

Nota :

- AD53 / 237 J6, Notes paroissiales écrites par le curé Cordon.
- Consulter AD53 la cote 237 J, fond Le Bart : 237 J 1-11. Papiers de la famille du Plessis-Châtillon et 12-17. Documents concernant Fontaine-Géhard et Lincé.
- Nombreuses références à Le Coq : voir Frédéric Le Coq, 1890, Constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, première partie: district de Laval ; 3^{ème} partie Château-Gontier ; 4^{ème} partie, Ernée ; sixième partie, Mayenne.
- La partie « historique » est essentiellement une compilation de Dom Piolin, Guyard de la Fosse, Angot, de Beauchêne, Grosse Dupéron, Crétineau-Joly

Les notes et remarques personnelles sont en bleu.

Page 2.

Chroniques paroissiales de Châtillon-sur-Colmont. AD53 / 3P 814.

1903 P. Friteau vicaire.

Page 3.

Première partie. **Histoire de la paroisse.**

Page 4.

Carte d'État-Major de la commune de Châtillon-sur-Colmont. 1903.

Page 5.

Chapitre I

Origine, topographie, population ... de la paroisse de Châtillon-sur-Colmont.

La paroisse de Châtillon-sur-Colmont tire son nom d'un château-fort qui se trouvait autrefois sur l'emplacement du château actuel du Plessis à une faible distance de la Colmont et qui fut ruiné par les Anglais au XV^e siècle.

La grande antiquité de Châtillon est incontestable. Dans le Cartulaire de Savigny, à la date de 1150 on y mentionne déjà une léproserie ou maladrerie - Hospitalaria de Castellulo - et en 1190 - Hospitalaria de Castellonio - le nom de Châtillon garde sa forme latine jusqu'au XIII^e siècle ; aussi dans les titres de l'abbaye de Fontaine-Daniel, on voit en 1210 - Frater w. de Castellione, 1209, Molendina de Castellione, 1210 - Burgenses de Castellonio - 1235, Burgus novus sub Castellione.

Au milieu du XIII^e siècle, le mot Châtillon commence à prendre sa forme actuelle. Aux archives nationales (L 974) on trouve des actes où il est question en 1236 de Novus Burgus de Chastillon, 1498 E. de Chastellon - 1367 Chasteillion au baillage de Mayenne - 1434 Chastillon près Maïenne. Le nom de la rivière qui délimite la paroisse du côté de Brecé et de St Mars se joint au mot Châtillon au milieu du XV^e siècle. Dans le chartrier du château de Lassay, un acte parle d'un paroissien de Chatillon sur Coumont (1449). Aux archives nationales (JJ. 206 f. 244), il est question de Chastillon sous Romond au diocèse du Mans.

L'église St Martin de Châtillon sous Colmont 1562 (Ins. Eccl. - Chastillon-sur-Quemont 1570 (ibid.)

Page 6.

Châtillon-sur-Colmont (Jaillot).

Châtillon-sur-Colmont dit le Paige, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne La cure estimée 900 livres est à la présentation du seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Châtillon le prieuré de Fontaine-Géard. Il y a aussi la chapelle St Martin estimée 100 livres à la présentation de M^r des Aunais du Bignon et la prestimonie de l'Hostellerie estimée 20 livres. La paroisse est arrosée au nord par le ruisseau d'Anvore, à l'est, au nord et à l'ouest par deux autres petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, le l'avoine et du carabin.

Géologie – « Le terrain de la paroisse, d'après M^r Oelhart est composé de schistes précambriens parfois métamorphiques et granitiques recouverts par places par des sables et des graviers tertiaires »

Le bourg tout entier est bâti sur ce sable et ces graviers.

La route d'Oisseau à St Denis-de-Gastines qui traverse de l'est à l'ouest la paroisse suit la ligne des hauteurs – 209 à 233 m. ; 230 au bourg – qui sépare les bassins de la Mayenne (S-E) et de l'Ernée (S-O).

La voie ferrée de Mayenne à Ernée suit au sud une ligne parallèle mais à mi-côte de la vallée qui s'abaisse ensuite jusqu'à 150 m.

La forêt de Mayenne couvre encore le canton sud ou plutôt sud-ouest de la commune.

Le bourg est divisé en deux groupes ; l'un autour de l'église occupant le sommet d'un mamelon, l'autre dit le bas-bourg situé au nord et au pied de la colline, sur le passage de la route départementale de

Page 7.

Mayenne à Gorron croisée par celle de St Mars sur Colmont. Les textes cités plus haut : Burgus novus sub Castellione, 1235 et novus burgus de Chastillon se rapportent au bas-bourg. Jaillot l'indique et y place un château (il n'en reste plus de trace). Il fait passer au bourg la route de Mayenne à Gorron sur laquelle au N-E du bourg est la croix de la pierre St Guillaume, et la route d'Ernée à Oisseau. Cassini trace la première avec embranchement du bourg à Ernée (Angot).

Outre ces routes, la commune est encore traversée par la route nationale de Mayenne à Fougères, passant à la Meltière, autrefois relais assez important pour les voitures publiques.

Superficie : cadastrée en 1833 par MM. Lambert et Lioust 3971 hectares. « Fonds médiocre, dit le rapport de Miromesnil (1696) produisant du seigle, de l'avoine et du sarrasin ; 16 métairies ». L'aveu de Mayenne en 1388 fait mention cependant de la culture du froment.

Population. Moyenne des naissances : 69 de 1608 à 1610 – 106 de 1700 à 1710 – 391 feux en 1696 ; 350 en 1698 – 357 en 1700 – 580 en 1704 – 320 en 1715 ; - 1493 habitants en 1726 – 353 feux en 1732 – de 1600 à 1800 communiant en 1780 – 2626 habitants en 1803 – 2332 en 1821 – 2362 en 1831 – 2536 en 1841 – 2592 en 1851 ; - 2602 en 1861 ; - 2526 en 1871 – 2546 en 1881 – 2196 en 1891 – 2126 en 1898 dont 555 agglomérés dans le bourg et le reste disséminés en 179 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 152 fermes en 1843. Actuellement, 1903, on compte 2053 habitants.

Bureau de facteur receveur depuis le 12 avril 1898. Bureau télégraphique ouvert à la gare. Perception de Brécé. Il y avait autrefois une étude de notaire qui

Page 8.

n'existe plus depuis de longues années, ayant été transférée à Gorron. Il y a encore une société de secours mutuel. Il y a en outre à Châtillon un syndicat agricole sous le patronage de St Martin et dont M^r le comte de Crouÿ de Mégaudais était président. Ce syndicat n'existe plus (1902). Il est tombé par la faillite de son agent d'affaire Ars. Ph....

Assemblée le 1^{er} dimanche d'octobre (cette assemblée n'existe plus guère que de nom, ayant été remplacée par la fête du secours mutuel qui se fait le dimanche qui suit ou précède le 14 juillet, fête nationale.

Deux foires par an et un marché toutes les semaines furent créés par lettres patentes données à Compiègne au mois d'août 1752. Le calendrier républicain n'indique aucune foire. Foires modernes : le 2^{ème} jeudi de Carême établie en 1877 ; le 1^{er} jeudi de juillet créée en 1880 ; et le 1^{er} jeudi de décembre depuis 1884.

Paroisse anciennement de l'archidiaconé de Laval et du doyenné de Mayenne ; de l'élection du ressort judiciaire et du grenier à sel de Mayenne- du district de Mayenne et du canton de Saint-Georges-Buttavent en 1790 – de la mission de Mayenne en 1797, érigé » en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtre d'Ernée et du doyenné de Gorron. Vicariat érigé par décret du 16

mars 1819. Un second vicariat a été érigé et dont le premier titulaire a été nommé le 27 janvier 1837. Il a été reconnu par l'État en 1856 à la demande de Mgr Wicart évêque de Laval. Le 11 décembre 1856 le conseil de fabrique lui en exprime sa reconnaissance par une lettre où il lui manifestait les sentiments d'amour filial et de respectueuse soumission.

Page 9.

Chapitre II

Église

L'église dédiée à St Martin a été agrandie dans tous les sens et profondément modifiée. Ce qui subsiste de la construction primitive c'est l'inter transept voûté, actuellement au milieu de l'édifice (à l'une des arcades de cet inter transept on lit la date 1762, année sans doute d'une restauration) qui supportait sur des piliers carrés un clocher, qu'André du Plessis-Châtillon ordonnait d'édifier en 1668. Par son testament en 1668, André du Plessis Châtillon ordonne que l'église soit parachevée du clocher et de tout le reste s'il ne l'a pas fait pendant sa vie. Le clocher a été démoli et remplacé en 1853 par la tour actuelle.

La chapelle qui s'ouvre du côté nord a une belle fenêtre en style ogival flamboyant ; elle indique qu'au XV^e siècle au moins, l'église avait la forme de croix latine (sur une des fenêtres de ce bas-côté, se lit la date 1581.

D'après l'abbé Angot (Dict. Hist. II. 235, c'est René Pasquier prénommé Michel, architecte lavallois qui construisit très probablement le maître-autel en 1640.

Le chœur du premier plan a disparu en 1605. On lit sur les registres paroissiaux que le 18 mai 1601 « fut assise la première pierre et pris fondement du chancel et rallongement de 10 pieds de clair par l'entreprise et sollicitation de haut et puissant seigneur François du Plessis et de M^{re} Pierre Arnoul curé ». La date 1605, était inscrite sur le tirant de cette partie du chœur avec l'écusson du Plessis : 3 quinte feuilles de gueules sur champ d'argent et un autre chargé d'un chevron et de deux étoiles en chef. Ce tirant est disparu depuis 15 ans. Il en reste un autre au-dessus de l'arrière sacristie et qui ne porte plus que les deux écussons.

Page 10.

La fenêtre du chevet à double baie en plein cintre surmontée d'un oculus est bien de la même époque. Quatre chapelles cantonnant les quatre angles de la croix du plan primitif s'édifièrent de 1650 à 1666. Enfin le pignon ouest (la grande nef) fut reconstruit en 1748.

On signale pour l'ameublement ancien des autels St Michel et Ste Barbe, 1619 ; l'autel où « *soulait estre l'autel de la Vierge à l'endroit où est le retriif* », 1659. A cette date, François Launay prêtre, lègue 36 livres pour une image de la Vierge et une de Ste Anne « *qui seront mises à un autel où soulait estre l'autel de la Vierge à l'endroit où est le retriif* » ; l'autel Ste Anne dont on fait la corniche en 1667. En 1682 il est question de la porte de la chapelle Ste Anne. Sans doute celle qui se trouve derrière le confessionnal de M^r le curé. Pierre Fourmy qui a fait élever la belle croix de pierre avec Christ qui se trouve à la Goupillière, lègue 30 livres pour faire cette corniche à l'autel Ste Anne et pour ses ornements ; les chapelles et autel du Rosaire (on y lit la date 1639 - au bas de la contre table on lit : cet autel a été doré par le soin de maître Moreau prêtre procureur es années 1666 et 1667), du Plessis et de St Maur, 1662. En 1665 on fait la chapelle St Maur. « *Le 22 février 1605, au rapport de Jean Pays notaire, présents Pierre Damourette curé, Pierre Ménage, Michel Pivette, Jean Margotton, Ambroise Morin, Michel Loizeau, Jean Lecendrier, Jean Rousseau, Jean Geslin, Julien Moreau, André Beuchaux, Jean Coulange, Pierre Baudron, André Letourneux, tous prêtres habitués Des procureurs ont consenti, d'autant plus qu'il a été bati et élevé une chapelle à Mr St Maur qui est dans ladite église de Châtillon et qu'on a abattu du bois pour faire la charpente, à ce que le dit curé eut le déchaît du bois* ».

Page 11.

Il est aussi question de la porte de la chapelle St Maur, la porte qui est du côté du midi, derrière mon confessionnal et qui a été bouchée en 1839.

Il y avait aussi l'autel St André, où est actuellement l'autel du Sacré-Cœur, qui fut détruit en 1842 en même temps que l'autel St Maur (voir procès-verbal du conseil de fabrique du 8 octobre 1842). C'était autrefois la chapelle du Plessis, comme les anciens l'appellent encore.

Pierre Pincé, marbrier à Laval fournit en 1774 les fonts de Châtillon pour 111 livres (abbé Angot, Dict.).

Il y avait encore la chapelle St Jean comme il paraît dans un acte de fondation du 4 novembre 1653 « sera payé la somme de 60 sous par an pour dire la messe à l'autel St Jean ». En 1662, il était fait par testament, un don annuel de « 9 pots d'huile pour l'entretien de la lampe du sanctuaire ».

En 1689 l'archidiacre M^r de St Germain, ordonne le changement et la décoration de cinq autels et la suppression des autres. Il ne reste aujourd'hui que trois de ces anciens autels : celui du chœur en marbre et tuffeau, construit en 1640 contre une cloison qui laisse par derrière une sacristie. Au retable du grand autel sont deux écussons avec le collier de St Michel. Ce sont les écussons de François du Plessis qui mourut sans enfants le 18 mars 1642. Ce sont peut-être les armes de René du Plessis avec celles de son épouse ou plutôt celles de François du Plessis, époux de Nicole Reynier qui se trouvent aussi sur le dernier tirant du chœur au-dessus de l'arrière sacristie. Ce retable se compose de colonnes et d'appliques de marbre sur pierre blanche, dans la niche en haut, « bon travail » dit l'abbé Angot dans ses notes sur Châtillon ; celui du Rosaire au côté de l'épître, décoré des médaillons des 15 mystères du rosaire, sculptés sur tuffeau, et du groupe ordinaire, la Vierge, St Dominique et Ste Rose de Lima, comme l'indique l'inscription, au bas des statues.

Jacob Dubois de la paroisse de Guibou en Normandie fond les cloches à Châtillon en 1733. Abbé Angot, Dict.

Page 12.

Au côté de l'évangile, autel et retable en bois avec statues de St Maur, St Roch, Ste Anne. Dans l'avant chœur, s'ouvre le caveau voûté où reposent sur des pierres brutes les sept cercueils des seigneurs du Plessis-Châtillon (ce caveau porte à l'intérieur la date du 1^{er} mai 1626) (voir plus loin dans l'histoire de la seigneurie le nom des seigneurs qui y sont déposés).

En 1704 le curé de Châtillon, Tobie Duigin voyant que le pavé de l'église était en mauvais état par le grand nombre de sépultures faites dans l'église adresse une requête à l'évêque du Mans « *supplie humblement Tobie Duigin Et vous remonstre que feu Mtre Urbain Cheminant son prédécesseur voyant que le pavé de l'église du dit lieu estait continuellement en estat indécet à la sainteté du lieu par les sépultures qui s'y faisaient indifféramment de tous ceux qui le demandaient et donnaient 25 sols à la fabrique avait pendant 10 ans ou environ avant son décès refusé d'y faire aucune sépulture pour se conformer aux ordonnances de nostre Mère Sainte Eglise et pour conserver le pavé de la dite église en la propreté et honnesteté qu'il appartient, le suppliant avait aussi obsevé la mesme coutume jusqu'au mois de juin dernier que deux particuliers par autorité et sans permission firent faire une fosse en ladite église de Chastillon et sommèrent par un notaire le suppliant d'y enterrer un de leurs parents Ce considéré, Monseigneur vous plaire ordonner que désormais personne ne sera inhumé dans l'église de Chastillon, qu'il ne soit habitant de la paroisse, qu'il n'ait choisi sa sépulture dans ladite église par son testament et qu'il ne baiye cent sols à la Fabrique et fasse réparer la fosse Ce que lui octroyant, vous l'obligerez à continuer*

Page 13.

les prières pour la prospérité de votre Grandeur ». L'évêque répondit « *Veu la requête cy-dessus nous défendons d'enterrer personne dans l'église de Châtillon à l'exception du seigneur du dit lieu, si par leur testament ils n'y ont choisi leur sépulture et si auparavant l'ouverture de la terre on n'a payé au procureur de fabrique la somme de 10 livres et vingt et cinq sols au curé pour marquer le lieu où se fera la fosse. Enjoignons au curé suppliant d'exhorter tous ses paroissiens à choisir leur sépulture dans*

le cimetière ainsi qu'il s'est pratiqué dans tous les siècles de l'église. Donné au Mans le septième juillet mil sept cent quatre + Louis évêque du Mans – Chap IV ».

En 1720 Jean Foucher, sieur de la Flamme, maître sculpteur, répare les images de l'autel du Plessis à Châtillon, dans l'église. En 1775 Jean Brie peintre et doreur de Mayenne fait les peintures des fonts et des autels.

Dans la circulaire du 17 nivôse 1802 on dit que l'église en assez état peut contenir 1500 habitants.

Chapitre III

Les fondations.

La chapelle Damourette ou de St Martin fut fondée le 9 janvier 1672 par Pierre Damourette (curé de Châtillon) et dotée d'une maison au bourg du lieu et fief du Passoir, à charge d'une messe par semaine. (Le testateur avait demandé que la messe fut dite au grand autel, mais il fut fait des réclamations et l'évêque du Mans, M^{gr} de Lavergne de Montenard de Tressan régla le litige par une ordonnance en date du 10 août 1685.

Les chapelains pour entretenir cette fondation furent 1° Jean Girault neveu du fondateur, fils de René Girault sieur du Tertre, grenetier à Mayenne, époux d'Ursule Bignon – 1674 – Girault démissionne et est remplacé par 2° Pierre Message, prêtre présenté par Ursule Bignon

Page 14.

mort le 13 octobre 1686. 3° L. de Rabareux clerc, natif de Couesmes, fils de Philippe sieur de la Buglère et de Marguerite Brault présenté par J. Girault sieur du Tertre, héritier des Damourette. Obligé de se retirer par incapacité (*militiae saecularis arma gessit*) il fut remplacé par 4° Marin Renault, clerc, demeurant à St Martin de Mayenne qui le désista de ses droits pour 5° Joseph Gasté qui fut présenté le 24 décembre 1705 par J. des Aulnois S^r du Bignon, lieutenant de la milice bourgeoise de Mayenne.

Joseph Gasté demeurait à Paris rue Culture Sainte Catherine chez les dames de l'Annonciation. A son décès, il fut remplacé par 6° Mathurin Gaitier, clerc tonsuré, au séminaire du Mans, 30 janvier 1734 – A son décès 1^{er} septembre 1771, fut présenté par Renée des Aulnois veuve de P. Durand son fils René Joseph.

Pierre Durand clerc – ce Durand d'abord clerc tonsuré et titulaire de la chapelle Damourette renonça à entrer dans les ordres et en 1782 il était président de l'Election de Mayenne. Un document indique qu'il eut pour femme Hélène Madeleine Etienne Tripier de Haubrière. – Pierre Durand était président au Siège de l'Election de Mayenne. Après René Durand le bénéfice fut occupé par André Tripier des Noyers diacre étudiant en théologie à Caen en 1790.

Pierre Damourette avait aussi donné à la fabrique le lieu de la Jousserie pour l'entretien de la lampe, legs qui fut refusé par les habitants comme étant insuffisant. Mathieu Launay S^r de la Boussayère était procureur de la fabrique. Le 6 août 1791, la Janvrie affectée au bénéfice de la chapelle Damourette fut vendue nationalement 6300 livres sur les Roches de Châtillon. Le 8 novembre 1792 à Derennes 6325 livres. La Rousselière affectée au même bénéfice de la même chapelle fut vendue nationalement à la veuve Valette 6200 livres le 4 juin 1791. Le passoir, le 8 novembre 1792 à Mottin 9200 livres. Jean du Plessis avec Jeanne des Aubiers sa femme fondèrent en 1748 une rente « *de 15 pots de vin pour*

Page 15.

la communion pascale ». Messire Jean du Plessis et dame Jeanne de Mathan ont donné une croix d'argent en l'an 1480. Damoyse marguerite du Plessis, en 1516 à la prière de dame Jeanne de Mathan a donné 10 jours aux Trépassés et 20 sous au S^r curé pour chanter un *subvenite* tous les dimanches au retour de la procession sur sa fosse en la chapelle de la Vierge. Dame Jeanne de Mathan a donné un boisseau de froment rouge pour faire trois pains à bénir savoir deux boisseaux à Noël, un quart à la Chandeleur et l'autre quart à l'Assomption.

Messire François du Plessis et dame Nicole de Rainier son épouse en l'an 1578 ont laissé à l'église un quart de froment rouge, mesure de Mayenne, pour la communion paschale. Jean Letourneaux par son testament en date du 16 août 1619 au rapport de François Hamard, notaire apostolique, donne 10 sous aux trépassés et chacun une poule à la fabrique et au curé, payable à l'Angevaine.

André du Plessis, René du Plessis et dame Renée de Poissieux, comme nous le verrons plus tard dans leur histoire, avaient aussi fait des fondations très importantes. Avant la révolution, il y avait plus de 440 fondations. Voici celles qui subsistent actuellement des anciennes. M^r André du Plessis 4 services de 4^{ème} classe, le 10 août et le 20 novembre. M^r René du Plessis, 3 services de 4^{ème} classe à jours libres ; Jeanne le Chesneau épouse de François Gasté, 2 services de 4^{ème} classe aux fêtes de St Jean, de St René ou de St Denis ; Etienne Gallerie curé, Ambroise Dubois et Jean Coullange, un service de 4^{ème} classe. Dame Renée Poissieux, 4 messes, une après Noël, la 2^{ème} après la Pâques, la 3^{ème} après la Pentecôte, la 4^{ème} après la Toussaint ; une messe pour les trépassés, fondation Rousseau, une messe basse pour Jeanne et

Page 16.

Blanche de Cote, fondation Cazet, une messe (Voir page 200 – de Jeanne de Coteblanche, épouse de M^r Jean Cazet n'a-t-on point fait Jeanne et Blanche de Cote, en rétablissant les fondations ? Il est certain que dans la fondation Cazet il est question de Jeanne de Coteblanche et non de Jeanne et Blanche de Cote). Julien Brieux, une messe Guillaume Jollet, prêtre ; une messe Pierre Bouet prêtre ; 14 messes pour les fondateurs et anciens confrères du Rosaire. Sept messes pour François Mochin, Michel Lebreton et Jeanne Moreau son épouse ; une messe pour Ambroise Gascoin et Julienne Boitté son épouse ; 10 messe pour Mathurin Launay prêtre ; 14 messes pour Jean Launay et Marie Legros ; 6 messes pour Jean Huet ; 14 messes pour M^r de S^t Médard ; 2 messes pour Pierre Bouet prêtre ; 6 messes pour Mathurin Guéret ; 3 messes pour M^r de Cheverus ; une messe pour François Terouetin et Jean Geslin prêtres ; un *subvenite* un dimanche avant l'office pour Mlle Duplessis ; un *subvenite* pour André Fricau prêtre avant et après l'office de la Toussaint.

Voici celles qui ont été faites depuis la Révolution ; 1 service de 3^{ème} classe pour Mathieu Péculier dans les premiers jours de mai avec 60 messes à 2 f. et 44 1 f. à faire célébrer chaque année. Par son testament en date du 17 mars 1863 il a légué la terre des Mées pour cette fondation. Une messe à célébrer au Grattoir le jour de la St Jean autant que possible pour Jean Pouriel principal bienfaiteur de la chapelle et Marie Coupeau son épouse ; quatre messes basses pour René et Jean Lepellerin et leurs parents. Quatre messes basses pour M^r Jean Chesnot et ses parents. Quatre messes basses pour Thérèse Mottin dame Chesnot et ses parents ; autant de messes pour l'un et l'autre jusqu'à la reconstruction de l'église. Six messes basses à célébrer pour M^r Jean Volclerc et ses parents. Dix messes pour Louis Gesbert et son fils aux fêtes principales de l'année pour une somme donnée en faveur des élèves ecclésiastiques. Enfin, Mlle Mélanie Diray et son frère Jean-

Page 17.

Baptiste, ont donné à la confrérie du St Sacrement 2000 f. à charge de célébrer jusqu'à leur mort quatre services chaque année pour les défunts de la confrérie et en particulier des défunts de leur famille et après leur mort de remplacer ces services par des messes pour le repos de leurs âmes. Si les cotisations annuelles n'étaient pas suffisantes pour assurer les services de l'année pour les membres de la confrérie qui viendraient à mourir, la somme nécessaire serait prise sur les revenus de cette fondation.

Chapitre IV

Confréries et anciennes coutumes

On signalait autrefois les confréries de N. Dame qui reçoit des legs pour son luminaire en 1367 ; des Trépassés ayant des revenus considérables en 1590 ; du Rosaire antérieure à 1628. (On lit dans un acte des archives paroissiales : *Julien Maignan par son testament du 1^{er} mai 1629 donne ... et au Rosaire établi à Châtillon dans le mois de mai 1628 par le Supérieur des Frères Prêcheurs*). Les

confrères donnent 60 livres 4 sols en 1657 pour les travaux de l'église. La confrérie a été rétablie canoniquement le 4 février 1902 sur les conseils du R.P. Rémy Taillhard des F.F. Prêcheurs de la maison d'Angers. A cette occasion la statue du Sacré-Cœur qui depuis une vingtaine d'années ornait l'autel du Rosaire fut transportée à l'autel de la Ste Vierge, autrefois dédié à St André dans la chapelle du Plessis. La Vierge donnée en 1659 par François Launay, comme nous l'avons vu plus haut, étant brisée dans la partie inférieure et ne pouvant plus ainsi décemment être exposée, fut enlevée de l'église. L'autel du Rosaire fut ainsi rendu à sa destination primitive et plus en rapport avec son ornementation.

Page 18.

Il est devenu par le fait l'autel de la S^{te} Vierge et l'autel opposé est dédié maintenant au Sacré-Cœur ; de St Julien, 1650 ; de St Martin ; d'après une indication de M. l'abbé Lochet, comme à Brecé et sans doute dans les autres paroisses de la région, on portait les morts aux différents autels en déposant une offrande. Le 2 février 1672, fête de la Purification de la S^{te} Vierge « *le banc de M^r le marquis fut rompu par la foule qui venait pour avoir de petites chandelles, comme c'est l'usage d'en départir aux habitants du dit Châtillon* ». Cet usage ne venait-il point d'un legs fait en 1367 au luminaire de Notre-Dame et dont il est question aux archives nationale (P. 1343) ?

Outre la Confrérie du Rosaire, il existe actuellement la confrérie du Saint-Sacrement, la confrérie du Scapulaire du Mont-Carmel, l'association de la Sainte-Famille, la Congrégation des enfants de Marie instituée en 1868 par M^r Dureau curé. La Paroisse était autrefois affiliée à la confrérie de N-D. de Pontmain qui est devenue celle de N-D. de la Prière avec de nouveaux statuts. Les œuvres de la Propagation de la Foi, de la S^{te} Enfance, de St François de sales existent aussi dans la paroisse ainsi que la confrérie du Sacré-Cœur et l'association de la Prière et Communion Réparatrice, en vertu d'une ordonnance de Mgr Wicart du 7 décembre 1868.

Chapitre V

Curés de Châtillon

Paragraphe I : avant la Révolution.

La cure était à la présentation de l'évêque du Mans.

Curés :

1/ Guérin de Courceriers, chanoine du Mans 1355. Il fonda son obit et celui de sa sœur Gervaise en donnant à l'abbaye de Champagne 20 sols de rente. Il était fils de Guillaume Sr de Courceriers et de Jeanne de Couesmes. Il obtint permission de ne pas résider en sa cure en 1355. En 1367, Geoffroy Delboys et Guillaume Béraud

Page 19.

étaient procureurs de la Fabrique.

2/ Nicolas de Montaugier, prêtre chapelain de Châtillon achète des anglais un congé de 3 mois pour aller à Angers et revenir 1433.

3/ Julien de Saint Médard, mort avant 1562.

4/ Pierre Loulas, permute le 10 janvier 1562.

5/ René Chenon, 1562.

6/ Julien Meslier, entre en possession le 14 septembre 1562, eut pour compétiteurs Jullien Largentier, Denis Papouin de Châtillon maître ès-arts de l'université de Paris et André de Vohaye. Il y avait alors plusieurs vicaires.

7/ Pierre Girard, prieur de l'Habit 30 août, maintenu contre François Jolys, permute, 1567.

8/ Guillaume Provost, de Châtillon, chapelain de St Louis, au château de Loudun, en vertu d'une bulle du pape S^t Pie V, 2 mai 1567, résigne en 1568.

9/ Etienne Galesne, février 1568, maintenu contre Jean Dubuisson du diocèse de Tulle, chapelain de la S^{te} Chapelle à Paris, Guillaume Goisbault, etc... 1588 (D'après les notes de M^r le curé Cordon, M^r

Galesne fait son testament le 24 janvier 1589. Il vivait donc encore en 1588). Il avait donc résigné sa cure à cette époque.

10/ Pierre Arnoul de Châtillon, avril 1588 ; maintenu contre Michel Touchard, inhumé le 14 mai 1611.

11/ René des Chapelles, permute, 1614.

12/ Jean Hamelin docteur en théologie, curé de Fye. 26 novembre 1614 par collation de Ch. de Beaumont évêque du Mans, inhumé près de l'autel Ste Barbe le 13 novembre 1619. « *Le mardi 13 novembre 1619 environ 9 heures du matin alla de vie à trépas M^r Jean Hamelin, prêtre docteur en théologie et le lendemain jeudi 14 du même mois fut inhumé en l'église du dit Châtillon entre les piliers*

Page 20.

et les marches de Ste Barbe. Furent présents M^r François Fouilleul curé de St Mars, Jean Bignon curé de Vautorte et plusieurs gens d'église tant de Châtillon qu'autres lieux et la plupart des paroissiens du dit Châtillon, et discrets Guillaume et Michel Hamelin, ses frères, par nous Julien Aubert, curé de Mayenne (notes paroissiales). ».

13/ Jean de Mégaudais. 1620 ; en 1623 « *il prit congé de la Compagnie et fut curé de Charné. Priez Dieu pour luy* ».

14/ Madelon Le Valois, résigné 1632.

15/ François Hamard, résignataire du précédent, décembre 1632, en compétition avec Jacques Le Crosnier, licencié en droit canonique, demeurant au collège du Mans à Paris. Il fut évincé par Le Crosnier le 1^{er} décembre 1633 (notes paroissiales). Le 28 juin 1637, René Gasté procureur de la Fabrique est enterré devant l'autel S^t Maur. Présent, Mathurin Launay, prêtre.

16/ Jacques Le Crosnier, prend possession le 1^{er} décembre 1633. Il cesse le 11 avril 1646. Il veut résigner à M^r Pierre Bérard qui avait été vicaire de Châtillon du 15 mars 1619 à 1620, de nouveau vicaire le 5 juillet 1637 au 11 avril 1646, qui se dit gradué en la faculté de droit canon de l'université d'Angers. M^r Damourette, né à Mayenne, maître ès sciences de l'université de Paris, revendique la cure de Châtillon et s'oppose à cette résignation. La cure est en litige depuis le 11 avril 1646 jusqu'au 19 septembre 1649 M^r Le Crosnier prétendu résignant et M^r Bérard soi-disant gradué sont tous deux déboutés et condamné aux frais et à la restitution des fruits perçus jusqu'alors, par arrêt du grand conseil de Paris. De plus, le dit Crosnier son complice ainsi que les témoins convaincus de faux sont obligés de faire amende honorable : « *la corde au col, nu et chemisé, nuds pieds et tenant une torche en la main*

Page 21.

et ensuite le dit Crosnier et les faux témoins, liés par la main du bourreau, suivant le dit notaire étant liés deux à deux et ... demandant pardon à Dieu et à justice, furent déliés par la main du bourreau et les dits Crosnier et complices menés en prison du for de l'évêque jusqu'à parfait paiement » (notes paroissiales).

17/ Pierre Damourette, de N-Dame de Mayenne, ordonné prêtre en 1641 ; il eut l'intention de permuter en 1660 pour le prieuré de St Symphorien de Martigné-Ferchaud mais mourut en fonctions en 1672.

18/ Urbain Cheminant, licencié en théologie de Paris, 20 janvier 1672, maintenu contre François de la Motte. M^r de la Motte exerça les fonctions de curé de Châtillon du 6 mars 1672 jusqu'au 10 avril 1673 où il fut évincé par M^r Cheminant. Pendant que la cure fut en litige, Julien Moreau fut commis pour la desservir. François de la Motte était prêtre habitué à Lassay. Urbain Cheminant fut maintenu aussi contre Hercule Berziau bachelier en théologie de Poitiers et Jean Larché curé de Parigné, inhumé le 4 avril 1703 (mort en odeur de sainteté, dit M^r Cordon dans ses notes et inhumé dans le chœur de l'église). En 1686 il voulut régulariser pour le temps les fondations faites par les seigneurs du Plessis, en diminuer les charges. Telles dont les pièces des archives relatives à cette affaire : et d'abord la permission du seigneur : « *Plaise à très haut et très puissant seigneur marquis de Vonant du Plessis-Châtillon etc... consentir que Monseigneur l'Illustrissime et Révérentissime évesque du*

Mans règle tous les services solennels, charges, dons et honoraires que messeigneurs les ancêtres ont légué à l'église du dit Châtillon, il obligera les ecclésiastiques à redoubler leurs prières pour se prospérité et santé ».

Au bas de cette supplique est écrit « *accordé, signé Plessis Chastillon, ce 4 may 1686* ».

Page 22.

A la date du 4 octobre 1688 une supplique adressée à l'évêque du Mans est conçue en ces termes : « *Je scay Monseigneur que mes ancestres ont légué à l'église de Châtillon sur Colmont près Mayenne en votre diocèse du Mans plusieurs rentes et rétributions bonnes et honnestes en égard à leur temps, mais par raport a celui-cy trop petites pour plusieurs services, messes, prières, c'est pourquoi, je vous prie de vouloir bien que le sieur curé du lieu les modère suivant la coutume de ce pays là et le règlement que vous avez fait à Mayenne en semblables rencontre. Jusques à votre nouvel ordre ; et de consentir que cette réduction soit mesme pour les années passées depuis mil six cent soixante douze que nous sommes assez heureux de vous avoir pour évesque, et si vous m'accordez cette grâce que j'espère de votre bonté ordinaire, marquez-la moi s'il vous plait au bas de cette lettre, affin qu'elle serve de loix à ladite église, vous pouvez confier la réponse au porteur (puis de la main du seigneur) sans ma saignée je vous aurais escri de ma main pour vous dire Monseigneur combien je suis vostre très humble et très obéissant serviteur ».*

Nonant de Paris ce 4 octobre 1688.

A la suite la réponse de l'évêque Louis de la Vergne de Montenaud de Tressan. « *Je ne puis f[ai]re Monsieur ce que vous souhaitez de moy que dans les formes prescrites après une enquête du revenu des fondations et sur une requeste à laquelle vous donniez v[o]tre consentement c[om]me héritier des fondateurs. M^r le curé de Chatillon qui vous a obligé de m'écrire scait bien que c'est la forme de l'église et que luy m'en ayant parlé il y a deux ans au*

Page 23.

Grand Oisseau. Je lui respondis ce que je vous écris, le scrupule de M^r le curé de Châtillon lui fait demander que la réduction que je ferai rétrograde usques à la première année de mon épiscopat, cela ne se peut Monsieur dans la même ordonnance qui suivra la réduction, car la loy n'a point deffet rétroactif, mais il y a d'autres voyes que je suivray pour guérir les scrupules de M^r le curé de Châtillon dont je connais la probité et le mérite. J'ay receu ces iours passés v[o]tre lettre et celle de la bonne marquise au sujet du s^r Seguret. Je luy ay accordé ce qu'il m'a demandé à vos considérations et je profiteray avec oiye de toutes les occasions de vous marquer lesteime et le zèle que pour vous Monsieur v[o]tre très h[um]ble et très obéissant serviteur ». Louis évesque du Mans au Mans ce 10 octobre 1688.

L'affaire fut enfin réglée le 31 octobre 1690 par le même évêque.

19/ Tobie Dugain (au commencement Duigin) prêtre irlandais du diocèse de Dosserg, maître-ès-arts, docteur en droit canon de l'université de Paris le 12 avril 1703, mort le 25 décembre 1737. En 1733 Jacques Havard fondeur à Villedieu fond une cloche à Châtillon. Tobie Dugain « retenu au lit de maladie » donnait procuration pour résigner à J-B. Coullard son vicaire depuis plusieurs années ;

Paragraphe II

Curés pendant la Révolution.

20/ Adrien Deslandes (né à St Denis de Gastines le 12 mai 1702) reçut collation de la cure de Mgr de Froullay, évêque du Mans le 13 janvier (not. Par.) 1735. Le lieu de la Gaucherie (Ambrières) était son titre sacerdotal. Il fit donner à ses paroissiens en 1778 une mission qui fut prêchée par des capucins. En 1740 il reconstruit son presbytère presque entièrement incendié (not. Par.). Il intenta un procès à Mme la comtesse de Narbonne Pelet (voir p. 229)

Page 24.

Il se dévoua pendant l'épidémie de 1770. Soignant lui-même les malades et en administrant jusqu'à 15 par jour. « *Je scai, écrivait à l'intendant M^r Palicot, médecin, que le curé et sa sœur ont toujours été très charitables, qu'ils vivent du bénéfice de verser dans le sein des pauvres leur revenu. Ils viennent d'acheter du riz pour les convalescents et des bleds étrangers pour les pauvres, c'est l'exemple de ses confrères* ». Le bon curé comme l'appellent simplement ses supérieurs, démissionna le 27 octobre 1784. Il résigna sa cure à Mayenne à l'hôtel St Michel à M^r Besnier prêtre vicaire de St Germain le Guillaume, sous réserve de 600 livres à pension. Etaient témoins, Michel Mille, marchand orfèvre, Jean Broussin compagnon orfèvre. Il demeura à Châtillon jusqu'en 1792, disent les notes paroissiales, il se retira ensuite à Marolles en Larchamp, chez son neveu, M^r Dodart (Desloges). En 1792 à la « *prière de son neveu alors juge du tribunal de district d'Ernée, il fit le serment de Liberté, Égalité, mais il le fit par lettre, ce qui était contraire aux termes de la loi. Marat Quentin maire d'Ernée en prit prétexte pour le faire arrêter à deux reprises différentes et déposer en la maison de surveillance à Ernée (mai 1793). Enfin lorsque Quentin devint administrateur de la Mayenne (octobre 1793) une de ses premières préoccupations fut de s'emparer du vieillard. Écroué à Patience à Laval le 16 octobre 1793, M^r Deslandes fut dirigé sur Rambouillet le 22 du même mois ; il y mourut captif le 29 septembre 1794* ». (Le Coq, 4^{ème} partie, 143-144).

21/ Pierre Besnier d'Andouillé fit ses études au séminaire du St Esprit à Paris, d'où il apporta de très bons certificats, passa très bien ses examens pour la prêtrise, fut nommé vicaire de Saint-Jean-sur-Mayenne, puis de Saint-Germain-le-

Page 25.

-Guillaume, ensuite curé de Châtillon au concours de 1784 avec cette note « *paraît être un bon sujet* ». Le serment qu'il prêta le 27 janvier 1791, en protestant « *vouloir vivre et mourir dans la religion catholique et ne jamais vouloir rien faire contre* » ne l'empêche pas d'être déporté.

« *Des registres d'Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans (Le Coq – 6^e partie, district de Mayenne, pages 224 et seq.) il résulte que M^r Pierre Besnier, prêtre, ci-devant vicaire de saint-Germain-le-Guillaume, demeurant pour lors à Châtillon étant devenu résignataire de M^r Deslandes et pourvu comme tel en Cour de Rome, de la cure dudit Châtillon, en prit possession le 12 mars 1785. Mr Besnier, uniquement occupé aux travaux de son ministère, ne comprit pas dès le début tout le tort que les idées révolutionnaires pouvaient causer à l'Église ; peut-être aussi faut-il attribuer à son désir de ne point quitter ses paroissiens, le serment pur et simple qu'il fit avec un préambule insuffisamment restrictif* ».

Voici le texte de ce serment : « *L'Assemblée nationale ayant formellement déclaré n'entendre donner aucune atteinte à la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle je veux vivre et mourir et ne jamais rien faire contre, d'après cela je jure de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont ou seront confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy* ». Le 27 janvier 1791. Signé Besnier c.[uré] de Châtillon-sur-Colmont. Ce serment fut suivi d'un autre (2 mars 1791) probablement avec restriction comme le laisse supposer cette lettre : « *Je prie Messieurs du district d'envoyer le présent serment à l'Assemblée nationale quand même l'autre que je laissay le second jour de mars serait envoyé et s'il ne l'est pas de me le renvoyer* ». Signé

Page 26.

Besnier c.[uré] de Châtillon.

M^r Besnier déclara dans cette lettre revenir à la formule souscrite primitivement par lui. M^r Besnier dut se rétracter dans les délais fixés par le souverain pontife et n'entra point en communion avec Villar, évêque intrus de la Mayenne ; mais comme l'intrus nommé en juillet 1791 ne parut pas à Châtillon, et comme Dry nommé curé constitutionnel de cette paroisse ne vint qu'un an plus tard (1^{er} acte du 5 juillet 1792) le pasteur légitime put officier librement jusqu'aux derniers jours de juin 1792. Bien qu'il n'ait pas été poursuivi nous ne trouvons pas son nom sur les listes des prêtres détenus à

Laval, mais bien sur celles des déportés (passeport du 9 septembre 1792). M^r Besnier qui demeura en Angleterre jusqu'à la paix, (il mena en Angleterre le métier de tailleur – notes paroissiales) serait parait-il rentré à Châtillon dans le courant de 1801 (Me Cordon dans les notes dit 1802) : il reprit ses fonctions dans lesquelles il fut maintenu lors du Concordat, mais des querelles toutes locales (dont il est inutile d'exposer ici le détail), et aussi sa mauvaise santé (on ne voit pas un seul acte de baptême ou de mariage signé de son nom de 1801 à 1804), contraignirent bientôt le curé de Châtillon à se retirer. (Lettre de M^r Besnier au préfet de la Mayenne, 15 nivôse 1804 (sic). Il se retira dans sa famille à Saint-Jean-sur-Mayenne où il mourut vers l'année 1805 (notes par.)

Paragraphe III

Vicaires pendant la Révolution.

M^r René-Jacques Lefoulon né au Housseau le 11 janvier 1757, vicaire de Châtillon depuis 1785 (19 août 1786, arch. par.)

Page 27.

semble avoir comme Mr Besnier « *apporté beaucoup de zèle dans l'exercice de ses fonctions, mais comme lui s'être fait illusion sur la portée du serment qu'on lui fit prêter en 1791* ». Voici la teneur de ce serment. Serment prêté dans l'église de Châtillon-sur-Colmont devant les officiers de la commune le 27 février 1791. « *L'assemblée nationale ayant déclaré dans son instruction ne pouvoir donner aucune atteinte aux vérités de notre religion, la reconnaissant toute divine ; cela posé, premièrement, comme ministre du Seigneur, je jure devant Dieu de professer et de soutenir au péril de ma vie la religion, c[atholique] a[postolique] et r[omaine], secondement, comme fonctionnaire public je jure de veiller avec tout le soin possible sur les âmes dont la conduite m'est et me sera confiée ; troisièmement, comme véritable citoyen et patriote, je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Ass[emblée] nat[ionale] et sanctionnées par le Roi. Signé Lefoulon, vicaire* ».

M^r Lefoulon se rétracta de fort bonne heure, et doit être rangé parmi les prêtres fidèles. Impliqué dans les mêmes poursuites que son curé, il quitta avec lui Châtillon ; tous deux partirent ensemble pour l'Angleterre. Il ne dut pas y rester longtemps car M^r Cordon nous dit dans ses notes paroissiales qu'il exerce en cachette pendant la Révolution jusqu'en 1800 et ostensiblement jusqu'au 1^{er} mars 1804. Du reste les registres des actes de baptêmes et de mariages nous apprennent qu'au mois de mars 1795 il faisait un baptême, 9 dans le mois d'avril, 42 dans le mois de mai et 2 dans le mois de juin. Dans l'année 1796, il n'est question que de 2 baptêmes, l'un au mois d'avril, l'autre au mois de décembre.

Dans l'année 1797, il faisait 8 baptêmes et 15 mariages ; en 1798, 1 baptême au mois de mai et deux mariages dont

Page 28.

l'un au mois de janvier et l'autre au mois de novembre. En 1799, 8 baptêmes et 1 mariage au mois de janvier. D'ailleurs on montre encore dans certaines fermes et notamment à la Guérétière et à la Cotinière des cachettes où se retiraient les prêtres fidèles qui exerçaient le saint ministère pendant les années de la Terreur. M^r Lefoulon se retira pendant quelques temps à la Guérétière chez un nommé Poidevin chez qui il laissa un livre d'instructions possédé aujourd'hui par la famille Lair de L'Echardière. Il a célébré aussi les Saints Mystères dans la vieille maison qui est aujourd'hui la maison de campagne de la famille de Croisÿ à la Louvrais. Il faillit être arrêté par les patriotes dans sa cachette à l'Echardière ; il fut sauvé par l'un d'eux qui l'ayant découvert dans sa cachette le laissa en paix et tout en jurant contre les calotins, affirma que celui qu'ils cherchaient n'était pas là, et qu'ils n'avaient plus qu'à se retirer pour chercher ailleurs.

M^r Lefoulon a encore exercé le Saint ministère pendant la Révolution dans les paroisses de Loigné, le Housseau, Chantrigné, Rennes-en-Grenouilles, la Bazoge-sous-Lucé, Sept-Forges. M^r Lefoulon vint aussitôt après la paix reprendre son poste et fit la soumission exigée par le gouvernement (acte du 3

août 1800). Lors de la retraite de M^r Besnier, Mr Lefoulon fut nommé en son lieu et place. Il mourut curé de Châtillon le 8 janvier 1821 (Lecoq loc. cit.).

2/ Mr Joseph Lefebvre-Dubourg, né à Fougerolles en 1751, avait débuté dans le ministère par divers emplois. En 1790 il fut successivement vicaire de Torchamps (1^{er} janvier au 23 mai) puis à Izé (23 mai – 24 décembre) enfin installé vicaire de Châtillon le 17 janvier 1791. On ne peut guère citer de lui dans cette paroisse que le serment avec préambule fait en même temps que ceux de M.M. Besnier et Lefoulon ; il resta ensuite à Châtillon jusqu'à la fin de

Page 29.

1792 bien qu'il se fût rétracté de très bonne heure et prit un peu plus tard le parti de s'exiler en Angleterre. Voici le texte de son serment : *« L'Assemblée nationale ayant déclaré par son instruction ne vouloir ni ne pouvoir aller contre les vérités de notre religion, la reconnaissant toute divine et spirituelle en outre que le respect qu'elle avait pour elle, l'avait portée à placer les défenses du culte divin et de ses ministres aux premiers rangs, je crois que pour le bien public et celui de la religion, tout prêtre doit se soumettre à la loi de l'Etat, puisque l'Assemblée nationale n veut point donner atteinte à l'autorité spirituelle et qu'un prêtre doit donner l'exemple de l'obéissance à la loi. Cela posé, après avoir invoqué le saint nom de Dieu et consulté ma conscience, comme ministre du Très-Haut, je jure d'être fidèle à la religion catholique, apostolique et romaine et de la soutenir même au péril de ma vie ; comme fonctionnaire public, je jure de veiller avec soin sur les âmes qui me sont ou me seront confiées ; comme véritable citoyen, je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Ass[emblée] nat[ionale] et sanctionnée par le Roy. A Châtillon le 27 février 1791. Signé Lefebvre, vicaire de Châtillon ».*

Lors de la paix il travailla en plusieurs paroisses, notamment à Bais dont il fut vicaire en 1803. Mr Lefebvre mourut curé de Tresson (Sarthe) au cours de 1808 (Lecoq loc. cit.). Il y avait en 1790 un vicaire nommé Mr Louis Beugeart selon Piolin (II, f° 94) qui fut déporté à Jersey. Il le donne comme vicaire de Châtillon mais il n'y était plus à cette époque.

Page 30.

Paragraphe IV Prêtres intrus de Châtillon.

Le premier prêtre qui fut choisi pour Châtillon (fin juillet 1791) se nommait Joseph Faverie ; il avait en 1788 démissionné de la cure de Pré-en-Pail et vivait depuis lors retiré à Céaucé où il avait un bénéfice.

Lors de son élection il était à Paris et ne revint pas prendre possession : au bout de quelques temps, il accepta la cure de Parigné, se maria et apostasia sous la Terreur. Après le départ des anciens prêtres, quelques baptêmes ou sépultures furent faits à Châtillon par le maire et les sacristains, quelques autres par Lamy, curé intrus de Saint-Fraimbault-de-Prières. Enfin, le sieur Joseph Dry, précédemment curé intrus de Champéon, puis de Louvigné se fit installer à la cure de Châtillon (juillet 1792) mais il n'y resta guère plus de trois semaines, du 1^{er} juillet au 1^{er} août 1792 – notes par.). Pendant ce temps, il fit une dizaine de baptêmes à Châtillon (notes par.). Ce Dry s'était signalé à Champéon contre le curé légitime. Il fut obligé de quitter la paroisse devant les vexations des habitants qui le tournaient en ridicule lorsqu'il célébrait l'office divin, disant que Dieu n'était point avec les intrus, secouant la chaire lorsqu'il y faisait son prône, jetant enfin des pierres au-devant la porte pendant le service (Arch. départ. Mayenne, série L). Il fut ensuite curé de la Brûlatte (25 novembre) et ne tarda pas à regagner Laval où il avait fait partie autrefois du clergé de la Trinité. Il fut pris par les Vendéens qui le mirent à mort (octobre 1793) et voici dans quelles circonstances : *« les Vendéens n'avaient rien tant à cœur que d'arrêter les prêtres assermentés ; ils trouvèrent moyen d'en saisir trois : Le Charne, curé d'Avenièrès, Bichard, curé de Courbeville et Dry ancien prêtre de la*

Page 31.

Trinité ... On leur proposa de rétracter leur serment ; Le Charne ... fit les rétractations Bichard resta en prison ... Quant à Dry, les résultats de son arrestation furent plus tragiques. Il avait fait quelques

démonstrations hostiles ou d'autres imprudences. Les Vendéens étaient fort irrités contre lui et le bruit se répandit qu'il allait être fusillé. Le bon curé de la Trinité alla chez le prince de Talmont réclamer ce malheureux ... Le prince promit qu'il ne serait pas fusillé, mais ne le fit pas mettre en liberté. Le jour du départ, on voulut l'emmener avec quelques autres prisonniers ... le pauvre homme dont la tête n'était pas très saine fit résistance ; il fallut le lier, on le fit marcher de force et depuis la prison jusqu'au pont il ne cessa d'injurier les soldats qui le conduisaient. Ceux-ci perdant patience, jetèrent leur prisonnier par-dessus le parapet et tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil. Quand ils des furent éloignés, des témoins de cette scène allèrent retirer de l'eau l'infortuné Dry qui vivait encore. On l'étendit sur de la paille, au haut de la rue de Rivière et c'est là qu'il expira au bout de quelques moments » (Mémoires ecclésiastiques, Isidore Boullier, pages 155-156).

Au commencement d'août Thomas-Bernard-Emilien Touroude, vicaire intrus de Saint-Baudelle passa en la même qualité à Châtillon dont il fut nommé curé quelques temps après. Il put rester en cette paroisse jusqu'à la Terreur. Touroude né à St Nicolas de Beaumont-le-Roger, diocèse d'Evreux, le 20 août 1754 était venu très jeune se fixer en notre pays ; de 1784 à 1791, nous le voyons signer aux registres de Saint-Baudelle comme clerc tonsuré de cette paroisse. Il entra en communion avec les intrus, fut ordonné prêtre par Villar en 1792, puis envoyé comme vicaire à Saint-Baudelle (premiers jours d'avril 1792). Le 4 juin 1792, il fut élu curé d'Alexain, et il accepta la nomination mais n'osa point se rendre en cette paroisse qu'habitait encore le vénérable Mr Lecottier, curé légitime (voir plus bas). Il fut nommé plus tard (août) à Châtillon-sur-Colmont passa

Page 32.

enfin vers le commencement de septembre à la cure de cette paroisse, vacante par démission de Joseph Dry intrus primitivement nommé. Il y était le 6 août car un acte de baptême est signé de son nom à cette date et depuis cette époque jusque vers la fin décembre il a fait dans la paroisse une trentaine de baptêmes (Reg. Par.). Son nom ne paraît plus après décembre 1792. Dans un acte du 19 août 1792 il met « à la réquisition de Villard, évêque de Laval ». Touroude semble avoir abdiqué pendant la Terreur ; il se rendit alors à Mayenne et reprit en 1795 l'exercice public du culte à Notre-Dame, pour le continuer jusqu'à la remise de cette église au clergé concordataire. Sans prendre le titre de curé, il en faisait les fonctions, mais n'en était pas moins tombé dans une telle nécessité qu'il était obligé pour vivre d'exercer un travail manuel Rétracté avec force réserve en 1808, il fut pendant un an prêtre habitué à Notre-Dame ; malheureusement par leurs manœuvres, des amis compromettants lui attirèrent momentanément une interdiction épiscopale (pour Mayenne) dont il ne fut relevé qu'avec difficulté... Touroude demanda et obtint la déservance de Commer ; il la conserva jusqu'en 1818, époque où il fut nommé curé de St Jean-du-Bois (Sarthe). C'est à ce poste qu'il mourut le 1^{er} septembre 1838 (Lecoq, 6^{ème} partie, pages 27 et 226).

Lors du Concordat, résidait à Châtillon un prêtre réfractaire puis déporté, du nom de François ou Jacques Volclerc (Notes par.), parent sans doute du trop fameux « terroriste, Jean-Baptiste Volclerc ». Il était né à Châtillon le 4 janvier 1752 ; il cessa ses fonctions de vicaire le 2 mai 1798. Il resta à Châtillon en qualité de prêtre habitué et y mourut le 12 juillet 1806, âgé de 78 ans. Il a donné à

Page 33.

la Fabrique le calice en vermeil dont on se sert encore aujourd'hui (notes par.).

D'après les documents rapportés plus haut, Châtillon n'a pas eu de prêtre intrus depuis la Terreur puisque Touroude l'abandonna à ce moment et ne reparut plus.

Dans l'année 1793 des sépultures et des baptêmes furent faits par le maire et les sacristains et puis M^r Lefoulon qui était reparu à Châtillon au moins au mois de mars 1795 fit pendant les 3 mois suivants 88 baptêmes et 51 mariages sans compter d'autres baptêmes faits par des prêtres voisins. Ce nombre considérable de baptêmes et de mariages indique bien qu'il n'y avait pas de clergé assermenté à Châtillon pendant les années 93 et 94.

Paragraphe V

Prêtres ayant exercé le ministère pendant la Révolution.

Plusieurs prêtres du voisinage donnèrent le secours de leur ministère aux paroissiens de Châtillon jusqu'en 1800 et notamment M^r Letourneurs, vicaire de Colombiers. Son ministère fut aussi actif que celui de M^r Lefoulon car pendant les années de 1794 inclusivement à 1800 (mars) inclusivement, on compte sur les registres 121 baptêmes administrés par lui, alors que M^r Lefoulon en a 115. Il commençait dès le mois d'avril 1794. Avec lui, ont administré les sacrements à Châtillon pendant la Révolution : MM. 1^e Auger, 2^e Terrier, 3^e Letourneur, 4^e Gillette, 5^e Sénéchal, 6^e Heuzé, 7^e Renault, 8^e Pottier, 9^e Migoret, 10^e le père gardien des capucins de Mayenne, 11^e Louvel, 12^e Lecottier, 13^e Eudes, 14^e M^r Dumesnil.

1^e- Mr Anger (voir Lecoq, documents authentiques de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne - Ce qui est entre parenthèses a été pris dans cet auteur) était curé de Saint-Pierre-des-Landes. Il put se maintenir en son presbytère jusque vers la fin de juillet 1792. Enfin cédant à la force, le curé légitime

Page 34.

et ses deux vicaires se retirèrent. M^r Auger resta caché dans le pays et échappa aux poursuites des révolutionnaires. Il reparut dès les premiers mois de 1795, établit sa résidence habituelle à Luitré (diocèse de Rennes) et de concert avec plusieurs autres prêtres fidèles, il se dévoua principalement aux régions de Fougères et d'Ernée, visitant parfois quelques points du district de Laval. On trouve dans les archives de Saint-Pierre-des-Landes un petit livret manuel dans lequel le bon curé consignait les baptêmes qu'il administrait. Il est tenu en particulier à la Meltière en Châtillon, car il en est question dans ce livret. D'ailleurs les registres de baptêmes font foi de 6 baptêmes dont le premier est en date de juillet 1793 et le dernier de décembre 1799. Malgré des difficultés, M^r Auger obtint de rester après le Concordat curé de Saint-Pierre-des-Landes. Il y mourut en fonctions le 4 mai 1818.

2^e- M^r Terrier, curé de Vautorte, naquit à Ernée le 22 septembre 1727. Vicaire de Vautorte en 1770, il devint curé de cette paroisse le 4 juin de la même année. M^r Terrier se montra d'abord favorable aux premières réformes de la Révolution. Il ne fit il est vrai, qu'un serment fort catholique mais il se laissa bientôt aller à un serment pur et simple. Il ne tarda pas à reconnaître sa faute, et il fit signifier sa rétractation au district d'Ernée. Il fut, le 14 octobre 1792 incarcéré à Patience, mais comme son âge l'exemptait de la déportation, il fut en octobre 1793 dirigé sur Rambouillet et élargi vers mars 1795. Il revint à Vautorte, rouvrit son église, put y officier librement pendant 6 mois environ, après quoi, il fut obligé de se cacher, mais n'en exerça pas moins jusqu'à la paix un ministère très actif dans cette région et réussit à échapper aux persécuteurs. Il fut maintenu à son poste en 1803 ; il y mourut le 15 octobre 1820 dans sa 94^{ème} année. Il fit dans la paroisse de Châtillon 28 baptêmes de septembre 1795 à janvier 1799.

Page 35.

3^e- M^r Letourneur. Comme on l'a vu plus haut, le ministère de M^r Letourneur fut aussi actif que celui de M^r Lefoulon, il fut même plus régulier pendant le même laps de temps, surtout à partir de septembre 1795 jusqu'à mars 1800, époque à laquelle M^r Lefoulon reprit à découvert et presque exclusivement le ministère puisque à partir de ce moment dans l'année 1800 tous les actes de baptêmes sont signés Le Foulon. Sauf deux seulement du mois de novembre signés Migoret.

Son ministère fut plus régulier car en septembre 1795 (inclusivement) à mars 1800 (inclus.) on ne compte que sept mois différents pendant lesquels il n'y a pas d'acte signé de son nom. Les mois pendant lesquels il a fait le plus de ministère, et seul, sont ceux de septembre 96, décembre 97 et juin 98.

« Nous croyons savoir, dit M^r Lecoq (loc. cit. p. 107) que M^r Guillaume François Letourneur, né à Champsegré (Orne) le 25 novembre 1728, vicaire de Colombiers en 1791 avait été autrefois maître d'école à la Baconnière. A Colombiers, il rivalisa de zèle avec son curé et comme lui, ne fit qu'un

serment restrictif, mais parvint à se soustraire aux recherches. Il resta caché dans le pays qu'il continua d'évangéliser jusqu'à la paix. Il fut en 1803 nommé curé de Colombiers ; il y mourut le 8 mars 1819 ».

4^e- M^r Gilette. Mr Joseph Pierre Gilette, (Lecoq) aumônier des Bénédictines d'Ernée, n'abandonna pas vraisemblablement le pays d'Ernée pendant la Terreur. Il reparut très certainement à Ernée dans les premiers mois de 1795 et évangélisa toutes les paroisses voisines avec le plus grand zèle. Son refuge habituel à Ernée, était la maison de la belle-mère du trop fameux terroriste Marot-Quentin. Nous n'avons pu découvrir ce que devint Mr Gilette à partir de 1798. Il a fait 12 baptêmes à Châtillon de juillet 95 à mars 97.

5^e- M^r Sénéchal. M^r Augustin Sénéchal, né à Notre-Dame

Page 36.

de Mayenne le 18 mars 1732, fut d'abord vicaire maître d'école à Contest. Il demeurait en Saint-Fraimbault au château de L'Isle lorsqu'il fut pourvu le 28 septembre 1762 de la chapelle castrale S^{te} Geneviève. Lors de la Révolution, M^r Sénéchal cumulait depuis longtemps les fonctions de chapelain avec celles de vicaire de St Fraimbault ; dans l'une et l'autre, il s'était acquis une grande réputation de science, de zèle et de charité. Comme les autres prêtres de la paroisse, M^r Sénéchal refusa le serment constitutionnel en 1791. Il se rendit à Laval en mars 1792 et fut incarcéré aux Cordeliers ? mais son âge l'exemptait de la déportation et on le renferma à Patience (14 octobre suivant) d'où il fut tiré au bout d'un an pour être transféré à Rambouillet.

Mis en liberté au commencement de 1795, il se fixa presque aussitôt à Mayenne ; jusqu'à la paix il y exerça l'apostolat le plus infatigable. Ce digne prêtre est un de ceux qui pendant les mauvais jours rendirent le plus de services aux fidèles mayennais ; il a pu écrire à la fin d'un des cahiers déposés par lui à N-D. de Mayenne, qu'il avait évangélisé au moins trente quatre paroisses. Il a fait à Châtillon trois baptêmes en juillet 1795. Maintenu en mai 1803 dans son vicariat, il se retira peu après à Contest où il mourut le 14 septembre 1803.

6^e- Mr Heuzé. Deux actes de baptêmes de décembre 1798 et avril 1799 sont signés de ce nom. C'est celui de « *M^r Louis-Augustin Heuzé originaire de la Normandie et depuis peu vicaire à Lesbois lorsqu'il fit le serment schismatique. En 1791 il fut appelé à la cure de Saint-Loup-du-Gast, il accepta mais ne fut installé que tardivement. Et lorsqu'il voulut célébrer les offices paroissiaux, l'église se trouva vide et cela le détermina bientôt à disparaître. Nous perdons dès lors sa trace* dit Lecoq (loc. cit. p. 104). D'après l'abbé Angot (art. Lesbois) « *Il se rétracta peu après puisqu'on le retrouve en 1793 de retour à Lesbois qu'il desservit jusqu'en 1800, avec plusieurs prêtres catholiques* ». C'est alors

Page 37.

qu'il fit les baptêmes dont il est question pour Châtillon. Au mois d'octobre, Mr Renault faisait un baptême à Châtillon. M^r Joseph Julien Augustin Louis Renault surnommé Renault-Péllée (l'expression s'emploie souvent au pays d'Ernée pour désigner une créature chétive et maigrelette) sans doute pour le distinguer des autres Renault, ses parents, desquels les plus connus et sont encore les Renault-Morlière, était vicaire de la Baconnière au moment de la Révolution. Fort accroché à ses devoirs sacerdotaux, il fut aussi ennemi déclaré des innovations révolutionnaires. Il continua son ministère jusqu'à l'arrivée des intrus, octobre 91 et vint alors habiter Ernée. Il y était encore lorsque les ordres du département le contraignirent de se rendre à Laval d'où il fut déporté à Jersey. En juillet 1796, il fut un de ceux que le gouvernement de Jersey dispensa de passer en Angleterre et tenu en cela pour des loisirs à donner aux prêtres malades, mais un peu plus tard, il rentrait secrètement à Ernée. Il fut arrêté en cette ville après les événements de fructidor an V et dirigé sur Laval, mais délivré près de Martigné par un parti de Chouans, il reprit secrètement son ministère à Ernée jusqu'à la paix. Au Concordat il fut nommé vicaire à Ernée. Il prit à l'égard du curé Bouillée une attitude qui lui mérita une interdiction de fonction de M^{br} de Pidoll. Il se soumit, fut nommé plus tard curé de Saint-Denis-de-Gastines où il est mort le 11 avril 1825.

8^e- Mr Pottier. Mr Guillaume Pottier remplaça en 1810 à Montaudin son curé Mr Jean René Pottier, ancien principal insermenté du collège d'Ernée. Né le 4 août 1751, il était en 1791 vicaire au Requeil (ancien doyenné d'Oyzé. Après avoir subi la déportation comme réfractaire, il était revenu en 1795 se fixer à Saint-Denis-de-Gastines (il fut un peu plus tard missionnaire de cette paroisse) et voyageait une ardeur infatigable sur les territoires d'Ernée, St Denis etc... (Lecoq). Mr Guillaume Pottier mourut en fonction le 9 avril 1830. Il a fait à

Page 38.

Châtillon 17 baptêmes dont 11 au mois d'octobre 1799.

9^e- M^r Migoret. M^{re} Fraimbault François Louis né à Ernée en 1768 était le fils d'artisans et proche parent (neveu) croyons-nous du vénérable abbé Migoret exécuté à Laval le 21 janvier 1794. Lorsque fut demandé le serment, Mr Fraimbault Migoret n'était encore que clerc minoré, étudiant en théologie ; aux premières persécutions il se retira à Paris et y reçut les ordres majeurs d'un évêque catholique, puis il revint exercer le ministère dans le nord de son département et dans une partie de celui d'Ille-et-Vilaine... Le comité révolutionnaire d'Ernée qui ne put s'emparer de lui jamais, se vengea sur sa mère et sur sa sœur et les fit détenir longtemps comme suspects.

Cependant, à l'aide de divers déguisements, l'abbé Migoret poursuivit son apostolat pendant les mauvais jours avec une ardeur infatigable. On nous a cité de lui de nombreux traits d'audace et dit comment déguisé en militaire, il pénétra dans la demeure de Le Coq, évêque constitutionnel de Rennes, pour y administrer les sacrements. En 1803, l'autorité civile prenant ombrage de ses opinions royalistes intervint pour qu'il ne fut pas compris dans la nouvelle organisation ecclésiastique ; il dut retourner à Paris où il établit son domicile jusque vers 1830, s'occupant beaucoup de prédication et faisant partie du clergé de St Thomas d'Aquin, comme prêtre habitué. Il était très adonné à la prédication mais malheureusement, fatiguait souvent ses auditeurs par sa prolixité. Il fut toujours très charitable. Les catholiques d'Ernée le regardent comme un des principaux fondateurs de leur école des Frères. Peu après cette fondation, il mourut en sa ville natale le 20 février 1837, âgé de 68 ans. Il exerça le ministère à Ernée en octobre 1796, janvier 1797 etc... (Lecoq loc. cit.). De janvier 1794 à décembre 1798, il administra 15 fois le baptême

Page 39.

à Châtillon.

10^e. Le père gardien des Capucins s'appelait Hubert Dufougeray (Frère Bernard de Mayenne) né à Mayenne paroisse N. Dame, le 22 juin 1735. Il fit sa profession au couvent de Mayenne. Le P. Bernard, une fois sorti du couvent exerça avec zèle le saint ministère à Mayenne pendant plus d'une année, mais il était en mars 1792 dans un état de santé qui ne lui permit pas de se rendre à Laval avec les autres prêtres réfractaires. Vers la Toussaint suivante, il fut cependant arrêté, conduit au chef-lieu du département et écroué à Patience (3 mai 1792). Exempt de la déportation comme infirme, il fut dans le courant d'octobre 1793 transféré à Rambouillet pour être élargi 16 mois plus tard ; il reparut alors à Mayenne, se livra à un véritable apostolat, tant dans cette ville que dans la plupart des paroisses voisines. En 1798 l'autorité civile, prenant ombrage de son zèle le fit poursuivre de nouveau et condamner à trois mois de prison et à une forte amende. En 1800, il vint se joindre aux missionnaires du Calvaire de Mayenne et obtint la plus grande confiance des mayennais demeurés fidèles. Lors du Concordat, l'ancien gardien fut attaché à cette paroisse comme prêtre habitué, c'est sur cette paroisse qu'il mourut en 1811. Il a fait un baptême à Châtillon en mars 1797 et un autre en juin 1798 (Le Coq loc. cit.)

11^e. M^r Louvel, prêtre catholique (ancien vicaire de Saint-Denis-de-Gastines) résidant le plus souvent en sa paroisse à Larchamp. A Carelles, Ernée, Larchamp, Mégaudais et Saint-Denis du 1^{er} février 1794 à juin 1795, et de février 1796 au 19 octobre 1797. En juin 97, il faisait un baptême à Châtillon. En 1803 il fut curé de Saint-Georges-sur-Erve où il mourut le 16 juillet 1815.

12^e. M^r Lecottier. M^r Julien-Jacques Lecottier-Villeneuve né à Mayenne le 17 février 1763, vicaire d'Yvré-l'Evêque en 1791 ne fit point le serment et chercha un refuge dans la ville

Page 40.

natale à la fin de cette année... Il se rendit à Laval vers mars 1792 pour obéir aux ordres du département ; mais dans le cours de juin, il fut renvoyé de la prison des Cordeliers pour cause de maladie. Pendant plus d'un an, il ne cessa de parcourir et d'évangéliser la région à l'ouest de la Mayenne ; mais il fut enfin arrêté près du bourg de Juvigné le 15 août 1793, conduit à Laval et écroué le surlendemain à Patience. C'est dans cette prison qu'après un mois de mise au secret, il fut visité par son compatriote Morice de la Rue, ex vicaire épiscopal : ce dernier qui espérait amener le prisonnier à faire le serment, fut au contraire en entendant M^r Lecottier, touché de la grâce et ne tarda pas à se rétracter.

Au mois d'octobre 93, il fut dirigé comme infirme sur Rambouillet ; il ne fut élargi qu'au printemps 1795 et reprit aussitôt son ministère dans le pays mayennais. Au Concordat il fut nommé vicaire à S^t Martin de Mayenne. En 1811 appelé à remplacer M^r Vital comme curé de cette paroisse, il s'y montra pasteur dévoué et charitable. Il mourut le 20 juillet 1826. Il faut se garder de le confondre avec M^r Julien Lecottier son frère, curé d'Alexain (Le Coq loc. cit. Page 30). M^r Lecottier a fait un baptême à Châtillon en avril 1795.

13^e. M^r Charles-Henri Eudes Dupont, né à Nantilly (Orne) exerçait à Mantilly lorsqu'il refusa le serment pur et simple ; il fut pour ce motif incarcéré et déporté en 1792. Rentré avant 1800, il évangélisa St Fraimbault ; le 9 décembre 1799, il faisait un baptême à Châtillon. Il est mort desservant de Beillé (Sarthe) le 11 juillet 1838.

14^e. Le 26 août 1798, un baptême était fait à Châtillon par M^r Dumesnil. Je n'ai pu avoir de renseignements sur ce prêtre. *Ce Dumesnil était curé de Bellême (Orne). Après 1791 pendant plusieurs années, il évangélisa St Fraimbault de Prière.*

Page 41.

Paragraphe VI. Curés après la Révolution.

22^e. M^r Jacques René Lefoulon, succéda à M^r Besnier le 1^{er} mars 1804. (voir plus haut.) il mourut le 7 janvier 1821. Ses restes ont été transportés dans le nouveau cimetière avec le modeste monument que lui élevèrent les gens de Châtillon.

23^e. M^r Alphonse Caillère lui succéda le 27 février 1821 jusqu'au 31 octobre 1832. Il fut obligé de quitter Châtillon à la suite de grandes difficultés avec les paroissiens.

24^e. M^r François Cordon fut curé de Châtillon de la fête de la Toussaint 1832 au 30 juillet 1861, jour de sa mort. Il a été enterré le premier dans le nouveau cimetière. La famille d'une personne décédée la veille voulut bien attendre le temps nécessaire pour permettre que le nouveau cimetière fût inauguré par la sépulture du curé de la paroisse. M^r Cordon a laissé dans la population de Châtillon un souvenir toujours vivant. Les anciens se rappellent volontiers le souvenir de ce prêtre austère, très attaché à ses devoirs de pasteur et qui eut à lutter pour remettre un peu d'ordre dans les affaires de la fabrique, fondations, etc... et pour détruire l'ancien clocher, construire la tour actuelle, refaire les bancs de l'église etc... Il montra de la fermeté et de la prudence pour le maintien des droits de son église, pour empêcher la prescription et cela malgré les époques troublées par la politique qu'il eut à traverser. A voir tous les travaux qu'il a entrepris et menés à bonne fin, liste alphabétique de tous les baptêmes et mariages depuis 1630 jusqu'à 1856 avec la date et les noms des parents, ~~recherche de tous les actes de fondations~~, une carte de l'ancien diocèse du Mans faite complètement à la main et sur une échelle assez considérable, recherche de tous les actes de fondations qu'il a mis en ordre et

Page 42.

étudiés pour trouver les noms de ceux qui après l'époque de tourmente de la Révolution devaient supporter les charges de ces fondations, registres des bancs, fondation etc.... on sent l'homme d'un

travail tenace, qui ne reculait devant aucune fatigue pour arriver à son but, n'y mettant peut-être pas toujours toute la modération désirable, mais ne voyant avant tout que le bien. Il a recueilli certaines notes qui ont été très utiles pour la composition de ces chroniques.

Avant la Révolution il y avait plus de 220 fondations faites au profit des trépassés du Rosaire, de l'église ou du clergé et plusieurs par les seigneurs du Plessis Châtillon.

Soixante quatorze fermes étaient grevées de charges plus ou moins considérables et qui avaient disparu en tout ou du moins en grande partie au moment de la Révolution, M^r Cordon entreprit de rétablir autant que possible ces charges, recherchant les héritiers ou les acquéreurs de ces biens grevés, il y rencontra de nombreuses difficultés, enfin il parvint à rétablir celles qui existent encore et dont le tableau est affiché à la sacristie. D'autres furent amorties, en particulier celles des seigneurs de Châtillon ~~qui furent amorties~~ par M^r de Hercé alors possesseur du château du Plessis (voir page suivante). Le 10 décembre 1835, il bénissait une cloche, Caroline Françoise ; le 13 janvier 1835, il faisait bénir par M^r Dupré, principal du collège de Mayenne une autre cloche, Louise Françoise Martine et le 23 avril 1844, M^r Daron curé-doyen de Cossé-le-Vivien bénissait Marie Adelaïde Armandine, cloche pesant 1080 kilos non compris le battant, parrain M^r Jean Tanquerel de Vaucé, chevalier de S^t Louis, marraïne, Mme Marie Adelaïde Armande d'Héliand

Page 43.

épouse de M^r Marie-Charles-Gustave Aprix de Morienne. Le 2 octobre 1842, il est décidé au scrutin secret au conseil de fabrique par 4 voix contre 2, un membre ayant refusé de signer, que les autels de la Ste Vierge et de St Maur « vu qu'il était difficile d'orner convenablement ces autels qui sont dans un mauvais état et que d'ailleurs leur enlèvement fournirait des emplacements de bancs très utiles » seraient détruits avec la condition de replacer les statues de la Ste Vierge et de St Maur à l'autel St André (actuellement du Sacré-Cœur).

A la même date, le conseil décida que le capital de la rente de l'école des sœurs, qui sera remboursé par suite de la faillite de Mr de Hercé qui jusque là supportait les charges des fondations faites par Mme Félicité du Plessis et ses ancêtres pour l'école des filles, sera placé en rentes. Et au registre des recettes et des rentes dues à la fabrique, on voit que le 1^{er} octobre 1842, elle a reçu la somme de 7372 ^f. 11 cent. sur cette somme il y a 3950 ^f pour le capital de la rente annuelle des Sœurs, qui est de 197 ^f (200 livres tournois) et 1285 ^f pour le capital de rente pour la fabrique.

Le 1^{er} janvier 1843 on décide que la grosse cloche fracturée, sera descendue pour être refondue et augmentée, de manière à compléter le poids de 2000 livres.

Le 7 janvier 1844, on décide la construction de la petite tribune par Girault. Comme la fabrique n'a pas les ressources nécessaires pour payer, le dit Girault aura le droit de louer les deux bancs de cette tribune pendant 4 ans à telles personnes et au prix qu'il avisera.

La même année, construction de la grande tribune au bas de la grande nef. Pour paiement, les sieurs Girault pendant 5 ans jouiront du produit de tous les bancs de la tribune qu'ils

Page 44.

loueront à leurs risques et périls.

Juillet 1844, le beffroi du clocher menace ruine par sa vétusté et défaut de solidité.

13 mars 1845, le conseil municipal est prié de prendre les mesures nécessaires. Philippe architecte voyer à Mayenne écrit M^{gr} Bouvier à M^r Cordon, attribue en partie au moins la détérioration du clocher aux travaux faits pour monter une cloche plus pesante que la première... le préfet demande que la fabrique seule supporte les frais de réparation parce que sans autorisation, elle a fait monter une cloche trop lourde et pratiquer des changements au beffroi. Si elle refuse, le préfet menace de se pourvoir devant elle par les moyens de droit.

M.M. les membres du conseil sollicitent de M^r le préfet un ordre aux autorités locales pour élever un autre clocher solide.

Le 19 février 1847, il est décidé en principe que l'on élèvera une tour au lieu de l'église, sur les plans et devis de M^r Philippe, architecte à Mayenne, 1000 ^f sont votés. ? Pareille somme est votée pour le même objet le 25 mai 1847.

Le 9 décembre, le conseil ayant plus de perte que de profit à l'entretien du cimetière, en abandonne l'usufruit à la commune. 17 juin 1848, la fabrique donnait 100 ^f à l'école communale des Sœurs, de ses propres deniers et sans engagement préalable. Elle renonce à fournir cette somme désormais et fera communiquer cette délibération au conseil municipal afin qu'il avise.

1849. Encore la tour, M^r Philippe mort, la commune accepte de concourir à l'érection de la tour pour 2000 ^f. M^r Fouray de Laval est choisi ; un nouveau plan est

Page 45.

adopté ; tour avec sacristie, l'autre n'étant pas suffisante pour resserrer convenablement les ornements et objets de culte.

22 novembre 1850. Toujours la tour. Projet, dit la délibération, remonte à 1843, époque où Mr le préfet ordonnait de descendre la cloche pour sûreté publique. Depuis ce temps, plusieurs projets ont été faits ; tous ces plans ont été abandonnés pour raisons politiques ou autres. La fabrique souffre de ces lenteurs, défaut de sacristie convenable, horloge ne pouvant plus fonctionner, la cloche descendue occupant une place considérable dans l'allée principale de l'église et empêchant de louer plusieurs places. Le sous-préfet lui-même est venu et en a compris la nécessité. Si le plan de Fouray est accepté, toutes discussion disparaît. Néanmoins, le préfet par lettre du cinq novembre renvoie le projet pour être refondu d'après l'avis d'un architecte de Laval (M. Renoux) qui rejette le projet comme n'étant pas conforme à la circulaire du 25 juillet 1848. Le conseil décide de prier M^r le préfet de permettre de leur faire quelques observations et espère que l'on se rendra à ses observations.

6 juillet 1851, plan renvoyé par le préfet avec quelques observations tendant à plusieurs modifications. Le projet est refondu par M^r Dromer architecte à Javron. Le conseil accepte mais désire la tour nord au bas de l'église, pour ne pas gêner la construction d'une église future, pour éviter le scandale de la dissipation au bas de l'église. Enfin le 4 juillet 1852 on procède à l'adjudication des travaux. Le sieur Jarry Auguste de Mayenne entrepreneur, soumissionne pour 8879 ^f 19.

18 juillet 1853, M^r Dromer dresse procès-verbal contre Jarry par l'huissier Boulay de Mayenne pour demander la démolition du travail mal fait de la tour, dans les trois jours.

Le conseil sur les raisons de Jarry qui s'oblige à atténuer le plus possible les défauts, tolère : les défauts tels qu'ils sont. 18 novembre 1853, nouveaux procès-verbaux contre

Page 46.

Jarry, ~~approuve~~ l'architecte *approuve* fait signifier les procès-verbaux à Jarry, avec injonction de s'y conformer dans le délai de trois jours faute de quoi, la fabrique fera exécuter les travaux à ses frais (de Jarry), que même lui y faisant travailler, elle se réserve de mettre un inspecteur aux travaux, qui sera à sa charge.

1^{er} février 1856, un second vicaire, M^r J.Vict. Leblanc prend possession.

9 octobre 1857, la fabrique refuse un legs fait par Madeleine Guertaux, veuve Deslandes, n'y trouvant aucun intérêt, et elle est d'avis qu'elle ne doit rien au fisc qui réclame quelque chose pour ce legs qu'elle n'accepte pas. Si elle ne peut s'y soustraire, elle se verrait obligée à regret de solliciter de M^{gr} l'évêque de Laval une réduction de prières, ce que l'exécuteur testamentaire ne saurait souffrir.

Le même jour, le conseil, vu l'importance de la paroisse et deux vicariats reconnus, supplie très humblement M^{gr} l'évêque de Laval de vouloir bien solliciter que le desservant de la paroisse soit élevé à la dignité de vice-doyen (ce qui ne se fit pas).

30 octobre 1857. On lit une lettre du secrétaire de l'évêque et une autre en date du 10 octobre ayant rapport au legs Deslandes ; le conseil refuse toujours de se soumettre et séance tenante, on adresse une lettre à M^{gr} pour le prier de vouloir bien fixer les prières qui doivent être faites pour les sommes à donner en attendant l'issue de l'affaire. La réponse ne fut pas favorable, car dans une séance

extraordinaire du 28 juillet 1857, le président donna lecture d'une lettre adressée à M^r le curé par le grand vicaire de M^{gr} Wicart. Mr le curé prenant la parole dé-

Page 47.

-clara qu'il ne lui est pas permis de lutter contre l'avis de son évêque et engage le conseil à obtempérer. Messieurs les autres membres de la fabrique sont atterrés de voir le défenseur naturel de leurs droits leur être opposé dans une circonstance si évidemment à leur avantage. Ils ne sauraient reconnaître dans ce cas la voix de l'Esprit-Saint, aussi persistent-ils tous énergiquement contre la force qui les obligerait de payer une injuste exigence, aussi maintenant, les considérants arrêtés de la délibération du 30 octobre 1857, ils déclarent qu'ils n'obéiront qu'à la force et contre leur gré et leur conscience. M^r de Morienne maire, exprime à la fabrique les regrets de se séparer d'un conseil qui jusqu'à présent a toujours été parfaitement uni, mais il ne saurait plus faire partie d'une société que l'on peut ainsi engager à agir contre la conscience et la justice, il va donc chercher à la faire remplacer. Ainsi délibéré les jours et an susdits.

Ont signé : G. de Morienne, François Phelipot, Etienne Pouteau, Michel Launay, Jean Chênôt, Pierre Derenne.

Etant obligé de signer la présente délibération, je proteste contre le sens et l'esprit de cet acte. Cordon desservant.

Le 7 avril 1858, l'évêque envoya une lettre à M^r le curé. Il regrette fort que l'on astreigne les fabriques à de longues formalités et en dernier lieu il tait décidé à laisser la fabrique de Châtillon tenter des poursuites judiciaires *« mais je ne m'attendais pas à ce qui vient d'arriver et jamais en 13 ans ½ d'épiscopat je n'ai rien vu de pareil à la prière que vous venez de m'adresser, ce n'est pas une délibération, ce ne sont pas des raisonnements, c'est un inqualifiable outrage fait par six fabriciens à l'autorité, au caractère et à la personne de leur évêque. Je suis convaincu que beaucoup n'ont agi que par faiblesse ... Quant à M^r le maire, je n'ai rien à lui demander, il*

Page 48.

maintiendra s'il le juge à propos ce qu'il a trouvé bon et probablement beau de me dire ...

Vous avez fait votre devoir Mr le curé en protestant, mais cela ne suffit pas, il faut une réparation, cet acte doit disparaître du registre des délibérations ou au moins être expressément désavoué dans un acte subséquent. Il faut une réparation ou la démission. Pour vous, Mr le curé, vous aurez à réunir dès demain le conseil, la commission peut ne pas vous être agréable, mais il faut qu'elle soit faite, et le veux absolument.

Recevez etc...

Casimir év. de Laval.

Le conseil proteste contre l'interprétation donnée à ses paroles ils sont bien loin de vouloir faire la moindre injure à la religion ou à ses ministres, ils ont trop de foi et savent trop bien ce qu'est un évêque ... Ils se sont contentés de témoigner leurs sentiments actuels et s'ils l'ont fait avec trop d'amertume, ils le regrettent... Mais ils repoussent avec force l'imputation faite par l'évêque dans sa lettre de donner des signatures de complaisance... Et jamais nulle force, nulle crainte, nulle influence, ne pourra engager aucun de ses membres à signer un acte contre sa conscience. D'après la proportion que prend cette affaire, le maire ainsi que ces messieurs les membres élus, ne peuvent sans lâcheté offrir leur démission acceptant facilement la responsabilité de leurs actes.

Ont signé : les mêmes que ci-dessus. Au-dessous, je soussigné approuve cette délibération sous certains rapports surtout en ce qui concerne les sentiments religieux et respectueux des membres du conseil envers sa Grandeur et la signe sous toutes réserves. Codon, desservant.

Page 49.

Le 3 octobre 1858, le conseil renonça définitivement à l'acceptation du legs Deslandes qu'il n'avait accepté que par ordre de l'autorité ecclésiastique et induit en erreur par le fisc qui n'avait rien exigé en circonstances analogues.

Le 21 avril 1860, M^{gr} l'évêque de Laval en tournée pastorale à Châtillon écrivit en marge de la première page de la délibération du 28 juillet et de la dernière de celle du 16 août ; Vu et blâmé, en visite pastorale le 21 avril 1860 → Casimir évêque de Laval, puis il lacéra la seconde page.

Le 26 juillet la préfecture de Laval adressait au sous-préfet de Mayenne l'ordre de faire rétablir immédiatement sur le registre des délibérations le feuillet lacéré par M^{gr} l'évêque de Laval et voici la lettre que le sous-préfet adressa au président du conseil de fabrique de Châtillon.

Mayenne 31 juillet 1860

Monsieur.

J'adresse par le courrier de ce jour à Mr le maire de Châtillon copie d'une lettre de M^r le préfet, relative à la plainte portée contre Mgr l'évêque de Laval à raison de la lacération des registres de la fabrique. Je vous prie de vous concerter avec Mr le maire pour l'exécution des instructions contenues dans cette lettre et de m'adresser sans délai un procès-verbal constatant la transcription des délibérations qui ont été supprimées.

Recevez etc. ... Le sous-préfet signé Genty.

Le feuillet enlevé fut transcrit et remplacé et procès-verbal rédigé en la séance du 8 août 1860. Mr le curé déclara ne pouvoir se joindre à la fabrique lorsqu'il s'agirait de démarches contre Mgr quelques bons que puissent être leurs motifs (sic) (1). A cette réunion, M^r de Mo-

(1) Il ne serait peut-être pas téméraire de penser que le bon curé au fond n'était pas aussi indigné qu'il semblait l'être. Il n'était toujours pas vice-doyen malgré la demande du conseil en 1847.

Page 50.

-rien qui jusque-là cumulait les fonctions de maire avec celles de président du conseil de fabrique se soumit à la loi rappelée par un avis de l'évêché signé Guiller secrétaire et auquel cependant le 29 novembre 1859, le conseil avait décidé à l'unanimité de ne pas se soumettre sans nouvelles décisions, avis ou ordre, espérant que pour l'intérêt de la fabrique la situation actuelle pourra être tolérée comme par le passé.

Le 31 juillet 1861 mourut M^r Cordon ; il fut le premier inhumé dans le nouveau cimetière.

25^e. M^r Dureau. Le 9 août suivant, M^r Etienne Dureau prenait possession de la cure de Châtillon. Il fut installé le 18 août par Mr le doyen de Gorron. M^r Dureau était précédemment curé de saint-Samson. En 1865 on construit l'escalier de la petite tribune pour remplacer l'échelle qui se trouvait autrefois à cet endroit pour monter à l'ancien clocher ; Girault fait le travail. En 1868, on constate l'état de dégradation de la tour et on vote les fonds (620 f.) pour la solidifier ; 16 juillet, bénédictin du Grattoir.

1869, achat de l'harmonium.

En 1871, on vote 200 f. traitement accordé provisoirement à un bon chantre présenté par M^r le curé (Ang. Bourgoïn). En 1873, on règle définitivement avec la veuve Jarry pour les travaux de la tour mal faits par son mari. Elle avait adressé une lettre à l'évêché. Elle réclamait 1500 f. On lui donna 957 f. 41.

E, 1872, bénédiction de la chapelle des Fresnes.

En 1873, mission donnée par les R.R. P.P. oblats de Marie de Pontmain. Bénédiction de la chapelle de Géard. Les enduits du presbytère sont refaits par des ouvriers tyroliens. Ils en avaient fait autant peu auparavant

Page 51.

à la tour de l'église¹.

En 1876, 23 avril, on vote 4450 f. pour deux nouvelles cloches, pesant ensemble 1362 kg. 500, qui seront fournies par Bollée fondeur au Mans, qui prenait en déduction la petite cloche pesant 380 kg. La grosse cloche de 1030 kg. Etait conserve comme tonique de la sonnerie. Le 6 août de la même année, les deux nouvelles cloches furent baptisées par le doyen du chapitre de Laval M^r Vincent, délégué de l'évêque. La plus grosse, portant les noms de Céleste Noémie eut pour parrain le comte Gustave de Crouÿ et pour marraine M^{me} la comtesse de Chavagnac, née Céleste le Gonidec de Tressan. La plus petite nommée Emile Paule eut pour parrain M^r Hippolyte Durand-Jaillard et pour marraine M^{lle} Emilie de Lagrange. Parrain et marraine absents, étaient représentés par M^r Joseph de Crouÿ et M^{lle} Angèle Laché, nièce de Mr le curé.

En 1877, nouvelle mission donnée par les Oblats de Pontmain du 2 décembre à Noël. M^r Dureau meurt le 26 décembre 1882. Il était né à Aubigné (Sarthe) en 1816, ordonné en 1840.

26. M^r Daniel. M^r Daniel vicaire à la cathédrale de Laval fut nommé curé de Châtillon et installé le 21 janvier 1883 par M^r Lefebvre archiprêtre d'Ernée. Juin 1883 o, décide des réparations au presbytère. En 1884, on consolide la grande tribune par deux piliers de fonte. On achète une belle chasuble blanche, l'armoire à 3 clés et le coffre-fort. Mr Daniel est nommé le 6 septembre curé de Bouère. Actuellement doyen de Craon.

27. M^r Huignard. M^r Huignard vicaire à N.D de Mayenne, installé curé de Châtillon par M^r Prodhomme doyen de Gorron le 24 septembre 1884. En 1885, M^r Lecoq remplace pendant quelques temps M^r Malain vicaire, dans l'impossibilité de remplir son ministère par suite d'un accident sérieux à la jambe. 8 novembre érection d'un chemin de croix au Grattoir. En 1887 mission donnée par les Oblats de

Page 53.

Marie Pontmain. En 1889, achat de l'horloge de la tour fournie par M^r Gourdin de Mayet (Sarthe) marchant 30 heures, pour la somme de 1950 f. En 1892, on refait le pavé de la cuisine du presbytère en ciment et on repeint plusieurs fenêtres. Le 7 janvier 1894, pour obéir à la nouvelle loi sur les fabriques, M^r Bourgon, trésorier prête serment de remplir ses fonctions avec exactitude et probité. Le 8 août, le conseil en majorité proteste contre la loi sur les fabriques. En 1894, mission donnée par les Lazaristes de Tours : M^r Couture, supérieur avec MM Corvée et Dérault ; elle se termina à Noël. Construction des trois classes pour les écoles libres, architecte M^r Tessier de Mayenne. Plusieurs personnes généreuses y ayant contribué de leurs dons ; travaux de consolidation à la tour qui menaçait ruine de plus en plus. Sur l'avis de M^r Tessier et d'un autre architecte de Rennes, il est décidé que l'on ne sonnera plus qu'une cloche à la fois en plein son, les autres seront tintées. On refait l'arcade de l'inter transept du côté du chœur et qui menaçait ruine. M^r Huignard nommé archiprêtre de S^t Vénérand de Laval est remplacé en novembre 1896 par M^r Jourdan, curé de Chevaigné.

28^e. M^r Jourdan, installé le 18 novembre 1896 par M^r Prodhomme, doyen de Gorron, décédé le [blanc] octobre 1910.

29^e. M^r Eugène Barbedette.

Chapitre VI

Vicaires de Châtillon depuis 1570.

Jean-Baptiste Chausson	1570
François Letourneux	1570

¹ Cette pauvre tour s'est définitivement écroulée le dimanche 26 octobre 1924 à 7 h ½ du matin avant la 2^{ème} messe. Des travaux de consolidation avaient été faits en 1894. Voir plus loin.

François Hamard	1610 – 1631 = 20 ans
Pierre Bérard	1 ^{ère} fois 1619 – 1620, 2 ^{ème} fois 1637 - 1646
Simon Gaultier	1633 – 1637 = 4 ans
Mathieu Guéret	1646 – 1649 = 3 ans
Michel Pivette	1649 – 1670 = 21 ans
Julien Moreau	1670 – 1694 = 24 ans
Pierre Mesnage	1670 – 1672 = 1 an ½
Jean Bouessier	1695 – 1705 = 11 ans
Julien Foucault	1695 – 1698 = 3 ans
Jean Dodard	1698 – 1701 = 3 ans
J-B. Lemoine	1701 – 1706 = 5 ans
de la Roche	1707 = 8 mois
Pottier	1710 – 1714 = 4 ans
Piertron	1714 – 1716 = 18 mois
Jean Coulange	1716 – 1724 = 8 ans
Pierre Gouault	1724 = 11 mois
René Favrie	1725 – 1729 = 4 ans
JB. Coullard	1730 – 1750 = 20 ans
Dupont	1733 – 1736 = 3 ans
Dupin	1736 – 1738 = 18 mois
Louis Gilles	1749 – 1755 = 6 ans
René Margerie	1751 – 1752 = 1 an
François Volclerc	1752 – 1783 = 31 ans
Julien Tassin	1755 – 1758 = 3 ans
Georges Fouqué	1758 – 1782 = 24 ans
Ledeme-Faverie	1722 – 1786 = 4 ans
Forin	1783 – 1784 = 1 an
Pierre Besnier	1785 – 1785 = 2 mois
Jacques René Lefloulon	1785 – 1804 = 19 ans
Louis Beaugeard	1787 – 1790 = 3 ans
Joseph Lefevre-Dubourg	1791 – 1792 = 18 mois
du Buat	1805 – 1808 = près de 4 ans
René Gallouin	1814 – 1817 = 3 ans
Joseph Létoré	1818 – 1820 = 2 ans

Page 54.

Brionne	1820 – 1821 = 1 an
Romagné	1821 – 1822 = 1 an
Louis Douxannis	1822 – 1825 = 3 ans
Bouillet	1825 – 1826 = 8 mois
François Croissant	1826 – 1828 = 2 ans
Pierre Lendemain	1828 – 1830 = 18 mois
Clouard	1830 – 1831 = 10 mois
Leroy	1831 = 4 mois
Guillaume Lucas	1831 – 1839 = 8 ans
Paul Beucher	1837 – 1839 = 2 ans
François Cointet	1839 – 1849 = 10 ans
Guillaume Desrochers	1837 – 1839 = 2 ans ½
Alexis Mongodin	1840 = 8 mois
Louis Armange	1840 – 1856 = 16 ans, act. curé de la Gravelle
Joseph Crosnier	1843 – 1847 = 4 ans

Julien Lefoulon	1847 – 1856 = 8 ans ½, retiré au Châtellier (1882)
Victor Leblanc	1856 – 1857 = 1 an actuel curé de St Christophe
René Lebastard	1856 – 1857 = 1 mois ½
Sylvestre Couet	1857 – 1860 = 3 ans ½
César Bordalet	1858 – 1860 = 2 ans ½
Nicéphore Fournage	1860 – 1869 = 9 ans mort retiré à St Samson 3 juin 1903.
Louis Philippe Gauthier	1860 – 1861 = 1 an, mort curé de Ste Gemmes, 1900
Constant Boucher	1861 – 1865 = 4 ans
Pierre Ferron	1865 – 1868 = 3 ans mort curé de Louvigné 1893
Louis Jolly	1868 – 1873 = 5 ans mort au Canada en 1895
Paul Boulay	1869 – 1876 = 6 ans ½ actuel cure de Launay-Villiers
Alphonse Leroy	1873 – 1878 = 5 ans, mort curé de St Mars sur la Futaie
Louis Geollier	1876 – 1878 = 2 ans, actuel curé de Châtres
Joseph Gougeon	1878 – 1890 = 12 ans, actuel curé de Champéon – doyen de ..
Emile malaire	1878 – 1885 = 7 ans, actuel curé de la Rouaudière
Joseph Daguier	1885 – 1895 = 10 ans ½, actuel curé de Carelles
P. Friteau	1890 – 1903 = 13 ans, curé de Vaiges 1906, doyen de Meslay 1917
Gaston Poussin	1895 – 1898 = 3 ans, actuel curé de St Aubin du Désert

Page 55.

Charles Trouillard	1898 – 1905 = 6 ans ½ actuel curé de Montigné le Brillant 1917
--------------------	--

Appendice – M^r Cointet, vicaire

M^r François Cointet fut vicaire de Châtillon du 25 août 1839 au 12 mai 1843 où il partit missionnaire pour l'Amérique. Pendant les quatre années qu'il a passé à Châtillon, il a fait beaucoup de bien et les anciens de la paroisse qui l'ont connu et apprécié se rappellent son souvenir et en parlent avec vénération. Après sa mort arrivée le 19 septembre 1854, il fut publié une notice sur sa vie et le résumé à très grandes lignes de cette notice nous le fera suffisamment connaître et nous donnera une idée du bien qu'il a pu faire ici pendant les quelques années qu'il y a passé. Disons en commençant qu'il établit dans la paroisse le catéchisme de persévérance, ce dont il faisait un compte-rendu fidèle après chaque séance, et que l'on peut voir dans un registre de la fabrique. La notice fut écrite en anglais et traduite en français sous le titre « Vie du R.P. Cointet prêtre et missionnaire de la Congrégation de Ste Croix traduit de l'anglais par le baron R. de St Julien, ex-capitaine commandant de cavalerie » (Paris, Julien Lanier et Cie libraire éditeur rue de Buci, 4 faubourg St Germain – 1856).

Voici en résumé les passages les plus saillants et en particulier ce qui concerne Châtillon. Le père François Cointet né de parents riches et très considéré, naquit le 25 mars 1817 à la Roë, diocèse du Mans. Il fut consacré dès son jeune âge à la Ste Vierge, et il avait à peine 10 ans quant il fut envoyé au collège de Château-Gontier où il remporta une grande partie des premiers prix. Il entra au séminaire du Mans en septembre 1834 où, naturellement simple et modeste et réservé, il se fit distinguer parmi les premiers, il fut généralement considéré comme un des meilleurs théologiens de son cours. Il fut bachelier en théologie. Pressé par le temps, il fut sur le point d'abandonner toute idée d'entrer

Page 56.

dans les saints ordres, mais M^r Heurtebize, supérieur du séminaire avait vu en lui un jugement droit et il ne perdit pas l'espoir de vaincre sa scrupuleuse résistance qui le porta jusqu'à vouloir quitter le séminaire et rentrer dans sa famille et il réussit à dissiper une fois pour toutes les nuages qui avaient obscurci l'horizon de ce prêtre prédestiné.

Avant son ordination, il fut précepteur dans une famille noble et en 1839 il fut ordonné prêtre par M^{gr} Bouvier évêque du Mans.

Rien n'est édifiant comme le règlement de vie qu'il s'imposa à ce moment et suivit fidèlement dans la suite « Immédiatement après son ordination, lit-on au chapitre III, l'abbé Cointet fut nommé à Châtillon, l'une des plus considérable et des plus exemplaires paroisses du diocèse. Il ne passa que quatre années au milieu de ses habitants mais ce court espace de temps suffit pour le faire aimer et apprécier généralement, non seulement de son évêque et de son curé, mais encore de son troupeau tout entier dont il était aussi tendrement chéri que sincèrement respecté. Nous pouvons juger combien il doit avoir été heureux à Châtillon par l'immense bien qu'il y fit sans jamais en avoir laissé échapper l'occasion. Ceux qui l'ont connu en Amérique et qui y ont été témoins de son zèle et de sa ferveur, à une période de sa vie où la maturité de l'âge pouvait faire supposer que cette ferveur et l'impétuosité de ce zèle de jeune homme avait dû se calmer, comprendront sans peine ce qu'il doit avoir été au commencement de sa carrière de dévouement et combien les efforts ont dû être infatigables et ses prières ardentes, lorsqu'il se trouva, pour la première fois, chargé du soin et de la discrétion des âmes. Non seulement il s'épuisa, mais on

Page 57.

peut dire qu'il commença à prêcher, à catéchiser, à confesser, à visiter les malades et à exhorter à la pénitence les chrétiens pécheurs et relâchés. Douze mois ne s'étaient pas écoulés que non seulement il connaissait par leur nom chaque famille et chaque individu de la nombreuse paroisse, mais encore leurs affaires, leurs afflictions et tous leurs besoins spirituels et temporels. Fallait-il leur aller offrir les secours ou les consolations de la religion, il se montrait tout dévoué et dès qu'il s'agissait de les soulager dans leur misère, sa bourse, quoiqu'insuffisante parfois, leur était constamment ouverte. Plus de huit cents communians chaque année l'avait choisi pour leur confesseur, et il se montrait plein de zèle pour leur salut. On ne peut rien imaginer de plus ingénieux et de plus persévérant que les expédients et les efforts qu'il employait pour éloigner d'eux les occasions du péché, rien de plus aimable que sa manière de les instruire, pour les édifier, les gagner et les rendre meilleurs, afin de les rendre plus heureux aussi. Sa sollicitude dévouée autant qu'infatigable ressemblait à celle d'une mère pour ses enfants et l'affection qu'il leur portait était si vive que bien des années après les avoir quittés, on l'entendait encore parler, dans les termes les plus chaleureux de son tendre amour pour ses chers catholiques de Châtillon qui de leur côté chérissaient si fidèlement sa mémoire, que lorsque son nom venait à être prononcé, les larmes coulaient de leurs yeux. Naturellement doué d'un rare esprit d'ordre et possédant à fond la connaissance de ce qu'il devait enseigner et de ce qu'il avait à faire, il devint chaque jour de plus en plus de prêtre de la paroisse ; et comme il était excessivement humble et modeste dans toutes ses actions, son bon curé lui abandonnait journellement et avec sa confiance entière la direction de son précieux troupeau. On n'y perdait rien ; car notre jeune et fervent abbé devenu l'âme de sa

Page 58.

nombreuse famille spirituelle, ne tarda pas à répandre parmi tous ses membres une nouvelle vie de foi et de dévotion. Inspirant à tous une égale confiance, chéri de tous et constamment occupé des autres, il avança dans la vie littéralement comme son divin maître en faisant le bien. Ce ne serait pas encore une tâche facile que d'exprimer les sentiments mêlés de respect, d'amour et de vénération que le bon peuple de Châtillon ressentait pour lui, mais il serait plus difficile encore de dépeindre les regrets et la douleur que produisit la nouvelle rapidement répandue, que le cher abbé Cointet devait bientôt partir pour les missions étrangères. Pendant quelques temps cet excellent homme avait jugé prudent de tenir son dessein secret, de le mûrir par la prière devant Dieu et de tout préparer pour son exécution sans faire naître d'inutiles difficultés qui bien certainement ne manqueraient pas de se produire si son projet était connu. Il ne s'était pas trompé dans ses appréhensions. Son directeur d'abord s'y opposa ensuite Mgr Bouvier, son évêque, combattit vivement les intentions en lui témoignant le désir de les lui voir abandonner entièrement. Mais l'inspiration qui lui avait suggéré ce dessein était venue de Dieu et aucun obstacle ne pouvait en empêcher l'accomplissement. Il porta sa cause au pied de l'autel en visitant chaque jour le Saint-Sacrement, et après une année entière

d'incertitudes et d'anxiétés, il fut également surpris et ravi en apprenant que son curé et son évêque, dans la crainte de s'opposer par un refus plus prolongé, et à l'accomplissement d'une résolution qui, à n'en pouvoir douter, avait été inspirée par le St Esprit, accordaient enfin leur

Page 59.

consentement, quoiqu'il leur fut assurément très pénible de voir ce digne ecclésiastique abandonner un poste dont il avait si admirablement rempli les fonctions, et en envisageant surtout la difficulté de l'y remplacer sans détriment sérieux pour la paroisse. Il partit de Châtillon peu après pour Notre Dame du lac (Indiana) pour entrer dans la congrégation de Ste Croix dont le supérieur était le P. Sorin son ancien et intime ami du séminaire. Il quitta Châtillon mais d'esprit et de cœur il y demeura jusqu'à son dernier soupir. Sainte charité ! Combien de temps ne reste tu pas fixée dans une âme pure et sincère ! On ne pouvait pas dire que loin de la vue il fut aussi loin de la pensée de son premier troupeau tant aimé. Sa mémoire est restée vivante parmi les membres qui le composent ; et ils ont dû être profondément affligés en apprenant la triste nouvelle de sa mort.

Une preuve plus touchante de ce souvenir d'affection fut donnée, il y a quelques années, à un de ses associés qui traversant le village de Châtillon, avait été prié, forcé même par le curé, de monter en chaire. Sur un simple avis, un auditoire nombreux se trouva bientôt réuni, non seulement l'église, mais encore la rue qui l'avoisine, furent en peu de temps encombrés d'une foule empressée, qui s'estimait heureuse d'entendre quelqu'un qui put lui parler de son cher abbé Cointet ; et pendant plus d'une heure, les respirations restèrent en quelque sorte suspendues, afin de ne pas perdre un mot du simple récit de ses travaux et du succès dans sa mission lointaine.

Il arriva à N-D. du Lac au mois de février 1843 après une violente tempête où il faillit trouver la mort. Sa vie fut le temps après encore en danger par suite d'un accident à Détroit. Il serait trop long de raconter

Page 60.

toutes les œuvres de zèle et d'apostolat opérées par le P. Cointet pendant sa vie de missionnaire et dont il fut victime, car le choléra dont il est mort, fut contracté à la suite de fatigues qu'il eut à supporter pendant une épidémie le 14 septembre 1854, et il mourut le 19 du même mois dans les plus grands sentiments de pitié et d'amour de Dieu.

L'auteur termine sa relation, par quelques pages d'un véritable lyrisme sur les talents de l'abbé Cointet comme helléniste, latiniste, poète, orateur connaissant à fond les langues anglaise et allemande. « *En est-il un seul, ajoute-t-il, en parlant des assistants à ses funérailles, qui ne se soit retiré avec des impressions si fortement gravées dans le cœur que toutes les eaux du Léthé seraient désormais impuissantes à les en bannir* ». Mais ce qui ressort principalement de la notice sur le R.P. Cointet, c'est qu'il fut un prêtre zélé, un saint religieux qui se dévoua et fit le bien partout où il passa. Bien qu'il n'eût encore que 36 ans, il avait fait, y lisons-nous encore, beaucoup pour l'honneur et la gloire de Dieu. Il trouva N-D. du Lac, un désert lorsque la mort vint l'enlever, il laissait dans la communauté plus de cent religieux « *La ferme croyance où sont les admirateurs du P. Cointet que de sa prison il est allé il est allé dans un monde meilleur recevoir la plus brillante des récompenses et y jouir d'un bonheur extatique, ne leur suffit pas encore pour cicatriser les plaies de leur cœur ulcéré par la mort, ou pour adoucir l'amertume des profonds regrets qui entourent sa tombe récemment creusée* ».

Page 61.

Chapitre VII Chapelles

Il y a actuellement dans la paroisse trois chapelles ; le Grattoir, Géhard et les Fresnes.

1^{er}. **Le Grattoir.** Depuis très longtemps la T.S. Vierge est honorée au Grattoir par les habitants de Châtillon. Il est question du Grattoir au XIII^e siècle « *la dixme des avenages du Grattoir* » (archives de

la Mayenne H66). La croix du Gratouair 1650. Le Grattouer (Cassini). Dreux de Mello seigneur de Mayenne, rachète de Fontaine-Géhard quelques dîmes au Grattoir 1236. Alain d'Avaugour donne aux religieux une pièce de terre au même lieu 1260. Le 7 février 1650, Jean de Portcarro gentilhomme breton fut tué à la croix du Grattoir par le sieur Charlot de Chambor.

Voici ce que nous lisons dans N-D de France ou Histoire du culte de la Sainte Vierge en France par M^r le curé de St Sulpice, chez Plon, 1864 : Châtillon a son antique chapelle au Grattoir où l'on va en pèlerinage pour diverses maladies. La statue de la Vierge qu'on y vénère fut trouvée dit-on, dans une épine blanche qui existe encore ; on voulut la transférer à l'église paroissiale mais on ne put vaincre la résistance qu'y opposer son immobilité et en conséquence on lui éleva la chapelle actuelle. Ce n'est là qu'une pieuse légende dont nous ne trouvons aucun fondement dans les actes paroissiaux pas plus que dans les données hypothétiques de M^r Couanier (Pèlerinages, 40) nous préférons admettre ce que dit l'abbé Angot sur le témoignage de M^r Dureau écrivant à l'abbé Loches du Mans ; M^r Tobie Dugain curé de Châtillon de 1703 à 1737 voulant installer une nouvelle statue de la Vierge dans son église avait décidé d'enterrer l'ancienne.

Page 62.

Un fermier du village du Grattoir nommé Pierre Pré vint le trouver et lui demanda la statue antique promettant de faire bâtir une petite chapelle et d'y aller prier avec sa famille, ce qui fut exécuté. Le petit oratoire avait 1,10 m sur 1,30 m et était précédé d'un petit auvent. Cet oratoire a été remplacé par une chapelle de plus grandes dimensions en 1868 comme nous le verrons plus loin.

La statue qui y était autrefois vénérée a été remplacée par celle qui s'y trouve actuellement et qui a été portée processionnellement lors de la bénédiction de la chapelle. L'ancienne statue ne fut pas détruite, elle a été possédée pendant de longues années par une pieuse fille nommée Marie Préhu. Elle fut donnée en 1895 à sa mort à un prêtre de la paroisse (celui qui a fait ces chroniques) qui voulut la faire restaurer pour la remettre au Grattoir, mais son état de vétusté était tel qu'elle tomba en poussière quand on voulut la travailler, elle était en bois complètement vermoulu, et il a été impossible de la remettre là où elle avait été honorée pendant près de deux siècles. Plusieurs croyaient que cette statue était venue autrefois du prieuré de Géhard.

En 1866 Jean Pouriel par son testament en date du 11 novembre 1865 donnait à la fabrique de Châtillon sa part indivise de la chapelle du Grattoir avec 150 mètres carrés de terrain environnant la chapelle et en plus 500 f. destinés à la construction d'une nouvelle chapelle à charge pour la fabrique de faire célébrer pour lui et son épouse Marie Coupeau, le jour de la St Jean, une messe à la chapelle. Le préfet de la Mayenne, M^r Bergogné, autorisa l'acceptation de ce legs le 5 juin 1866 et M^{gr} l'évêque

Page 63.

de Laval l'approuva le 7 juin de la même année. Le 22 mai 1868, la chapelle était construite ; M^r l'abbé Fourhage vicaire de la paroisse contribua pour une grande partie aux travaux exécutés pour la somme de 3350 f. votée au conseil de fabrique le 10 mars 1867. A cette même date, M^{gr} l'évêque de Laval permettait la célébration des Saints Mystères une fois par semaine dans la chapelle.

Le 6 juillet 1868, elle fut bénite solennellement par Mr Billion archiprêtre d'Ernée, au milieu d'une foule immense d'un peuple recueilli, dit la relation et entouré d'un nombreux clergé des paroisses voisines. Le 8 novembre 1885, un chemin de croix y était érigé et béni par M^r Huignard, curé de la paroisse ? Chaque année, au second jour des Rogations, la paroisse s'y rendait en procession et les fidèles de Châtillon aiment à y invoquer Marie. Ils y prient aussi Ste Radegonde, en particulier contre les ravages des vers blancs. La statue s'y trouve avec celle de St Joseph.

2^e. **Géhard**. La chapelle de Géhard comme on le verra plus loin a été construite pour rappeler sans doute le souvenir de l'important prieuré bénédictin qui existait là autrefois, mais aussi et surtout peut-être pour garder des affres du temps l'ancien maître-autel du monastère datant du XI^e siècle et nous rappelant le souvenir de saint Bernard d'Abbeville et Guillaume Firmat qui ont habité ces lieux. M^r Courte de la Goupillière propriétaire de la ferme qui fut autrefois Fontaine Géhard a fait construire

cette modeste chapelle qui fut bénite le 26 mars 1873 par M^r Dureau curé de Châtillon, en vertu d'une autorisation donnée par M^{gr} Wicart évêque de Laval. La bénédiction fut donnée sans solennité conformément à la volonté épiscopale. M^r Courte de la Goupillère

Page 64.

aurait désiré qu'on y célébrât le St Sacrifice de la messe mais la permission n'a pas été accordée, vu l'exiguïté de la chapelle et son dénuement qui la mettent dans l'impossibilité d'obtenir une pareille faveur, comme l'exprime la relation de la cérémonie dans le registre des délibérations de la fabrique.

3^e. Les Fresnes. La chapelle des Fresnes a été construite par M^{lle} Emilie de la Grange, dans sa propriété en l'honneur de la T.S. Vierge, sous le vocable de « santé des infirmes ».

M^r Dureau curé de la paroisse autorisé par Mgr l'évêque de Laval, l'a bénite le 26 septembre 1872. Depuis la mort de M^{lle} de la Grange, le St Sacrifice de la messe n'y est plus offert. La permission n'ayant pas été demandée, elle n'a pas été renouvelée. Elle appartient actuellement à M^{me} d'Argencé de Mayenne. En 1581, les Fresnes appartenaient à Jean Cazet, sieur de la Fontaine, fils de Jean Cazet et de Mathurine Frisan ; à Guillaume Cazet, mari de Michelle Ouvrard 1609. Il sera question plus loin de cette famille à propos des seigneuries de Châtillon (page 200).

4^e. Oratoire de St Guillaume. La carte de Jaillot en 1706 indique au N.N.O. du bourg un oratoire de St Guillaume. Il n'existe plus actuellement qu'une croix ayant une Vierge dans un petit oratoire, à côté de la pierre de St Guillaume, dont il sera question plus loin à l'occasion du prieuré de Géhard. Dans la paroisse de Montenay et ailleurs, dit Mr Couanier de Launay, dans son légendaire ou vies de saints du diocèse de Laval, page 208, on montre de grandes pierres qui purent servir très anciennement à divers usages, mais que les habitants appellent pierre de

Page 65.

Guillaume parce que la tradition rapporte que St Guillaume y a dormi. A la ferme de Launay, sur le bord de la route de Brecé, se trouve une croix, à côté d'une pierre d'une grande dimension, à dos arrondi et qui porte le nom de pierre de St Guillaume ou de St Giaume, pour parler le langage de la campagne.

Comme St Guillaume Firmat a habité le monastère de Géhard, il a pu dans ses pérégrinations se reposer sur cette pierre, y prendre son sommeil, et à partir de cette époque, une certaine vénération s'est attachée à cette pierre et s'est continuée dans la suite du temps.

Il y a eu probablement un oratoire à cet endroit, comme l'indique Jaillot, et qui a été remplacé par une croix. On va encore invoquer St Guillaume à cette croix, contre la fièvre, et au sommet de la pierre, il a été creusé un trou peu profond dans lequel les malades déposent une modeste offrande destinée dans leur esprit au premier pauvre ou mendiant qui passera par là. Tels sont les souvenirs qui se rapportent à cette pierre. Des traditions locales rapportent le passage de St Guillaume Firmat en ce lieu et confirment ce que les historiens racontent au sujet du pouvoir que Dieu lui avait donné sur les êtres animés : les oiseaux ne craignaient pas de venir prendre leur pâture dans sa main, ils se mettaient l'hiver à l'abri de la froidure sous son manteau. Un gros sanglier ravageait un jour le jardin qu'entretenait Aubert son compagnon près de l'ermitage. Le pauvre frère mécontent et épouvanté courut en donner avis à son maître. St Firmat vint prendre l'animal par l'oreille et le conduisit dans les cellules où il le retint prisonnier. Le lendemain, il le retint, menaça de le faire jeuner une seconde fois s'il revenait arracher les légumes du frère Aubert et lui rendit la liberté. Si des chevreuils ou des lièvres pénétraient

Page 66.

dans son jardin, il les faisait venir à lui, leur donnait un léger coup et leur défendait de recommencer (C. de Launay loc. cit.). Or la tradition rapporte qu'à la ferme de Launay, St Guillaume, que l'on

représente petit pâtre, avait été chargé par son maître de veiller à ce que les oiseaux ne fassent pas de ravages dans un champ, ce qui le mettait dans l'impossibilité d'aller avec les autres fidèles chanter les louanges de Dieu à l'église. Il fit entrer et enferma dans la grange les oiseaux et se rendit à l'église. Le maître l'apercevant au milieu des fidèles en fut étonné et irrité. Il lui en fit de sévères reproches, certain qu'il était de trouver son champ ravagé, mais il fut très étonné de voir son petit pâtre arrivé à la ferme, ouvrir la porte de la grange et donner la liberté à une multitude d'oiseaux qui par la permission de Dieu, n'avaient pu nuire pendant le temps que son fidèle serviteur avait passé à la prière. On a donné tout lieu de croire que la vénération populaire pour cette pierre de St Guillaume est bien fondée et que l'on peut y ajouter foi.

5^e. **Prestimonie de l'Hôtellerie** dont le Paige rappelle l'existence à Châtillon et qui était estimée 20 livres. Une prestimonie était un revenu affecté à l'entretien d'un ecclésiastique sans titre de bénéfice. En 1619 il est question du temporel de la chapelle. L'Hôtellerie est ainsi appelée parce que, dit-on, ce village se trouve sur le bord du chemin qui était autrefois le grand chemin de Châtillon à Gorron et qui conduisait au Mont-Saint-Michel. Les pèlerins s'arrêtaient autrefois à cette hôtellerie et ils y trouvaient aussi une chapelle pour prier, car la maison qui est de l'autre côté, a été ou a remplacé une chapelle, car

Page 67.

elle porte encore le nom de la Chapelle. Cette hôtellerie et cette chapelle avoisinent aussi l'endroit où était autrefois la maladrerie ou hospitalaria de Châtillon.

Chapitre VIII

Notes historiques.

Le vaste territoire paroissial qui fut défriché sur la forêt de Mayenne – on y trouve le Triage, les Haies, le Taillis – possède aussi des noms désignant des localités anciennes : Anvore, Nuillé, Montaudin, les Méas, Vauhamelin, Géhart, Euzevin, Vauboire. La situation du bourg sur un mamelon et le nom même de Châtillon prouvent qu'un château-fort fut l'origine de la première agglomération. André de Vitré avait donné avant 1209 à Fontaine-Daniel une rente de 50 sols tournois sur les moulins de Châtillon, rente confirmée par l'archevêque de Tours. Juhel de Mayenne disposa en faveur de Raoul de Baillat, chevalier et de ses successeurs, de deux bourgeois de Châtillon vers 1210 « Richardum Geslin et Lucasa Radulphi cum omnibus servitiis mihi pertinebant » (Angot dict.) Etienne de Châtillon clerc fait un don à Savigny « juxta novum burgum de Chastillon ».

Le St Siège, obligé de faire face à d'immenses besoins, se vit obligé d'imposer des décimes sur des exempts et ses ordres éprouvèrent de l'opposition dans le Maine. Par des lettres du 4 mai 1290, le légat ordonne aux receveurs des droits de décimes imposés sur ces privilégiés d'accorder mainlevée de biens qui pourraient avoir été saisis par eux pour le paiement desdits droits sur Linée et Montaudin, membres dépendants du prieuré de Géhard selon l'estimation qui en aurait été faite par les commissaires précédents à 40 livres de revenus annuel (Dom Piolin IV, 446). Le 20 novembre 1433, le chapelain de Châtillon achète du duc de Bedford un

Page 68.

congé de trois mois. Les paroissiens prennent des lettres de sauvegarde de la garnison anglaise de Mayenne en 1434. Le 31 mai 1448, le seigneur de la Beschère faisait avec « *maistre Jehan Falin, canonnier, paroissien de Chasteillon-sur Coulmont* » un appointment aux termes duquel celui-ci devait s'en aller « *demourer aud[it] lieu de Maienne, sa femme et tout son mesnage sans plus en bouger* » et « *besongnera chacun pour son mestier tant à faire couleuvrines, canons, que autres choses, en lui baillant des matières pour ce faire* ».

Le 10 juin 1449 « a esté fait marché antre messie Pierre de Beauveau, chevalier, capitaine de Maienne d'une part et Jehan Flain, canonnier, paroissien de Chastillon-sur-Coumont d'autre ledit Flain s'est obligé de servir et lui faire des canons telz qu'il voudra pour le prix de 20 deniers la livre et fournira de fer tout ce qu'il y appartient de son mestier, et les rendra tirans pour ledit prix de 20 deniers la livre de fer ouvré ». Le château de Mayenne au XVe siècle par le comte de Beauchêne.

En 1563 (Dom Piolin V. 459) les huguenots saccagent le Bas-Maine, font des assemblées à Gorron, etc.

En 1592 la bande des Anglais était dans la paroisse, le 17 mai elle y fit de grands ravages « au mois d'avril 1590, dit Guyard de la Fosse, p. 125, *Lansac capitaine ligueur avec 250 hommes de pied et 200 chevaux S'était rendu maître de la ville de Mayenne, en l'absence du gouverneur Lestelle et en assiégeait le château. Le prince de Conti qui commandait pour le roi (Henri IV) dans l'Anjou, le Mans et le Poitou, en fit aussi avertir Lestelle qui était allé trouver le roi devant Paris. Lestelle rebroussa chemin et rejeta heureusement un capitaine et 60 soldats choisis dans le château, au*

Page 69.

travers de deux corps de garde qu'ils enfoncèrent. [Etc..].

Page 70.

[\[Suite recopie Guyard de la Fosse\].](#)

René Vian sieur du Mesnil et Françoise Rivault sa femme lèguent à l'hôpital d Mayenne 4000 livres pour panser et médicamenter les pauvres malades et affligés des plaies de Châtillon, de Contest, de St Denis de Gastines, de Vaiges et de Vautorte. 1694.

Pendant les guerres de la minorité de Louis XIII, en 1616 le 15 juin, un homme Pierre Brouiller fut assassiné d'un coup d'arquebuse aux environs de Cordouin et apporté à l'église (note par.). En 1625 du 10 septembre au 18 décembre, 28 personnes moururent de la peste (arch. par.).

Epidémie de Châtillon. L'année 1770 fut marquée par une épidémie extrêmement grave. « *Le mal affectoit particulièrement les nerfs et était du genre des fièvres les plus inflammatoires* ». ; le 25 avril beaucoup de malades ; le 21 mai, 900 ont été atteints et ont mis longtemps à se rétablir, 300 sont sur le lit ; 60 ont succombé ; M^r Ponthault médecin venu de Mayenne (médecin très dévoué qui avait trouvé un remède efficace pour les autres) succombe. Le sieur Ponthault a travaillé pendant cinq jours en la paroisse de Châtillon, la fièvre lui survint. Tous les symptômes de la maladie régnante et il fut enlevé en 12 jours. Il pouvait jouir de 300 # de revenus et sa veuve de 400#. Il a laissé un garçon et une fille, laquelle travaille avec sa mère pour tâcher de faire parachever le cours de médecine que le garçon a commencé.

D'autres médecins sont effrayés et peu jaloux de se rendre à Châtillon. Cependant M^r Lemaître médecin

Page 71.

des pauvres à Mayenne, promet de venir. Il n'y resta que deux jours et fut obligé de revenir à Mayenne pour le grand nombre de malades qui le réclamaient ; il ne voulut rien accepter.

Le curé, Mr Deslandes, les vicaires, sa sœur et les sœurs de charité, se dévouent généreusement ; le 3 juin il u a eu 1202 malades, dit le curé ; il y a encore 400 parmi lesquels lui, curé et ses deux vicaires.

6 juin 1770. Le curé lui écrit que sa sœur et deux femmes de la paroisse qui soignaient les malades sont atteintes ; on lui envoie de Mayenne M^r Palicot médecin et les sieurs Le Marchand et du Houx, chirurgiens du voisinage. Toute la paroisse y passera.

J'ai dans cette paroisse des affaires personnelles très pressées, j'aime mieux les abandonner que de risquer de gagner le mal écrit l'intendant.

Que faire si le mal se propage dans les autres paroisses.

14 juin 1770 ; la maladie fait de très grands progrès. Il n'y a pas la 20^{ème} partie des carabins de faits. Il ne meurt que ceux au-dessus de 50 ans et beaucoup s'en tirent « *Les paysans ne le traitent pas comme les gens de la ville, ils se guérissent presque tout seuls par l'eau et la diète* ».

Les remèdes demandés sont la manne, le séné, tamarin, l'hémétique, sirop de fleur de pêcher à donner pour ceux qui sont en délire et pour leur tenir le ventre libre. 22 juin. Je vous envoie le mémoire de Mr Palicot (il n'est pas du dossier). La maladie fait toujours de grands progrès. La misère fait trembler le plus grand nombre des malades et à terre sur la paille, sans couverture, comme des bêtes chaque pauvre exerce la charité envers les pauvres du même hameau par des soins mutuels. Le vin et le cidre sont mortels. Actuellement 500 malades et gens qui ont été atteints.

24 juin, nouveaux progrès de la maladie, 43 depuis 5 jours ont été pris. Le curé administre 15 malades tous les

Page 72.

jours – Une des sœurs est mortes. On porte 40 livres de pain mollet par semaine pour les convalescents. Monsieur Palicot était toujours à Châtillon malgré les clabauderies de ses malades de Mayenne.

27 juin, nouveau progrès du mal, depuis le 18, 93 nouveaux malades. Le curé vient d'obtenir un 3^{ème} vicaire. La charité y est pratiquée des pauvres aux pauvres et fait l'admiration du médecin et du chirurgien. Le tout vient de l'exemple et des instructions qu'ils ont reçu de leur pasteur. L'église est déserte : le receveur ne reçoit pas un sol ; le collecteur n'ose sortir de son village. Tout véritablement excite la compassion et d'ici à longtemps cette paroisse ne se relèvera pas. Les carabins ne sont pas faits à moitié.

8 juillet, la maladie s'aggrave et devient plus mauvaise, il est mort 10 personnes la semaine dernière, la mort a gagné 3 fermes de Brecé, voisine de Châtillon, le chirurgien qui est de Brecé y donnera les soins.

17 juillet : la maladie semble diminuer depuis 8 jours, 27 nouveaux malades seulement. Deux de ceux qui ont suivi les ordonnances du médecin sont morts, depuis un mois, mais un grand nombre des imprudents qui ont bu du vin et du cidre. Il a fait des découvertes fort intéressantes, dont il fait un journal qu'il vous enverra avec ses observations. Il fut envoyé en effet à l'Intendance.

25 juillet, la maladie fait encore du progrès et s'il en tombe moins c'est que le plus grand nombre l'a essuyée.

La maladie règne à Saint-Denis-de-Gastines, 15 malades

Page 73.

en 5 fermes, à Vautorte, 22 en 6 fermes que le médecin et le chirurgien ont visités. M^r Lemarchand, chirurgien est tombé malade.

J'envoie le S^r Bretonnière. Voici ce qu'écrivait à cette date M^r Palicot à l'Intendant.

« *Monsieur. Nous avons reçu la boîte de médicaments que vous avez eu la bonté de nous faire passer.*

Nous en ferons le meilleur usage possible quoiqu'il n'y en ait qu'en très petit nombre dont nous puissions nous servir, attendu que le caractère de cette maladie affectant particulièrement les nerfs et étant dans le genre des fièvres les plus inflammatoires, nous ne pouvons absolument purger qu'avec des médicaments les plus doux, nous avons été témoins d'accidents les plus terribles produits par des remèdes assez ordinaires tels que les poudres de Jalap et détribus administrées par des distributeurs de médicaments voisins et entre autres des superpurgations formelles et des mouvements convulsifs dans les entrailles, ce qui nous met dans le cas de ne pouvoir placer les poudres purgatives de votre boîte que dans les convalescents au lieu de la poudre de Jalap que nous leur donnions. Mais par grâce, ne nous refusez pas un peu de manne, de sel d'Epsom, de feuilles de séné, d'émétique, et de sirop de fleur de pêcher dont nous faisons nos potions et apozeines purgatifs, ainsi que de l'écorce de quinquina dont la décoction est notre spécifique.

Notre procédé curatif a eu un succès sans exemple, il serait d'autant plus désavantageux de le changer qu'il est peu dispendieux et qu'on doit voir par le peu de remèdes que nous avons employés, relativement au nombre de malades que nous avons gouverné.

Du reste les autres remèdes dont nous avons fait usage dans les cas extraordinaires sont si peu de chose, que des uns nous nous en abstiendrons et des autres nous y substituerons ceux que vous avez envoyé, c'est ce que peut vous assurer celui qui est avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. A Châtillon le 3 juillet 1770. Signé Palicot.

Page 74.

14 août, « *la maladie diminue à Châtillon et gagne à Vautorte, St Denis, Brécé. On espère que la moisson et la nourriture meilleure fera cesser le mal. Ceux qui guérissent restent languissants et tremblants. Le pain mollet vaut mieux que le riz, les pauvres ne sachant pas l'apprêter, le pain mollet émietté dans du lait les ragoute* ».

Le 4 août madame la comtesse de Narbonne Pelot (Félicité du Plessis Châtillon) écrit à l'Intendant en faveur de ses vassaux. La maladie diminue à partir du 14 août. Au mois de septembre, il n'y eut que 8 rechutes de malades qui avaient voulu travailler trop tôt. On laissa au curé le soin de distribuer les remèdes. Il y eut 1200 à 1300 malades sur 1700 ou 1800 communians. Mr Palicot qui avait soigné 825 malades pendant 91 jours reçut 910 livres. Telle fut l'épidémie de 1770 à Châtillon.

En 1625, du 10 septembre au 18 décembre, la peste était apparue dans la paroisse et 28 personnes avaient succombé.

Reprenons maintenant la suite des faits historiques ou intéressants de Châtillon.

La nuit de Noël 1619, fut assassiné Guillaume Gaisne au Petit Fresne, près de sa maison.

Le 13 septembre 1621, Jeanne Gaisnard femme de Julien Lemoulmier advenue de St Denis et laquelle aurait été le samedi précédent frappée de deux coups de couteau dont elle serait morte peu après. Le mercredi 6 octobre 1621 au cimetière de Châtillon a été inhumé défunt Julien Lemoulmier, advenu de St Denis, lorsqu'il avait, le samedi 11 septembre dernier avec Jeanne Gaisnard sa femme, été frappé de coups de couteau dont ils sont morts tous deux (Notes paroissiales).

En 1622 François et Nicole France fondent une cloche de 700 livres à Châtillon.

[texte écrit en marge des pages 74 et 75 ; le début est sur la page 75] : Le 12 février 1786 dimanche pendant la messe le bourg envahi par une troupe d'une quarantaine d'hommes de mauvaise mine « *armés de fusils de fonte avec bayonnettes au bout* ». Ils ne sont pas vêtus comme on a coutume de s'habiller les jours fériés ont « *les jambes nues* » et portant « *des gilets et des bonnets* ». La population les prend pour « des contrebandiers, des déserteurs ou garnements ». Pourtant elle se trouve là en présence d'employés et d'aides des gabelles. Sans motifs ils font irruption dans les maisons, les fouillent de fond en comble. Chez la veuve Phelippot, hôtesse, ils arrêtent un sieur Jean Pottier, le sortent de l'auberge, le lient de cordes et le trainent de maison en maison, hués par la population ont à peine quitté le bourg qu'ils y rentrent renforcés par une autre bande « *aussi mal tenue* » conduite par un sieur Tourneux. Des nouvelles perquisitions sont sans résultat ; plusieurs personnes sont frappées et insultées. On tire des coups de fusil sur les habitants, il y en a de blessés. Jean Coudrier « *homme des plus modérés* » se voit poursuivi jusqu'à sa maison. Il en ferme la porte mais elle est forcée ; on l'enlève de ses gongs, lui est lié de cordes. Tous ces actes des agents de la gabelle méritent d'être punis sévèrement. Pourtant l'affaire a une issue tout opposée. Les gabelous ont dressé procès-verbal prétendant qu'il y a eu rébellion de la part des habitants, et les officiers du grenier à sel ordonnent des poursuites (Grosse Dupéron).

Page 75.

Le 2 octobre 1613, Constant Fresnais de Javron s'est tué en descendant dans le puits de la Louvraie.

Le 4 janvier 1634, il fut amené le corps d'une femme trouvée morte auprès de la Blanchardièrre « *que l'on ne scavoit d'où elle était venue et sans avoir apperçu sur elle aucun coup ni blessure* ».

En 1771 Robert Dubois, du Puy, fond une cloche à Châtillon. Une clochette fondue par lui est encore à la sacristie.

Le 10 frimaire an VIII la colonne mobile de Montenay tua sept chouans dans le bourg de Châtillon, parmi lesquels Leponsiel de Montaudin. L'auteur des Martyrs du Maine cité parmi les malheureuses victimes de Quiberon un nommé Crouillebois de Châtillon. C'était un domestique d'après l'Histoire de la Vendée militaire.

Plusieurs fermes appartenant à des émigrés ou dont les propriétaires avaient été condamnés à mort furent vendues nationalement pendant la Révolution. Nous citerons : la Maison Noire dont il sera question dans l'histoire de la seigneurie de Châtillon qui fut mise en vente nationalement le 1^{er} nivôse an IX, sur M^r Le Frère de Maisons. La Gauterie mise en vente nationalement le 1^{er} fructidor an VI sur François Robert Canquerel, licencié en droit de la faculté de Rennes, contrôleur en 1789 au grenier à sel d'Ernée. Il fut assassiné en 1800 par un maréchal d'Ernée, alors qu'il revenait de sa terre de la Panissais. La Gentillière achetée par les Calvairiennes de Mayenne (1683), vendue nationalement le 2 mars 1791 pour 16600 livres. Les Couries furent vendues nationalement le 9 vendémiaire an III. Elles appartenaient à Jean François Dupont-Grandjardin, maire de Mayenne en 1790, député à l'assemblée nationale en 1791, condamné à mort par Pannart

Page 76.

le 25 janvier 1794 et exécuté le même jour. Belle-Epine, vendue nationalement le 24 brumaire an V sur Marie Jean Tanquerel, fils de Jean René Tanquerel et de Louise Marie Trippier de la Grange. Il avait émigré et servit dans l'armée des princes.

Le 23 août 1800 le commandant de Domfront découvre au village de la Chaire chez la veuve Marie Renault un émigré ci-devant prince sorti des prisons de Laval et qui caché depuis 7 mois se concertait, dit-il, avec Château-Neuf Beauregard et Henry pour renouveler la Chouannerie (Angot, Dict.).

En 1815 Pierre Le Cendrier cultivateur, ancien sous-lieutenant de l'armée de Bourmont demande au roi la croix de St Louis et une pension. (Crétineau – V. P. 279).

Chapitre IX – Ecoles

Celle des garçons est signalée depuis 1569. En 1773, on fait des bancs dans l'église pour les écoliers. Aujourd'hui école laïque, tenue par un instituteur, M^r François Chevillard, assisté de deux adjoints ; M^{rs} Sévin et Gablin (1903).

Françoise Trouillet est maitresse d'école en 1729. Françoise Brou qui lui succède est dite « Sœur d'école » mais n'appartient à aucune congrégation. Elle bénéficie de la fondation faite par Marie Félicité du Plessis-Châtillon (M^{me} la comtesse de Narbonne-Pelet) qui avait obtenu des lettres patentes du Roi à Compiègne, août 1773. La fondation donnait une maison garnie de linge et meublée au bourg avec cellier, jardin derrière, étrage et foulage au-devant et 200 livres de rentes. L'acte de constitution comportait : *la nomination de la titulaire par le curé qui rédigeait le règlement et le seigneur : la gratuité pour les pauvres qui devaient toutefois se pourvoir de livres, de papier et d'encre ; la durée de la classe de 8 à 10 heures du matin, d'une heure à trois, congés les jours chômés et le jeudi : vacances pendant un mois. La maitresse devait aussi visiter les malades pauvres dans le bourg et se choisir une fille de bonne*

Page 77.

vie et mœurs pour la seconder quand les ressources le permettaient. Dans le cas où ladite Brou viendrait à décéder, lit-on dans le testament, ou à se retirer du vivant du sr curé de ladite paroisse, le sr curé actuel de la ditte paroisse aura seul pendant sa vie le droit de nommer une autre fille pour la remplacer, et ce de concertance avec le seigneur. Depuis son décès, ladite dame comtesse de Narbonne et les seigneurs du marquisat du Plessis-Châtillon auront seul le droit de faire le dit choix et

ledit choix toutefois tant que le dit marquisat sera possédé par ladite dame comtesse de Narbonne, ore ses descendants en direct ou collation car si ledit marquisat sortait de la famille de la dite dame par vente ou échange, les sieurs curés de Châtillon choisiront et nommeront les dites maîtresses d'école avec l'agrément des seigneurs du dit marquisat Lorsque lesdites maîtresses d'école auront été choisies, elles ne pourront être destituées que par le seigneur dans le cas de délinquement notable ou d'incapacité qui ne viendront point de grand âge et sur la plainte à lui portée par le curé et marguilliers. Ladite Brou et celles qui lui succéderont seront tenues d'orner les autels de ladite église de Châtillon, la vigile des dimanches et fêtes solennelles, de blanchir et dresser le linge au moyen de ce que le procureur fabricien de ladite église leur fournira une somme convenable pour acheter du bois, charbon, savon et amidon nécessaires pour cet effet... Si par quelque évènement imprévu et après la mort du curé actuel de la paroisse, la présente fondation ne pouvait subsister, la dite dame de Narbonne et ses successeurs demeureront déchargés des dites deux cents livres de rente ; mais en ce cas ladite maison appartiendra à la dite fabrique, ainsi qu'une somme de mille livres une fois payées que la dite dame, ou ses successeurs audit marquisat ne sont tenus de payer au curé et marguilliers lors en charge, pour le soulagement

Page 78.

des pauvres de ladite paroisse.

Fait et passé à Paris, en l'hôtel des dits seigneurs comte et comtesse de Narbonne-Pelet, l'an mil sept cent soixante-quatorze, le vingtième jour d'avril.

La rente de 200 livres tournois fondée par Mme de Narbonne, a été amortie le dix octobre 1842 par le remboursement à la fabrique du capital, 3950 f., à la faillite de Mr de Hercé, propriétaire du château du Plessis (voir le registre des délibérations de la fabrique, et celui des rentes dues à la fabrique – Arch. de la Fabrique). La rente, exactement 197,50 est servie actuellement aux sœurs qui dirigent encore l'école par la Fabrique par l'entremise du percepteur de Brécé résidant à Gorron.

L'école est tenue depuis plus de 60 ans par les sœurs d'Évron. Supérieure, Sr Nathalie Mantouchet – Directrice de l'école, Sr Marie-Louise Royer – Adjointes, sœurs Marie Joséphine Queslin et Marie Tribondeau. L'école sera prochainement laïcisée en vertu des lois de la République. La nouvelle de la laïcisation est arrivée le samedi 3 septembre 1904 ; les sœurs ont quitté Châtillon le mercredi 14 septembre 1904 à 9 heures du matin pour rentrer à la communauté.

Chapitre X

Léproserie ou maladrerie

L'hôpital ou aumônerie, *hospitalaria de Castellonio* est mentionné au cartulaire de Savigny avant 1190. En 1150 la léproserie ou aumônerie de Châtillon est citée comme abornement de la terre du Pont, confirmée à Savigny par Geoffroy de Mayenne. *Juxta hospitalariam de Castellion quae vocatur terra de Pontiis*, telle qu'elle avait été donnée par Marolus de Passez, Adelaïde, sa femme, Robert leur fils, du consentement de Guillaume de Montenay, seigneur féodal.

Le lieu où se trouve actuellement une maison non habitée, sur

Page 79.

la route de Châtillon à Brécé ; non loin de la Pierre et de la Croix de St Guillaume, porte le nom de Maladrerie, ainsi que le ruisseau qui coule à côté. Deux champs des environs portent encore les noms l'un de Grand malade et l'autre de Petit-Malade. Une maison près du village de l'Hostellerie porte encore le nom de Chapelle. Tout indique bien qu'il y avait en cet endroit une léproserie ou maladrerie. « *Le sort des lépreux*, écrit Dom Piolin, IV, 144., *était des plus misérables. Relégué en dehors des villes, des lois sévères le privaient de sa liberté ... Il errait solitaire, agitant sa crécelle pour éloigner les passants. La charité chrétienne fonda les léproseries. On peut en constater l'existence à Châtillon* ». Depuis longtemps Châtillon n'a plus d'hôpital, et il est complètement déshérité sous ce rapport. En 1686, le clergé paroissial se plaignait déjà de cet état de chose et essayait d'y

remédier. Aussi à cette époque, le curé de la paroisse Urbain Cheminant, envoyait-il à l'Hôtel-Dieu de Mayenne Louise Foucoin pour apprendre le soin des malades. Voir ancien Hôtel-Dieu de Mayenne, Grosse Dupéron p. 40.

Et dans quelques temps la laïcisation de l'école des sœurs nous aura privé de la religieuse qui visite les malades et leur fournit les premiers remèdes.

Chapitre XI

Souvenirs et antiquités.

1^e. Croix-Boissée. « *Dans plusieurs paroisses rurales (Dom Piolin III 529) on voit encore des croix de granit, remarquables par les sculptures qui les décorent. Elles servent de but, à la station des Rameaux. On les nomme Croix-Buissée ou Boissée, à cause des rameaux ou du buis qu'on y attache* ». Il y a au milieu du bourg de Châtillon une croix de granit ainsi sculptée

Page 80.

dont les angles d'un beau travail, sont ornées de torsades et qui porte aussi dans la population le nom de Croix-Boissée. Elle devait servir de station à la procession des Rameaux alors que le cimetière était autour de l'église. Cette croix porte comme date à son soubassement 1653.

2^e. Dolmen et menhir. Au village du Haut-Rocher selon une note de M^r D. Oelherth « *un dolmen ayant encore huit supports en place, dirigé nord-sud. L'extrémité nord fermée par une dalle* ». Cette dalle séparant l'allée de la chambre qui a disparu. A 100 mètres de là est un menhir de 2m 20 d'élévation. Dans un champ de la Brouillère, dit l'abbé Angot, dans un champ en butte est la pierre dite le Bénitier, creusée d'un bassin de 0m 55 sur 0m 40, profond de 0,35 m. D'autres blocs gisent dans le champ, dont l'un est aussi creusé d'une petite cuvette de 0, m 10 de diamètre.

3^e. Vieilles habitations, villages anciens. On trouve dans le bas-bourg deux maisons antiques et ayant un cachet particulier. L'une appartient à M^{lle} Lucie Beucher, l'autre est habitée par les époux Denis. La première est assez considérable avec appartements très vastes, ayant des tirants de charpente travaillés comme ceux de l'église, des murailles d'une grande épaisseur, une porte romane et une fenêtre d'ouverture très évasée. C'est peut-être le château ou les restes du château dont Jaillot fait mention au commencement du XVIII^e siècle et se trouvait au bas-bourg ou encore le lieu où se rendait la justice comme les seigneurs pouvaient le faire tous les mardis au bourg (page 191).

L'autre maison a une porte remarquable par son antiquité, une grande et belle fenêtre à meneaux. Dans le haut-bourg on trouve l'ancien hôtel du Lion d'Or, habité par M^{lle} Derenne. On rencontre encore plusieurs vieilles maisons notamment à la Burelaie, une date de 1610, à la Partière, à la Boutrie, à Montaudin, aux Fresnes, à la Ponnière, à la Louvraie. Il sera question de ces derniers villages plus loin

Page 81.

après l'histoire de la seigneurie de Châtillon.

Parmi les villages qui remontent à une assez grande antiquité, il faut citer outre ceux que je viens de nommer - **la Brillancière** dont il est question en 1190 sous le nom de Breilorset dans le cartulaire de Savigny, - **Tuzevin** dont il est question en 1190 dans le cartulaire de Savigny – Terra de Esventedos-Geoffroy de Mayenne fait remise à Savigny de 2 deniers de taille qu'il avait sur cette terre XII^e siècle – **La Posse**, appelée autrefois la Fosse noire, est citée en 1263 comme abornement d'une pièce de terre donnée à Fontaine-Géhard par Alain d'Avaugour – **la Meltière**. D'après un plan visuel dressé en 1696 et qu'on trouve aux archives de la Vienne (H. 3. 862) on distingue en ce village deux groupes de maisons qui semblent assez élevées et dans le groupe situé à gauche, une très haute tour ronde, avec toit aigu. Ne serait-ce point la tour de la forêt de Mayenne dont il est parlé dans le récit, regardé par plusieurs comme fabuleux, à propos des filles de Juhel de Mayenne dans l'histoire de Géhard que nous verrons plus tard ? **La Bredouille**. François de Houssemaigne, écuyer mari d'Urbain de Cheleu,

sieur de la Bredouillère, fait baptiser un fils nommé Louis en 1637 (page 238). **Fournerie, Saulnerie. Louvelle.** Jean Héré 1737, sieur de la Fournerie possédait ces trois villages.

La Sébaudière. En est sieur Ernier Gandais, époux de Marie Laigneau, inhumée à Commer en 1599.

La Jusaulière. En est sieur en 1742 Jean Roset, époux de Éléonore Jeanne Trahay. Ils ont donné une croix de pierre. **Le Louil.** Ce village a été ensanglanté au siècle dernier par un assassinat. Marie Jeanne Perthuis, veuve Legros y fut assassinée le 23 février 1858 par le forçat libéré Rouland. **La Teuilleraies** (voir inventaire de Fontaine Géhard cottés 111 - 112). En est sieur en 1669, François de Vaumaurin, écuyer. **Les Vieux Champs.** Domaine de Jean Rousseau 1554.

Page 82.

Il y avait autrefois sur le ruisseau l'Anvove, le moulin de Bondie aujourd'hui détruit. Il fit partie de la première dotation de Fontaine Daniel en 1204.

Le moulin de Gasté aussi sur l'Anvove appartenait en 1624 à Fontaine-Daniel. Celui du Gué sur la Colmont² existait en ????

4^e. Croix anciennes. A la Goupillère à quelques mètres de la grande route, se trouve une croix de granit de forme presque octogonale, avec Christ sculpté en pierre d'un beau travail. Elle porte au soubassement la date 1655 et a été élevée par P. Fourmy, le même qui légua en 1667 30 livres pour faire la corniche de l'autel Ste Anne. Une autre croix ancienne, qui semble avoir orné autrefois un tombeau, se trouve entre la route de St Georges et celle qui monte au bourg, à l'angle. Assez curieuse comme travail mais sans date.

On voit encore une au bas bourg. On lit, gravé en grandes lettres sur le soubassement ; « *Jay été donnée par P. Moreau 1778* ». Une autre sur la route de la Meltière en face le petit chemin des Jumelières. Elle porte comme inscription sur deux faces, devant et côté gauche : « *Fait faire par Jean Roset sieur de la Jumelière et Léonore Jeanne Crahay, son épouse, et d'enfants Renés Jeanne Louize.* Puis sur le côté droit dans un écusson se trouve la date 1742. A la Fizellerie encore une croix très ancienne, mais sans date ni inscription. De même à l'entrée du chemin de Vauboire, ferme échangée autrefois entre la famille du Plessis-Châtillon et celle de Trippier de Laubrières 1773 pour le fief de Covincé. Il y a encore la croix du cimetière donnée par Mr le curé Deslandes, mais il en sera question plus bas à propos du cimetière.

Page 83.

Chapitre XII Hommes célèbres de Châtillon.

1^e. Jean Bahier ; prêtre de l'Oratoire, né à Châtillon de Mathurin Bahier et de Florence Brouillé, baptisé le 26 février 1640, étudia sous Mascaron au collège du Mans et fut reçu à l'Oratoire le 9 novembre 1699. Poète et humaniste distingué, même à cette époque, il débuta par un petit poème de 150 vers sous forme d'une prière à la Vierge qu'il met dans la bouche de Fouquet et qu'il adressa au prisonnier *Fuquetus in vinculis*. Cette pièce, œuvre de talent et acte de courage fut goûtée ; on l'imprima, mais on ne la connaît plus que par une copie conservée à la bibliothèque du Mans. Professeur de rhétorique à Troyes, il montra les ressources de son talent dans un poème latin, aussitôt traduit en français sur le plus ingrat des sujets, la description des miniatures du cabinet de Quinault, peintes par J. de Werner : *In tabellas excellentissimi pictoris J. de Werner ad nobilem et excellentissimum virum Eustachium Quinot, apud quem illae visintur carmen* ; Crecis 1668 ; ou peinture poétique des tableaux de miniatures de M. Quinot, faits par Joseph Werner (Troyes 1668, in 4^e). Professeur à Marseille, Bahier y prononça et fit imprimer en 1670, l'oraison funèbre en latin de

² Inventaire de Géhard Cote 4 XXX173 – page 158 – Appelé alors Gué-Gervais ou Ciernayette était grevé en 1294 de 16 sols que le seigneur de Mayenne Henry d'Avaugour payait au prieur de Fontaine Gehard pour la dîme de ce moulin.

Henriette d'Angleterre, publia dans la même année un poème de 600 vers à l'occasion du retour du clergé de Toussaint Forbin de Janson, évêque de Marseille ; et plus tard un Remerciement à Mr le duc de Duras. Ses œuvres manuscrites passées de la bibliothèque de l'Oratoire à la bibliothèque nationale comprennent entre-autres pièces une comédie en trois actes : Drama-comicum ; un volume de poésies latines et françaises sur des sujets détachés : Stances sur la prose du St Esprit ; - Paraphrase du Psaume IV ; - deux tragédies, l'une en vers latins, l'autre en vers français :

Page 84.

Pueri martyres et Flavius Clemens ; - l'Oraison funèbre latine de Gaston de Vendôme, duc de Beaufort ; - une épître à D. Lemare, chanoine du Mans ; - une prose latine en l'honneur de St Lézin, évêque d'Angers, aussi l'éloge obligé de la part d'un oratorien d'Henri Arnault. Dans les vers suivants adressés au roi en 1674 : Grand roi, pour me donner quelque loisirs, ... Daigne prendre pour vaincre un peu plus de loisirs, l'oratorien fournit à Boileau la matière d'un vers qui s'est mieux gravé dans les mémoires. Un fait ignoré, qui rattache cependant plus étroitement Bahier à son pays natal, c'est qu'il fut pourvu le 20 mars 1697 de la cure de Saint Tugal de Laval, bénéfice qu'il garda sans s'astreindre à la résidence, je crois, jusqu'au mois de novembre 1701. Les tendances jansénistes du chapitre et spécialement du doyen Verrier, expliquent ce choix. Il remplit pendant 30 ans la charge de secrétaire de la Congrégation ; il mourut le 3 avril 1707 d'une maladie contractée en soignant le P. Henri Vignier, son ami.

2^e. Mathieu Hubert. Baptisé à Châtillon sur Colmont le samedi saint 30 mars 1642, était fils de Jean Hubert et de Julienne Rousseau, pauvres villageois qui trouvèrent néanmoins les moyens de le faire instruire. L'enfant répondit si bien aux sacrifices de ses parents et aux soins de ses maîtres, qu'il se mit au rang des premiers prédicateurs du Grand Siècle. « *On pourrait attribuer quelques-uns de ses sermons, dit Hauréau, aux maîtres de la chaire. Ce sermonnaire, aujourd'hui tout à fait oublié, est souvent comparable à Mascaron et à Bourdalou* ». C'est à l'Oratoire du Mans que le jeune Hubert fit ses humanités et sa rhétorique. Mascaron l'y distingua,

Page 85.

cultiva avec prédilection ses talents précoces et le fit entrer en 1661 à la Maison de l'Institution, qui était comme le Noviciat de la Congrégation. Il enseigna quelque temps les humanités au Mans, dit D. Piolin, mais se destina de bonne heure à la prédication, perfectionnant par une étude soutenue des dons naturels remarquables. Pendant 40 ans, il put se faire goûter aussi bien à Paris qu'en province, à la Cour comme à la ville. Bourdalou le proclamait l'un des premiers prédicateurs de son époque. Il donna le crème à la Cour en 1683 et sur la fin de sa vie, prêchant à St Jean-en-Grève pendant que Massillon occupait la chaire de St Gervais, quoiqu'il dît par humilité que son jeune collègue devait parler à la noblesse et aux savants et lui aux domestiques, son auditoire lui fut fidèle.

On cite des traits charmants de la modestie du P. Hubert. Un riche seigneur lui rappelant qu'ils avaient fait leurs études ensemble : « *Je n'ai garde de l'oublier, répondit-il devant une nombreuse société, et je me souviens encore que vous me prêtiez des livres et me donniez de vos habits* ».

Un jour qu'il prêchait au Mans, sa mère qui avait fait à pied plus de 25 lieues pour assister à son sermon, arrive pendant qu'il était en chaire et se fraie un chemin dans la foule en répétant : je veux entendre mon fils. Ce fils la reconnut, invita l'assistance à faire une petite place à sa mère, et continua son discours sans être troublé de l'incident. Il mourut à Paris dans la maison de la rue St Honoré, après une courte maladie, le 22 mars 1717, âgé de 76 ans moins huit jours. Les maux de tête auxquels il était sujet, dit Ansart, abrégèrent encore sa carrière et offrirent aux gens du monde un modèle de patience et de souffrance. Les manuscrits de ses œuvres ont été édités à Paris

Page 86.

chez Ganeau en 1725 en six volumes in-12 par le P. de Montreuil qui les a fait précéder d'une notice sur son confrère. Ses manuscrits avaient été remis à ses supérieurs. Ce travail était assez laborieux dit Ansart, pour le P. de Montreuil, car l'auteur avait mis assez peu de soin dans la rédaction de ses

sermons. Ces œuvres comprennent trois volumes pour le Carême, un volume pour l'Avent et deux tomes de discours de circonstances. D'après Desportes, les sermons et panégyriques auraient été publiés en 1725 par le P. Desmolets.

Chapitre XIII **Prêtres ayant résidé à Châtillon de 1455 à 1788.**

Avant la Révolution il y avait beaucoup de prêtres habitués à Châtillon, et un certain nombre pour acquitter les charges de fondations. Ainsi en 1624 sont prêtres habitués à Châtillon, Pierre Lemonnier, Jean Le Corroyer, Jean Bonnet, Mathurin Launay, Julien Chesneau, François Loistrard, Michel Moreau, Guillaume Gourdier, René Pottier, François Hallier, Pierre Romainé, Jean Margotton, Jean Chéneau.

En 1665 – Michel Pivette, vicaire, Pierre Mesnage, Jean Margotton, Ambroise Morin, Michel Loiseau, Jean Lecendrier, Jean Geslin, Julien Moreau, André Beuchaux, Jean Coulange, Pierre Baudron, André Letourneux, Jean Rousseau.

En 1709, François Bouessée baptisé le 21 octobre 1685, fils de Pierre Bouessée et de Jeanne Ramier avait la Roulandière comme titre sacerdotal.

Voici d'ailleurs la liste dressée par Mr le curé Cordon et légèrement modifiée.

Page 87.

- 1- Arnout, Louis à la Jumelière, mort le 27 avril 1660.
- 2- Baudron Pierre à la Chardièrre, mort le 6 janvier 1692.
- 3- Pierre Bérard à la Bredouillère, mort le 15 avril 1653
- 4- François Bertin, à la Bougraire, mort le 7 avril 1603.
- 5- François Bertron, mort le 15 mars 1752.
- 6- Jean Bonnet mort le 11 juin 1636, âgé de 76 ans, inhumé dans la chapelle du Rosaire.
- 7- Pierre Bonnet, mort en 1655.
- 8- Robert Lebourdais, mort le 22 octobre 1694.
- 9- Jean Channevière, à la Gaufrère, mort le 15 juin 1618.
- 10- Jean Chantepie, exerçait en 1607.
- 11- François Chantepie, exerçait en 1580.
- 12- Jean Chauvière, exerçait en 1625.
- 13- Julien Chesneau, mort le 8 février 1640, inhumé dans l'église.
- 14- Jean Chesneau, mort le 12 janvier 1639, inhumé dans la chapelle du Rosaire.
- 15- Adrien Cheux, au presbytère.
- 16- François Chevalier exerçait en 1692.
- 17- Guillaume Le Cointre mort le 9 août 1659.
- 18- Jean Le Conrayer, au Vau Hamelin, mort le 24 septembre 1698.
- 19- Jean Le Conrayer, à la Fosse, mort le 8 mars 1701.
- 20- Pierre Coulange, exerçait en 1715.
- 21- François Coulange, mort en 1628.
- 22- Jean Coulange, exerçait en 1717.
- 23- François Coulange, exerçait en 1720.
- 24- Julien Cousin, exerçait en 1616.
- 25- François Bertran exerçait en 1634.
- 26- Jacques Le Cendrier exerçait en 1632.
- 27- Jean Le Conrayer – 1583.
- 28- Jean Le Doyen, mort en 1588.
- 29- Pierre Fauque exerçait en 1706.
- 30- André Frican mort en 1577.

Page 88.

- 31- Louis Frican, mort le 10 sept 1660.
- 32- Michel Gasté, exerçait en 1640.
- 33- François Gasté, aux Rouettes mort le 20 mai 1662.
- 34- Julien Gasté, au bas du bourg, mort le 4 avril 1676.
- 35- Ambroise Georges exerçait en 1707.
- 36- François Geslin à la Gentillère, mort le 3 janvier 1659
- 37- Jean Geslin, à la Gaufrère, mort le 26 juin 1662.
- 38- Jean Geslin, au bas du bourg, mort le 12 avril 1692.
- 39- François Geslin, mort le 5 mai 1651.
- 40- Simon Girard, exerçait en 1626.
- 41- Guillaume Gourdier, mort le 30 janvier 1635.
- 42- René Le Gras, mort en 1695.
- 43- Mathurin Guéret, mort en 1649, inhumé dans l'église le 22 février.
- 44- Julien Guillé, à la Coeuilleraie, mort le 26 février 1694.
- 45- François Hallier, né à Châtillon, mort le 15 nov. 1696.
- 46- François Hamard, à la Guéretière, mort le 20 juin 1659.
- 47- Jean Hamelinière, à la Gaufrère, mort le 15 juin 1618.
- 48- Guillaume Jollet, mort le 31 déc. 1623.
- 49- Pierre Laigle, mort le 28 août 1649.
- 50- Mathurin Launay, mort le 3 avril 1641, inhumé par M^r Le Crosnier.
- 51- Raoul Launay, exerçait de 1616 à 1631.
- 52- François Launay, à Vauboire, mort le 9 février 1659.
- 53- François Launay, mort le 12 mars 1709.
- 54- Mathurin de Lescorcie, à Montaudin 1455.
- 55- Marin Loiseau, à la Bôtellerie, mort le 18 avril 1630.
- 56- Michel Loiseau, mort le 12 avril 1649.
- 57- Michel Loiseau, mort le 15 avril 1671.
- 58- François Loistrard, mort le 2 juillet 1694, inhumé par M^r Gautier vicaire.
- 59- Simon Lossandre, exerçait en 1703.

Page 89.

- 60- Lourdoys exerçait en 1580.
- 61- Jean Le Maignan, exerçait en 1618.
- 62- Jean Margotton, mort en 1559.
- 63- Julien Margotton, exerçait en 1612.
- 64- Jean Margotton, à la Ribouillère, mort le 11 sept. 1668.
- 65- Jacques Le Mairé, 1713
- 66- Joachim Mariette, mort le 10 mai 1699.
- 67- Georges Mautain, ex curé de St Cyr, mort le 20 juin 1654.
- 68- Charles St Médard, mort le 7 novembre 1636.
- 69- Pierre Mesnage, au Haut du Bourg, mort le 12 octobre 1686.
- 70- Michel Moreau, à la Planche, mort le 9 mai 1662.
- 71- Pierre Moreau, au Bas du Bourg, mort le 28 août 1717.
- 72- Ambroise Morin, à Heussevin, mort le 5 mars 1663.
- 73- Julien Morin, exerçait en 1692.
- 74- François Le Moulmier, mort le 18 juillet 1625.
- 75- Pierre Le Moulmier, à la Blandinière, mort le 17 août 1691.
- 76- Julien Montreux exerçait en 1650.
- 77- Jean Papoin, à la Bôtellerie, mort le 18 avril 1630, enterré à Brécé.

- 78- Michel Pivette, dit sa 1^{ère} messe le 22 juin 1696 en présence de discret Jacques Le Crosnier, prêtre licencié en droit canon, curé du dit lieu, M^{re} Pivette, curé de Dompierre-des-landes, M^{re} Simon Gautier, vicaire de Châtillon.
- 79- René Polisse, au Bas du Bourg, mort en septembre 1681.
- 80- René Pottier à la Louvraie, mort le 20 juin 1627.
- 81- Gilbert Pottier, 1714.
- 82- Mathurin Pottier, mort en septembre 1744.
- 83- Jean Pourriel, mort le 23 décembre 1636, âgé de 30 ans.
- 84- Pierre Romainé, à la Burolaie, mort le 20 août 1628.

Page 90.

- 85- Jean Rousseau, exerçait en 1626.
- 86- Le Tourneux Jean, mort le 6 avril 1619.
- 87- Le Tourneux André, mort le 19 juillet 1694.
- 88- François Croitin, célébra sa première messe le 8 mai 1636 en présence de Pierre Béraud, Louis Arnoul et Jean Le Pouriel, prêtres, et de nous vicaire du dit lieu. Signé Gaultier prêtre. Il mourut à la Gaufrière le 26 février 1665.
- 89- Macé Tronchot, dit sa première messe le 19 août 1628.
- 90- Mathieu Tronchot, à la Gueretièrre, mort le 6 mai 1662.

Chapitre XIV **Cimetière.**

L'ancien cimetière était autrefois autour de l'église. Il a été désaffecté en 1861. A cette époque la commune acheta un champ longeant la route de Châtillon à Saint-Denis-de-Gastines, appelé le champ de la Louvetière. Le nouveau cimetière fut béni le 1^{er} août de cette année par Mr Bruneau, doyen de Gorron, en présence de messieurs Pellier, archiprêtre de St Martin de Mayenne, Fillion, supérieur du Petit Séminaire de Mayenne, Boulard, curé d'Oisseau, Galloin, curé de Saint-Georges-Buttavent, ancien vicaire de Châtillon, etc... Monsieur Cordon, curé de la paroisse venait de mourir, il fut le premier enterré dans le nouveau cimetière et le jour même de la bénédiction. La famille Huchet, de Launay aux ramiers, dont un des membres était mort avant M^r le curé, voulut bien surseoir à la sépulture pendant un jour, pour permettre au pasteur de précéder ses paroissiens dans la tombe

Page 91.

et inaugurer par sa sépulture le nouveau cimetière. On y transporta aussi les restes du vénéré Mr le curé Le Foulon, avec son modeste monument. Il n'avait pas voulu abandonner ses paroissiens pendant les mauvais jours de la Révolution, il était juste que sa tombe ne disparut pas et que ses restes fussent pieusement recueillis. Mr le curé Dureau y a été déposé au mois de décembre 1882. Il mourut le 26 décembre.

Outre ces trois prêtres, il y a encore dans le cimetière M. l'abbé François Phelipot, élève du séminaire du Mans, décédé en 1857 à l'âge de 20 ans, un élève du P. Séminaire de Mayenne, Eugène Derenne, décédé le 14 mars 1894 alors qu'il suivait le cours de troisième. Il avait 16 ans.

La croix de pierre ornée du Christ qui se trouve au milieu du cimetière où elle fut transportée lors de son inauguration date de 1778. Elle fut élevée à l'occasion d'une mission donnée par les R.R. P.P. capucins de Mayenne à Châtillon, comme l'indique l'inscription gravée sur le fût de la croix. Sur le soubassement, au-dessus des marches, on lit en relief : M^e Deslandes curé de C. et sur le côté gauche : F. Bourcier P. F. (procureur fabricien) F. P. Faite par Mr Lesage.

On a conservé plusieurs tombes de l'ancien cimetière et qui servent à divers usages. L'une qui se trouve à l'entrée de la sacristie du côté de la tour est assez difficile à lire. Elle est ainsi conçue : Ci-gît les corps de M^{re} Fran(çois) et Fran(çois) les Aufrais perre et fis no^{res} (taires) ro^{aus} (yaux), décédés :

scavoir le père le 6 janvier 1701 et le fils le 29 octobre 1717. (le testament d'André Polisse du 1^{er} mars 1675, fut fait devant François Aufray. Egalement celui de Julienne Souvigné veuve Julien Gesbert, le 20 novembre 1684.

Page 92.

Chapitre XV Presbytère

Le presbytère de Châtillon, à deux pas de l'église qui le domine a été construit sous monsieur le curé Dureau en 1866 sur les plans de M^r Godin, architecte à Lassay, par M^r Moreau, entrepreneur. Il a coûté 19.225. Les bâtiments de service dont les plans avaient été élaborés sous M^r le curé Daniol, furent construits sous M^r Huignard en 1885. Le presbytère actuel a été bâti sur l'emplacement de l'ancien qui avait été incendié presque totalement en 1770 et restauré par M^r Deslandes. C'est sans doute ce presbytère que Davelu donnait comme « beau et commode ». Il devait être bien incommode et en mauvais état puisqu'après la Révolution, il était déjà regardé comme tel dans la circulaire du 10 prairial 1802. Il avait été loué à cette époque 36 livres pour six années.

Chapitre XVI Présidents de Conseil de Fabrique.

En 1810 furent nommés par M^{gr} Pidoll, Julien Valette, Nicolas Lavaux, René Bruchaux.

En 1827 - Pierre Bourgoin
1834 - Margerie, maire.
1840 - de Morienne, maire.
1842 - César Vedier, maire.
1845 - Louis Bouvier, notaire à Châtillon.
1846 - de Morienne (pour le seconde fois) mort le 8 janvier 1863.
1860 - Jean Chesnot.
1861 - Pierre Derenne, décédé le 5 février 1863.
1863 - Perrin.
1869 - Coulange.
1888 - Zacharie Phelipot.

Page 93.

1898 – Prosper Chauvin.

Chapitre XVII Maires de Châtillon

1790 – Gilot, au Plessis.
1798 – J. Védier.
1809 – Pivette.
1821 – Lavaux.
1824 – Lhuissier.
1835 – Margerie.
1840 – de Morienne.
1850 – Védier.
1855 – de Morienne.
1860 – Hercent.

1873 – Bourgoin.
1888 – François Paris.

Page 94. Blanche
Page 95.

Table des matières de la première partie.

	Pages
Chap. I	Origine, topographie, population.
Chap. II	Église
Chap. III	Fondations.
Chap. IV.	Confréries et anciennes coutumes.
Chap. V	Curés de Châtillon.
	Paragraphe. I- Avant la Révolution
	II - Curés pendant la Révolution.
	III - Vicaires pendant la Révolution
	IV - Prêtres intrus
	V - Prêtres étrangers ayant exercé le ministère à Châtillon pendant la Révolution
	VI – Curés depuis la Révolution
Chap. VI	Vicaires de Châtillon.
	Appendice : abbé Cointet
Chap. VII	Chapelles
	1 ^e le Grattoir
	2 ^e Géhard
	3 ^e les Fresnes
	4 ^e Oratoire de St Guillaume
	5 ^e Prestimonie de l'Hôtellerie
Chap. VIII	Notes historiques
	Epidémie de 1770
Chap. IX	Ecoles
Chap. X	Léproserie, maladrerie.
Chap. XI	Souvenirs et antiquités
	1 ^e Croix Boissée
	2 ^e Dolmen, menhir
	3 ^e Vieilles habitations, villages anciens.
Page 96.	
Chap. XII	Hommes célèbres de Châtillon
	1 ^e Jean Bahier
	2 ^e Mathieu Hubert
Chap. XIII	Prêtres ayant résidé à Châtillon depuis 1455.
Chap. XIV	Cimetière
Chap. XV	Presbytère
Chap. XVI	Présidents du conseil de fabrique
Chap. XVII	Maires de Châtillon

Châtillon le 14 août 1903
P. Fritaud
Vic.

Deuxième partie Histoire du prieuré de Fontaine-Géhard

Chapitre I. État actuel de Fontaine-Géhard

Il y avait autrefois dans notre paroisse, à environ 2 kilomètres sud-ouest du bourg, à la lisière de la forêt de Mayenne et à 300 mètres de la route nationale de Mayenne à Fougères, un prieuré estimé 6000 livres, au dire de le Paige, mais ayant beaucoup de charges à acquitter sur les lieux à la fin du XVIII^e siècle par deux prêtres seulement sous l'autorité d'un prieur commendataire. Il ne reste plus de ce monastère dans ces lieux sanctifiés par la présence de saints personnages comme St Guillaume Firmat, St Bernard d'Abbeville, abbé de Tyron, St Vital de Mortain, le Bienheureux Robert d'Arbrissel et autres, que quelques bâtiments claustraux en ruines et un autel curieux par son antiquité et sa forme, dans une ferme qui porte le nom de Géhard. On voyait encore avant 1860 une partie de l'abside carrée de l'ancienne chapelle « *Nous vîmes encore, il y a une vingtaine d'années, écrit Couanier de Launay (1878), le pignon du chevet de cette chapelle couronnée de lierre et percée d'une fenêtre géminée à longues lancettes. Quelques vitres pendant encore avec leurs plombs tordus aux armatures de fer, ébranlés dans leurs scellements, faisaient au vent un cliquetis sinistre. Des fragments de statues gisaient sur le sol parmi des débris et des ronces* ». Pèlerinages page 428. ⁽¹⁾

« *L'église des ermites fondée au temps d'Hildebert (évêque du Mans 1097) dit de son côté l'abbé Angot, n'existe plus, elle a été démolie il y a 50 ans. Mais on a heureusement conservé dans sa place primitive l'autel sur lequel on a construit une petite chapelle destinée à le protéger. C'est un curieux monument. La table de pierre de l'autel est soutenue par une masse angulaire au milieu et par deux colonnettes à chapiteaux décorés de feuillages indiques*

⁽¹⁾. On y voit encore une statue toute vermoulue de St Laurent. Il y avait en effet dans la nef de l'église de Fontaine Géhard un autel de St Laurent, auquel s'acquittaient eu XVI^e siècle à l'issue de prime les messes qui ne pouvaient plus être dites au prieuré de Lincé dépendant de Géhard. Abbé Angot. Dict. au mot Lincé – Inv. De Géhard cote CXII

plutôt qu'exécutés. Comme contrefort, un seul gradin à corniche haute et saillante sur laquelle s'élève une niche pour la statue de la Vierge. Le tout est en blocs de granit grossier d'un travail rudimentaire mais les proportions et les lignes générales du style roman sont fidèlement observées ».

En l'an XII de la République, la chapelle de Géhard fut mise au nombre des églises et chapelles dont la conservation paraissait utile, et comme pouvant contenir 500 personnes. Archives de la Mayenne. La chapelle trop petite construite pour renfermer et conserver l'autel fut bénite le 28 mai 1879, sans solennité par Mr Dureau, curé de Châtillon, conformément à l'ordonnance de Mgr Wicart, évêque de Laval. On ne peut y célébrer la sainte messe, vu son exigüité, et il est regrettable que l'on ne puisse offrir le St Sacrifice sur cet autel peut-être le plus vénérable du pays et sur lequel l'ont offert de saints religieux dont le culte est public dans l'Église.

Chapitre II Origines et fondations de Fontaine-Géhard

Il était déjà question de Fontaine Géhard vers 1080 – *Locus qui vulgo Fons-Gihardi nuncupatur, v. 1080 (Act. SS., t. XII, p. 339). — Locus qui fons Syhardi dicitur... Fons-Gyardi, vers 1100 (Ibid., t. XI, p. 231, 232)*. Comme on le voit le nom a varié et il variera dans la suite jusqu'au XV^e siècle où il prit et

garda définitivement le nom de Fontaine Géhard] — *Ecclesia de Fonte Gihardi*, 1100-1125 (Act. pont. cenom., p. 327). — *Fons-Gehardi*, 1147 (Bib. nat., lat. 12.880, f. 195). — *Fratres Fontis Gyardi*, 1203 (Ibid., 5.441/3, p. 83). — Prior Fontis-Gyardi, 1206 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 54). — *Prioratus Fontis-Girardi*, 1257 (Lib. alb., p. 182). — *Le prieur de Jehard*, 1312 (Bib. nat., fr. 8.736). — *Beata*

Page 100.

Maria de Fonte-Gehardi, 1463 (Hist. de Mayenne, preuves, p. XXXIX). — *Gehart*, prieuré bénédictin (Jaillot). — *Gehard*, prieuré et métairie (Cassini). — *Géart* (Cadast. et Ét. -Maj.).

Les forêts de la Charnie Et les autres lieux déserts du diocèse offraient des retraites aux âmes avides de contemplation. Malgré les difficultés que l'on éprouve à retrouver les traces de ces ermitages on peut croire que les solitudes de Fontaine Géhard ... et de quelques autres encore étaient habités par de pieux ermites dès l'épiscopat de Noël 1087-1097 et même antérieurement. D. Piolin III. 411.

Ce lieu, dit l'abbé Angot, fut non seulement un ermitage mais le chef-lieu jusqu'au milieu du XII^e siècle de presque tous les ermitages du pays de Mayenne. A son retour des lieux saints et après un court séjour à Dourdan, St Guillaume Firmat y vint chercher un refuge contre l'empressement des populations et fonda là les premières demeures des ermites vers l'an 1080. D'autres saints personnages l'y suivirent bientôt et ce lieu un moment le plus fécond en sainteté de tout le Bas-Maine, vit son influence s'étendre sur tout ce qu'on appela plus tard le pays de Mayenne et au-delà dans le Passais. Montguyon Lincé Hémenard, la Sagesse ou Ménil-Imbert, la Trinité de Pail, St Martin de Sezain, le Bois-Robert, Mégirard, la Haie d'Ingrande, l'Aumônerie du Pommier et au pays d'Andenne St Grégoire de l'Etang et le Doît Parfond, formaient autant d'établissements soumis à Fontaine Géhard. Les derniers dons que reçurent en leur nom les ermites de Géhard furent Vincé et Sezain de la part de Guy de Laval ; le lieu de la Perchaie donné par Geoffroy de l'Erable et confirmé par Renaud de Château-Renaud et Hughes archevêque de Tours (1139-1147) ; un moulin pour les ermites de Mesnil Imbert, don de Guillaume de la

Page 101.

Mothe, l'aumônerie du Pommiers était due à la générosité d'Hughes de [Raderaire].

Mais avant le milieu du XII^e siècle, les successeurs de St Guillaume Firmat et de Bernard de Thiron n'avaient plus d'ermites que le nom. C'étaient des brutes, more pecudum, livrés uniquement à des travaux manuels, vivant du produit de leurs troupeaux, vaguant d'un ermitage à l'autre sans règle ni souvenir des traditions de leurs fondateurs « abque regula et patrum traditione juxta arbitrii sui voluntatem ». Ils eurent enfin honte de leur état et d'un commun accord demandèrent à servir Dieu sous la règle de St Benoit en se soumettant à Marmoutier, monastère fondé près de Tours par St Martin et qui était alors dans toute sa ferveur. A leurs sollicitations appuyées de l'intervention des cardinaux, de l'abbé de Marmoutier appelé Gasnier et de tout le couvent, Guillaume, évêque du Mans qui se trouvait à Tours le 3 décembre 1147, et la plupart des dignitaires du Chapitre de St Julien, autorisa la réunion en désignant les treize établissements qui seraient ainsi annexés à Marmoutier. Eugène III, par bulle datée de Reims le 16 avril 1148, confirma cet acte d'union.

Voici cette bulle, transcrite par D. Martène et qui se trouve à Paris, à la bibliothèque nationale, manuscrit latin 12880 fol. 196 mais aussi dans « Epist. Pontificum romanorum ineditae, Samuel Loewenfeld, Lipsiae 1885 in 8. [[Page 107, fol 203, bibliothèque numérique SAHM](#)]

Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils, Garnier, abbé de Marmoutier et ses frères, salut et bénédiction apostolique. De même qu'il appartient à l'autorité apostolique de corriger ce qui est mal fait, ainsi il lui appartient de confirmer ce qui est bien. Nous avons appris par les lettres de notre vénérable frère Guillaume, évêque du Mans, que certains hommes habitent Fontaine Géhard sous le nom d'ermites, mais vivant

Page 102.

sans règle et en dehors de leurs fondateurs, inspirés de l'esprit de Dieu ont désiré servir le Seigneur dans l'Ordre des frères de Marmoutier selon leurs règles et leurs ordonnances et de soumettre eux et

leurs biens à leur autorité et disposition. Le susdit évêque du Mans a donné son approbation à leur désir et volonté et il l'a confirmé par un écrit. Nous avons masqué sur ce présent document les noms des lieux qui seront annexés au susdit monastère : Fontaine Géhard, Montguyon, Lincé Hémenard, la Lagesse, la Ste Trinité de Pail, St Martin de Sezain, le Bois Robert, Megirard, la Haie d'Ingrandes, l'Aumônerie du Pommier, donnée par Odon de Roderaire, deux lieux dans Andenne à savoir St Grégoire de l'Étang, Dot-Parfond, tels qu'ils vous ont été concédés par eux, et selon ce qui a été confirmé par l'écrit du susdit évêque ; Nous aussi de l'autorité du Siège apostolique, nous confirmons ce don et lui donnons toute valeur par cet écrit.

Si quelqu'un sciemment et volontairement contredisait l'acte de la présente confirmation, qu'il encoure la malédiction de Dieu tout puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Donné à Reims le 16 des calendes de mai 1148 » (16 avril).

La Gallia christiana, XIV. 441, dit que ce document est très important pour l'histoire de Fontaine Géhard dont les commencements étaient jusque-là bien incertains. La réunion à Marmoutier décidée en 1147 ne fut malheureusement qu'un projet. En 1209 les frères de Fontaine Géhard, fratres Fontis Gyardi, étaient encore sans abbé, acéphales, dissolus, rebelles à toutes les invitations de leur évêque, menant une vie licencieuse. Mais selon M. Couanier de Launay « *il ne faut pas prendre le mot licencieux dans le sens moderne, il n'est employé ici que pour désigner une vie non conventuelle* » sans règle qui soumette à l'autorité et à la direction

Page 109.

d'un supérieur.

Hamelin, évêque du Mans, obtint enfin en 1203, du prieur nommé Michel et ses frères, qu'ils se donnassent à Geoffroy, abbé de Marmoutier qui les associa fraternellement à son monastère. L'acte en fut déposé sur l'autel de N.D. de Changé. Voici cet acte : *Hamelin, par la grâce de Dieu humble prêtre de l'Église du Mans, à tous ceux qui les présentes verront, salut en Notre Seigneur. Nous sommes tenus par le devoir inhérent à notre charge divine de promouvoir dans les lieux compétents le bien de la religion, la favoriser et l'aimer, d'encourager à une vie meilleure, et de rappeler dans le droit chemin ceux qui s'en écartent. Les frères de Fontaine Géhard étaient sans abbé, comme acéphales et en proie à une notable dissolution, et tant par nous que par nos successeurs, ils n'avaient pu malgré des avis très souvent répétés, être ramenés à une vie plus régulière. Nous avons agi par persuasion, et d'eux-mêmes sans aucune violence, ils nous ont concédé que le lieu sus nommé, avec toutes ses appartenances fussent soumis à Marmoutier où l'autorité de saints fondateurs a consacré depuis longtemps la solidité d'un ordre monastique. Nous avons donc, après avoir pris l'avis d'hommes prudents et craignant Dieu avons permis que Geoffroy abbé de Marmoutier ait en pure-aumône le lieu susdit et ses appartenances pour l'amour de Dieu, et la vénération du bienheureux Martin, et cela d'une manière bienveillante et sans violence. Le prieur et les frères du lieu sus-nommé d'un consentement unanime, se sont rendus à Dieu et au bienheureux Martin par les mains dudit abbé, acceptant la fraternité du grand monastère de Marmoutier, et ont juré publiquement en face de nous sur l'autel de Ste Marie de Changé, devant les saints évangiles, que jamais ils ne se retireraient de cette fraternité, et de cet arrangement*

Page 104

que nous avons fait pour l'amour de Dieu et le salut de leur âme, et qu'ils ne violeraient jamais leurs promesses. Nous avons pris soin de noter leurs noms sur le présent acte.

Michel, prieur, Jean Baguelin, W. de Availles, Raoul de Mesegrant, Guérin Rossel, Geoffroy Bichel, Gauthier de Pail, Pierre de Megerant, Renaut de Neel, Robert de St Georges, Guérin de Vautorte, Geoffroy de Monthage.

Nous avons ordonné aussi que le prieur de ce lieu soit conventuel, comme il l'avait été depuis très longtemps à Mayenne. S'il plait à Dieu, nous et nos successeurs seront leurs protecteurs et leurs défenseurs perpétuels et les frères qui y habiteront, rendront à nous et à nos successeurs le respect et l'honneur dus. Juhel a concédé aux moines sus nommés servant Dieu assidument dans ces lieux, de

prendre dans la forêt voisine le bois mort pour brûler et le bois vif, nécessaire pour construire autant qu'il sera nécessaire, et d'avoir dans ladite forêt, autant d'animaux et de nourriture pour ces animaux, comme cela est détaillé plus longuement dans un écrit authentique.

L'abbé sus-dit a reçu comme religieux à Tours au monastère du bienheureux Martin ceux des frères sus-nommés qui ont voulu se faire moines, aux autres sur notre conseil, il a pourvu à ce qu'ils aient le suffisant, jusqu'à ce qu'ils consentent à prendre l'habit religieux. C'est pourquoi, usant de notre autorité épiscopale, nous concédons et confirmons à Marmoutier, sauf nos droits épiscopaux, le lieu sus-dit de Fontaine Géhard pour l'honneur de Dieu et de la sainte Église. Et afin qu'à l'avenir, ce qui a été convenu ne puisse être l'occasion d'aucun litige, nous avons fait en sorte que tout soit bien déterminé et précisé dans cet esprit et revêtu de l'autorité de notre seing. Et si quelqu'un poussé par l'esprit du mal avait l'audace d'aller à l'encontre de nos dispositions raisonnables ou de

Page 105.

les violer, qu'il sache qu'il doit encourir l'anathème du Dieu tout puissant.

Fait solennellement à Changé dans l'église de la bienheureuse Marie, l'an de grâce 1209, au mois de juillet, Philippe illustre roi des Francs heureusement régnant. [Voir Recherches sur Changé, Guiller, tome 1, p. 165 et Dom Piolin, histoire de l'église du Mans, T4, p. 248, 472 et 572]

Juhel de Mayenne qui avait porté quelques préférences au prieuré de Mayenne, accorda lui-même cette union, à condition que l'abbaye entretiendrait à Fontaine Géhard le nombre de moines suffisant pour le service divin, et que deux religieux desserviraient l'église de son château.

En retour dans une charte vers 1200 Juhel permet aux moines qui demeureront chez lui de prendre chaque jour dans sa forêt la charge d'un âne de bois de chauffage, et à ceux de Géhard de mettre dans la forêt douze bœufs, douze vaches, 200 brebis, et autant de porcs qu'il leur a été accordé par ses prédécesseurs.

Voici le texte latin de cette charte de Juhel : [Inventaire général des titres concernant les domaines, rentes, revenus, droits, privilèges et immunités du prieuré conventuel de Fontaine Géhard ... fait en 1745. Arch. Mayenne H66 – Ms. de M. de la Beauluère, t X, p. 71-133].

Page 106.

.....

Plus tard Juhel de Mayenne porta quelque préjudice au prieuré de Fontaine comme il paraît dans une charte dans laquelle il déplore le mal considérable qui avait été causé par lui et ses hommes à la maison de Fontaine Géhard et surtout d'avoir violé leurs droits sur la prévôté de Mayenne. Sur les avis du seigneur archevêque de Tours et pour la rémission de ses péchés, il réparera le dommage causé, et restituera les revenus qu'il a injustement perçus

Page 107.

Il donne l'ordre de protéger le prieur et les moines, et veille à la conservation de leurs biens comme des siens propres. Il veut que ledit prieur et ses successeurs perçoivent dans toute la châtellenie de Mayenne, la dix-septième partie intégrale et parfaites des droits perçus dans les foires et marchés, en outre qu'ils aient la dixième partie dans les droits de four et de moulin, et il concède à ses hommes la même liberté qu'aux siens.

« Et si quelqu'un veut mettre la main sur les possessions de cette maison, je veux que vous fassiez racheter sans retard au terme fixé la croix de cette maison que j'ai prêtée à Hughes de Gaudesche ⁽¹⁾ Je concède le don fait par Clément Soriel dit Beraille et sa mère de leur terre, ainsi que celui fait par Pierre de Villerey de sa terre de Villerey, et je les confirme par l'impression de mon sceau, en présence de Michel de Bares, Guillaume, abbé de Champagne, Godefroy, moine, Gervais Probe, Pierre Capelain et plusieurs autres ».

Avec le consentement de Hamelin, évêque du Mans, lit-on dans Guyard de la Fosse, page 45, Juhel donna aux moines de Marmoutier, le prieuré de Géhard en la paroisse de Châtillon-sur-Colmont. Il y

réunit les droits et les revenus du prieuré St Etienne de Mayenne, et laissa par conséquent le château de Mayenne et ses environs à la paroisse de St Martin, dont les moines conservèrent la qualité de curés primitifs, que le prieur de Géhard prend encore. La tradition populaire du pays attribue la cause de ce changement à une liaison criminelle qu'on prétend que le prieur de Mayenne avait eue avec une fille de Juhel, dont il était venu une preuve vivante (On ajoute que Juhel, justement irrité, avait brûlé le couvent et fait beaucoup de mal aux moines mais que se repentant, d'avoir porté sa vengeance jusque sur un lieu saint, et d'avoir enveloppé les innocents avec le

⁽¹⁾ Seigneur de la Gaudesche entre Juvigné et Ernée.

Page 108.

coupable, il avait fait bâtir Géhard pour réparer sa faute et dédommager les religieux de ce qu'il avait fait périr ; Si la chose était arrivée ainsi, Juhel, qui dans plusieurs actes reconnaît les fautes que la colère lui a fait commettre, n'aurait pas manqué de parler de celle-là dans l'acte de cette translation. Mais on n'y lit rien qui puisse donner lieu de croire. Il y eut même remarque qu'il retient deux de ces moines dans son château pour être ses chapelains, ce qu'il n'aurait pas fait s'ils lui avaient été si odieux et si suspects. D'ailleurs laquelle des filles de Juhel était tombée dans ce prétendu désordre ? Il en avait trois : Isabelle, Marguerite et Jeanne. IL les nomma lui-même ainsi dans un acte de donation qu'il fit à l'abbaye de Vieuxville, l'an 1212 et ajoute que ses trois filles étaient les seules qu'il avait. Gervaise de Dinan, son épouse, dit de même qu'elle n'avait eu que ces trois filles dans la donation qu'elle fit au prieuré de St Magloire de Lahon l'an 1233. Il est vrai que M^r Le Goué, qui comme Gervaise, nomme Jeanne la première, dit qu'elle mourut jeune sans être mariée. Mais on apprend qu'elles le furent toutes trois par l'enquête faite sur l'usage des provinces d'Anjou, de Touraine et du Maine vers l'an 1340 laquelle est dans le trésor des chartes du roi, en la layette d'Anjou, au nombre 106. Voici les termes : *Ensement Missires Juhel de Mayenne ot trois filles, desquelles Missires Drenes de Mellot ot lainsnée, o toutes les baronnies de Mayenne, et Missires Henris d'Avaugour l'autre d'après et missires Pierre qui fut comte de Vendome l'autres, et n'orent les deux filles puissnées que leur mariage.* Peut-on penser qu'un seigneur d'un si haut rang eût voulu épouser une fille ainsi déshonorée, et dont la faute aurait fait un si grand éclat ?

La manière dont M^r Le Goué raconte cette aventure est différente en quelques circonstances. Il attribue cet incendie et cette translation au rapt des deux sœurs

Page 109.

de Juhel, fait par les moines du prieuré, qu'il croyait encore avoir été celui de St Martin. Il ajoute que ce seigneur renferma ces deux filles pour le reste de leurs jours, chacune dans une tour bâtie dans la forêt de Mayenne (voir page 81 de ces notes) dont il reste encore quelques vestiges proche deux étangs, qui pour en marquer la cause portent le nom, l'une de l'Artoire, et l'autre de Rochette, du verbe latin ardere ; brûler ; qu'il se repentit ensuite de cet incendie, et s'en alla demander l'absolution au pape, lequel obligea Juhel de faire bâtir un autre prieuré du même ordre, ce qu'il exécuta en fondant Géhard, et lui donnant ce nom dérivé aussi du même verbe latin, pour marquer sa faute et ses pénitences.

Mais Mr Le Goué avoue que ce récit n'est comme l'autre qu'une tradition vulgaire du pays. Géhard paraît avoir été fondé avant ce temps, selon les termes de l'acte de fondation que Juhel en fit à Marmoutier. Ce rapt des deux sœurs en même circonstances semble peu croyable, aussi bien que leur emprisonnement. La dénomination de ces deux tours et de ce prieuré est bien forcée et leur situation peu convenable. Y a-t-il apparence que Juhel eût placé ses sœurs dans une forêt où il établissait leurs corrupteurs ? Si c'était par l'ordre du pape qu'il fit ce changement, pourquoi n'en est il rien dit dans l'acte, et se contente-t-il de marquer que c'est par le conseil et le consentement de l'évêque du Mans ?

Il est vrai que l'on trouve un autre acte dans lequel Juhel témoigne son regret d'avoir fait beaucoup de mal aux moines de Géhard, mais ils y étaient établis auparavant, et il dit que le plus grand mal

était de leur avoir ôté le droit qu'ils avaient dans la prévôté de Mayenne et il ordonne qu'on le leur rende. Aurait-il oublié l'incendie s'il l'avait fait ? D'ailleurs, il ne paraît point que Juhel soit allé trouver le pape ni qu'il lui ait parlé

Page 110.

je croirai donc toujours que cette tradition est fabuleuse jusqu'à ce qu'on m'ait fait voir des titres authentiques qui prouvent qu'elle est véritable. Ainsi parle l'historien des seigneurs de Mayenne. L'abbé Angot dit de son côté : « *le prieuré de St Etienne de Mayenne avait beaucoup souffert dans la seconde moitié du XII^{ème} siècle. Juhel de Mayenne en succédant à Geoffroy, son frère, en l'année 1189 lui restitua devant les abbés de Clermont, de Savigny et de Champagne les biens qu'on lui avait ravés. Puis surgit la terre entre Philippe Auguste et Jean sans Terre ; l'édifice des religieux y périt presque complètement pour les besoins de la défense. Il ne faut pas chercher une autre explication de la translation du prieuré de Fontaine Géhard en 1203 que cette ruine et le désir aussi d'annexer plus sûrement à Marmoutier le monastère de la forêt de Mayenne. La fable de la séduction des deux filles du baron de Mayenne par les religieux est une invention de Jean-Baptiste Le Goué, l'éditeur responsable ou l'inventeur des légendes mayennaises. Deux moines restèrent à Mayenne pour desservir la chapelle qu'on construisit. Elle existait encore en 1456 et le prieur de Fontaine Géhard en percevait les oblations* ».

Nous avons plus haut que Hamelin avait confirmé en 1203 la charte de donation de Juhel de Mayenne de Fontaine Géhard à Marmoutier. L'évêque prit de grandes précautions pour rendre cette révocation irrévocable. IL la fit confirmer par Geoffroy évêque de Tours en 1207, pare le pape Innocent III en 1211. A l'époque de cette donation en 1203, il y avait au prieuré 12 religieux.

Même après cette soumission de Fontaine Géhard à l'abbaye de Marmoutier il resta un levain de rébellion au prieuré de Géhard comme nous le verrons plus loin à l'année 1260. Mais avant de passer au récit chronologique des faits principaux qui ont eu lieu à Géhard depuis cette époque, disons un mot des saints personnages qui ont habité Fontaine Géhard.

Page 111.

Chapitre III

Saints qui ont visité ou habité Fontaine Géhard.

Fontaine Géhard fut non seulement un ermitage, mais le chef-lieu jusqu'au milieu du XII^e siècle, de presque tous les ermitages du pays de Mayenne. A son retour des lieux saints et après un court séjour à Dourdan, St Guillaume Firmat y vint chercher u refuge contre les empressements des populations et fonda là les premières demeures des ermites vers l'an 1080. Bernard de Chiron que els ermites du Maine ses frères, étaient allés chercher dans les iles Chausey pour le mettre à leur tête, choisit pour sa résidence Fontaine Gehard, qui était déjà le centre et le chef-lieu de tous les autres ermitages. Il se fit bientôt dans ce désert un grand concours non seulement de la multitude des ermites qui résidaient aux alentours mais des peuples, *copiosa multitudo circum manentium eremiterum sedat populorum*. Ce lieu un moment le plus fécond en sainteté de tout le Bas-Maine, fut certainement visité dit l'abbé Angot par les autres apôtres de cette époque. Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain, Robert de la Futaye, Alleaume. La légendes du Bréviaire Propre du Diocèse pour la fête de St Bernard de Chiron nous le dit : « il se rendit à ce lieu qui porte le nom de Fontaine Géhard où compagnon de Vital, Robert, Adelerme, Raoul, il brilla par les fruits de ses saintes prédications et la renommée de ses vertus ». « *Ubi Vitalis, Roberti, Adelermi, Radulphi socieus sanctarum predicationum fructu enituit ac virtutum fama enituit* ».

Un mot maintenant de chacun de ces saints

1^e. St Guillaume Firmat.

St Guillaume naquit à Tours en 1026 dit M^r Couanier de Launay, d'une famille distinguée selon le chanoine

Page 112.

de St Venant. Médecin renommé, Guillaume accompagné de sa mère quitta tout pour se sanctifier dans la solitude.....

Saut de plusieurs pages.....

Page 118.

Chapitre IV **Histoire chronologique de Fontaine Géhard depuis 1209.**

En 1209 confirmation par l'évêque du Mans Hamelin de la donation faite par Juhel de Mayenne du prieuré à Marmoutier, il y avait à ce moment 12 religieux au monastère.

En 1206, règlement entre le prieur de Fontaine Géhard et l'abbé de Fontaine Daniel au sujet de la dîme des défrichements dans la forêt de Mayenne.

En 1207 confirmation par Geoffroy archevêque de Tours de la donation de fontaine Géhard à Marmoutier.

En 1209, Juhel de Mayenne confirme dans une nouvelle charte, tout ce qu'il a donné aux moines de Marmoutier avant de partir pour la guerre contre les Albigeois.

Voici la teneur de cette charte :

« Moi Juhel de Mayenne à tous mes vassaux et féaux qui les présentes verront, salut dans le seigneur. Puisqu'il convient que ce qui a été fait dans un esprit de religion ait son plein effet, devant partir pour le salut de mon âme pour combattre les Albigeois, je veux, j'ordonne ; je statue et je concède que toutes les donations et libéralités, de quelque façon et en quelque lieu qu'elles aient été faites par mes prédécesseurs et par moi demeurent inviolables et sans contraintes que toutes les chartes publiées dans ce but, soient observées sans diminution ni contradiction et qu'il ne soit permis ni à moi ni à mes successeurs d'y contredire ou de les violer. Fait en l'année de grâce 1209. Pour que demeure l'expression de cette volonté, j'ai accordé aux moines les présentes lettres munies de mon seing ».

En 1211, confirmation de la donation de Juhel par le pape Innocent III ³

Vers 1220 Hubert de St Berthevin demande à l'abbé de Marmoutier de laisser le prieuré de St Martin de Mayenne réunir à Fontaine Géhard, quoique précédemment il l'eut prié de le réunir à St Martin de Laval (la Beauluère X p. 1019).

Page 119.

Avant 1232. Herbert de Logé, sénéchal de Mayenne, transige avec les moines de Fontaine Géhard au sujet des dîmes de St Fraimbault.

1233. Dreux de Mello, seigneur de Mayenne, rend et concède aux moines de Marmoutier la dîme des novalles et des défrichements dans la forêt de Mayenne, des améliorations qui se font ou se feront dans les moulins, rivières, fours situés entre la rivière de Mayenne, la Colmont et l'Ernée.

1234. Geoffroy de Loudun confirme ce don.

1257. Accord entre l'évêque du Mans et le prieur de Fontaine Géhard au sujet des dîmes, des novalles dans la forêt de Mayenne. Le prieur en aura le tiers et les deux autres tiers appartiendront à l'évêque et aux paroisses.

1260. Comme nous l'avons dit, même après la double soumission de Fontaine Géhard à Marmoutier, il restait un levain de rébellion au prieuré. Les frères prétendirent encore en 1260 qu'étant de l'ordre de St Augustin, ils n'avaient pu être assujettis à la règle de Marmoutier ; qu'on avait usé de violence et que même la charte de Guillaume de passavant était fausse, le sceau y étant apposé de travers.

³ « En 1212, il y eut un procès devant l'abbé de St Julien et Geoffroy archidiacre de Tours, commissaires apostoliques, entre les moines de Géhard et Hamelin prêtre de Quittay, et Gaultier son frère pour les dîmes de quelques novalles [terres nouvellement défrichées et mises en culture] dans la forêt de Mayenne. Ce procès se termina par un accommodement » Guyard de la Fosse page 49. (Voir à l'inventaire de Gehard cote XXXVII.)

Une bulle d'Alexandre IV leur imposa silence et confirma les actes de l'évêque du Mans ainsi que les bulles d'Alexandre III et d'Eugène III. Le pape déclare « *que lesdits frères de Fontaine Géhard garderont sur ce le silence à l'avenir* ». Il affirme en outre la charte véritable, la confirme ainsi que les bulles de ses prédécesseurs.

La paix ne fut plus troublée. Les seigneurs de Mayenne et d'autres continuèrent à favoriser le prieuré.

1263. Alain d'Avaugour, seigneur de Mayenne et de Dinan par laquelle il reconnaît de son bon gré n'avoir aucun droit sur le prieuré de Fontaine Géhard et quoiqu'il ait reçu les devoirs de l'hospitalité, ce n'est que par des marques de bienveillance et non d'obligation, en janvier 1263.

1263. Le même donne à Fontaine Géhard tant en terre que

Page 120.

bois, dans sa forêt de Mayenne, une pièce de 12 ares située entre le chemin de Fontaine Géhard avec les droits d'usage dans la forêt tant pour le chauffage que pour les bâtiments, et « *le droit de pasturage pour leurs bestiaux comme les hommes de Baillery de laditte forest* ». Cette pièce de terre était située entre le chemin de Fontaine Géhard au Grattoir et la Fosse Noire près l'ancienne Montre de Fontaine Géhard.

1269. Le même donne aux moines de Fontaine Géhard une pièce tant de terre que de bois en sa forêt de Mayenne, contenant icelle pièce 35 ares, devant le clos de Fontaine Géhard et une autre pièce de bois et terre contenant 5 ares située au-dessus du moulin de Fontaine Géhard, en exemption de toutes charges et redevances quelconques, à condition néanmoins que lesdits moines célébreront annuellement un anniversaire le jour de son trépas et recevront 50 sols pour leur pitance.

1291. Charte de Henry seigneur de Mayenne, confirmative des libertés du prieuré de Fontaine Géhard et de sa parfaite indépendance en considération des bons offices des religieux d'iceluy pour servir contre les prétentions de ceux qui voudraient exiger quelque chose dans ledit prieuré.

1294. Au mois de septembre, Henri d'Avaugour, seigneur de Mayenne, donne aux moines de Fontaine Géhard les deniers provenant de la coutume de la Prévôté de Mayenne, le jour de la fête de St Maurice, pour 26 sols tournois en échange de la dîme d'un moulin sur la Colmont. (Guyars de la Fosse, p. 59).

1312. Le prieur se fit représenter par procureur au concile de Vienne. L'acte de comparution est du mardi après l'Octave de l'Assomption.

Vers 1321. Le visiteur de Marmoutier trouve au couvent, dix

Page 121.

religieux : Robert de Souche, prieur, Mathieu de Vendôme, prieur claustral, Guillaume Sauvage, Jean Mouison, Hughes du Plessis et Robert, prieurs de Lincé et de Montaudin, Gervais de Molant, Jean du Pas, Michel Labart, Jean Blanchet, ces quatre derniers étudiant à Angers aux frais du prieuré. Tous menaient la vie régulière, assistaient au chœur le jour et la nuit. La maison n'avait ni dettes, ni créances, les terres se trouvaient en bon état de culture, mais les bâtiments exigeaient des réparations. La conventualité fut encore pendant longtemps observée comme nous le verrons par la suite.

1323. Permission donnée au prieur de Fontaine Géhard par Henry, seigneur de Mayenne, de transporter le chemin qui passait devant le prieuré et de le placer au-dessus « *d'iceluy prieuré, comme y étant plus convenable* » à condition de le faire de manière qu'il n'y ait ni danger ni péril à y passer ; avec un jugement qui absout ledit prieur des plaintes qu'on avait faites contre lui d'avoir supprimé ledit chemin au moyen de ladite permission qu'on ignorait avoir été donnée à « *iceluy prieur : la dite permission dattée de l'an 1312, et le jugement du samedi après la St Martin d'Hyver 1323* ».

1399. Bail à rente perpétuelle fait par Jean Asson à Jean Marie d'une maison et apports avec les bois qui étaient dessus, située paroisse de St Eu près l'église de Trabants, joignant d'une part à la terre de

Maalon, moyennant 10 sols an de rente, avec un contrat d'acquêt de ladite rente fait par le prieur de Géhard, ledit Jean Asson moyennant 20 livres 10 sols an. La baillée⁴ datée du 29 mai 1385 et le contrat du 16 du dit mois 1393.

Page 122.

1207. Le conservateur de l'université d'Angers condamne le prieur de Montguyon à payer au prieur de Géhard 6 livres tournois pour arrérages de deux années de rente qu'il lui doit sur son prieuré de Montguyon.

1208. Baillée faite par le prieur de Géhard à Jean Budon, de 9 journaux de terre tant labourable que non labourable, deux messeries, trois quartiers de vigne, quatre quarts de terre en épine, le tout d'ancienne dépendance dudit prieuré dans les paroisses du Jambet et de Mouetron au fief du Plessis, pour en payer 4 livres de rente annuelle.

1408. Transaction entre le prieur de Géhard et le sieur de la Souillée par laquelle ledit prieur au moyen de 5 livres de rente acquitte ledit de la Souillée d'une charretée de foin de rente qu'il prétendait avoir droit de prendre chacun an dans son pré nommé de Miré, sauf son recours sur les possesseurs des héritages qu'il prétend être sujet à la charretée de foin. Et ledit de la Souillée acquitte aussi ledit prieur de la foi et hommage qu'il lui demandait à cause de ce qu'il possédait à Miré.

1498. Le sénéchal de Géard condamne Jean Gonderel, atteint et convaincu d'avoir pris et volé environ 15 sous dans la « bouëtte de l'église de St Martin de Mayenne le jour de la Chandeleur, avoir l'oreille coupée, banni hors les juridictions dudit sénéchal et confisque ses biens selon la coutume du pays. Laquelle sentence est rendue à Mayenne en l'aistrage du moulin sous Beudais le 9 février 1438, et fut exécutée le même jour sans opposition.

1490. Charles d'Anjou seigneur de Mayenne confirme ce que ses prédécesseurs avaient donné à Géhard c'est-à-dire la dixième semaine de revenu de la

Page 123.

prévôté de Mayenne, droit de moyenne justice, 300 boisseaux de froment à prendre sur le grenier de Mayenne pour faire l'aumône aux pauvres passant par le prieuré.

En 1463. Transaction entre le prieur de Fontaine Géhard et le curé de Mayenne. Voici l'acte de transaction tiré d'après Guyard de la Fosse page 88, du trésor de Marmoutier. « *L'an du Seigneur 1463, le 23^e jour du mois de mai après Pâques, furent personnellement établis et présents devant moi, notaire soussigné en la ville de Mayenne, vénérable et religieux homme Dom Pierre Orignac, prieur du prieuré conventuel de la Bienheureuse Vierge Marie de Fontaine Géhard et monsieur Guillaume Guillard, vicaire, fermier du curé ou recteur de l'église paroissiale de la Bienheureuse Vierge Marie du dit lieu de Mayenne ; lequel dit Guillard au nom ci-dessus, a composé avec le dit Dom prieur sur ce qu'il avait reçu indûment et de fait ? les droits paroissiaux des habitants du château de Mayenne qui sont en la paroisse de St Martin dudit Mayenne ou fillette sujette à St Etienne, lesquels dépendent de ladite église de St Martin, comme de l'église matrice de la leur, le jour de Pâques dernier et avoir administré le sacrement de l'Eucharistie à quelques habitants de l'un et l'autre sexe dudit château, desquels il avait reçu la somme de sept blancs⁵ comme il a dit et confessé, non par force et par crainte, qu'ayant été requis quelquefois par quelques malades habitants du château de Mayenne, il leur avait porté le sacrement de l'eucharistie et celui de l'extrême-onction. C'est pourquoi ledit Dom prieur, à raison de son église de St Martin, dont il est prieur curé et dans laquelle il reçoit les deux parts des offrandes et des droits paroissiaux et le vicaire perpétuel de St*

⁴ Baillée : Contrat par lequel un tiers, qui vient de traiter avec le foncier (bailleur), obtient le droit de congédier le domanier, dans la pratique du contrat de « domaine congéable », ou « convenant ».

⁵ Le blanc est une monnaie d'argent frappée au 14^e siècle sous le règne de Jean II le Bon.

Page 124.

Martin, l'autre troisième partie à raison de ladite aire ; c'est pourquoi le dit Dom prieur reprochait au dit Guillard qu'il avait mis la faux dans la moisson d'autrui, et que contre Dieu et sa conscience il avait reçu ladite somme de sept blancs ; qu'ainsi il demandait qu'on la lui restituât, et qu'il avait fait injure aux dites églises de St Martin de Marmoutier et à celle de St Etienne qui en dépend ; pourquoi il était sujet à l'amende. Lequel dit vicaire de Sainte Marie de répondre qu'il était content de rendre ladite somme de sept blancs et qu'à raison de l'injure, il se soumettait pour l'amende à l'ordre et à la discrétion dudit Dom Prieur ; lequel Dom Prieur ayant reçu la somme de sept blancs qui lui fut restituée par ledit vicaire fermier, et l'a condamné pour ladite amende et pour réparation de l'injure faite à son église de St Martin par ledit Guillaume, savoir qu'il serait tenu d'aller processionnellement à ladite église de St Martin, avec le peuple assemblé, et comme c'est la coutume en telles occasions, et d'y célébrer ou faire célébrer une messe de St Martin le dimanche suivant qui était dans l'octave de la fête prochaine de l'Ascension de Notre Seigneur. A laquelle sentence ledit Guillard s'est soumis et s'est engagé de l'observer inviolablement et a promis de ne plus attenter à l'avenir de semblables choses. Fait en présence d'honnêtes hommes, Jean Thomasset et Guillaume Lépicier, clerc, témoins appelés au présent acte ».

L'église de St Etienne, rajoute l'historien de Mayenne, était celle que Juhel II avait donnée aux moines de St Martin. Les droits leur en furent conservés lorsque Juhel III les transféra à Géhard.

En 1494. Le prieur commendataire nomme ses vicaires généraux pour la nomination aux bénéfices, Mercure Fauchier et Hughes de Noail, prieurs de St

Page 125.

Gilles d'Angers et de St Nicolas de Sablé.

Le 6 septembre de la même année 1494, il y eut procès entre le prieur commendataire de Géard et les officiers de l'évêque « *Le prieur de Fontaine Géhard, dit Dom Piolin, v. 243, était toujours considérable par son personnel nombreux et ses revenus. L'Official de l'évêque et autres officiers du prélat entreprirent d'exercer la juridiction spirituelle dans le monastère. Le prieur commandataire s'y opposa. Philippe de Luxembourg soutint ses officiers. L'affaire s'envenima. Le prélat employa les censures. Le prieur porta sa cause aux requêtes du palais et une sentence du tribunal mit à néant toutes les procédures de l'évêque et le condamna aux dépens* ».

En 1524 réception du frère Jacques Godier

1527 de Pierre Bellière.

1528 de Guillaume Cazet.

De 1534 à 1548, il y eut encore de fréquentes réceptions de novices. En 1534 frère Nicolas Saint Père, prieur de Louvigné, reçoit comme novice à Fontaine Géhard Pierre Auffray, fils de Jean Auffray de Rennes.

Ins. ecl. H 322 f. 17.

4 juin 1536 jour de la Pentecôte : « *In ecclesia in templo prioratibus conventualibus B. M. de Fonte Gehari* réception de François Gombert, fils de Guillaume Gombert de la paroisse de Louvigné, âgé de 12 ans par vénérable frère Louis Roulin, prieur de N. D. de Lincé au diocèse du Mans ; témoins religieux Jean Hocdé, Nicolas de St Père, Nicolas de Morannes, Guillaume Heaulmé ».

Ibid. f. 18

6 juillet 1547. Réception par Vincent Garreau de Guillaume Le Barbier, témoins Ant. Boulet, prieur de St Eloi, Ant. Cochet grenetier⁶, Nicolas, Loïc et François Capperon.

Ibid. f. 28

10 juillet par le même, réception de Jacques Cespain

⁶ grenetier : celui qui reçoit et comptabilise les grains.

Page 126.

fils de sergent de Marseille du Mans, témoins les mêmes.

1548, 15 août, réception par le même de Pierre du Matz ou Moulz. Témoins Nicolas de St Père, prieur de Louvigné.

Ibid. f. 29.

28 août 1548. Réception par le même de Raoul Gasset de Rennes, 40 ans.

1553. 14 novembre. Frère Jean Saussard prêtre profès meurt au prieuré conventuel de Géard.

Ibid. f. 93.

14 mars 1539 au même prieuré obit de Louis Roulin, prêtre.

18 décembre 1548, meurt à Géard, Nicolas de St Père, prieur de Louvigné.

1548. Le prieur Jean Hurault présenté à la cure de Commer par son vicaire général.

1549. Pierre Heudin, prêtre profès, meurt à Géard.

1554. Nicola Peigner, prieur de Montaudin, requiert qu'on lui assigne un lieu au chœur et une chambre au dortoir.

1558 le 2 septembre. Obit de Pierre Guillot prêtre profès.

1558, 10 septembre. Obit de frère Noël Gousse, prêtre profès.

1562. Frères Jean Faron et Thomas Le Lair, de Marmoutier, eurent leur obédience pour aller demeurer à Géard.

Six religieux moururent au prieuré. Jean Laussard prêtre profès, Louis Roulin, prêtre, frère Nicolas de St Père, Pierre Mandin, prêtre profès, Pierre Guillot, prêtre profès, Noël Goussé, prêtre profès.

1564. Le prieur vend à Rolland de Chauvigny sieur de la Mothe, pour 1024 # de temporel sur les taxes du clergé.

1569. Jean Chartier de Fontaine Géhard est prieur de Lincé en Montourtier.

1570. Sont au prieuré frère Jean Chartier religieux de Géhard et frère Etienne de Sauteau.

1576. Julien Conrard ou Canard, religieux de Géhard requiert le prieuré de Placé.

1577. Le prieur vend pour 600 # du temporel sur la taxe du clergé.

Page 127.

1578. La même chose est vendue pour 64 écus.

1637. Deux religieux de Géhard, Christophe de Boëssay et Loys de Juglot étaient parrains à Châtillon.

1658. On cite encore un prieur claustral en 1658 mais en 1665, le prieur commendataire obtient que l'abbé de Marmoutier n'envoie plus de religieux au prieuré et que les fondations soient desservies par deux prêtres séculiers. En devenant prieuré bénédictin, Fontaine Géhard avait acquis de nouveaux privilèges car Juhel de Mayenne devant se décharger de l'obligation d'entretenir un prieuré dans son château, l'avait transféré avec tous les droits anciens à l'établissement de sa forêt de Mayenne dont le prieur devenait par là même patron des églises de Commer, Contest, St Martin de Mayenne, St Fraimbault de Lassay, Melleray et Thubœuf. Par ailleurs de ses anciens ermitages, Fontaine Géhard ne conservait que Lincé et Sezain.

St Grégoire de l'Etang et le Dort Parfond passaient à l'abbaye de Lonlay, Montguyon devenait un prieuré des Bonhommes, Hémenard, Bois-Robert, Mégirard, la Sagesse devenaient possessions laïques. Les religieux comme nous l'avons vu plus haut prélevaient 300 boisseaux de froment sur le grenier de Mayenne pour les aumônes aux pauvres passant par le prieuré et leur sénéchal rendait la justice dans « l'auditoire sous Beudais » à Mayenne (XV^e s.). Sa juridiction d'ailleurs ne comportait que les cas de moyenne justice.

En 1715, Géhard devait une rente à l'évêché.

En 1741, la ville de Mayenne veut fonder pour doter l'hôpital général les aumônes distribuées par le prieuré de Géhard et dont nous avons parlé plus haut, mais le projet échoua devant les protestations des paroisses intéressées.

En 1746 François Touchard, notaire et sergent du duché pairie de Mayenne pour la résidence de Vautorte, étant tombé malade se fit soigner à l'Hôtel-Dieu et ne se guérissant pas, il se démit de ses

deux offices entre les mains de Mlle de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de Mayenne en faveur de Brice Bouvet, praticien, demeurant au prieuré de F. Géhard.

Page 128.

En 1745 il est fait une monnaie des bâtiments du prieuré.

1747, une réception des réparations du prieuré.

1750. Pierre Lebrun de Mezières, prieur commendataire est en procès contre Lemonnier, curé de Brecé, probablement à cause des dîmes que le prieuré pouvait prélever sur la paroisse.

A la Révolution le prieuré fut vendu nationalement pour 26000# à Tanquerel de Mayenne et son moulin à François Robert pour 6900 livres.

Les archives de Fontaine Géhard furent brûlées dans une fête patriotique sur la place de Mayenne le 10 nivôse an II (30 déc. 1793). On fit une fête solennelle à l'occasion de la destruction des archives de Fontaine Daniel et de Fontaine Géhard. Une procession fut organisée sur des chars de triomphe. Les bustes de Marat et de Lepelletier furent portés. Des hymnes furent chantés en l'honneur de ces citoyens. Le cortège s'arrêta sur la place du palais ; un grand bûcher y était préparé, le feu y fut mis par le président. Le feu dévora tout, tandis qu'une bande d'insensés et la lie de la populace poussaient des cris de joie (Dom Piolin II. 459).

D'après le même auteur, en 1794, François Primaudière, René, de Sablé où il avait été avocat et alors commissaire dans la Mayenne après avoir été député à l'assemblée nationale où il avait froidement voté pour la mort de Louis XVI et contre l'appel de l'infortuné monarque à la nation, François Primaudière fit arrêter à Géhard les deux dames Allais, religieuses bénédictines d'Ernée qui s'y étaient cachées. Elles s'appelaient sœurs Angélique et Jeanne. Elles furent incarcérées « pour cause de fanatisme » par ordre du comité révolutionnaire de Mayenne, le 21 septembre 1794.

Page 129.

Chapitre V

Prieurs de Fontaine Géhard.

- 1- Michel 1194 – 1203
- 2- Geoffroy, qui reçoit réparation des toits que Juhel de Mayenne avait fait au prieuré et dont il a été question plus haut page ??
- 3- Hervé, 1289
- 4- Amaury donne procuration pour assister au concile général de Vienne 1312.
- 5- Robert de Louches vers 1321.
- 6- Jean Asson 1349
- 7- Girard de Paluses 1406. Son sceau écartelé est chargé au 1 et 4 d'une aigle éployée, et au 2 et 3 d'une tête de lévrier.
- 8- Raoul de Louches 1455.
- 9- Pierre d'Origné ou Orignae, le premier prieur commendataire, du moins, c'est lui qui le premier dans les archives, porte ce nom, est en procès avec Pierre de Laval en 1472, avec Pierre de Cote Blanche en 1485, avec le curé de Mayenne en 1463. Voir page 129.
Nicolas de St Père, prieur claustral reçoit des novices en 1524. Le prieur claustral était le sous prieur qui dirigeait le monastère au nom du prieur commendataire. Cet état de chose dura jusqu'en 1665 où il fut décidé que Marmoutier n'enverrait plus de religieux à Géhard et que les fondations seraient desservies par deux prêtres séculiers. Voir chapitre suivant.
- 10- Noble Jean Hureau, 1548, mort en 1551.
René le Maréchal, prieur claustral 1548 – 1551.
- 11- Robert Hureau, démissionnaire 1553.
- 12- Henri Le maire du diocèse de Paris, abbé de Ste Marie Madeleine de Longué, diocèse de Rennes, pourvu en octobre 1553, installé en personne le 10

Page 130.

Février 1554.

- 13- Jacques Churin.
- 14- Rolland de Chauvigné, évêque de Léon, prend possession lui-même le 8 mai 1558 pendant la grand'messe. Etaient témoins de la prise de possession J. de Fontenailles, seigneur de Mauzé, frère Jean Guibert, P. Le Mays, P. Guillot, religieux. Permute la même année.
- 15- Pierre Marion, chanoine de Paris, prieur de Charlemaisons au diocèse de Soissons, 4 décembre 1559, reçut collation de son bénéfice de vicaire de Charles de Lorraine, abbé de Marmoutier. Il avait en permutation donné le prieuré de Charlemaisons. En compétition avec Michel Maignan, clerc du diocèse d'Angers, à Paris et Jacques Le Vasson, curé de Ardanges du diocèse de Meaux, licencié en droit, prieur de St Lazare au diocèse de Blois. Michel Maignan avait pris possession du prieuré par procuration. Etais témoin Gilles de Froullay.
- 16- Jean Vignois du diocèse d'Angers, 9 novembre 1563, démissionne en 1568.
- 17- Miachel Leber, reçut collation du bénéfice de Jean Prebet par cession de Jean Vignois le 4 septembre 1568 à Paris. Il prit possession le 23 septembre par procuration donnée à frère Etienne Lailleau, religieux du monastère. Il fut maintenu contre Jean Gervaise, religieux de Marmoutier qui avait reçu collation du bénéfice, du vicaire général de Tours le 21 mai 1568 à cause d'incapacité prétendue de Michel Leber. Michel Leber se démet le 29 juillet 1574 et résigne en faveur du suivant.

Page 131.

- 18- Martin Funet, chanoine du Mans, bachelier en droit, chapelain du Gué de Maulny, qui prend possession en personne le 19 septembre « *sonnant les cloches, se promenant dans les cloîtres* ». Frères Jean Chartier, Jules Courant, prêtre, Valérien Carillon religieux audit prieuré étaient témoins. Le 28 juillet Martin Funet nomma pour vicaires généraux Richard Berthe et Charles Millet, prêtres et chanoines. François de Montigny était prieur claustral. Martin Funet résigne en 1594.
- 19- Michel Gautier. En vertu d'un arrêté du Parlement, le bénéfice fut donné par Michel de Thou, évêque de Chartres à Michel Gautier, prêtre, chanoine de Chartres qui permutait avec Martin Funet, prêtre, pour le prieuré « de *Quercu Gallonne* » (Lagionis) et celui de Soissons le 1^{er} mars 1594 à Chartres. Le 13 octobre il prenait possession par procuration. Témoins : F. de Montigny, R. Leroy, Michel Rouvet religieux résidant à Fontaine Géhard. Michel Gautier était en compétition avec le suivant.
- 20- Etienne Gautier, licencié en droit, curé d'Étival, résignataire de Martin Funet septembre 1599. Il prit possession le 9 novembre 1600. Témoins : F. de Montigny, R. Leroy et Guillaume Daunée, religieux. Le 25 septembre 1599 Etienne Gautier demeurant au Mans paroisse du Crucifix, donnait procuration pour consentir une pension en faveur de Martin Funet prêtre, de 1000 livres sur les deux métairies des Evailles et sur le moulin de Bardaye en la ville de Mayenne « *Impensis dicti Funet, refecto et superioribus annis in bellis civilibus solo adaequando et combusto* » relevé dernièrement aux frais dudit Funet, alors

Page 132.

que les années passées il avait été ruiné et brûlé. Ce Martin Funet était à 17 ans curé de St Ouën sous Ballon et pouvait par dispense, posséder un ou plusieurs bénéfices. Dom Piolin v. 625.

Ce chanoine fut plus tard un des bienfaiteurs de l'église du Mans. Etienne Gaultier resta seul enfin titulaire, par concordat avec Michel Gaultier alors chanoine et chevecier de l'église de Chartres qui avait précédemment cédé ses droits à Etienne Bouttier, prêtre, pour 600 livres. Il permute en 1620. En 1614 le 18 juillet, il avait nommé Marcot R. chanoine du Mans, son vicaire général.

Christophe Placeau, prieur claustral en 1607, meurt en 1630. Il fut enterré dans le chœur de la chapelle de Géhard en présence de Julien Serard et René Lecoq aussi religieux.

- 21- René des Capelles, chanoine et grand archidiacre du Mans. Etienne Gaultier avait permuté avec lui pour une prébende et autres bénéfices rapportant en tout 1000 livres. Le pape Grégoire confirma cet acte par une bulle. En 1621, René des Chapelles demeurant au manoir épiscopal, prend possession par procureur.
- 22- Dominique Séguier, évêque de Meaux, premier aumônier du roi, 1659, se démet 1657. Christophe de Boyssay, qui fut témoin de la prise de possession du suivant 15 août 1658, avec Hugues Henry religieux missionnaire audit prieuré, fut le dernier prieur claustral.
- 23- Pierre de Cambout de Coislin, clerc du diocèse de Paris âgé de 22 ans, premier aumônier du roi, neveu du Grand chancelier de France, abbé de St Victor de Paris, prieur de N.D. des Champs et d'Argenteuil, demeurant rue de Prouvelles, plus tard évêque

Page 133.

Orléans, cardinal mars 1657, mort le 2 février 1706. Le 1^{er} mars 1674, René Lallin, prêtre du Mans, bachelier en théologie de la faculté de Paris, se fait inscrire sur le bénéfice du prieuré de Fontaine Géhard.

- 24- Pierre Guillaume de la Vieuxville du diocèse de Paris, docteur en théologie, le 14 août 1706, mort en 1734. Il fut pourvu le 25 mars en Cour de Rome par arrêt du Conseil. Il fut pourvu à la mort du cardinal de Cambout de Coislin par M. de Lyonne, abbé de Marmoutier, contre Henry Bonnenfant, prêtre du diocèse de Lyon pourvu par dévolue, 25 mars 1706 qui prend possession civile en la chapelle du Grand Conseil le 14 août et signifie à qui de droit le même jour. Le prétexte contre la Vieuxville était qu'il n'avait pas 29 ans. Il est répondu –le bénéfice n'est pas acte conventuel. Par traité de 1665 entre le cardinal de Coislin et Marmoutier, les religieux se départent de tout droit d'envoyer de leurs religieux au prieuré, consentent que les fondations soient desservies par des séculiers comme il était pratiqué depuis longtemps. Quad même il serait conventuel, 23 ans suffisent -. A la fin de ce mémoire, se trouve la note suivante qui n'est pas signée mais qui doit être de la Vieuxville.

L'abbé de la Vieuxville est venu de la part de M. l'évêque de Chartres prier M. l'abbé de Dreux, conseiller du Grand conseil, de vouloir bien se donner la peine de venir demain matin au Grand conseil où l'affaire ci-dessous expliquée se doit juger. M. de Chartres lui en aura beaucoup d'obligation et ne manquera pas de l'en remercier aussitôt qu'il sera de retour de St Cyr. Quoiqu'il ne soit plus de semestre, il le supplie de vouloir bien ne luy pas refuser son jugement

Page 134.

à l'affaire de l'abbé de La Vieuxville.

P. G. de la Vieuxville, évêque de Bayonne nomma son vicaire général Gabriel Christophe de Montigny, chanoine et archidiacre du Mans, 9 avril 1794.

- 25- Etienne de Saint Pé. P. G. de la Vieuxville résigne à Etienne de St Pé prêtre du diocèse de Bayonne, curé d'Ort, 7 mai 1734, contre Philippe Dyzarne, chevalier de Villefont, qui avait reçu le bénéfice de L. de Bourbon, abbé de Marmoutier 20 juillet 1734. Le 9 août 1734 prise de possession par procuration de Haut et puissant seigneur Dizam, chevalier de Villefort, chevalier non profès de St Jean de Jérusalem, clerc tonsuré du diocèse de Cambrai, demeurant à Paris au palais de Bourbon, de présence au quartier général du Camp devant Philisbourg, 20 juillet 1734.

Le pape agréa la collation faite au profit d'Etienne de St Pé qui prit possession le 28 août 1736 en présence de messieurs René Boissé et Bertrand.

- 26- Pierre Philippe Brun de Mézières, prêtre du diocèse de Besançon, chanoine curé de la collégiale de Ste Marie Madeleine de Besançon, pourvu par le roi le 21 juin 1743 à charge de

1200 livres de pension à Claude Philippe Louvel, clerc de Besançon et 800 livres à Jean Claude Camus, clerc du même diocèse. Il prit possession le 10 septembre 1743. Mort en 1776.

- 27- Jean-Baptiste de Ballias, octobre 1776-1789, clerc de la chapelle de Monsieur, gradué en théologie et droit civil et canon, chapelain ordinaire du roi, vicaire général de Fréjus, chanoine de St Caprais de la ville d'Agen, prit possession par procuration en présence de Denis Théodore de Lioust, prêtre desservant de dit prieuré +.

+ Maupetit, l'administrateur du duché de Mayenne lui fit écrire par la duchesse Louise Jeanne d'Aumont de Durfort pour obtenir de lui pour un cousin de sa femme, un abbé Bignon de la Haie, Paul Dominique fils de François Bignon et Marie Anne Margoire, curé de la Chapelle-Rainsouin, un des curés de Lassay. Le prieur de Géard présentait à cette cure.

Page 135.

Chapitre VI.

Prêtres ayant desservi le prieuré de Fontaine Géhard depuis 1665.

Comme on l'a vu plus haut, en 1665 le prieur commendataire qui était alors Pierre de Cambout de Coislin obtint de l'abbé de Marmoutier qu'il n'enverrait plus de religieux au prieuré de Fontaine Géhard et que les fondations seraient desservies par deux prêtres séculiers.

Voici les noms qui ont pu être retrouvés.

- René Le Roy, mort le 3 octobre 1688 « *Vénérable personne René Le Roy, demeurant à Géhard est enterré dans l'église de Géhard par Jean Bignon, curé de Vautorte* ».
- André Le Tourneux, mort le 19 juillet 1694.
- François Launay, mort le 12 mars 1709.
- J. Cheux était desservant en 1720. A cette époque il fut pourvu de la cure de Commer.
- Bertron, le 5 juillet 1725.
- F. Bouessé était desservant en même temps que J. Cheux. En 1720 le 22 avril « *a été inhumé par Julien Jean de Valois, curé de Vautorte dans le cimetière de Géhard. François Bouessé, prêtre de Châtillon, desservant au prieuré de Géhard, décédé hier, en présence de M.M. Deslandes, François Debotte prêtre demeurant à Géard, Jean Guillé, prêtre à Géard* »
- F. Debotte en 1740.
- Jean Guillé en 1740.
- Bouvet en 1742.
- Jean Turmeau 1748
- Jacques Lemoulinier en 1759.
- Joseph Dubois, mort le 25 décembre âgé de 73 ans.
- Le Comte, mort le 9 septembre 1763
- Gilles Chatel, mort le 8 octobre 1766, âgé de 66 ans.
- Pierre Le Comte, mort le 7 août 1770, âgé de 62 ans.

Page 136.

- Julien Goupil, mort le 29 novembre 1771 âgé de 47 ans.
- Jean Jacques Jouin, mort le 8 avril 1774.
- Siméon Baudet en 1772. En 1775 était prêtre à Géhard Charles François du Pont Gravelle, titulaire de la chapelle de St Guillaume de la Vieillesse en Soucé.
- Jean Jacques Degrenne, mort le 23 avril 1775.
- Denis Théodore de Lioust, 1776.
- Besin des Prises de Champsegré, en 1778. Il est ainsi qualifié dans les registres du Mans « *bon prêtre, pauvre tête*. ». Il mourut le 15 mai 1784 âgé de 80 ans.
- René Le Clair, né à Avesnières, mort le 10 février 1787 âgé de 68 ans. Au moment de la Révolution, M. de Solignac, prêtre étranger au pays, était pensionnaire sur le bénéfice de Géhard dont les deux desservants étaient en premier.

- François Pellier, ancien vicaire de Saint-Georges-Buttavent qui prêta le serment et resta quelques temps à son poste qui fut conservé en 1791, refusa la cure de Saint-Germain-le-Fouilloux, mais accepta celle de la Baconnière et disparut au bout de quelques mois. L'autre chapelain qui prêta aussi le serment.....
- François Le Royer, était né à Geneslay (Orne) le 18 juin 1720. Il fut trois ans vicaire à Saint-Calais, trente-six à Crennes, desservait Géhard depuis 1787 et possédait à Geneslay un bénéfice dit de la Reboursière. Nos croyons savoir qu'en raison de son grand âge et de ses infirmités, il n'obtint pas de cure et mourut d'assez bonne heure.

Telle est l'histoire de Fontaine Géhard depuis sa fondation comme ermitage, son existence comme prieuré, sa décadence comme monastère jusqu'à sa ruine complète à la Révolution française qui le vendit comme bien national. Comme nous l'avons dit, il ne reste plus dans ce lieu célèbre autrefois centre des ermitages de la région que quelques bâtiments claustraux en ruine et le

Page 137.

maître autel de l'ancienne église qui a disparu elle aussi. Ce n'est plus qu'une ferme appartenant à une famille de Laval, la famille Courte de la Goupillière.

Quelques rares fidèles vont encore invoquer la T. S. Vierge dans son petit sanctuaire et demander des grâces spéciales mais peu à peu le silence et l'oubli se font sur ce lieu si vénérable par les saints qui l'ont habité et visité. Cette terre ou pousse maintenant l'herbe de la prairie, renferme les corps de nombreux religieux et peut-être de saints personnages dont les actes de vertu ont été connus de Dieu seul et récompensés.

Rien de bien saillant ne s'est passé à Géhard depuis sa ruine. Rappelons cependant pour souvenir ce fait qui se serait passé en 1815, dont il ne reste pas de preuve bien sérieuse mais que cependant M. Couanier de Launay rapporte dans son livre ; Pèlerinages et sanctuaires dédiés à la Ste Vierge, page 428. « On raconte que les prussiens se servirent en 1815 de la chapelle de ND de Géhard pour loger leurs chevaux. Les révolutionnaires l'avaient déjà dévastée et ruinée en partie, mais une statue de St Martin demeurait encore debout. Les soldats étrangers ayant voulu la faire tomber et n'ayant pu y réussir y attachèrent un de leurs chevaux et l'excitèrent à grands cris. Cette fois la statue fut abattue et brisée mais aussitôt le cheval creva ». Aucun acte des archives paroissiales ne donne d'autorité à ce fait, c'est une tradition purement locale qu'il ne fallait pas passer sous silence et rien ne prouve par ailleurs que ce soit un fait inventé à plaisir.

Que St Guillaume Firmat et St Bernard de Cyron, qui appartiennent plus particulièrement à

Page 138.

Fontaine Géhard, daignent bénir celui qui a fait ce travail pour garder leur souvenir dans la paroisse et les y faire connaître davantage et plus honorer.

Que par leurs prières ils aident à conserver la foi ; l'augmentant dans ces lieux qu'ils ont évangélisés et sanctifiés autrefois.

Châtillon-sur-Colmont

Le 21 août 1903

P. Friteau

Suit un inventaire général des titres de Fontaine Géhard dressé en l'année 1745 et dont M. l'abbé Angot a bien voulu me confier une copie faite par ses soins sur l'original conservé aux archives d'Indre-et-Loire.

J'ai omis dans l'histoire de Fontaine Géhard plusieurs faits de moindre importance on les trouvera dans cet inventaire. Je marquerai d'un trait ce qui se rapporte plus particulièrement au prieuré.

M. l'abbé Angot a bien voulu aussi me confier ses notes manuscrites qui m'ont été très utiles pour la rédaction de ces chroniques surtout pour ce qui concernait les curés de Châtillon et les prieurs de Fontaine Géhard pour lesquels il avait consulté les insinuations ecclésiastiques.

Appendice à l'histoire de Fontaine Géhard.

Inventaire général des titres concernant les domaines, rentes, revenus, droits, privilèges et immunités du prieuré de Géhard, ses appartenances et dépendances. Membre dépendant de l'abbaye royale de Marmoutier-les-Tours de l'ordre de St Benoît, Congrégation de St Maur immédiate au St Siège.

Fait en l'année 1745.

Puis en marge

Prieuré de Fontaine Géhard.

Envoyé autant du présent de M. l'abbé de Mézières prieur titulaire de Fontaine Géhard au mois d'août 1745.

Chapitre seul.

Fondation du prieuré de Mayenne, portant une convention faite entre l'abbé de Marmoutier et Juhel de Mayenne fils de Gauthier et l'histoire de ladite fondation. Pour laquelle parvenir il demande par les mains d'Hisdebert, évêque du Mans, à Guillaume, abbé de Marmoutier, une chapelle sous l'invocation de St Etienne, de St Laurent et des saints martyrs de Jésus Christ, avec ses appartenances et quelques autres accroissements qui sont toutes les offrandes qu'on luy fait à luy et à sa famille, tous les deniers provenant des jugements, des procès et des serments qui se font en sa justice, toute la terre dépendante de ladite chapelle depuis les fossés du marché vers la forêt, ainsi qu'elle est assez notoirement débornée avec les maisons de Guérin le Bon, et Renaud de Raulin, l'avaisne de Brénage toutes les dixmes des fasnages et forestages entre les rivières de Mayenne

Page 140.

d'Ernaïé et de Colmont, et de ses terrages autant qu'il lui en appartient ; toute la dime des passages de son château de Mayenne ; toute la dime de ses moulins, fours et droits et coutumes de ses foires et marchés, un moulin, audit château avec l'étang et la mouture, tous les récéants sur le domaine de la chapelle, la dime de 200 livres, a rente annuelle qu'il a en Angleterre, ainsi que toutes les acquisitions qu'il pourra faire ; la chapelle de Lacé avec toutes les appartenances et enfin le droit d'usage et de pasnage⁷ dans toutes les forêts, etc... Pour par ledit abbé y ériger un couvent et y faire garder l'observance régulière comme on fait à Marmoutier, pour quoi le dit abbé est obligé de faire construire le dit couvent à ses frais, etc....

Vers 1106. Cote I

Convention faite entre Jean prêtre à Mayenne et Gaultier prieur dudit lieu devant le chapitre de Marmoutier par laquelle il confirme la donation faite aux religieux de l'église de N. Dame de Mayenne par Robert Pavon, seigneur d'icelle avec le presbytère du même lieu qu'il avait tenu quelque temps le dit Robert, sauf sa fidélité et sa convention faits avec luy qui est telle que pendant que ledit Robert vivra il partagera avec ledit Jean les revenus par moitié ou que s'il se fait moine ou qu'il meure, l'église devenant en la main des moines il en aura le tiers et lesdits moines les deux autres ainsi que les deux tiers des offrandes qui se font aux cinq faites principales de l'année seulement, etc... et de plus reconnaît avoir procédé injustement contre lesdits moines en leur disputant la propriété du cimetière de Mayenne.

Vers l'an 1110. Cote II Ladite donation y est incluse.

Donation faite par Guy de Laval à l'église de

Page 141.

⁷ Pasnage : droit de glandée pour les porcs.

N-D. de Fontaine Géhard, des aumônes des églises de N. Dame de Lincé et de St Martin de Sezain, de même que les prieurs avaient coutume de les tenir en exemption de toutes choses. Vers. 1115. Cote III.

Démission faire entre les mains des moines de Mayenne par Guillaume, chanoine du Mans, d'une prébende qu'il disait avoir dans l'église de St Etienne de Mayenne, c'est-à-dire le tiers des oblations qui se font aux jours des principales fêtes de l'année et des jugements et quelques petits jardins sur l'étang auprès du marché et la terre et le pré qui est le long de la rivière de ... devant Juhel de Mayenne, approuvé par le chapitre du Mans.

Vers 1115. Cote IV.

Charte d'Hildeburt évêque du Mans par laquelle à la sollicitation de Juhel de Mayenne, confirme aux religieux de Marmoutier les chapelles du château de Mayenne et de Lacé avec toutes leurs appartenances, sauf cependant le droit de l'église du Mans, en l'année 1120. Cote V.

Concession faite par Guy, évêque du Mans, de l'église de Saint-Fraimbault-de-Lacé et de la chapelle N. Dame dudit lieu avec leurs appartenances, aux moines de Marmoutier de la volonté de Juhel de Mayenne et de Penel de Meauldin, du fief duquel les églises répondaient.

Vers l'année 1130. Cote VI.

Approbation et confirmation faite par Guy évêque du Mans de la donation faite par Borgon de Contest, le temps de son prédécesseur aux moines de Marmoutier de la moitié de l'église, presbytère, dîmes et oblations de Contest.

Vers l'année 1130. Cote VII.

Charte de Guy, évêque du Mans qui confirme aux religieux de Mayenne, le presbytère de l'église de Commer avec les autres choses qui leur appartiennent en ladite paroisse pour deux sols, la rente annuelle, sauf les

Page 142.
droits épiscopaux.

Vers l'année 1130. Cote VIII.

Donation faite par Geoffroy de l'Arable à l'église de Fontaine Géhard du bois appelé Pescheye, avec ses appartenances, terres, bois et près, et par laquelle apert que dans la suite étant allé voir Regnault de Châteauregnault pendant la maladie dont il est mort, il le pria comme seigneur de ce lieu de confirmer ladite donation. Non seulement il le fit, encore il donna aux habitants du même lieu le droit de pâturer leurs bestiaux et pasnage pour leurs porcs dans ses forêts et toutes les autres choses dont ils pourraient avoir besoin, ce fut confirmé par son fils et par Hughes, archevêque de Tours.

Vers l'année 1140. Cote IX.

Donation faite par Guillaume de la Mothe, aux moines de Fontaine Géhard demeurant au Mesnil Isambert surnommé Lapierre d'une place pour construire un moulin avec la terre ainsi qu'elle se comporte.

De l'année 1142. Cote X.

Charte de Guillaume, évêque du Mans par laquelle apert que certains hommes sous le nom des Ermites, demeurant à Fontaine Géhard, menant une vie licencieuse laborieuse et d'artisans, s'étant réunis, vinrent se présenter à Marmoutier et s'y offrirent avec tous leurs biens pour servir Dieu et le bienheureux St Martin où ils furent reçus avec l'agrément du dit évêque, sans lequel les propositions n'auraient eu aucun effet, et mirent ledit monastère en possession des terres dudit prieuré de Géhard, de Montguyon, de Lincé, d'Hémenard, La Lapierre, la Trinité de Pail, de St Martin de Sezain, le Bois Robert, Metz Girard, la Haie d'Ingrandes, un verger qu'Odon donna en aumône, St Georges de

l'Etang et Doit Parfond, le tout confirmé par ledit évêque du Mans, en présence de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Rennes

Page 143.

Datée de l'an 1147. Cote XI.

Donation faite par Bourgon de Marcilly aux ermites de Lincé, de sa terre de Champois comme elle se comporte franche et quitte, le tout, excepté de ... de ceux de la huitaine d'après les Rameaux, pourquoi il reçut quelque argent et une vache. Ladite donation faite devant l'évêque du Mans vers l'année 1160. Cote XII.

Charte de Guillaume, évêque du Mans narrative que Guillaume de St Germain avait rendu entre les mains dudit évêque la dîme qu'il possédait en la paroisse de St Germain aux portes d'icelle et que Hughes de St Denis qu'il avait en gage, lui défendit de la louer à moins qu'il ne l'acquittât, et aux prêtres de l'accepter et qu'ensuite à la sollicitude dudit prêtre, il en fit une démission entre les mains dudit évêque qui la remit immédiatement audit Hamelin prêtre.

Vers l'année 1160. Cote XIII.

Charte de Guillaume, évêque du Mans qui rapporte et confirme un accord fait entre Guillaume de St Germain, fils de Guillaume et Etienne de Montfaucon, prêtre dudit lieu de St Germain, touchant la dîme de cette paroisse par lequel en présence du dit évêque, il renonce à tout droit qu'il a et peut avoir sur ladite dîme en faveur dudit Guillaume.

Vers 1160. Cote XIV.

Convention faite entre les moines de Marmoutier et Richard fils de Guiton, par laquelle il lui donne à vie une maison à Mayenne, avec les places y attenantes, pour quoi le même pour ledit Richard et son fils promirent dans le chapitre du dit Marmoutier, à ne jamais changer de religion. Et ledit Guiton son père leur donna le tiers de tous ses biens meubles et immeubles le jour de son décès.

Vers l'année 1166. Cote XV.

Page 144.

Charte de Juhel de Mayenne par laquelle sur le différent d'entre Hubert de Logé et les moines de St Etienne touchant les cinq parts de la dîme de St Fraimbault et de deux parts de celle de Triale, ledit Hubert se désiste entièrement de ses prétentions. Vers l'année 1188. Cote XVI.

Autre charte de Juhel de Mayenne par laquelle il fait une entière restitution des revenus qu'il contestait à ses moines, et de tout le droit et réservations de la charte de Juhel son aïeul. Et enfin leur donne cent sols pour faire rebâtir leur maison et édifice.

Vers l'année 1189. Cote XVII.

Autre charte du même Juhel de Mayenne par laquelle il donne et confirme à la réquisition de son père, aux religieux de Mayenne, l'église de St Etienne dudit lieu et celle de St Fraimbault de Lacé.

Vers l'année 1200. Cote XVIII. En marge 1190.

Autre charte de Juhel de Mayenne par laquelle il donne à Marmoutier la maison de Fontaine Géhard avec ses prieurés et appartenances pour y établir un couvent. : le droit d'usage dans sa forêt, tant pour brûler que pour bâtir ; à condition que lesdits de Marmoutier enverront deux moines dans le château, qui y auraient leur logement convenable et la charge d'une âme chaque jour, le bois de chauffage dans la forêt. Et permet aux moines de Géhard de mettre dans ladite forêt 12 bœufs, 12 vaches, 200 brebis et les porcs qui leur ont été accordés par ses prédécesseurs. Et enfin leur donne de fond en comble et fait main levée de tout ce qui peut appartenir audits prieurés de Mayenne et de Fontaine Géhard, tant au principal qu'en leur membre ?

Vers 1200. Cote XIX.

Charte de Hamelin, évêque du Mans confirmative de la concession et confirmation faite aux moines de Géhard par Juhel de Mayenne, de la maison avec ses prieurés pour y entretenir un nombre de moines suffisant ; parce que le dit Juhel fera à sa volonté de l'église et édifice qui sont en l'enceinte de ses murs, à condition qu'il bâtera dans son

Page 145.

château, une maison convenable pour deux religieux qui seront soumis à l'obéissance du prieur de Fontaine Géhard ?

De l'an 1209. Cote XX.

Charte de Juhel de Mayenne par laquelle il ordonne que les moines de St Etienne de Mayenne jouissent de tout son revenu d'Angleterre, qui leur a été donné par Juhel son aïeul, leur confirmant ainsi que toutes les autres donations qu'il leur a faites, ou ses prédécesseurs, et enfin tous les biens et possessions qu'ils peuvent avoir en ses dépendances.

Vers 1200. Cote XXI.

Charte de Juhel de Mayenne par laquelle il donne aux moines demeurant en son château, la dîme des herbages de sa forêt de Mayenne, 20 s. qu'ils lui payaient à cause d'une terre sise à St Fraimbault, leur fait main levée de toutes les réservations faites par Juhel son aïeul dans ses lettres et donne 10 s. à la maison de St Etienne de Mayenne, à prendre sur ses moulins foulleret, ou en cas qu'ils viennent à manquer, sur ceux à grain. Vers l'année 1200. Cote XXI.

Vidimus de trois chartes de Juhel de Mayenne portant la fondation, dotation et augmentation du prieuré de Mayenne faite par (Jean) archevêque de Tours, à la requête d'un des Juhel sur les originaux étant à Marmoutier.

Vers 1230.

Charte de Juhel de Mayenne par laquelle il donne aux prêtres desservant dans l'église de la Magdeleine, 20 s. sur sa foire de la Magdeleine ; Thomas Malenfant 30 sous sur Lousche Bordel, 6 sous sur sa part de la dîme de l'Eblais et sur d'autres terrements ; 14 sous qu'il assigne sur un lieu comptant, et Geoffroy prieur de Mayenne du consentement de Geoffroy abbé de Marmoutier, 40 sous savoir 20 sous au four de la Magdeleine et 20 sous sur les jardins près la Magdeleine. Et ledit prieur élira et y mettra

Page 146.

un de ses moines pourvu que le lieu soit propre et honnête. Vers l'année 1200. Cote XXIII.

Lettre de Juhel de Mayenne portant quittance d'une grosse somme payée et acquittée par les moines de Marmoutier à Salomon, et Samuel, juifs.

Vers l'année 1200. Cote XXIV.

Autre lettre dudit Juhel portant une cession à vie faite à la sollicitation des moines de Mayenne à Gaultier de Pauteclerc de la chapelle dudit lieu.

Vers l'an 1200. Cote XXV.

Charte d'Alain d'Avaugour, seigneur de Mayenne et de Dinan par laquelle il reconnaît et déclare de son bon gré n'avoir aucun droit sur le prieuré de Fontaine Géhard et que quoiqu'il y ait reçu les devoirs de l'hospitalité, ce n'est que par des marques de bienveillance et non l'obligation ;

En janvier 1203 (fausse date, c'est 1269) ; Cote XXVI.

Donation faite par Geoffroy de Mayenne à Geoffroy de Ramboze de la terre de Valle Bercé pour les éperons dorés à la fête de la Pentecôte et le droit de pâturage pour ses avers et le pasnage pour ses porcs dans la forêt de Mayenne.

Du mois de mars 1203. Cote XXVII.

Charte d'Hamelin évêque du Mans, narration de la translation des ermites de Géhard à l'abbaye de Marmoutier fait à la sollicitation dudit évêque et du consentement de Juhel de Mayenne dans laquelle il déclare que le prieuré de Géhard soit conventuel comme il l'a été depuis longtemps avant audit Mayenne, et qu'il soit soumis à son obéissance. Et ledit Juhel lui donne son chauffage et droit de prendre du bois dans sa forêt tant qu'il en sera nécessaire audit prieuré que l'abbé de Marmoutier ceux qui voulaient se faire moines et aux autres leur donna de quoi vivre raisonnablement jusqu'à ce qu'ils voulussent aussi se faire moines.

De l'année 1209. Cote XXVIII.

Copie de bulles de S.S. P.P. les papes Alexandre III et Eugène III et des chartes de Guillaume et Hamelin évêque du Mans qui autorisent la translation des ermites de Géhard

Page 147.

avec leur biens et effets en l'abbaye de Marmoutier et leur introduction en ce lieu pour y goûter les douceurs de l'observance.

Divers temps. Cote XXIX.

Charte de Geoffroy, archevêque de Tours qui confirme la translation des ermites de Fontaine Géhard avec leurs biens en l'abbaye de Marmoutier et les bulles de papes et chartes des évêques du Mans expédiées à ce sujet à divers temps.

Ladite confirmation datée de l'an 1207. Cote XXX.

Jugement rendu par les délégués du St Siège qui adjugent aux moines de Marmoutier le droit de patronage de la cure de Commer au préjudice de Guillaume de Commer, écuyer.

Du 18 janvier 1204. Cote XXXI.

Charte d'Hamelin évêque du Mans portant accord fait entre les moines de Mayenne et ceux de Fontaine Ghard, d'une part et ceux de Fontaine Daniel de l'autre, touchant la dîme des défrichements des Laucaye, Poillée et Parc de Mayenne par lequel Juhel de Mayenne pour le bien de la paix en qualité de fondateur de Fontaine Daniel et de patron de Fontaine Géhard, donne au prieur dudit Mayenne et à celui de Géhard deux parts des dîmes et défrichement de la grande forêt de Mayenne en quelque paroisse qu'ils soient, excepté les terres qu'il avait donné aux Bonhommes de Montguyon. Si cependant l'on venait à y défricher sans que ce fut aux dépens des moines de Fontaine Daniel, ceux de Mayenne et le curé auraient les deux parts et ledit Fontaine Daniel l'autre. Mais si au contraire c'était à leurs propres dépens, ils auraient le total. De plus lesdits de Mayenne au lieu de la dîme à la 10^{ème} gerbe l'auront à la 20^{ème} gerbe sur les paroisses de St Georges et de Contest, excepté sur la terre que les moines de Fontaine Daniel ont près la grange du parc qu'ils possèdent depuis 30 ans. Et en cas que ces moulins foulerets⁸ sur lesquels il a donné auxdits moines de Mayenne 105 s. de rente annuelle

Page 148.

vinssent à manquer, ils les prendraient sur ses moulins de Mayenne que ledit Juhel a donnés aux moines de Fontaine Daniel.

⁸ Moulin fouleret : moulin à fouler les draps.

Datée de l'an 1206. Cote XXXII.

Charte de Maurice, évêque du Mans en forme de vidimus. Confirmation de celle d'Hamelin son prédécesseur, portant accord entre les religieux de Mayenne et ceux de Fontaine Daniel au sujet des dîmes et défrichements de la forêt de Mayenne. Ci-dessus référés sous la Cote XXXII.

Vers l'année 1225. Cote XXXIII.

Lettres de Juhel de Mayenne à sa mère, à son gendre, à ses baillis par lesquelles il leur mande de faire jouir les moines de Fontaine Géhard de toutes les donations et concessions à eux faites tant par lui que par ses prédécesseurs suivant leurs chartes, et ce pour les dédommager des pertes qu'ils ont souffertes, et principalement de l'usurpation de la prévôté de Mayenne et de plusieurs autres choses à eux accordées par ses prédécesseurs.

Vers 1200. En marge 1210. Cote XXXIV.

Lettre de Hugues, abbé de Marmoutier par laquelle appert que Juhel de Mayenne ayant augmenté les fortifications de son château, avait fait une digue au-dessus de leur moulin et un nouvel étang dans la chaussée de l'étang supérieur qui avait été entièrement démolie pendant les guerres du Roi de France avec le roi d'Angleterre, ce qui causait préjudice audit abbé par le débordement des eaux à cause de l'étang construit dans la partie supérieure, pourquoi ledit Juhel lui assigne sur la foire de la Magdeleine 13 sols Manceaux et leur permet de faire édifier un moulin en la place du précédent.

Des mois de février 1210. Cote XXXV.

Vue et montrée faite par les moines de Fontaine Géhard aux prêtres de St Georges de Quittay de certaines dîmes et défrichements devant le doyen de Mayenne qui déclare avoir été présent à une autre montrée faite par lesdits moines à ceux de Montguyon, de certaines autres dîmes et défrichement et assigne les parties à comparaître au premier

Page 149.

jour de l'octave de Pâques l'an prochain.

Vers l'année 1211. Cote XXXVI.

Jugement d'arbitres qui adjuge le tiers des dîmes des noales de la forêt de Mayenne aux prêtres de St Georges de Quittay, avec le tiers des prémisses, un sixième à un nommé Guiteries, à condition qu'ils ne pourront pas prétendre aucune part dans les défrichements qui se feront. Et le surplus adjugé aux moines de Marmoutier.

L'an 1212. Cote XXXVII.

Accord fait entre le curé et le vicaire de Montenay et de la chapelle de Corteval, d'une part et les moines de Marmoutier d'autre, touchant les dîmes noales de la forêt de Mayenne au-dessous des bornes de sa paroisse, par lequel le curé aura le tiers de la dîme du lin, chanvre et autres fruits avec toutes les prémices et lesdits moines le surplus.

L'an 1212. Cote XXXVIII.

Accord fait entre les moines de Marmoutier et ceux de Montguyon au sujet de certaines dîmes, droits d'usage dans la forêt de Mayenne, la dîme des des héritages entre la Mayenne, la Caumont et l'Hernée et touchant la maison de Montguyon qui avait été données aux moines de Fontaine Géhard par Juhel le Vieil, par lequel le lieu de Montguyon et toute ladite forêt ainsi qu'elle a été donnée, demeure audits de Montguyon et tout le revenu que ceux-ci avaient ente lesdites rivières demeure auxdits de Marmoutier, tant sur les terres, fours, moulins qu'autres choses, à condition que si les propriétaires desdits héritages les faisaient cultiver par d'autres, la dîme en appartiendrait auxdits de Marmoutier. Et de plus lesdits de Montguyon assignent à ceux de Marmoutier 20 s. de rente sur la terre d'Étival dans la paroisse de Chaagland, sur les terrements de Josbert et Luc le Bouvier dont 10 s. à Pâques et les autres 10 s. à la Toussaint.

Datée du mois de Novembre 1212. Cote XXXIX.
Ratification faite par l'abbé de Grandmont de l'accord

Page 150.
cy-dessus.

Des mois de novembre audit an 1212. Cote XL.
Accord fait entre les moines de Marmoutier et ceux d'Évron au sujet de la tierce partie des novales de la forêt de Mayenne au-dessous des bornes de la paroisse de St Georges, par lequel les procureurs des parties ont convenu qu'ils en auraient chacun la moitié et que ceux d'É n'en auront rien aux prémices.

De l'an 1212. Cote XLI.
Concession faite aux moines de Marmoutier par Juhel de Mayenne de la maison de Fontaine Géhard, des prieurés et dépendances pour y établir une communauté suffisante pour y faire le service, pour quoi ledit Juhel fera à sa volonté de l'église et maison qui sont en l'enceinte de ses murs.

Voyez cote XIX. Ladite concession de l'an 1213. Cote XLII.
Charte de Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, par laquelle il donne à la maison des moines dans sa forêt de Mayenne un étang neuf qui est situé en la rivière de Paleis avec le moulin y adjacent pour faire un hébergement auxdits moines.

Datée de l'an 1218. Cote XLIII.
Charte de Maurice, évêque du Mans en forme de *vidimus* confirmative de la donation.

Vers 1229. Cote XLIV.
Donation faite par Hugues de Horta aux moines de Mayenne de 7 s. manceaux pour l'entretien d'une lampe ardente à prendre sur sa métairie de Broli Legardis à la Toussaint.

L'an 1218. Cote XLV.
Donation faite par Juhel de Mayenne étant près de partir pour aller à la guerre contre les Albigeois, aux moines de Marmoutier, du droit d'usage dans sa forêt de Mayenne ainsi qu'il leur sera montré par un des forestiers, à leur

Page 151.
première réquisition.

Datée de l'an 1219. Cote XLVI.
Ordonnance de Juhel de Mayenne étant près de partir pour la guerre contre les Albigeois, par laquelle il mande à tous ses baillis et autres ses sujets qu'il prétend et entend que les moines de Marmoutier jouissent de toutes les donations qui leur ont été faites tant par ses prédécesseurs que par lui, et de quelque manière et en quelque lieu qu'elles soient.
Datée de 1219. Cote XLVII.

Charte de Maurice évêque du Mans, confirmative d'une remise faite par Geoffroy de Mongerou aux moines de Mayenne d'une peau et de quelques pantoufles qu'ils étaient tenus lui payer annuellement à la St Martin d'hiver.

Donné à Mayenne au mois d'avril 1223. Cote XLIX.

Accord fait entre les moines de Lonlay et ceux de Marmoutier touchant certaines maisons du Doit Parfond et St Georges, avec toutes leurs apports. Et donne à ceux de Marmoutier tous droits

qu'ils peuvent avoir sur la dîme de Niord, 18 deniers sur le fief Gautier Payen et 6 sur un pré audit Niord.

Daté de l'an 1234. Cote L.

Bulle d'Honoré III confirmative de la donation faite par Juhel aux moines de Marmoutier des droits d'usage dans la forêt de Mayenne.

Datée du 23 février 1224. Cote LI.

Lettre de Juhel de Mayenne adressée à Maurice, évêque du Mans par laquelle il l'exhorte de confirmer toutes les donations qu'il a faites aux moines de Marmoutier.

Datée vers l'an 1225. Cote LII.

Lettre de adressée à l'évêque de Bart et à plusieurs de ses amis, narrative de

Page 152.

celle du roi d'Angleterre où il les exhorte de remettre le prieur de St Etienne de Mayenne en la possession de la dîme de 100, de revenir en Angleterre et de tous les biens qu'y acquerra Juhel de Mayenne donateur, de laquelle dîme ledit prieur a longtemps joui et qui lui est contestée par Gaultier de Mayenne.

Vers l'année 1225. Cote LIII.

Charte de Juhel de Mayenne confirmative des donations faites aux moines qu'il a transportés du monastère au-delà du pont de Mayenne dans son château de la chapelle St Etienne Laurent et Vincent avec toute la chapellenie et ses dépendances quelconques, la dîme de tous les exterlins [\[esterlins\]](#) acquis ou à acquérir en Angleterre, la dîme de tout ce qu'il a entre la Mayenne, la Caumont et l'Hernée dans sa châteltenie. Sur les eaux, passages, moulin, four, foire, marchés et avenages et sur la forêt, et la dîme de tout ce que l'on défriche dans la forêt, sur les dîmes meilleurées et à meilleuruer, et enfin de tout ce qui est contenu en sa première charte. Et comme il n'y avait pas assez de terrain pour construire la maison des moines, il prie Guérin Le Bon et Regnault de Banlin de leur donner ou vendre certaine place attenante à l'église, ce que le dit Regnault accorda volontiers. Et ledit Guérin au contraire ne voulant ni vendre ni donner, Juhel s'irrita contre lui près d'en venir aux mains, ce qui fut empêché par Clémence sa femme et autres qui se trouvaient là. Le lendemain par l'entremise de ladite femme et de plusieurs amis, il s'accorda avec ledit Guérin. Il donna aux moines la maison qui était entre ladite chapelle et Mayenne.

Vers 1225. Cote LIV.

Charte de Maurice évêque du Mans confirmative de la précédente, confirmée par Yves de Bent (?) son prédécesseur [\[??\]](#).

Vers l'an 1225. Cote LV.

Page 153.

Vidimus de trois chartes de Juhel de Mayenne portant fondation, dotation et augmentation du prieuré de Mayenne, ci-devant cote 1^{ère} 54 et autres.

Vers l'année 1130. Cote LVII.

Requête présentée à l'abbé de Marmoutier par Hubert de Saint-Berthevin pour le prier de laisser la maison de Sezain réunie à celle de Fontaine Géhard, comme en dépend, quoique précédemment il l'eut prié de la réunir au prieuré de St Martin de Laval et qu'elle fut soumise à son obéissance.

Vers l'année 1230. Cote LVIII.

Convention entre l'abbé Odon de Marmoutier et Fromont prêtre à Commer par laquelle les moines de Marmoutier auront deux tiers de dîme et oblations aux trois principales fêtes savoir Pâques, Noël et la Toussaint et lui l'autre tiers.

Vers 1230. Cote LIX.

Accord fait entre le prieur de Mayenne et Hamelin des Loges, écuyer, touchant le patronage de la chapelle de Bois Thibault, assise en paroisse de St Fraimbault de Lacé par lequel ledit sieur reste en possession dudit patronage sans cependant préjudicier ledit prieur pour l'église de St Fraimbault. Et ledit Hamelin lui a assigné 5 s. de rente sur les eaux de Lacé, annuellement à la Nativité de Notre Dame.

De l'an 1232. Cote LX.

Accord fait entre le prieur de Mayenne et le prêtre de Niord touchant certaines dîmes en ladite paroisse par lequel ledit prieur s'est désisté de ses prétentions tant sur ladite dîme que sur un pré appelé Landelle, le tout en ladite paroisse de Niort. Et ledit prêtre s'est obligé lui payer annuellement à la Nativité de la Ste Vierge la somme de 23 s.

Daté de l'an 1232. Cote LXI.

Charte de Drocan de Mello, seigneur de Mayenne et de Loche par laquelle il rend et concède aux mains de Marmoutier

Page 154.

au terme de celles de ses prédécesseurs la dîme des nouvelletés qui se font ou se feront au temps à venir dans sa châellenie de Mayenne, celle des revenus du défrichement de la forêt de Mayenne et des moulins qui se font ou se feront à l'avenir sur la rivière de Caumont, et enfin celles de toutes les choses meilleures ou à meilleurir à l'avenir tant dans ladite forêt que dans lesdits moulins, rivières, fours et autres choses situées entre les rivières de Mayenne, de Caumont et de l'Hernée, sans déroger an aucune façon à la teneur des chartes de ses prédécesseurs.

Datée de l'an 1239. Cote LXII.

Charte de Geoffroy évêque du Mans qui confirme la précédente charte de donation.

Daté de l'an 1234. Cote LXIII

Accord fait entre Guillaume Gellian et le prieur de Mayenne touchant le droit de passage et de pâturage dans la forêt du dit lieu, par lequel ledit Guillaume Gellian par un motif de conscience le quitte et délaisse audit prieur ainsi que le droit de faucher le foin en ladite forêt.

Daté de l'an 1235. Cote LXIV.

Donation faite par Drocan de Mello et Isabelle sa femme aux religieux de Fontaine Géhard au lieu de la dîme des avenages du Gratoir Chatel et de la Coudrette, de quelques éperons que Radulphe Portier lui faisait pour la terre de Vualbes, laquelle il donne aussi audits moines avec toutes ses franchises et libertés et les droits d'usage dans sa forêt de Mayenne.

Daté de l'an 1236. Cote LXV.

Accord fait entre les moines de Marmoutier et ceux de Montguyon touchant la dîme des pasnages et herbages dans la forêt de Mayenne et ailleurs de quelques acquêts par lequel lesdits de Montguyon s'obligent

Page 155.

de payer aux religieux de Mayenne cinq sols à la Toussaint et cinq sols à Pâques sauf cependant le droit du prieur en cas de nouvelles acquisitions.

Datée de l'an 1237. Cote LXVI.

Donation faite par Jean de Corteval à l'église de N. Dame de Fontaine Géhard de trois livres de cire pour faire des cierges la veille de l'Assomption. Et s'il en manqua paiera 15 sous d'amende et ladite cire.

De l'an 1239. Cote LXVII.

Vidimus de la présente donation fait à Mayenne le 9 avril 1386. Cote LXVIII.

Charte de Geoffroy, évêque du Mans par laquelle il approuve la donation faite au prieur de Mayenne par Thomas Malentant, clerc, de douze as de rente annuelle en pure aumône.

Du mardi après l'Extase de Jérusalem. 1242. Cote LXIX.

Accord fait entre Guy de Laval et le prieur de Mayenne touchant le droit que celui-ci avait dans la forêt de Bourgon à cause des maisons de St Martin de Sezain de Lincé, par lequel après informations il s'est trouvé que lesdits religieux avaient usage en ladite forêt et de pâturage et de pasnage pour tous leurs bestiaux et leurs porcs quand la posson⁹ est bannie et de prendre du bois en la même forêt pour leur usage.

Datée du mois de mars 1244. Cote LXX.

Vidimus de l'accord précédent. Devant l'Official de Tours le 5 mai 1439. Cote LXXI.

Accord fait entre Guillaume, évêque du Mans et les moines de Marmoutier au sujet des dîmes des novalles de la forêt de Mayenne, par lequel ledit religieux

Page 156.

sont demeurés en possession d'un tiers et ledit évêque et ses curés des deux autres tant de celles faites qu'à faire.

Datée de l'an 1256. Cote LXXII.

Compromis entre les moines de Marmoutier et ceux de Fontaine Géhard d'une part et l'évêque du Mans d'autre part touchant les dîmes novalles de la forêt de Mayenne pour en venir à un accord dans Pâques prochain, sous peine de cent marcs d'argent de dédit.

Du mois de décembre 1256. Cote LXXIII.

Accord fait entre Thibault du Verger hérald de Robert Chaporel son oncle et les moines de Mayenne touchant la terre de la Crepellerie par lequel ledit Thibault leur a quitté et délaissé ladite terre et a renoncé à y rien prétendre pour quoi les moines lui ont donné une certaine somme.

Vers l'an 1260. Cote LXXIV.

Bulle d'Alexandre IV confirmatrice et d'Innocent III par laquelle sur le différend entre les frères de fontaine Géhard et les moines de Marmoutier auxquels ils avaient été soumis pour y établir l'observance régulière comme étant de l'ordre de St Augustin, voulaient secouer le joug et imputaient à ceux de Marmoutier d'avoir agi par violence et sans autorité alléguant que la charte de Guillaume évêque du Mans était fausse parce que le sceau était apposé de travers. Il eut dit que les frères de Fontaine Géhard garderont sur ce silence à l'avenir, et déclaré ladite charte véritable ainsi que les bulles d'Alexandre III et d'Eugène III.

⁹ Posson : ancienne mesure de capacité pour les liquides et équivalente à 120 ml.

Datée du 2 juin 1260. Cote LXXV.

Charte d'Alain d'Avaugour, seigneur de Mayenne et de Dinan par laquelle il donne aux moines de Géhard une pièce tant en terre que bois dans sa forêt de Mayenne, contenant icelle pièce 12 ares, située entre le chemin de Fontaine Géhard, avec les droits d'usage dans sa forêt tant pour le chauffage que

Page 157.

que pour leurs bâtiments, et le droit de pâturage pour leurs bestiaux comme les hommes de Bailly de ladite forêt.

Datée de l'an 1263. Cote LXXVI.

Autre carte du même Avaugour seigneur de Mayenne et de Dinan par laquelle il donne aux moines de Fontaine Géhard une pièce tant de terre que de bois en sa forêt de Mayenne : Contient icelle pièce 35 ares devant le clos de Fontaine Géhard, et une autre pièce de bois et terre au-dessus du moulin de Fontaine Géhard en exemption de toutes charges et redevances quelconques, à condition néanmoins que lesdits moines célébreront annuellement un anniversaire de jour de son trépas et recevront 50 s. pour leur pitance.

Datée de janvier 1269. Cote LXXVII.

Contrat d'acquêts fait par Thomas le Bedel de 12 d. de rente annuelle assignée sur une pièce nommée le Champ Bodel, paroisse de St Martin de Mayenne au fief du prieur de Mayenne, moyennant 8 s. manceaux.

Du samedi avant l'Ascension 1270. Cote LXXVIII.

Vente faite par Robert Honneur et Allaize, veuve de Guillaume Honneur, d'une maison et d'un journal de terre assise à Torteval près du clos au prieur de Fontaine Géhard pour 60 s.

Du mardi avant la St Remy 1277. Cote LXXIX.

Reconnaissance d'Henry d'Avaugour seigneur de Mayenne en faveur du prieur de Mayenne par laquelle il reconnaît que ledit prieur n'est nullement tenu ni ses sujets au droit de fourrage et que bien qu'il ait payé pour les années 1283 et 1284, il en est entièrement exempt.

Du mois de décembre 1284. Cote LXXXI.

Lettre d'Henry seigneur du Maine et autres lieux par laquelle il a composé avec le prieur de Géhard pour la somme de 26 s. Tz¹⁰ pour toutes les conquêtes, sur

Page 158.

le fief d'Henry. En conséquence duquel paiement le quitte de tout ce qu'il lui demandait.

De l'année 1289. Cote LXXX.

Lettres du légat, adressées aux receveurs des droits de dîme imposés sur les exempts par laquelle il leur mande de faire main levée¹¹ des biens qui pourraient avoir été saisis par eux pour le paiement desdits droits sur Lincé et Monthaudin, membres dépendants du prieuré de Fontaine Géhard suivant l'estimation qui en avait été faite par les commissaires précédents, à 20 livres Tz, de revenu annuel et faire remise des arrérages et de cesser toutes poursuites à ce sujet, etc. ...

¹⁰ Tz : Tournais. Monnaie frappée à l'origine à Tours. La livre tournois valait 240 deniers ou 20 sous.

¹¹ Mainlevée : Acte judiciaire par lequel sont suspendus les effets de mesures prises à l'encontre d'une personne.

De mai 1290. Cote LXXXII.

Charte d'Henry, seigneur de Mayenne, confirmative des libertés du prieuré de Géhard et de sa parfaite indépendance en considération des bons offices des religieux d'iceluy, pour servir contre les prétentions de ceux qui voudraient exiger quelque chose dans ledit prieuré.

Du mois de janvier 1291. Cote LXXXIII

Lettre d'Henry d'Avaugour, seigneur de Mayenne par laquelle il promet payer chacun an, au prieur de Géhard, 26 s. Tz et 1 denier de rente à cause de la dîme du moulin du Gué Gervaise ou Coernayette situé sur Caumont et pour la dîme de Botavant situé au-dessus dudit Mayenne laquelle dîme ledit prieur laissa audit seigneur par un certain échange qu'ils avaient entre eux.

Du mois de septembre 1294. Cote LXXXIV.

Charte de Charles, fils du Roy de France, comte de Valois, de Chartres, d'Alençon et d'Anjou par laquelle il reconnaît avoir reçu du prieur de Géhard la somme de 30 s. Tz pour l'indemnité de 50 acres de terre donnés audit prieur moyennant 10 s. Tz de rente et un anniversaire et pour 3 s. de rente qu'il avait acquise au profit

Page 159.

de son prieuré.

De l'an 1294. Cote LXXXV.

Charte de messire Charles, fils du Roy de France, par laquelle il reconnaît avoir reçu du prieur de Géhard et du recteur de Commer la somme de 15 livres tournois pour l'indemnité de deux parts de la dîme de Brécignoles et pour les deux parts de la dîme de Monceaux par eux acquis de Robin de Monceaux pour les deux parts de la dîme de Coudray. A pour les deux parts de la dîme de Retelar acquis par les mêmes, lesquelles dîmes situées paroisse de Commer sont apprêtées 9 setiers de blé, mesure du pays.

De l'an 1294. Cote LXXXVI.

Lettre de Guillaume de Mongeroul, chevalier, par laquelle il promet aux moines d'entretenir de toutes choses la chapelle par lui nouvellement édifiée en son hébergement de Montaudin, de façon que le moine qui demeure et ceux qui demeureront en la maison de Montaudin appelée la Moinerie qui de leur bonne volonté voudront bien desservir la chapelle comme celle de leur maison, ainsi qu'ils ont déjà voulu faire, ne seront tenus en aucune façon d'y contribuer.

Du vendredi après la St Urbain 1300. Cote LXXXVII.

Permission donnée au prieur de Géhard de transporter le chemin qui passait devant son prieuré et conduisait droit à la forêt et de le placer au-dessus d'icelui prieuré comme y étant plus convenable à condition de le faire de manière à ce qu'il n'y ait ni danger ni péril y passer avec un jugement qui absout ledit prieur des plaintes qu'on avait fait contre lui d'avoir supprimé ledit chemin au moyen de ladite permission qu'on ignorait avoir été donnée à icelui prieur. Ladite permission datée de l'an 1312 et le jugement du samedi après la St Martin d'hiver 1323.

Cote LXXXVIII.

Page 160.

Acte de la comparution faite par le procureur fondé du prieur de Fontaine Géhard au concile de Vienne dans lequel ladite provision tout au long.

Du mardi après l'octave de l'Assomption 1311. Cote LXXXIX.

Bail à rente perpétuelle fait par Jean Asson à Jean Marie d'une maison et apports avec les bois qui étaient dessus situés paroisse de St Bu près l'église de Trabante joigt d'une part à la terre de Maalon,

moyennant 10 s. Tz de rente avec un contrat d'acquêt de ladite rente fait par le prieur de Géhard ledit Jean Asson moyennant 20 livres 10 s. Tz.

La baillée datée du 29 mai 1385 et le contrat du 16 dudit mois 1393. Cote XC.

Baillée à rente perpétuelle fait par l'abbé et couvent de Marmoutiers à Guillaume Martin d'une touche de bois appelé la Touche au Vilais, située paroisse de St Fraimbault de Lacé joignant d'une part la rivière de la Mayenne, d'autre la terre du sieur de Mouchevel, avec les bruyères, prés et autres appartes d'icelle Touche joignant d'une part le chemin de Mouard à Couterne, d'autre d'une part les bruyères de la Fontenelle et d'une autre part aux terres de St Fraimbault. Item d'un jardin derrière la grange d'imeresse du prieuré de Géhard. Le tout pour et moyennant 40s. tz de rente annuelle.

Du 9 octobre 1401. Cote 91.

Bail à rente perpétuelle fait par le prieur de Lincé à Jean Le Texier d'une courtilière¹² appelée l'Aubéspin, contenant journaux située paroisse de Changé au fief dudit bailleur nommé les Courtils, pour 54 s. tz de rente annuelle et à la charge d'y faire construire une maison de 4 étages.

Du 18 avril 1402. Cote XCII.

Baillée faite par le prieur de Géhard à Jean Grigon de toutes les terres, possessions et héritages qui lui appartiennent au lieu des Landes, contenant 20 journaux à la

Page 161.

charge d'en payer 16 s. tz de rente par an, avec la satisfaction de la femme du preneur.

Du vendredi après la Chandeleur 1405. Cote XCIII.

Sentence du conservateur de l'Université d'Angers au profit du prieur de Géhard contre le prieur de Montguyon qui le condamne de son consentement à payer au prieur de Géhard 6 l. pour arrérages de deux années de 3 l. de rente qu'il lui doit chacun an, assignée sur son prieuré de Montguyon et toutes ses dépendances.

Du 18 janvier 1407. Cote XCIV.

Baillée faite par le prieur de Géhard à Jean Budon de 9 journaux de terre tant labourable que non labourable, deux messeries, trois quartiers de vigne, quatre quarts de terre en épines, deux hommées de pré et sept (cons ... ?) de vin de rente, le tout d'ancienne dépendance dudit prieuré ès paroisse du Jambet et de Mouëtron au fief du Plessis de Jean Foulques, seigneur de la Malarderie et de Guillaume de Rouer pour en payer 4 livres tz. De rente annuelle.

Du 24 avril 1408. Cote XCV.

Transaction entre le prieur de Géhard et le sieur de la Souillée par laquelle ledit prieur au moyen de 5 livres tz. De rente quitte ledit de la Souillée d'une chartée de foin de rente qu'il prétendait avoir le droit de prendre chacun an dans son pré nommé le Pré de Miré, sauf son recours sur les possesseurs de son héritage qu'il prétend être sujet à ladite chartée de foin. Et ledit de la Souillée quitte aussi ledit prieur de la foi et hommage qu'il lui demandait à cause de ce qu'il possède à Miré.

Du 12 septembre 1408. Cote XCVI.

¹² Courtilière : de courtil, Petit jardin attenant à une maison de paysan, généralement clos de haies ou de barrières.

Transaction entre le prieur de Géhard et noble Guillaume Géré, seigneur de Froulay par laquelle ledit Géré promet payer et continuer à l'avenir audit prieur la somme de 60 s. tz. De rente chacun an à cause d'une dîme

Page 162.

qu'il a droit de percevoir en la paroisse de Saint Denis de Gastines appelée la dîme de Champorain. Et à l'égard des arrérages et de la rente et frais faits pour en avoir le payement, les parties s'en sont rapportées à la décision d'un de leurs amis.

Du 22 août 1409. Cote XCVII.

Sentence du sénéchal du Maine, juge conservateur des privilèges royaux qui condamne par défaut Guillaume Géré, seigneur de Froulay de payer au prieur de Géhard dix années d'arrérages de la somme de 60 s. tz. De rente assignée sur sa terre et dépendances de Gastines, et icelle continuer à l'avenir.

Du 14 septembre 1409. Cote XCVIII.

Sentence du sénéchal de Géhard qui condamne Jean Gonderel atteint et convaincu d'avoir pris et volé environ 10 s. tz dans la bouête de l'église de St Martin de Mayenne le jour de la Chandeleur à avoir l'oreille coupée, banni hors des juridictions dudit sénéchal, et confisque ses biens selon la coutume du pays aux seigneurs à qui ils appartiennent. Laquelle sentence rendue à Mayenne en l'estrage¹³ du moulin sous Baudais le 4 février 1439, fut exécutée ledit jour sans opposition.

Cote XCIX.

Charte de Charles, comte du Maine, etc. ... seigneur de Mayenne par laquelle il confirme la donation faite par ses prédécesseurs seigneurs de Mayenne au prieuré de Géhard, de la 10^{ème} semaine du revenu de la prévôté dudit Mayenne, de la dîme partie des revenus des bois de sa grande forêt de Mayenne, herbages, pasnages et houssages, du droit d'avoir moyenne justice en son fief et du droit de prendre 300 boisseaux de froment, mesure de la barre sur la recette de son grenier dudit lieu de Mayenne pour faire l'aumône aux pauvres passants par ledit prieuré, avec une lettre de châtelain dudit Mayenne par laquelle en conformité de ladite charte promet audit prieur

Page 163.

de le laisser jouir de tout ce qui dessus.

Du 26 mars 1450. Cote C.

Obligation souffert par Martin Papouin au profit du prieur de Géhard de la somme de 20 s. tz. De rente à cause du lieu et appartenace de Breuil situé paroisse de Contest et Buttavant ; joignant d'une part au lieu nommé la Longueray, d'un tout au chemin de la Tousche aux Brières de feu Cullin (?) et d'autre part tenant aux terres de Voillardières lequel lieu a été donné ci-devant à rente audit Papouin par les religieux de Marmoutier.

Du 22 octobre 1459. Cote CI.

Sentence donnée à l'Assise de Mayenne par le sénéchal dudit lieu qui maintient au prieur de Géhard le droit de prendre les fruits, revenus, émoluments de la 10^{ème} semaine des Branchières de la prévôté de Mayenne étant à la châellenie dudit prieuré ainsi que ses prédécesseurs avaient coutume de faire.

Du 7 juillet 1456. Cote CII.

¹³ Estrage : aire d'une ferme, grange, appentis (source CNRTL – DMF 1330-1500).

Sentence du sénéchal de Mayenne qui décharge le prieur de la demande à lui faite par le procureur de Cour des réparations de la chapelle du château de Mayenne en laquelle ledit prieur prend les oblations et offrandes ayant été justifié par icelui prieur que quoique ladite chapelle ait été la première fondation de son prieuré, il n'y devait aucune réparation parce qu'elle a été depuis transportée par un seigneur de Mayenne au lieu de Géhard à condition de l'entretenir ainsi que les maisons de son prieuré.

Du 7 juillet 1456. Cote CIII.

Bail à rente perpétuelle fait par les religieux e Marmoutier et le prieur de Géhard à jen Poulain, d'une pièce de terre nommée Le Grand Clos de la Magdeleine, servant de champ de foire le jour de la Magdeleine

Page 164.

contenant quatre journaux, joignant d'un tout au grand chemin de Mayenne au Mans, d'autre part aux terres de Ferchal et d'un côté aux terres Chopelin, moyennant 60s. de rente annuelle, et à la charge de souffrir à tenir la foire ordinaire en ladite pièce qui est au fief dudit prieuré.

Du 2 janvier 1457. Cote CIV.

Bail à rente perpétuelle fait par le prieur de Géhard à Simon Courtel d'une pièce de terre appelée le Clos au Prieur, contenant un journal, situé près de la Roche Gandon dans la paroisse de St Martin de Mayenne auprès dudit prieuré, joignant par un tout au clos du Bignon d'un côté au chemin de Mayenne, et d'autre, tout aux terres de Ferchal avec certaines vallées appelées les Vallées de la Roche Gandon, à la charge d'en payer 8 s. 18 deniers de rente savoir pour ladite 8 s. tz. et pour les Vallées 18 d.

Du 27 avril 1458. Cote CV.

Sentence donnée à l'Assise de Mayenne par le sénéchal audit lieu qui déclare que le prieur de Géhard et ses successeurs pourront à l'avenir faire couper en la forêt de Mayenne tout le bois de chauffage dont ils auront besoin audit prieuré seulement, sans qu'il soit nécessaire d'être marqué par aucuns des officiers, l'enlèvement desquels bois se fera en présence dudit prieur, ses commis ou domestiques que ledit prieur en aurait besoin tant pour parer ses réparations et réfections dudit prieuré et de ses dépendances, il leur sera marqué sans frais.

Du 4 février 1459. Cote CVI.

Sentence sur requête donnée par le bailli de Mayenne en présence et de l'avis des procureurs, avocats et commis pour le sénéchal et le châtelain dudit lieu par laquelle est permis au prieur de Géhard de prendre dans la forêt de Mayenne tout le bois dont il aura besoin pour les réparations et réfections de son prieuré et dépendances, après qu'il lui aura été marqué

Page 165.

sans payer aucuns frais conformément à la sentence ci-dessus. Et au cas où on serait refusant de le lui marquer ou qu'on donnerait trop long délai, lui est permis six (le mot est omis) après les sommations qu'il en fera, d'en prendre dans ladite forêt, dans les endroits les moins endommageables sans fraude.

Du 12 juillet 1460. Cote CVII.

Provisions de Grand vicaire du prieur commendataire de Fontaine Géhard en faveur de Mercure Fouchier et de Hugues de Noailles, prieur de St Gilles d'Angers et de St Nicolas de sablé, afin de présenter aux bénéfices et de faire routes fonctions requises et nécessaires.

Du 12 février 1494. Cote CVIII.

Sentence de requêtes du Palais à Paris entre le prieur de Géhard et l'évêque du Mans prenant fait et cause de son official et autres officiers au sujet de la juridiction ecclésiastique prétendue par ledit évêque sur ledit prieuré, qui met au néant les censures et dénonciations faites par ledit évêque contre ledit prieur et le condamne aux dépens de l'incident et au principal appointe les parties à écrire et à produire.

Du 6 septembre 1494. Cote CIX.

Provision du prieur de Lincé expédiées par le vicaire général du prieur commendataire de Fontaine Géhard en faveur de Pierre Bourges, religieux de Marmoutier.

Du 24 septembre 1516. Cote CX.

Contrat d'acquêt fait par noble Louis de Monteclerc faisant pour sa mère, de noble Guyon de Fontenailles du fief et seigneurie de la Cailleray, montant à 141 boisseaux de froment, mesure de La Loire et 5 l. 11 s. 8 d. le tout de devoir féodal, dont chacun an par les sujets, ledit réel et casuel, ledit moyennant la somme de 1100 l. à la charge de tenir lesdites choses à foi et hommage de la seigneurie

Page 166.

le Parc d'Avaugour sans en faire autre redevance, avec la quittance des lots et ventes d'icelui contrat. Ensemble une sentence donnée en l'auditoire de Mayenne qui déboute noble Guyon de Fontenailles au nom de père et tuteur de son enfant, du retrait qu'il prétendait faire de tout ce que dessus, pour avoir fait défaut de comparutions en jugement le dernier octobre 1530 [?] jour et date de ladite sentence.

Ledit contrat daté du 9 septembre 1529. Cote CXI.

Contrat d'échange fait entre le prieur de Lincé et de St Martin de Sezain, membres dépendant du prieuré de Géhard, d'une part et de Béatrice de Jonchères tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants et de noble Jean de Monteclerc, son mari, par lequel ledit prieur donna à ladite Jonchères le lieu et métairie de St Martin de Sezain et ses dépendances avec un bordage ou clouserie appelée Lincé située près ladite métairie le tout en la paroisse ès environs, ensemble donne l'usage qu'il avait à cause desdites choses en la forêt de Bourgon, le tout sans autre réserve que 54 s. tz. de rente dus audit prieur de Lincé sur le lieu de l'Aubépin. Et en contre échange desdites choses, ladite Jonchères cède au prieur les fiefs et seigneuries de la Culleraye appartenances et dépendances d'iceux, situés ès environs dudit prieuré de Géhard ès paroisses de Vautorte, Châtillon et autres, auxquels fiefs et dû de rente chacun aux 141 boisseaux et demi de froment mesure de la Barre, 15 l. 11 s ; de devoir féodal et 20 s. tz. de rente foncière ; le fief et seigneurie de la Jeunerie auquel est dû 36 boisseaux de froment de rente à ladite mesure avec le fief de la Tousche à qui est 4 l. 2 s. et deux chapons, le tout par chacun an ; ensemble tous les profits dudit fief et tout ce qui en dépend à charge par ledit prieur de faire dire 3 messes par semaine en l'église dudit prieuré de Géhard à l'autel de St Laurent, le dimanche, mercredi et vendredi pour le repos des âmes des prédécesseurs en seigneurie de Bourgon, à cause de la fondation desdits

Page 167.

Prieuré et chapelle de Lincé et St Martin de Sezain.

Du 14 avril 1549.

Auquel contrat est joint la satisfaction d'icelui faite par le chapitre général de Marmoutier le 21 dudit mois et an. Les lettres patentes de sa Majesté portant homologation et amortissement desdites choses échangées données au mois de février de la même année 1549, et un acte où apert que l'indemnité de cesdites choses a été payée au seigneur dudit fief.

Du 5 juin 1549. Ensemble trois autres pièces de peu de conséquences. Cote CXII.

Procès-verbal fait par le lieutenant général en la sénéchaussée du Maine, commissaire en cette partie, qui donne acte au prieur de Lincé, membre dépendant de Fontaine Géhard de la représentation qui lui a été faite des lettres de François 1^{er} du 12 octobre 1543 par lesquelles Sa Majesté avant de procéder à l'amortissement des fiefs et seigneuries de la Culleraye, de la Jeunerie et de la Tousche mouvant du seigneur d'Avaugour, que ledit prieur aurait en échange de la métairie de St Martin de Sezain et du bordage de Lincé qui dépendaient dudit prieuré, mande au prieur juge des lieux requis de faire informations de la qualité et valeur des choses échangées pour y être fait droit ainsi qu'il appert, ensemble donne aussi acte des témoins qui ont été produits et ouïs aux fins desdites lettres ; avec une enquête faite devant ledit commissaire dans laquelle sont amplement expliqués les héritages, rentes tant en argent qu'espèces dépendantes desdites choses estimées de ferme années communes, savoir ledit fief 80 à 82 et ladite métairie et bordage, environ 83 livres.

Du 8 novembre 1543. Cote CXIII.

Obédience de frère Jean Faron, novice de Marmoutier pour aller demeurer au prieuré de Fontaine Géhard.

Du 21 décembre 1562. Cote CXIV.

Page 168.

Obédience de frère Thomas Le Noir, religieux, pour aller demeurer de Marmoutier à Fontaine Géhard.

Du 28 novembre 1562. Cote CXV.

Lettre des vicaires généraux de l'évêque du Mans qui permet au prieur de Lincé de célébrer la Ste messe dans la chapelle dudit Lincé, dépendant du prieuré de Géhard, quoique non consacrée, pourvu qu'on n'y célèbre point de mariage et qu'on n'y purifie point de femme après ses couches. Et ce pour une année seulement.

Du 26 avril 1613. Cote CXVI.

Toutes les pièces et chartes ci-dessus spécifiées sont en parchemin et scellées, excepté environ une vingtaine à qui les sceaux manquent.

Suite de l'inventaire.

Déclarations fournies audit prieuré à cause du prieuré de Lincé son annexe, duquel dépendent les fiefs nommés la Cailbraye¹⁴, la Jeûnerie¹⁵, paroisse de Châtillon, le fief de la Tousche Glorière, paroisse d'Oisseau, celui de la Peneterie¹⁴, de Launay¹⁴, de la Cottinière¹⁴, de Mallot Terroul, de la Monnayrie, de la Foucaudière, de la Jubaudière¹⁴, de la Gouaudière et celui des Pillardières¹⁴.

Les rentes en blé, mentionnées auxdites déclarations sont payables solidairement chacun an, mesure de la Barre, à la recette de la seigneurie de la Cailleray¹⁶ le jour de la Toussaint.

- Nota : il s'est glissé dans cet inventaire des déclarations qui ne sont pas dans leur ordre de dates.

¹⁴ Villages de Châtillon – Coeuillerais, Paneterie, Launay aux Mamiers, Cottinière, Gibaudière, Grande Pellardière.

¹⁵ La Jeûnerie n'est pas de Châtillon, elle est de Brecé – C'était un fief vassal de la seigneurie du Parc d'Avaugour (abbé Angot à ce mot).

¹⁶ Fief vassal de la seigneurie du Parc d'Avaugour.

Déclaration de Jean Morin d'une pièce de terre nommée le Chesne Rond, situé au fief de la Foucaudière, contenant demi journal, abutant les terres de la Gauterie, chargée de sa contribution de 18 boisseaux de froment dus chacun an par le total dudit fief.

Page 169.

Du 3 août 1544. Cote A1.

Déclaration de la veuve de Jean Mieuset, d'une pièce de terre nommée le Grand Champ, contenant un journal $\frac{1}{4}$ au fief de la Gonaudière, joignant d'un côté à une pièce de terre nommée la Rouelle et d'un bout au chemin de la forêt de Mayenne à Gorron - Item d'une autre pièce nommée le Grand Champ des Terriers, contenant un journal, abutant audit chemin - Item d'une autre pièce nommée le Petit Champ abutant sur le même chemin. Lesdits chargés de leurs contributions de 9 boisseaux de froment et de 40 s. dus par le total du fief chacun an.

Du 13 août 1544. Cote B.

Déclaration de Robert le Bourdaye d'une pièce de terre nommée la Ruelle contenant un journal un quart, au fief de la Gonaudière, abutant au pré de la Filière ; Item d'une pièce de terre nommée le Coutereau, contenant 96 perches, chargées de leurs contributions comme dessus.

Du 19 août 1544. Cote C.

Déclarations de Jean Rousseau du lieu et domaine de Vieux Champ ; contenant au total 14 journaux, paroisse de Châtillon, au fief Mullot et faisant totalité d'icelui, chargé de 6 boisseaux de froment de rente chacun an. Item de 4 pièces de terre au lieu de la Jeûnerie, l'une nommée la Clos Blanc, contenant 2 journaux, une autre nommée le Champ du Chemin contenant 3 journaux, la troisième nommée la Pronète, contenant $\frac{3}{4}$ et la quatrième nommée la Perche contenant 2 journaux, chargés de leurs contributions de 36 boisseaux de froment dus par la totalité du fief.

Du 13 août 1544. Cote D.

Déclarations de Thomas Moulmier, des deux portions d'un jardin situé au fief de la Jeûnerie près le lieu de la

Page 170.

Jeûnerie, chargé de sa contribution comme ci-dessus.

Du 25 février 1497. Cote F1.

Déclaration de Robert Chatony d'une maison à cheminée avec ses dépendances, d'une autre petite maison et d'une chambre à prendre dans une maison, le tout au village de la Touche Laurière [Oisseau]. Item de cinq pièces de terre et héritage situés audit lieu, chargé le tout de sa contribution au fief de la Touche Laurière, qui doit au total 4 # 4 s. et deux chapons de rente par an.

Du 27 janvier 1519. Cote G1.

Déclaration de Guillaume Le Maezen de trois pièces de terre au fief de la Touche Laurière, chargées de leurs contributions comme dessus.

Du 28 janvier 1519. Cote H1.

Déclaration de Michel Gasté de deux emplacements de maison au village de la Jeûnerie. Item de 11 pièces tant de terre que pré et vergers, le tout situé au fief de la Jeûnerie, chargé de contribution de 36 boisseaux de froment dus par le total du fief.

Du 21 mars 1527. Cote J1.

Déclaration de Colas Le Comte de deux pièces nommées le Terrain, et d'une étable, le tout au fief de la Jeûnerie, chargé de sa contribution comme dessus.

Du 7 avril 1527. Cote L1.

Déclaration de la veuve Michel Morin et de ses enfants de deux maisons jardins et courtils et d'une autre petite maison, situés à la Jeûnerie. Item de 9 pièces tant terre que pré, jardins et courtils, le tout situé au fief de la Jeûnerie, chargé de sa contribution come dessus.

Du 17 février 1530. Cote M1.

Sentence qui condamne plusieurs particuliers possesseurs d'aistrages au fief de la Jeûnerie de comparoir à 15 jours pour voir faire l'égail¹⁷ de 36 boisseaux de froment

Page 171.

dus tant par eux que par autres possesseurs audit fief.

Du 17 février 1532. Cote N1.

Déclaration de Jean Papoüin de deux portions d'une maison située au lieu de la Jubardière, avec une portion de jardin, d'une pièce de terre nommée sur le Gué, d'un courtil et d'un pré, le tout au fief de la Jubardière, chargé de sa contribution de 7 boisseaux et demi de froment que doit le total du fief.

Du 14 mai 1532. Cote O1.

Déclaration de Gervaise Guignand d'une maison, courtil, pièce de terre, appartenances et dépendances au fief de la Cailleraie chargé de tout de sa contribution de 27 boisseaux et demi de froment que doit par an le total dudit fief.

Du 23 février 1534. Cote P1.

Déclaration de Guillaume Ramier d'une maison grange, étable, avec ses appartenances et d'une autre maison et portion d'une autre ; le tout situé au lieu de Launay. Item de 7 pièces de terre, pré et aistrages au fief Launay, le tout chargé de sa contribution de 24 boisseaux de froment dus par le total dudit fief.

Item d'une pièce de terre nommée la petite Rouairie contenant un journal au fief de Monnairies, chargé de sa contribution de 22 sous de rente dus par le fief.

Du 9 mars 1534. Cote Q1.

Déclaration de Jean Mieuset d'une pièce de terre nommée le Grand Champ, contenant un journal un quart et de deux autres pièces nommées les Champs des Terriers, le tout au fief de la Gonaudière ; chargé de sa contribution de 9 boisseaux de rente et 40 sous dus par le total dudit fief.

Du 5 mars 1534. Cote R1.

Déclaration de Guillaume Chantepie de huit petites

Page 172.

Pièces de terre au fief de la Caillerye ; item d'une maison, grange et appartenances audit lieu. Le tout chargé de sa contribution de 27 boisseaux et demi de froment dus par ledit fief.

Du 5 mars 1534. Cote S1.

Déclaration de Jean Bellier d'une pièce de terre nommée la Perrière, contenant 3 journaux et d'une autre pièce de terre appelée la Cottinière, contenant deux journaux, situées au fief de la Cottinière, chargées de leurs contributions de 15 boisseaux de froment dus annuellement par ledit fief.

¹⁷ Égail : Répartition autoritaire par les officiers seigneuriaux d'une redevance à lever sur les habitants alors concernés collectivement. CNRTL Dict. du Moyen Français (1330-1500).

Du 5 mars 1534. Cote T1.

Déclarations de Guillaume Lambert d'une pièce de terre nommée le Clos Graffond, contenant un journal $\frac{3}{4}$ située au fief de la Cailleraye, chargée de sa contribution de 27 boisseaux et demi de rente annuelle dus par le fief.

Du 5 mars 1534. Cote V1.

Déclaration d'André Launay, de deux pièces de terre à fief de la Ganaudière, la 1^{ère} nommée le Cutereau contenant un journal $\frac{1}{4}$ et l'autre nommée le Grand Champ contenant aussi un journal $\frac{1}{4}$ chargés de leurs contributions de 9 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief.

Du 5 mars 1534. Cote X1.

Déclarations de Jean Chantepie de 11 pièces tant grandes que petites qui sont terres, prés et courtileries chargées de leurs contributions comme la pénultième.

Du 5 mai 1594. Cote Y1.

Déclaration de Guillaume Coulange d'une maison à cheminée et 9 pièces de terres, prés et aussi estrages au fief de la Cailleraye. Le tour chargé de ses contributions comme dessus.

Du 5 mars 1534. Cote Z1.

Déclaration de Michel Le Botton de 9 pièces de terre et héritages situés au fief de Launay, chargées de leur con-

Page 173.

-tribution solidaire de 22 boisseaux de froment de rente, dus par le total du fief.

Du 9 avril 1535. Cote A2.

Déclaration de Robert Le Lordaye d'un journal et demi de terre nommé la Petite Brière au fief des Pillardières, chargé de sa contribution de deux boisseaux de froment dus par le dit fief. Item d'une pièce de terre nommée le Petit Coterreau, contenant 36 perches au fief de la Gonaudière qui doit au total neuf boisseaux de froment et 40 sous Tz de rente.

Du 9 avril 1535. Cote B2.

Déclaration de Jean Lambert de la maison du lieu de la Peneterie, vergers, courtils, jardins appartenances et dépendances avec portion de courtils, prés et terres, le tout au fief de la Peneterie, chargé de sa contribution de 20 boisseaux, dus par ledit fief.

Du 20 avril 1535. Cote C2.

Déclaration de Jean Rousseau, du lieu et appartenances des Hauts Champs contenant ensemble 27 journaux composé de maisons, jardins, près, terres, etc... le tout y exprimé par contenance, joignant et abritant, coupant la totalité du fief Mullot qui est chargé de 6 boisseaux et un s. de rente dus par la totalité du fief.

Du 27 avril 1535. Cote D2.

Déclaration de Jean Rousseau d'un quartier de terre au fief de la Peneterie, ensemble de plusieurs petites pièces et portions d'autres petites pièces, le tout chargé de sa contribution comme la pénultième.

Du 27 avril 1535. Cote E2.

Déclaration de Marie Morin de la moitié indivise d'une pièce de terre contenant deux journaux, nommée la Chêne Rond au fief de la Foucaudière, chargée de sa contribution de 18 boisseaux de froment dus par

Page 174.

totalité du fief.

Du 27 avril 1535. Cote F2.

Déclaration de guillaume Morin d'une portion de terre à prendre dans la pièce de la Monneraye, contenant deux journaux, située au fief de Monnairies, chargée de sa contribution de 20 sous de rente.

Du 1^{er} juin 1535. Cote G2.

Déclaration de la veuve Jean Foucher de la portion d'une maison et autres etits aistrages situés au fief de la Cailleraye, chargés de leur contribution de 27 boisseaux et demi de froment de rente que doit par an le total dudit fief.

Du 2 juin 1535. Cote H2.

Déclaration de Geoffroy Georget d'une pièce de terre nommée la Monnayerie, chargée comme la pénultième.

Du 19 juillet 1535. Cote J2.

Déclaration de Michel et Martin Coulange d'une portion de jardin, maison et pièce de pré au fief de Launay, chargé de tout de sa contribution de 24 boisseaux de froment de rente par ledit fief.

Du 13 juillet 1535. Cote L2.

Déclaration de François Coullange d'une maison à cheminée, située au lieu de la Cailleraye avec son jardin, une autre petite maison, un emplacement et un four, le tout au fief de la Cailleraye chargé de sa contribution de 27 boisseaux et demi de froment dus par ledit fief.

Du 3 août 1535. Cote M2.

Déclaration de Julien Aubry de la tierce partie par indivis de trois pièces de terre au fief de la Cottinière, chargées de leur contribution de 15 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief.

Du 14 décembre 1535. Cote N2.

Page 175.

Déclaration de Pierre Deschamps d'une pièce de terre nommée la Monnayrie contenant deux journaux et demi, située au fief de la Monnayrie chargée de sa contribution de 20 sous de rente annuelle dus par le fief.

Du 5 mars 1549. Cote O2.

Déclaration de la veuve Gaignand d'une maison, étable et appartement située au lieu de la Jeûnerie, item de 4 pièces de terre et aistrage audit lieu, le tout au fief de la Jeûnerie chargé de sa contribution de 36 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief.

Du 8 mars 1549. Cote P2.

Déclaration de Jean Le Gaz de trois pièces de terre au lieu de la Foucaudière, la 1^{ère} nommée le Chesne Rond contenant deux journaux, la 2^{ème} nommée la Monette, contenant 20 perches et la 3^{ème} un vieux chemin auprès d'une pièce de terre chargées audit fief de leurs contributions de 18 boisseaux et demi de froment.

Du 11 mars 1549. Cote Q2.

Déclaration de Michel Foucher d'une planche de courtil avec plusieurs petites portions d'héritages au fief de la Cailleraye, chargées de leur contribution de 27 boisseaux et demi de froment dus par ledit fief.

Du 4 mai 1536. Cote R2.

Déclaration de Michel Girard de deux maisons avec leurs appartenances au lieu de la Tousche Lorie. Item de 15 pièces de terre labourable, prés et jardins audit leu, le tout chargé de sa contribution de 4 # 3 s. 4 d. de rente et de deux chapons dus par le total du fief du même nom.

Du 21 mars 1527. Cote S2.

Déclaration de la veuve Guillaume Chantepie d'une maison, chambre, appartenances et dépendances située au fief de la Cailleraye. Item neuf pièces tant terres

Page 176.

labourables, jardins qu'autres aistrages audit fief, chargé le tout de sa contribution de 27 boisseaux et demi de froment de rente dus par ledit fief.

Du 12 mars 1549 ; Cote T2.

Déclaration de Jean Gaignand d'une maison avec ses appartenances au fief de la Jeûnerie, item de 7 pièces d'héritages au même fief. Lesdites choses chargées de leur contribution de 36 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief. Item d'une pièce de terre contenant un journal et demi nommée le Clos de l'Épine avec portion d'une autre pièce au fief de la Foucaudière, chargées de leur contribution de 13 boisseaux et demi de froment.

Du 12 mars 1549. Cote V2.

Déclaration de Jean Richard d'une maison, courtil, jardin et deux pièces de terre se joignant, appelées le Courtils, contenant un journal et demi au fief de la Cottinière, qui doit 15 boisseaux de froment de rente.

Du 12 mars 1549. Cote Y2.

Déclaration de Thomas Horne de deux maisons à cheminée avec leurs courtils, jardins et appartenances ensemble plusieurs pièces de terre, le tout au fief de la Jubandière, chargé de sa contribution de 51 sous 7 deniers seulement de rente dus par le total du fief. Item de plusieurs pièces de terre pré et autres aistrages aux fiefs de la Corderie et de la Peneterie le tout chargé, savoir ce qui est au fief de la Corderie de sa

Page 177.

contribution de 7 boisseaux et demi de froment et ce qui est en celui de la Peneterie de sa contribution de 20 boisseaux de froment.

Du 12 mars 1549. Cote Z2.

Déclaration de Jean Papouin aux fiefs de la Cottinière et de la Jubaudière, chargés savoir celles qui sont à la Cottinière de 15 boisseaux de froment de rente dus par icelui. Et celles du fief de la Jubaudière de leur contribution de 7 boisseaux de froment et 51 s ? 7 den. Tz aussi de rente.

Du 12 mars 1543. Cote A3.

Déclaration de François Coulange d'une maison à cheminée avec son jardin et appartenances. Item d'une autre maison et de 7 pièces et aistrages, le tout aux fiefs de la Cailleraye chargé de ses contributions de 27 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief.

Du 12 mars 1543. Cote B3.

Déclaration de Jean Bellier d'une pièce de terre nommée la Cottinière, chargée de sa contribution de 15 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief.

Du 12 mars 1543. Cote C3.

Déclaration de Simon Michel d'une pièce de terre nommée la pièce du Clos des Hayes contenant $\frac{3}{4}$ au fief de Launay chargée de sa contribution de 24 boisseaux de froment de rente.

Du 12 mars 1543. Cote D3.

Déclaration de Jean Rousseau d'une maison et portion de jardin, situés au milieu de l'ancienne maison du lieu de la Peneterie. Item de cinq pièces d'héritages au même lieu. Lesdites choses au fief de la Peneterie chargées de leur contribution de 20 boisseaux de froment que doit ledit fief.

Du 12 mars 1543. Cote E3.

Page 178.

Déclaration de la veuve Jean Loüen d'une pièce de terre nommée le Clos aux Rousseaux contenant un journal et demi au fief de la Cailleraye chargée de sa contribution de 27 boisseaux et demi de froment de rente dus par le total du fief.

Du 12 mars 1543. Cote G3.

Déclaration de la veuve Guillaume d'une pièce de terre nommée le Clos Graffard contenant deux journaux au fief de la Cailleraye, chargée de sa contribution comme dessus. Item de deux pièces de terre au fief de la Peneterie chargées de leur contribution de 20 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief.

Du 12 mars 1543. Cote H3.

Déclaration d'André Royer d'une pièce de terre contenant 32 perches, nommée le Pré de Laire au fief de la Cottinière chargée de sa contribution de 15 boisseaux de froment de rente.

Du 12 mars 1543. Cote J3.

Déclaration de Jean Le Gourdelier, Michel de la Mothe et Jean Briand de 7 pièces de terre au fief de la Gonaudière chargées de leur contribution de 9 boisseaux et 40 sous de rente, dus par ledit fief.

Du 12 mars 1543. Cote L3.

Déclaration d'André Mochin de 4 pièces de terre au fief de la Cottinière chargées de leur contribution comme la pénultième.

Du 12 mars 1543. Cote M3.

Déclaration de Jean Le Pelletier d'une pièce de terre nommée les Allonges, contenant deux journaux au fief de la Tousche Lorie, chargée de sa contribution de 4 # 9 s. et deux chapons de rente par an dus par le total dudit fief.

Du 12 mars 1543. Cote N3.

Page 179.

Déclaration de Geoffroy Georget d'une pièce de terre nommée la Monnairie, contenant un quart au fief de la Monnairie chargés de sa contribution audit fief qui doit 20 s. tz de rente.

Du 12 mars 1543. Cote O3.

Déclaration de Guillaume Morin d'une pièce de terre nommée la Monneraye du Milieu contenant un journal au fief des Monnairies, chargée de sa contribution comme si-dessus.

Du 12 mars 1543. Cote P3.

Déclaration de Guillaume Bidault d'une portion de maison au lieu de la Peneterie et de trois portions de terre et jardin au même lieu, chargés des dites choses de leur contribution de 20 boisseaux de froment dus par le fief de la Peneterie dans lequel elles sont situées.

Du 12 mars 1543. Cote Q3.

Déclaration de Michel Le Gourdelier de la 5^{ème} partie d'une maison, étable et aistrage au fief de la Cailleraye chargés de sa contribution de 27 boisseaux et demi de froment de rente.

Du 12 mars 1543. Cote R3.

Déclaration des nommés Girard de deux maisons appartenances et dépendances au fief de la Cailleraye. Item de sept pièces de terre audit lieu chargé de tout de sa contribution audit fief qui doit 27 boisseaux et demi de rente chaque an.

Du 12 mars 1543. Cote S3.

Déclaration de Jean Besnier de Launay d'une portion de maison et de 4 pièces et aistrages, au fief de Launay par lequel est dû 24 boisseaux de froment de rente.

Du 12 mars 1543. Cote T9.

Déclaration de Colas Le Comte d'une maison à cheminée au lieu de la Jeûnerie. Item de deux pièces de terre et un courtil audit lieu. Lesdites choses chargées de leur

Page 180.

Contribution au fief de la Jeûnerie qui doit au total 26 boisseaux de froment de rente.

Du 12 mars 1543 ; Cote V3.

Déclaration de Jean Chantepie Belloux d'une portion appelée la Maison Neuve de la Cailleraye, d'une portion de maison audit lieu et six pièces d'héritages, le tout au fief de la Cailleraye chargé de sa contribution de 27 boisseaux et demi de froment de rente dus par ledit fief.

Du 12 mars 1543.

Déclaration de Guillaume Lorent d'une pièce de terre nommée le Clos aux Chevaux contenant $\frac{3}{4}$ au fief de la Jeûnerie joignant d'un bout au Champ Blanc. Item une autre pièce nommée les Terraines ou le Pré Flotte. Item de 26 perches à prendre dans le Petit Pré Jeûnerie ; lesdites choses au fief de la Jeûnerie chargées de leur contribution de 36 boisseaux de froment de rente dus par ledit fief. Item une pièce de terre nommée la Tesnière contenant un journal $\frac{3}{4}$. Item d'une pièce appelée le Grand Courtil contenant 9 perches. Item 80 perches de pré au Grand Pré de la Fontaine de Bougonneau. Lesdites choses au fief Tiroul chargées de leur contribution de 12 boisseaux de froment dus par le total dudit fief.

Du 12 mars 1543. Cote Y3.

Déclaration de Noël La Guille d'une maison à cheminée et étable appelée la Maison du Lieu de l'Etang. Item de 7 pièces de terre et aistrages ; lesdites choses chargées de leur contribution au fief de la Cailleraye qui doit au total 27 boisseaux et demi de froment de rente, chacun an.

Du 12 mars 1543. Cote Z3.

Déclaration de Jean Chantepie le Jeune d'une maison chambre, aistrages contenant dix perches. Item de 2 pièces de terre le tout situé au fief de la Cailleraye

Page 181.

Chargé de sa contribution comme dessus.

Du 12 mars 1543. Cote A4.

Toutes les déclarations ci-dessus sont en parchemin et reçues aux archives du prieuré de Lincé peu après leurs dates.

Page 182. Blanche.

Page 183.

Table de l'histoire de Fontaine Géhard.

Chap. I	Etat actuel de Fontaine Géhard	98
Chap. II	Origines et formation du prieuré	99
Chap. III	Saints qui ont habité ou visité Fontaine Géhard	111
	1 ^e St Guillaume Firmat	111
	2 ^e St Bernard d'Abbeville	113
	3 ^e Le Bienheureux. Robert d'Arbrissel	115
	4 ^e St Vital de Mortain	116
	5 ^e St Alleaume ou Adelerme	117
	6 ^e St Robert ou Raoul de la Fustaye	117
Chap. IV	Histoire chronologique de Fontaine Géhard depuis 1209.	118
Chap. V	Prieurs de Fontaine Géhard.	129
Chap. VI	Prêtres ayant desservi Fontaine Géhard depuis 1665 jusqu'à la Révolution.	135
Appendice	Inventaire général des titres concernant les domaines, rentes, revenus, droits, privilèges et immunités du prieuré de Fontaine Géhard, ses appartenances et dépendances. Fait en 1745.	

Page 184. Blanche.

Page 185.

Troisième partie. Histoire de la Seigneurie de Châtillon.

Page 186. Blanche.

Page 187.

Armoiries des seigneurs du Plessis Châtillon.



D'argent à trois quintefeuilles de gueules.

Page 188. Blanche.

Page 189.

Généalogie des seigneurs du Plessis Châtillon.

Bibl. Nat. P. orig. 52.094.

Grimaud	I	1094	Grimaud du Plessis		
N.	II	1274	N. du Plessis		
Guillaume	III	1289	Guillaume du Plessis		
Gervais	IV	1317	Gervais	Geoffroy	Robert
Jean 1 ^{er}	V		Jean 1^{er}	Agnès	
Jean II	V bis		Jean II		

Jean III	VI	1422	Jean III	Alain			
Jean IV	VII	1457	Jean IV	René Thibault	Robert	Jacques	
Jean V	VIII	1488	Jean V	Guillaume	Jean ; tige des Champchabot		
Jean VI	IX	1500	Jean VI	Marguerite			
Louis	X	1520	Louis				
François	XI	1541-1605	François				
René	XII	1629	René				
François	XIII		François	René Nicolle	Jeanne André	Catherine	Marguerite
André	XIV			Michel	André	Madeleine Renée	Louis Suzanne
Jacques	XV		Françoise	Jacques	Pierre	Gillette	Jean-Baptiste (mort-né)
Louis	XVI		Louis	Anne	Hilarion	Anne	
Louis	XVII		Louis	Henri	Félix	Marie-Félicité (cousine de ...)	
Marie Félicité	XVIII		(lignée collatérale)		Henriette Bibiane Colbert ¹⁸		
Henriette Colbert	XIX				Charlotte de la Porte de Riantz		
Charlotte de la Porte XX					Adélaïde de la Porte de Riantz qui épousa le		
C ^{te} de Rougé					comte Camille de Rougé		
					Château et dépendances vendus en 1884		
	XXII		M ^r de Hercé				
	XXIII		M ^r Ap. de Morienne (Marie Charles Guitau)				
	XXIV		M ^r Durand-Jaillard, de Mayenne.				

Page 190.

Chapitre I

Origine de la seigneurie du Plessis Châtillon

La seigneurie de Châtillon appartient à la fin du XIV^e siècle à Brisegaud des Arglantiers. Guillaume des Arglantiers, son fils, seigneur d'Aron-le-Bruant, vendit en cour de Bourgnouvel le 9 juin 1417 à Raoul Gisard, écuyer, demeurant à Gorron « *la terre de Chasteillon, avec les rentes, cens, devoirs, molins, four à ban, fiefs, féages, hommes et hommaiges* » pour le prix de 1000# et aussitôt l'acquéreur donna bail en même biens à son vendeur pour 60#par an. Guillaume auquel se joignit son frère germain Brisegault, se prétendit frustré, et de fait, après procès, Raoul Girard donna des mêmes biens 1200 écus d'or en laissant aux vendeurs le droit de retrait pendant deux ans. Ils n'en usèrent point. Jacquine Girard rendait aveu à Mayenne de la seigneurie de Châtillon en 1570.

Peu après les seigneurs du Plessis, par le mariage de René du Plessis avec Diane Renée de Poissieux héritière de Jacquine Girard sa bisaïeule (Hist. Evêques du mans p. 296), possédaient aussi la seigneurie paroissiale, mais même après l'érection du marquisat du Plessis en 1620, qui ne fait pas mention formelle de Châtillon, les deux terres sont distinguées dans les aveux faits au suzerain. En 1669 par exemple, la terre et seigneurie de Châtillon consiste en « *fiefs, situés au bourg et paroisse de Châtillon, chargés de quelques redevances* » tandis que la seigneurie du Plessis consiste en « *maison seigneuriale, domaines, prés, étangs, bois, moulins, fiefs et vassaux* », chacun ayant son article spécial dans l'aveu du duché (A. Angot, Dict.).

La terre des Plessis Châtillon fut érigée en marquisat en 1620 par Louis XIII en faveur de René du Plessis Châtillon.

Page 191.

En 1629, Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Mayenne, probablement comme don de joyeux avènement, transporta en faveur de François du Plessis dont il était suzerain, tous les droits de haute et basse justice sur les terres du Plessis Châtillon ; la Ponnière, Montguerré, et autres, l'autorisant à exercer par des officiers à lui à charge toutefois d'appel devant la Barre ducale, le cas

¹⁸ Veuve de Guy François de la porte de Riantz, décédé à Paris le 15 floréal an XIII, laissant deux fils majeurs et les dames de Sourle, de St Laurent, de St Valier et de Jupille.

échéant, à charge encore d'indemniser le duc de Mayenne et ses enfants à raison de la diminution qui résulterait de cette cession pour le greffe de la barre ducale. Les terres citées et quelques autres étaient érigées en baronnie sous le nom du Plessis Châtillon, dont la justice s'exerçait tous les mardis au bourg de Châtillon.

En faveur de Jacques du Plessis Châtillon, Louis XIV confirma en 1698 l'érection en marquisat de la terre du Plessis avec permission d'y tenir des foires et marchés supposé qu'il y en ait à pareil jour à 4 lieues alentour.

Chapitre II

Seigneurs du Plessis Châtillon

La famille du Plessis Châtillon, comme le marque sa généalogie à la bibliothèque nationale, p. orig. 52.099 remonte en 1094 à :

Grimaud du Plessis ou Grimoult¹⁹. Des mémoires domestiques²⁰ affirment qu'en 1274 vivait un seigneur du Plessis qui en 1281 avait un fils nommé Guillaume. Ce Guillaume eut trois enfants.

Gervais, Geoffroy 1310 et Robert 1317. Gervais eut

Page 192.

pour enfants :

Jean et Agnès qui épousa Job de Galeone, 1372.

Jean, chevalier seigneur du Plessis et de la Poissonnière, paroisse de Beaufort en Anjou, époux de Marie de Beaumont, dame de Beaumont le Vicomte, fille de Jean et de Marguerite de Poitiers, relève en 1387 de Mayenne pour sa terre du Plessis comme nous le disent les archives nationales P. 1334 « *Jehan du Plesseys relève de Mayenne pour sa terre de Plesseys. 1387* ».

Il eut pour enfants :

Jean II appelé Grand capitaine et Alain, religieux puis abbé d'Évron : « sous l'épiscopat de Pierre Lavoisy, 69^{ème} évêque du Mans, nous lisons dans l'Histoire des évêques du mans page 260 « *vivait Alain du Plessis Châtillon, fils du seigneur Jean du Plessis Châtillon. Il fut d'abord religieux puis ensuite abbé d'Évron 1370-1399. Ses vertus et ses talents le rendirent d'abord célèbre et lui acquirent une estime universelle partout où il fut connu. Il enrichit son monastère de plusieurs fondations et acquisitions considérables. Il fit revêtir d'argent doré le devant du grand autel et donna le reliquaire où est enfermée la petite fiole qu'in prétend contenir du lait de la Ste Vierge et plusieurs riches ornements. On voyait son tombeau dans la chapelle de Ste Catherine de cette église ; son image s'y trouvait gravée avec les armes de sa maison d'une ancienne noblesse du Bas Maine. La terre du Plessis Châtillon est de la paroisse de Châtillon* ».

¹⁹ Les du Plessis Châtillon tirent leur origine de « Grimoult du Plessis » dont l'extraction a été très illustre ayant pris naissance des vieux et anciens princes gaulois qui florissaient l'an 1034. Ce Grimoult avait soulevé les nobles de Neustrie Manceaux et Normands contre Guillaume le bâtard dont l'origine les humiliait ; longtemps ils lui firent obstacles ; battus enfin à la bataille du val des Dunes, ils périrent ou leurs biens furent confisqués. Grimoult finit ses jours en prison et ses biens furent attribués au prieuré du Plessis Grimault. Son fils nommé comme lui Grimoult gardait la Chaîne aux Normands dans la châtellenie du Plessis. On sait que d'une part que l'église de St Paterne de Buais était la limite normande et dépendait du Plessis Grimoult et que de l'autre, Grimoult et son fils Gosselin avaient la haute justice de la limite mancelle : celui-ci est dit « landevienni vicine prepositus ... » « Quoi qu'il en soit la filiation de cette famille est certaine à partir de 1274. On en trouve la généalogie dans la Chesnaye des Bois – Bull. archéol. De la Mayenne, IIème série 28 page 139.

²⁰ Guyard de la Fosse, page 60 dit : « On trouve dans les titres du Plessis en Châtillon une ancienne lettre en parchemin qui est une transaction faite entre Henri d'Avaugour, seigneur de Mayenne la Juhel et le seigneur du Plessis qu'on croit avoir été nommé Guillaume et les bourgeois de Châtillon sur Colmont touchant les communes (bandes ou terres vagues de ce lieu qui sont demeurées au seigneur du Plessis et à ces bourgeois.

A la considération d'Alain du Plessis, dit de son côté Dom Piolin, tome V, page 77 – Charles VI prit l'abbaye sous sa protection.

Selon l'abbé Angot, dict. : « *Alain du Plessis Châtillon était prieur de Berne (en St Baudelle) quand on l'accusa du meurtre d'un de ses serviteurs. Il se trouva que la*

Page 193.

prétendue victime habitait Chartres en parfaite santé. Alain fut élu abbé d'Évron et régla deux différents avec Gontier, évêque du Mans. Le premier en 1372 par l'intermédiaire d'Etienne des Planches, prieur de Champgénéteux, de Jean Cibot et de Jean Vaujoyeux prévôt et chambrier de l'abbaye, ses procureurs : le second en 1376. Il y eut gain de cause au sujet des droits de correction de ses religieux. Il présida à Évron un chapitre général en 1376, obtint en 1382 des lettres de sauvegarde du roi pour son abbaye, dota le prieur, le sous prieur et l'infirmier des métairies de Barbé, de la Couperie, de la Cheverie, de la Rochetière ; légua une rente de 41 # aux religieux à la charge de service religieux et mourut au mois de juin 1399. Son tombeau était dans la chapelle Ste Catherine ».
En 1379 Alain du Plessis donna la Rochetière, bordage affermé 20 sols par an pour fondation d'une chapelle de service par le sous prieur claustral. Cette terre fut vendue nationalement le 7 avril 1791, 10200#.

Jean II eut de son mariage avec une femme dont le nom est non connu.

Jean III du Plessis Châtillon de son mariage avec Anne Marie de Parpacé, dame de Montchouan [35370 Etrelles ??], Goubievre en Guidenian [??] et du Breil, veuve en 1422, eut pour enfants :

Jean IV qui épousa en 1^{ère} noces Marie de Vaux, dame de la Guiberdière, en 2^{ème} 1467, Catherine d'Avaugour²¹, eut pour enfants René, Thibault époux de Simone de Meslay 1455, Roberde épouse de Jean de Galesne, Jacques époux de Françoise d'Anglure.

Jean eut du premier lit :

Jean V, chevalier de l'ordre de St Michel qui était à la bataille de St Aubin [Saint-Aubin-du-Cormier (35)] en 1488 contre Charles VIII. Il épousa en premières noces Jeanne des Aubiers, dame du lieu de Mortain et de Chauvigné. En 1478 Jean du Plessis Châtillon et Jeanne des Aubiers firent fondation à perpétuité de quinze pots de vin, mesure de Mayenne, pour être distribués aux paroissiens de Châtillon sur Colmont à la commu-

Page 194.

-nion paschale.

Il épousa en secondes noces Marguerite du Maz, veuve de Jean de Monchauvron chevalier, et il eut de ce mariage Guillaume, seigneur de Mée, Jean, tige des Champchabot et Marguerite (voir page 15), Jean du Plessis qui fit son testament le 21 août 1479 devant le notaire Loistrard eut de son premier mariage :

Jean VI du Plessis, seigneur du Plessis Châtillon, chevalier de l'ordre du Roi, épousa Jeanne de Mathan 1495. Jeanne de Mathan fille de Gilles et de Jeanne de Coulonges mourut au château du Plessis vers 1525. Ils donnèrent une croix d'argent à l'église en 1480. Ils eurent de leur union deux enfants qui furent tués à la bataille de Pavie et **Louis** du Plessis qui épousa en 1540, Renée du Bellay, fille de René du Bellay, baron de la Flotte et de Françoise de Villeprouvée, dame de Courceriers. Renée du Bellay était la cousine du fameux cardinal du Bellay, gouverneur de Turin, évêque du Mans et de ses frères Guillaume, auteur des Ogdoades et Martin du Bellay dont les mémoires sont encore plus célèbres. Il avait épousé en 1^{ère} noces Charlotte des Scepeaux, sœur du maréchal de la Vieuxville et fille de René et de Marguerite de la Jaille²².

²¹ Jean IV vendit le 26 avril 1457 la tierce partie de Beaumont le Vicomte et d'Assé à Jean de Mathefelon.

²² Louis du Plessis mourut à Angers le 2 août 1560 de la maladie de la pierre « on lui tira de la vessie deux pierres grises, l'une comme un œuf de poule, l'autre comme un œuf de pigeon. La veuve quitta en 1561

Il donna naissance à²³ **François** du Plessis Châtillon, chevalier de l'Ordre du Roi, qui servit dans les armées royales 1570, seigneur dudit lieu de Courceriers, Chauvigné, etc ... Il épousa Nicole de Reynier, fille de François de Reynier chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de la Cour Reynier, l'Ecluse, etc.... et sœur de Lancelot de Reynier, Chezerelles, la Roche Aymée, l'Ecluse, Lanchenay et Loiron, époux de Yolande de la Jaille, paroissienne de Nuillé le Vicoin. Il rebâtit le château du Plessis Châtillon en 1569. François du Plessis était chevalier de l'Ordre de St Michel en 1570. C'est par son entreprise que le 18 mai 1605, quelques semaines avant sa mort « *fut assise la première pierre et pris fondement du chateau et rallongement de 10 pieds de clair* » pour l'église (voir page 9). En 1578, messire François du Plessis et dame Nicole de Raynier son épouse laissèrent à l'église un quart de froment

Page 195.

rouge, mesure de Mayenne, pour la communion pascalle (voir page 151).²⁴

Ils paraissent avoir habité d'abord le manoir du Plessis-Châtillon et plus tard le château de Courceriers en Saint-Thomas, que François du Plessis avait fait bâtir. Dans un aveu du 27 mai 1660 il est question, pour le château de Courceriers, du manoir bâti par François du Plessis, aïeul de la dame de Courceriers.

Nicole de Raynier fait ses partages avec son frère le 15 novembre 1582. Lancelot eut l'Ecluse en Brecé et divers autres immeubles à Nuillé-le-Vicoin. Nicole eut les moulins de Boulai en Brétignolles, les terres de la Bignette, du Rouilly, quelques autres terres et des rentes.

« *Claude de Guise, abbé de St Nicaise, vint à Mayenne l'an 1570 avec une procuration d'Henri de Lorraine qui possédait le marquisat de Mayenne et y reçut pour lui les actes de foi et hommages de François du Plessis pour la terre, fief et seigneurie du Plessis sur Colmont et la terre de Courceriers ; de Jacqueline Girard pour les terres, fiefs et seigneuries de Châtillon-sur-Colmont, la Ponnière et Crapon* » Guyard de la Fosse page 117.

Le 15 mars 1589 par acte passé au château du Plessis Châtillon, messire François du Plessis et dame Nicole du Raynier son épouse, acquièrent de messire Lancelot du Taynier et de dame Jeanne de Barreau son épouse, demeurant au château de Lanchenai, paroisse de Nuillé-sur-Vicoin et aussi de la Roche-Aymée « *La terre et chastellenie, fiefs et seigneurie de l'Écluse ainsi qu'elle se consiste et*

Chauvigné en Angers et vint demeurer avec ses enfants au château du Plessis et y mourut en 1567 ». Généalogie – manuscrit de 1596. Voir page 208.

²³ A François qui suit, René, mort sans alliance à Chauvigné en 1569, Jean, seigneur de Vaux, Salvart, Rzilly, qui épousa en 1583 Suzanne de Corboyer, alias Le Vercel, dame de Corboyer, de la Droulinière en Douillet-le-Joly (Sarthe), dont la postérité s'est éteinte au 3^{ème} degré, elle est rapportée p. 165-172 – Etude Histoire de Douillet par Robert Triger, Louise qui épousa Hardouin du Coudray, écuyer, seigneur du lieu et de la Vaugottière en Arquenay. Elle mourut en 1596 (Buel. Arch du la Mayenne 2eme 3ie n°28 p. 142).

²⁴ François fit en 1577-1578 un voyage en Italie d'où « *il rapporta tant de N-D de Lorette que de Rome et de Venise plusieurs choses curieuses* ». Il rendit aveu en 1576 à Claude de Guise et en 1589 à l'abbé d'Évron. Ce fut lui aussi qui fit dresser au mois de mai 1596 la généalogie de sa famille dont « *les titres anciens avaient été détruits pendant la guerre de 100 ans et dès le temps de la captivité du roi Jean par les Anglais et les Navarrais leurs alliés. Comme les maisons du Plessis, d'Ambrières, de Châtillon sur Colmont, celles de Courceriers et des Aubiers avaient été renversées par les mêmes ennemis à cause de l'attachement de leurs propriétaires et seigneurs au souverain légitime de France* ». Cette généalogie offre en outre des considérations où sont dépeints des manies de notre pays à l'époque fatale dont il s'agit, où les insulaires, aidés de coupables français faisaient une guerre furieuse, brulant et saccageant les villes, châteaux, forteresses et maisons sitôt qu'ils y trouvaient la moindre résistance, violant femmes et filles, embrasant les églises et lieux saints, rompant et dissipant les livres et pancartes, titres et enseignements. Notes prises par M. A. Bernard, tome IX Bibl ? de Laval.

comporte, tant en domaines que fiefs et seigneurie, maisons estant situées hors et dedans le village de l'Écluse emplacements, murailles et vieux chasteaux avec leurs enclos et circuits, douves, buttes et pourpris²⁵, maison servant de prison

Page 196.

landes, places vacques de laditte chastellenie de Lescluse, estangs, ruines deffensables, les moulins à bed, foullets et à tan, situés lesdits moulins à bled sur la chaussée de l'estang de Lescluse, appelé le moulin de Lescluse, l'autre le moulin à bled estant appelé le moulin de Brécé, situé sur la rivière de Colmont.

Item le moulin à draps et à tan, appelé le moulin de la Maugerie ; estant à présent en ruines Et avec le bian²⁶, pescheries des dittes rivières et rifouls et appartenances avec les montaulx et subjects ordinaires de tous les dicts moulins, droicts offerants aux dicts rivières et moulins Tenus en deppendance de la dicte chastellenie et seigneurie de Lescluse situés et assis es paroisses de Brécé, Gorrion, Chastillon, Colombiers, Saint Mars sur Coulmont, Oysseau, tous droicts de justice haulte, moienne et basse, appartenans aux dicts seigneurs vendeurs Tous droicts de présentation à la chapelle fondée, en l'honneur de Dieu, Madame Sainte Anne et de Monsieur Saint Jacques et chacun des ponts, planches et passages tant de Chateau neuf de aultres ... et ainsi que le dict Lancelot du Raynier et sa dicte femme et leurs prédecesseurs en ont par cy-devant jouy et comme Jehan Lemaignan fermier moderne en a jouy jusques à présent comme fermier général de toute la dicte terre A la charge de tenir la dicte terre du duché de Mayenne à foy et hommaige lige en outre et de paier annuellement à la recept du dict duché de Maïenne au terme de l'Angevine, la somme de sept livres quinze sols tournois de taille au dict jour ; à l'abbaye de Fontaine Daniel la somme de vingt sols tournois sur la dicte prévosté. Item à l'église de Brécé un pain à benoiste de la valeur de huit sols et six deniers à l'oblation au jour de

Page 197.

la feste de Pasques et ausssi à la charge de tenir le dict moulin de Curtillerie de Brécé, du seigneur la terre et seigneurie de Brécé en censive et de paier par chacun an à la recepte de la dicte seigneurie de Brécé cinq sols tournois de rente ou devoir au temps de Noël, lesquels devoirs cy dessus sont pour toutes charges et devoirs. Et est faicte la présente vendition, cession, delays et transport pour le prix et somme de huict mille escus sol evalluez à la somme de 24000 francs... ».

Suit au contrat une clause aux termes de laquelle le sieur et la dame du Plessis Châtillon transportent aux sieur e dame du Raynier les moulins de Boulay en Brétignolles que Nicole de Raynier avait reçus en partage.

A la fin de l'acte on lit ce passage « *En vin du marché promettre païé par les dicts acquéreurs ... aux médiateurs des présentes la somme de cent écus sol, réputez comme le principal du consentement des dictes parties* ». Les témoins de l'acte sont plusieurs prêtres de Châtillon et d'ailleurs et René Robeveille, sieur de la Brosse, maître d'hôtel du seigneur du Plessis.

Le 27 avril suivant François du Plessis partit de son château et « *accompagné de deux hommes de cheval et de deux hommes de pied se rendit jusques au bourg de l'Écluse, paroisse de Brécé ... pour prendre et appréhender la possession naturelle et réelle de la maison seigneuriale ; domaine, terre et seigneurie de L'escluse. Là il fit par son notaire donner lecture de l'acte d'acquisition au sieur Maignan fermier général et aux témoins auxquels dict sieur Le Maignan le notaire donna lecture de l'acte d'acquest mot pour mot* ».

Ensuite le nouvel acquéreur se rendit à la maison seigneuriale « *a ouvert la porte et est entré en la salle et monté en chambre, estant au bout d'icelle*

²⁵ Pourpris : Enceinte, clôture qui entoure un espace. Source CNRTL.

²⁶ Bian : droit féodal, corvée d'homme et de bête que le vassal doit à son seigneur. Source CNRTL. Dict 1330-1500.

Page 198.

ce que faict le dict pour faire prendre la possession d'icelle et de toute la dict terre de Lescluse. Est aussi le dict seigneur du Plessis entre dans la grange, estables et escuries Et de là est allé au moulin du dict bourg de Brécé et a entré dans la maison du dict moulin par semblable prise de possession en parlant à Jehan Echerchault, meulnier du dict moulin ... auquel le dict du Plessis a également insinué le dict contract d'acquest ... de mot après mot et de là le dict du Plessis est entré dans la prairie du dict bourg de Lescluse ou estait anciennement l'estang et en a pris et parréhendé possession en marchant et cheminant dans la dicte prairie comme seigneur d'ycelle prairie ... Le dict et seigneur du Plessis est entré dans la maison manable de la métairie du domaine du dict lieu de Lescluse, on a trouvé Jeanne Portaye femme de Pierre Morin, méteïer à laquelle il a pareillement insinué le dict contract, et après l'avoir faict sortir de la maison, en en esteinct le feu qui y était allumé et après avoir fermé la dicte avec la clef, entre ès granges et estables ».

Le seigneur du Plessis fit de même pour le moulin de Brécé et autres immeubles. Acte de cette prise de possession fut séance tenante rédigé par Pierre Frican, notaire à Châtillon.

Le 24 janvier 1592 ils revendirent la Coutillerie et le moulin de Brécé à messire René de Montesson, chevalier de l'Ordre du Roi et à dame Charlotte Peccault, son épouse, seigneur et dame de Montesson, de Favières et de Brécé pour la somme de 400 écus.

Le vendredi 9 novembre 1601, M. du Plessis Châtillon fut parrain de la grosse cloche de l'église abbatiale d'Évron avec demoiselle Renée de Bouillé.

François du Plessis fit son testament le 21 août 1579 devant

Page 199.

le notaire Loislard de Mayenne : « *Il donna 99 pistolles à l'église et au curé 20 sous pour chanter le Subvenite et porter l'eau bénite pardevant la procession à la tombe de dame Renée du Bellay, sa mère, le jour de grand Pasques* ».

Il mourut d'apoplexie au château de Courceriers le 10 juin 1605. « *Le 10 juin 1605 François du Plessis mort d'apoplexie. Son cœur fut enterré dans le chœur de l'église de St Thomas de Courceriers. Son corps fut ramené le samedi deux juillet suivant en la chapelle de la maison du Plessis Châtillon assisté de nous curé (Pierre Arnoul) et de plusieurs autres gens d'église et conduit ... par les gens d'église de chacune des dittes paroisses et enterré le lundi matin quatrième juillet jour St Martin, assisté d'un grand nombre de gens d'église des paroisses circonvoisines, d'un grand nombre de noblesse et d'un nombre infini d'honnêtes gens de peuple* ». Notes par [non mentionné]

Voici l'épithaphe tumulaire de François du Plessis qui était gravée sur une plaque de marbre autrefois dans le chœur et qui a servi longtemps à la porte de l'église de pierre pour déposer les morts :

« *Cy git Messire François du Plessis, vivant chevalier de l'Ordre du Roy, Baron de Courceriers, de la Guiberdière, qui trépassa en son château de Courceriers le jeudy 10 juin de l'an 1605. Seigneur du Plessis Châtillon. Pourtraict d'un chevalier* ». Notes de M. Cordon.

Nicole de Raynier était marraine en 1607 à St Pierre sur Orthe. Elle mourut au château de Courceriers le 5 mars 1628. Son corps fut ramené à Châtillon et inhumé dans le chœur de l'église à côté de celui de son époux.

Vers cette époque fut inhumé dans l'église de Châtillon le corps de Jeanne Cotteblanche première épouse de

Page 200.

Jean Cazet et son testament en date du 11 août 1603 nous le prouve. Voici en effet ce que nous disent les archives paroissiales à ce sujet : « *Testament de feu noble Messire Jean Cazet seigneur de la Fontaine dit des Fresnes ; je charge encore mes chers enfants du premier lit et surtout mon cher fils de faire dire et célébrer par chacun an un service solennel et perpétuel en ladite église de Châtillon au jour et fête de M^r Saint Pierre, au mois de juin auquel décéda et fut inhumé en icelle église Jeanne de Cotteblanche ma chère et bien aimée épouse leur mère pour laquelle laisse aussi sur tous mes biens la*

somme de 6 livres scavoir 20 sous à Mr le curé, 2 sous à son vicaire et le reste distribué à la fabrique et prêtre qui assisteront au dit service ».

Voici ce que nous dit de Jean Cazet, Guyard de la Fosse p. 144. : la terre de Vautorte fut possédée par Jean Cazet, conseiller au parlement de Bretagne en 1585, qui de Jeanne de Cotteblanche son épouse, laissa François Cazet, conseiller au même parlement après lui. Jean Cazet épouse en secondes nocces Jeanne Bignon, fille unique de Roland Bignon, seigneur de Boitesson et de Jeanne de Corbière. De ce mariage vint Louis Cazet, seigneur de Vautorte, conseiller au parlement de Bretagne, mari de Renée Fréard, lesquels eurent deux garçons. Le cadet Louis fut évêque de Lectoure et ensuite de Viennes. François du Plessis et Nicole de Raynier eurent de leur union

1^e - François, mort au berceau

2^e - René du Plessis, seigneur puis marquis du Plessis Châtillon, baron de Courceriers, seigneur de montguerré, vicomte de Bugles, seigneur de la Ponnière Colombiers, qualifié de chevalier de St Michel en 1615. C'est en sa faveur que la terre du Plessis fut érigée en marquisat comme nous l'avons vu plus haut.

Il fit son testament le 24 juillet 1627. Cette pièce nous

Page 201.

montre en René du Plessis un homme sincèrement chrétien. Voici la majeure partie de ce testament :

Jésus – Marie. Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, le Père, le Fils et le St Esprit, je, René du Plessis Chastillon estant par la grâce de Dieu sain de corps et d'esprit, reconnaissant la mort estre certaine et l'heure incertaine, croignant d'en estre prévenu sans avoir ordonné ma dernière volonté, Je l'ay escrite et signée de ma main et disposé par mon présent testament de la manière qui ensuit ; implorant la miséricorde et bonté de mon Dieu et luy recquérant humblement pardon ...

Suivent ses volontés, entre autres ...

Je veux et ordonne qu'il soit dit célébré et chanté en la ditte église de Chastillon à jamais par dix prêtres de ladite église et paroisse, compris le curé et vicaire, les autres huit prestres seront désignés par le seigneur du Plessis Chastillon mes successeurs ou à leur déffaut par ledit curé, six services à perpétuité à diacre et- sous-diacre de chacun trois grandes messes, vigiles et autres suffrages accoutumés e ladite église : scavoir quatre 1^{er} services à l'intention de mon espouse et de moy un le 1^{er} dimanche du mois de janvier, le 2^{ème} le premier dimanche du mois de mars, le 3^{ème} le premier dimanche du mois de juillet, le 4^{ème} le premier dimanche du mois de septembre et fera celui qui dira la messe de requiem la recommandation et commémoration de moy, présent testateur René du Plessis Chastillon et de dame Diane Renée de Poissieux mon épouse. Les deux autres services légués ci-dessus seront aussi dits et célébrés mon très cher père Messire François du Plessis Chastillon et dame Nicole du

Page 202.

*Raynier son espouse, ma très chère dame et mère. Le premier de l'un des dits services sera dit le premier dimanche de juin auquel mois de l'an 1605 il décéda en son chasteau de Courceriers et son corps fut apporté dans l'église de Chastillon sur lequel il y a une tombe, et l'autre service le premier dimanche du mois de mars auquel décéda ma très chère et comme dessus, celui qui dira la messe fera la commémoration à l'Offerte que les dits deux services seront célébrés à leur intention et pour chacun des six services chanteront le cantique de *Languentibus*²⁷ et il y aura cinq cierges deux sur le grand autel et trois sur nos sépultures. Pour lesquels six services perpétuels je donne laisse et lègue aussi perpétuellement audits dix prêtres, scavoir 10 sous au curé, 8 sous au vicaire et à chacun des autres prêtres 6 sous. Tous lesquels prêtres qui ne diront pas la grande messe les diront basses et*

²⁷ *Languentibus in Purgatorio* – prose à la Très-sainte Vierge Marie pour les défunts, composée par Jean de Langoueznou, abbé de Landevenec au XIV^{ème} siècle – plain-chant en usage dans le diocèse de Coutances. Source : processional selon le rit romain.

chanteront lesdits prêtres un Libera et autres prières sur nos sépultures. Et si lesdits curé et vicaire n'assistent à chacun desdits services sera pris d'autres prêtres à leur place.

A tous lesquels prêtres assistants et célébrant iceux services lesdites sommes léguées seront distribuées et aux sacristains ou ségretains sera payé pour chacun desdits services 5 sous 8 deniers qui est 34 sous par an à la charge qu'ils y assisteront, serviront suivant leurs offices et les autres sonneront la cloche le samedi au soir précédent. Et le dimanche au matin, auparavant lesdits services à chaque fois demie heure durant. Item sera payé aussi tous les ans la somme de 4 # 10 sous à la fabrique dudit Chastillon à la charge qu'elle fournira par chacun desdits six services lesdits cinq cierges et ornements. Au paiement desdites sommes cy-dessus demeure hypothéquée la terre et seigneurie du Plessis en acquest de mon patrimoine et particulièrement mon lieu et domaine de la Potterie sittué en ladite paroisse de Chastillon, dépendant d'ycelle

Page 203.

terre, lequel lieu sera baillé à ferme, sinon à la charge de payer et délivrer par ledit fermier la somme de trente cinq livres aux dessus dits gens d'église et procureur fabrical comme il est dit cy-dessus .

Fait et dressé au château du Plessis Chastillon le vingt quatrième jour du mois de juillet l'an mil six cent vingt sept avant midy et en présence de discrettres personnes M^r Pierre Le Molinier, M^{re} Jehan Bonnet prêtres, Guillaume Le Coursieux et François Betton demeurant en ladite paroisse de Chastillon ... qui ont signé la minutte avec nous.

En 1612 René du Plessis fut parrain à Contest de René de la Matraie, fils de François de la Matraie et de Renée le Vexel.

Il fit faire en 1626 le caveau pour la sépulture des seigneurs de Châtillon dans le chœur de l'église et nous reparlerons plus loin.

Il mourut le 1^{er} mai 1629, il fut inhumé le 4 juillet suivant au chœur de l'église de Châtillon « sous la voûte que ledit seigneur avait fait faire » Notes paroissiales.

Ce fut M^e Mégaudais curé qui fit la sépulture.

Il avait épousé Diane Renée de Poissieux²⁸ qui fit son testament en 1627 et mourut à Paris le 26 août 1631. So corps fut apporté à Châtillon et déposé près du corps de son mari. Il arriva à Châtillon le dimanche 7 septembre « sur les 7 heures du soir et tous les gens d'église dudit Châtillon l'allèrent recevoir à Mayenne et a été inhumé à l'église au chœur sous la voûte. Elle avait demandé 4 services annuels dans son testament le premier dimanche après Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint.

René du Plessis et Diane Renée de Poissieux eurent douze enfants (seize d'après la Chesnaye des Bois) dont 7 moururent en bas-âge.

François du Plessis, marquis du Plessis, comte du Rougles. Il était né au Plessis le 8 février 1598. Il fut baptisé par M^{re} Arnoult, curé de la paroisse.

Page 204.

Il eut pour parrain François du Plessis Châtillon son grand père et pour marraine Diane du Bellay, épouse du seigneur de la Gutterbe. En 1626 il était page de la Chambre du Roy. En 1636, M^r François du Plessis, le vicomte de Rugles et le baron du Plessis remettent à M^r Urbain Edard de Mayenne quelques bahuts pleins de papier concernant les affaires qu'ils avaient entre eux. Comme nous l'avons vu, il reçut du duc de Mayenne son suzerain le droit de haute basse et moyenne justice. Le maître autel de l'église et l'autel du Rosaire furent construits pendant qu'il était le seigneur du Plessis. Il fait son testament à Bourbon l'Archambault le 16 mai 1644, et il y mourut deux jours après, sans alliance. Son corps fut ramené à Châtillon comme il l'avait demandé dans son testament, et inhumé dans le caveau de famille par M^r Le Crosnier, curé de la paroisse, qui était allé le chercher à

²⁸ Fille unique de Michel, baron de Pavant, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre et de Catherine d'O.

St Martin de Mayenne. Le 9 octobre 1645 sa succession fut partagée entre André du Plessis, son successeur dans le marquisat du Plessis, Guillaume du Bois, seigneur de Bordeaux, époux de Nicole du Plessis Châtillon, sa sœur. La terre de Courceriers échut aux sieurs de Bordeaux et de Chiffreville qui avait épousé Madeleine du Plessis Châtillon. Par son testament, il donnait aussi beaucoup aux pères Capucins, à ses domestiques et aux paroissiens. François du Plessis étant mort sans enfants, le marquisat échut à son frère.

André du Plessis, l'ainé survivant des douze enfants de René du Plessis et de Diane Renée de Poissieux. Voici les noms de ces douze enfants :

- 1- François du Plessis mort sans enfants.
- 2- René, né en novembre 1601, eut deux pauvres pour parrain et marraine.
- 3- Nicolle, née au Plessis le 17 mai 1602 et baptisée par Mr Chaussin vicaire. Elle eut pour parrain Guy de la Dufferie et pour marraine son aïeule Nicole du Raynier. Elle épousa le 11 mars

Page 205.

1621 messire Guillaume du Bois, seigneur de Bordeaux, auquel elle apporta la terre de Courceriers. De cette union naquirent

- I. René mort page de la Grande Ecurie du Roi
- II. Jacques mort page de M le comte de Soissons
- III. Guillaume tué au siège de Dunkerque 18 juin 1658
- IV. André
- V. Renée
- VI. Marie
- VII. Anne
- VIII. Marguerite, religieuse à N-D. de la Flèche
- IX. Marthe, religieuse aux Clairets
- X. Nicole, religieuse à Chinon
- XI. Marie
- XII. Charlotte, religieuse au Pré
- XIII. Pierre.

C'est peut-être en allant visiter sa fille religieuse au Mans que Nicole du Plessis, épouse de Guillaume de Bordeaux, fut victime du vol d'une bague en diamants par l'hôte de la Corne de Cerf, faubourg du Pré au Mans en 1669. Elle mourut le 20 octobre 1670 et fut enterrée le 23 en la chapelle Ste Barbe de St Thomas de Courceriers.

- 4- Jeanne du Plessis, née le 23 janvier 1604. Son parrain fut René de Vexel, seigneur du Tertre et sa marraine Jeanne le Cornu, veuve de Magellan Le Porc, seigneur du Boisberranger.
- 5- André du Plessis, le successeur de son frère dans le marquisat.
- 6- Catherine du Plessis, née le 11 mai 1606. Parrain François du Plessis, son frère, marraine Nicole du Raynier, sa grand-mère.
- 7- Marguerite du Plessis, née le 5 août 1607, baptisée par Mr Chaussin, vicaire. Elle eut pour parrain Olivier de Charlot écuyer sieur de Chambourg en Colombiers et pour marraine Suzanne de Champagne, épouse de François de Chappedelaine, seigneur de L'Isle.
- 8- Michel du Plessis, né le 2 juin 1612. Sa marraine fut Nicole de Chappedelaine. Le 4 novembre 1626, il avait alors 14 ans, il était page de la Chambre du Roi, sous la charge de Mr de Baradas, premier gentilhomme de la Chambre. Il n'avait pas 27 ans quand il mourut le 9 mars 1649, sans alliance²⁹, et fut inhumé dans la chapelle du Rosaire.
- 9- Madeleine du Plessis

²⁹ Ses biens furent partagés entre son frère André et ses deux sœurs Nicolle et Madeleine.

Page 206.

née le 2 juin 1612. En 1697 elle était marraine à Oisseau. Elle s'unit à Charles Gaultier, écuyer, sieur de Chiffreville, seigneur de St Victor, gentilhomme ordinaire de monseigneur d'Orléans. Elle mourut le 24 novembre 1645 probablement à Sévigné. Elle fut inhumée dans leur chapelle de l'église St Germain d'Argentan. Son cœur fut déposé dans le caveau de sépulture de sa famille sous le chœur de l'église de Châtillon, renfermé dans une enveloppe de plomb, dont le fac-simile se trouve à la page suivante avec l'inscription « Ici est le cœur de Magdeleine du Plessis Chastillon, épouse de Charles Gaultier, chevalier, seigneur de Chiffreville, décédée le 24^e octobre 1645. Son corps est inhumé en leur chapelle de l'église St Germain d'Argentan ».

10- Renée du Plessis, née le 6 août 1613.

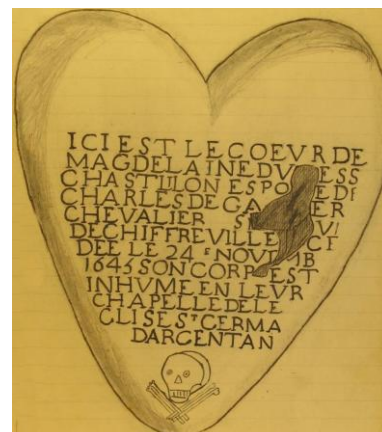
11- Louis, né le 29 juillet 1614.

12- Suzanne, née le 23 octobre 1618. Elle entra au couvent des Ursulines de Laval où elle mourut professe en 1637.

A la mort de François du Plessis, la terre du Plessis passa donc avec le marquisat à son frère André « homme doux et bénin » disait Colbert et de plus, bon chrétien comme nous le verrons par son testament. Il naquit le 29 avril 1605 au Plessis, et fut baptisé par Mr Chaussin, vicaire. Il fut tenu sur les fonts du baptême par André de Froullay, seigneur de Montflaux et par Claude La Jaille, épouse du seigneur de la Fouchardière. En 1645 le 9 octobre, il partage avec ses deux sœurs survivantes Nicole et Madeleine. Il épousa en premières noces, le 28 avril 1637 Renée le Porc de la Porte, et en secondes noces Renée Le Comte³⁰ de Nonant, sœur de Charles Le Comte, conseiller du Roi, chevalier de l'ordre de St Michel, seigneur de Ferrières, fille de Jacques, marquis de Nonant, baron de Beaumesnil, lieutenant général au commandement de Normandie et de Marie Dauvet des Marais.

Page 207.

Fac simile de l'inscription qui se trouve sur le cœur de plomb, qui renfermait le cœur de Madeleine du Plessis, et se voit encore dans le caveau des seigneurs du Plessis sous le chœur de l'église. Les lettres qui manquent se trouvaient dans l'endroit où l'enveloppe de plomb a été défoncée en 1793



Page 208.

Suite de la note du bas de la page 194. Louis du Plessis avait dans l'église des Cordeliers d'Angers « une tombe de cuivre longue de 5 pieds et large de 2 moins un pouce, sur laquelle est gravée dit Bruneau de Tartifume, un homme armé de toutes pièces fors la teste et les mains et recouvert d'une tunique chargée de quintefeuilles autour de laquelle sont burinés ces mots : Messire Loys du Plessis Chastillon de Courceriers, Chauvigné, les Aubières et de Vaux, lequel et pour son épouse dame Renée du Bellay, que Dieu absolve et décéda le 2 aoust 1560 ». Au pieds de ladite figure on lit :

Passant su tu t'enquiers qui gist en ce tombeau,

³⁰ Renée Le Comte mariée en 1646, fille de Jacques Le Comte, marquis de Nonant, baron de Beauménil, seigneur du Merlerault et autres lieux, lieutenant général au gouvernement de Normandie et de Marie Dauvet. Elle mourut à Paris à 26 ans le 9 nov. 1655. (Bull. arch. De l'Orne T. XXIII p. 185).

C'est Loys du Plessis en son âge le plus beau,
 Que de son los céleste aux dieux a fait envie,
 Pour jamais sa louange suyva sa belle vye,
 D'un charitable office pour luy qui est passé,
 Le seigneur tout puissant : Requiescat in pace.

« Aux 4 coins du chef de la dite tombe sont gravés ces écussons : 1^e écu à quintefeuilles, 2^e, un vairé contre vairé, avec collier de St Michel.

Aux pieds ces losanges environnés d'une cordelière : 1^e du Bellay ; 2^e coupé, au un 2 léopards l'un sur l'autre ; au deux fascé de 8 pièces.

Abbé Angot, Dict. tome IV, p. 734.

Page 209.



Page 210. Blanche.

Page 211.

De son premier mariage, il eut Françoise, dame du Bois Bérenger qui épousa Hyacinthe de Quatrebarbes. Renée Le Porc mourut en couches le 15 avril 1638 et fut inhumée dans le caveau. Sur son cercueil de plomb se trouve une inscription autour des armes du Plessis et des Le Porc, accolées ensemble. Les armes des Le Porc étaient d'or au sanglier de sable. Voir page précédente.

Voici cette inscription : Icy repose le corps de vertueuse femme Renée le Porc dame du Bois Bérenger, épouse de messire André du Plessis Châtillon, chevalier, seigneur de Rugles et de Montguerré, où elle décéda le jeudi quinzième d'avril mil six cents trente huit. Sa naissance estoit du vingt septième jour de novembre 1607. Priés Dieu pour son âme. Faict par Jehan Laureaut dict la Croixille.

Cette Françoise du Plessis, dame du Bois Bérenger, dont la naissance coûta la vie à sa mère, épousa le 14 août 1663 Hyacinthe de Quatrebarbes, chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, marquis de la Rongère³¹. Au dire de Saint Simon, c'était « *un des plus beaux et des plus honnestes hommes de la cour du grand roi où il passa sa vie, chevalier des Ordres du St Esprit et de St Michel* ». Françoise du Plessis mourut le 9 septembre 1674 après 11 ans de mariage.

De son second mariage avec Renée Le Comte de Nonant, il eut³² 1^e Urbain, mort à 19 ans le 19 juillet 1666, 2^e Jean Baptiste, né le 16 juin 1649, mort jeune, 3^e Jean, mort jeune, 4^e Jacques, né le 20 décembre 1652 qui lui succéda dans le marquisat, mort jeune, 5^e Charles, baptisé à St Sulpice de Paris le 8 mars 1654, mort jeune, 6^e Pierre qui épousa Anne de Gouë³³ le 29 juillet 1680 et à qui par son testament de 1668 il donne le château de Montguerré en Montenay et 4000# pour s'y installer. 7^e Madeleine née en 16... morte en bas âge, 8^e François, tué en 1694.

Pierre du Plessis en 1702 habitait

Page 212.

Montguerré d'où il écrivait le 21 décembre « *le château étant éloigné d'une lieue et demie de Montenay et les chemins impraticables, il a été bâti de temps immémorial une chapelle laquelle est propre, pourvue de tous les ornements* », la dame son épouse avait obtenu la permission d'y faire célébrer la messe pour sa famille, ses domestiques, les jours de dimanche et fêtes, même d'y recevoir lors de la quinzaine de Pâques, le sacrement de Pénitence et l'Eucharistie ». Pour rendre stable ce service, Pierre du Plessis lui attacha une rente de 100# sur la métairie de Pont-de-Pierre, à charge de trois messes par semaine.

Il était mort avant 1717³⁴ car dans les archives du château de Gouë en Fougerolles se trouvait une lettre d'Anne du Plessis, née de Gouë, qui écrivait à M^r le marquis de Baugy, seigneur de Gouë et de Fougerolles se plaignant de son fils qui devait se nommer César Antoine, qui fut comte de Montguerré, que M^r de Nonant, Louis du Plessis Châtillon son curateur sans doute, accaparait et montait contre elle.

Il l'a empêché d'obtenir une charge de chambellan chez M^{gr} le duc d'Orléans, pour l'exempter d'aller à l'armée – « *Rien ne lui agret que l'ocasion de le voir mourir au lhit d'honneur* » - Son fils défend à tous les fermiers de Rugles et de Montguerré de rien lui payer – « *C'est un insolent à qui l'on persuade qu'il est descandu du sang des roys celui lui atirera des affaires dans le monde s'il ne ce change* » - Cependant, ajoute-t-elle « *Je luy ay dit que lors de la recherche de la noblesse la maison*

³¹ Dont les comtesses de Tourbilly et de la Motte.

³² Enfants du premier lit : Bull. arch. De l'Orne, T. XXIII, p. 185.

³³ Fille de Gilles de Goué, chevalier, seigneur du Gué en La Dorée, juge général civil et ordinaire du duché de Mayenne et de demoiselle Marie Viel. Marie Viel devenue veuve se remaria à René de Moré ; elle teste en 1680 en la maison du Gué et demande à être enterrée en l'église de La Dorée près de son premier mari. Elle priait M. de Boislehoux son gendre et Marie de Goué, sa fille de vivre en meilleure intelligence avec Anne de Goué leur sœur et belle-sœur « *d'autant, dit-elle, qu'elle a toujours été pour l'avancement de leur maison* » Abbé Angot Art. le Gué II 352.

³⁴ Il mourut en 1705 laissant un fol César Antoine du P. Ch., 1^{er} du nom qui se marie à Angers par contrat du 29 juillet, avec Françoise Le Clerc, fille de feu Pierre, écuyer, seigneur des Haies, conseiller du roi, lieutenant particulier criminel, assesseur en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers et de Marie de Laurent. César Antoine mourut le 29 décembre 1719 à l'âge de 24 ans. De ce mariage était issu, César Antoine 2^{ème} du nom, en faveur duquel la seigneurie de Rugles fut érigée en comté en mai 1736. Il mourut sans postérité à l'âge de 51 ans le 29 mars 1764 et fut inhumé le 7 avril sous le chœur de l'église de St Germain de Rugles, il laissait pour héritière sa cousine issue de germain, Marie Félicité du G. Ch. Quenous verrons plus loin. Bulletin de la Soc. Hist. Et archéo ? de l'Orne, T. XXII, p. 186.

de Goué avait fait preuve de deux cent ans plus que le Plessis Châtillon » - Elle demande à son parent une avance d'argent sur ses rentes.

Elle écrivait le 14 juin 1707 qu'elle a mis la terre de Rugles en tel état qu'on peut l'appeler la terre neuve « Il est (son fils) à la Cademis de M du Guart qui est

Page 213

comme vous le savez la cademis à la mode à présent. C'est dans la rue de l'Université, faubourg St Germain. Le 22 novembre Mr du Plessis Châtillon (Louis dont nous reparlerons plus loin) a pensé mourir en Angleterre de la petite vérole. Mon fils est allé à Nonant ».

Cette dame du Plessis fonda en 1829 une école de filles à la Dorée.

André du Plessis avait fait son testament en 1637. Il ne se contenta pas de ce testament ; il en fit un autre en 1668 où il nous montre tout son esprit religieux. Mais avant de rappeler les passages principaux et intéressants de ce testament, relatons un épisode auquel se trouve mêlé le marquis André du Plessis.

Le 7 février 1650, André de Plessis était à la chasse du côté de St Denis de Gastines avec son ami Jean de Portcarro. Ils firent la rencontre près de la croix du Grattoir de René de Charlot ou de Charlot, qualifié sieur de Chambourg [?] au Bourgneuf la Forêt, mais habitant la maison seigneuriale de Beauchêne en Colombiers. Ils avaient eu des démêlés ensemble. René de Charlot les attaque, blessa le marquis et tua raide Jean de Portcarro son compagnon³⁵. Le corps fut conduit à Rennes dans le « chariot de la Pihoraye à la diligence du sieur baron » de Montaudin » ; son cœur fut déposé dans l'église de Montaudin, où on lisait encore il y a une quinzaine d'années les épitaphes suivantes :

Cy devant dessoubz ce tombeau gît le cœur de Messire Jan de Portcarro, vivant chevalier de l'ordre du roi, pensionnaire de sa Majesté aux Etats de la province de Bretagne, seigneur de la Landelle, lequel fut tué près le bourg de Saint Denys de Gastines, le 7^{ème} jour de febvrier 1650 ; au 25^{ème} an de son âge ».

Épitaphes

Après plusieurs combatz plusieurs exploits de guerre
Je suis mort jeune d'ans, les destins l'ont permis

Page 214.

Mon esprit est à Dieu, j'ay laissé dans la terre
Mon corps à mes parents, mon cœur à mes amis.

Les Etats sont en deuil et toute la noblesse ;
Il semble que Pallas soit tombée en faiblesse
Son nourrisson ayant enduré le trépas
Vois le Maine dolent, vois gémir la Bretagne
Cours, passant en tous lieux soit par ville ou campagne
On dit Landelle est mort, ne le cognois tu pas ?

Acrostiche.

Illustre fut ce grand cœur
Ardent toujours et fidèle
Noble et fort de parentelle
Digne du nom de vaincoeur
Excellent en toute chose

³⁵ Ce Charlot avait épousé Jacquine de Courtavel. Obligé de s'éloigner après son crime, il prit du service dans le régiment de Vendôme pendant les troubles de la Fronde. La terre de Beauchêne qu'il possédait en Colombiers fut adjugée au seigneur du Plessis sur la succession de Charles de Charlot.

Puissant à faire du bien
Osant tout ce qu'un cœur ose
Religieux et bon chrétien
Tout propre pour ses amis
Curieux de leur service
Aimable pour son office
Redoutable aux ennemis
Reste, passant, afin de te le faire voir
Ou son nom est ; icy tu le peux bien savoir.

Autre épitaphe.

O cœur que dans ce cœur tout le monde contemple
Tu ne mouras jamais au cœur de tes amis
Cœur qui fus sans rancœur, tu mérites ce temple
Comme vaincœur des cœurs, où de bons cœurs t'ont mis.

Requiescat in pace. Messire Jan de la Hautonnière, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de la Hautonnière et de Montaudain, par tesmoignage à la postérité de l'amitié qu'il portait au seigneur de la Landelle, en considè-

Page 215.

-ration de ses mérites, luy a fait ériger ce monument.

En 1668 André du Plessis ordonnait de construire le clocher qui était autrefois sur l'inter transept de l'église et qui a été démoli au siècle dernier et remplacé par la tour actuelle. Il donnait l'ordre dans son testament du 15 janvier. Voici les principaux passages de ce document : « *L'heure de la mort estant douteuse et infaillible je recours à Dieu Créateur du Monde universel, à Nostre Seigneur Jésus Christ, au Saint Esprit, un seul Dieu, à la Sainte Vierge ; Saint Jean, Saint André, tous les saints et saintes du Paradis, Anges et Esprits Bienheureux, afin que Dieu ait pitié de moy et ne me juge pas selon sa justice mais selon sa miséricorde et pour ma dernière volonté et testament, révoquant et annulant tous les autres, j'ordonne qu'à mon enterrement et Bout de l'an il ne me sera fait aucun honneur ny sérémonie, ny assemblée mais seulement des prières à Dieu.*

Je donne aux pères Capucins de Mayenne trois cents livres à la charge de dire ... messes au plutôt après ma mort.

J'ordonne que la fondation que j'ai faite à Chastillon de trente livres par an dont il y a trois escrites aux pauvres celles de St Denys et Montenay, chacune de 10 livres dont il y a deux escrites aux pauvres seront à jamais exécutées.

Je donne aux pauvres le jour de mon enterrement la somme de 200 livres et encorre paraille somme de 200 livres au Bout de l'an et principalement à ceux de Chatillon, lequel Bout de l'an tiendra tout le jour, une grande messe et six petites.

Si je n'avais fait faire la tombe de mes père et mère avant ma mort, mes enfants par advis de gens connaissants la feront faire, en sorte que mon grand perre

Page 216.

et sa femme y soient marqués les premiers, mon père et ma merre après moy et mes deux femmes après avec quelques véritables remarques de la noblesse ancienne de la maison du Plessis.

Et ordonne qu'on y laissera aussy pour mettre les noms de mes enfants quand ils seront décédés et encore de leurs enfants si Dieu leur en donne.

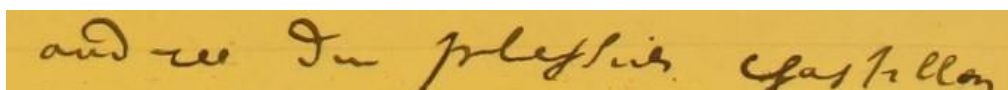
Et ordonne aussy que l'église de Chastillon sera minse à perfection tant du clocher que de tout le reste. J'ordonne aussy qu'il sera fait six services pour nos prédécesseurs et pour moy à Nonant l'année que je mourray et auctant à Rugles et à la fin de chacun service donne dix livres aux pauvres ...

... Je veux et ordonne que Pierre du Plessis mon dit et second fils ait en propriété la terre entière de Montguerré Toute la terre de Rugles avec les forges, fonderyes, tréfilleryes et fourneaux ... Et Jacques du Plessis son aîné, aura seul la terre, bois, fiefs seigneurie qui composent la terre du Plessis hors mis Monguerré.

Je donne à Pierre du Plessis mon plus jeune fils 10000 livres à prendre sur mes meubles ... avec la garniture du lit d'écarlate, tapys, tapisseries, tableaux, miroirs et autres ornements de la chambre dans laquelle je couche à Nonant, et encore 4000 livres pour se meubler à Monguerré. Tout le reste de mes meubles quelque part qu'ils soient trouvé appartient à mon fils aîné, Jacques du Plessis. Lequel s'il faisoit le difficile je donne audit Pierre du Plessis tout ce que les coutumes me permettent luy donner de mes biens meubles et immeubles en quelque lieu qu'ils soient situés ... ³⁶
... Je laisse mon fils aîné et tous ses biens à la disposition de Mr le comte du Marais et mon cadet

Page 217.

et tous ses biens à celle de monsieur le marquis de Ferrières sans qu'aucun autre parent y ait aucune voix ni puisse se mesler de leurs affaires pour quelque cause au ce soit, et lorsque mes deux enfants demeureront chez messieurs leurs oncles, selon le temps qu'ils y seront, s'ils ne sont au collaige ou à La Cademy ou au service du roy ils pairont leur pantion telle qu'il leur plaira déduire de leurs biens. D'avantage j'ordonne (qu'il soit donné) à tous mes domestiques qui seront à mon service lors de ma mort à Champaigne, cinq cents livres, à Laudon aussy cinq cents livres, à Gervais le Jeune, mon cuisinier cent livres, à Maryse, servante à Nonant cent livres, à Nicolas Modhuit mon homme de chambre trois cents livres, à Cabaret mon lacquais cent livres ... à monsieur de Brully, gouverneur de mes enfants six cents livres, au petit Laudon soixante livres ... Je supplie monsieur le compte de Marais et monsieur le marquis de Ferrières de vouloir estre mes exécuteurs testamentaires et enjoins à mes enfants de leur obéir absolument... Et outre j'ordonne qu'on donnera les douze cents escus qu'avoit donné feu mon frère aux pauvres de Chastillon et paroissiens qui nous apartiennent au Mayne et en Normandie, aux plus nécessiteux, dont messieurs de Courceriers de Chiffeville doibvent leur part, et qu'il sera donné quatre cents livres pour marier quatre des plus pauvres filles à Nonant. Fait le douzième janvier mil six cent soixante huit, le présent testament escrit et signé de ma main ».



Fac simile de l'écriture du testament et de la signature d'André du Plessis.

Page 218.

André du Plessis mourut à Paris à « l'hostel d'Angoulmois rue du Cygne faulxbourg Saint Germain ou ledit deffunct seigneur marquis du Plessis Chastillon estoit logé » le 22 septembre après-midi mil six cent soixante-huit à l'âge de 63 ans.

Jacques du Plessis Châtillon issu du second mariage d'André du Plessis et de Renée Le Comte de Nonant, chevalier, marquis du Plessis Châtillon, de Nonant et autres lieux, mestre de camp de

³⁶ André du Plessis était très riche, il avait un intérieur luxueux d'après un inventaire ; jetons un coup d'œil dit M. Grosse Dupéron dans son ouvrage *Ville et pays de Mayenne*, sur son argenterie en 1606. Elle se compose de : 12 plats d'argent pesant 108 marcs, 2 bassins – 20 m ; 36 assiettes de 2 marcs chacune, 72 m ; 4 aiguières couvertes, 2 m – 2 flacons, 10 m ; 2 salières, 3 m : 10 grands flambeaux, 36 m ; 4 petits flambeaux et un autre à 2 bras, 9 m ; 1 vinaigrier, 4 m ; 1 boîte à sucre, 2m ; 3 écuellles dont 2 avec leur couvercle ; 9m ; 6 tasses ; 8 m ; 16 cuillers et 16 fourchettes, 8 m ; 10 couvercles de plats, 90 m ; 1 petit flacon, 1m ; 3 pots de chambre, 10 m : 2 colliers pour la table (se plaçant sous les plats et assiettes brûlants), 5m ; 2 calices, 2 patènes, 4 burettes, 2 bassins, 4 chandeliers, 2 m : - Total 320 marcs. On prisait à cette époque la vaisselle d'argent de 27 à 30 livres le marc.

cavalerie³⁷. Il épousa en 1674 Jeanne Marie de Fradet de St Oust³⁸, née en 1654. De cette union sont issus : 1^e Louis du Plessis Châtillon qui succèdera à son père, 2^e Anne Hilarion, chevalier de Malte, 3^e Jeanne Marie du Plessis, née le 4 avril 1686, mariée en juin 1709 à Charles comte d'Etampes, 4^e Henri, 5^e Louise Henriette, 6^e Louise Charlotte³⁹. C'est en faveur de Jacques du Plessis que Louis XIV confirma en 1698 l'érection de la terre du Plessis en marquisat par Louis en 1620.

En 1686 le 4 mai, Mr Urbain Cheminant, curé de Châtillon lui adressait une supplique pour consentir à ce que l'évêque du Mans règle les services solennels, dons et honoraires, charges que ses ancêtres avaient légué à l'église de Châtillon. Ce faisant il obligera les ecclésiastiques à redoubler leur prière pour la prospérité et santé.

Au bas de la supplique est écrit de la main du seigneur (fac simile)

Un autre placet plus détaillé sur le même sujet lui est adressé et il accède à la demande le 13 sept. 1686. Il ne signe plus Plessis Châtillon mais Nonant

Page 219.

Il était aussi marquis de Nonant et sur la supplique son titre de marquis de Nonant est placé avant celui du Plessis Châtillon.

Voici le fac simile de sa nouvelle signature :

M^r le curé Cheminant fort de cet acquiescement à ses désirs pria l'évêque du Mans, M^{gr} Louis de Lavergne de Montenard de Tressan, lors de sa visite pastorale à Oisseau, de vouloir bien régler et réduire les charges des fondations faites par les seigneurs du Plessis trop fortes pour les émoluments qu'elles accordaient. Il ne reçut pas pleine satisfaction.

Deux ans plus tard, Jacques du Plessis adressa lui-même à l'évêque du Mans une supplique à cet effet comme on peut le voir à la page 22 de ces notes. Les trois dernières lignes seules de la supplique sont écrites de la main du marquis du Plessis. En voici le fac simile : sans ma saignée je vous aurais écrit de ma main pour vous dire Monseigneur combien je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

³⁷ Il rend aveu de marquisat de Nonant le 11 sept. 1680.

³⁸ Comtesse de Château Meillant mariée au mois de mai 1674, fille de Jean Fradet comte de Château Meillant, maréchal de camp, lieutenant général d'artillerie et de Jeanne Marie de Saint Gelais de Lusignan.

³⁹ Voir la filiation de ses enfants dans la famille détachée ci-joint, page 188.

sans me figné re vous avois esu
 de ma main pour vous d'ae monseigneur l'abbé
 re mis vos lettres humble et des obeissances
 De Paris ce 4. octobre 1688
 M. M. M.

L'évêque répondit le 10 octobre (voir page 22). Voici le fac simile de sa signature :

+ Louis evêque du mans
 au mans ce 10 octobre 1688

Page 220.

Jacques du Plessis Châtillon mourut le 11 juillet 1705 à son château de Nonant⁴⁰ : il fut inhumé le 14 du même mois dans le chœur de l'église de Châtillon par Mr Jean Durand, curé doyen rural de Mayenne, en présence de Nicolas Corbelin, curé de Nonant, et du curé de Châtillon qui était alors Tobie Duigin [Dugain], né en Irlande, docteur de Paris⁴¹.

Jeanne Marie de Fradet mourut le 15 décembre 1798 à l'âge de 84 ans, à son domicile à Paris, rue des Bons-Enfants, paroisse St Eustache. Son corps ramené à Châtillon fut descendu au caveau de famille le 24 du même mois.

Voici son épitaphe sur une plaque de cuivre trouvée dans le caveau et qui était sur son cercueil :

« Cy gît le corps de Haute et Puissante Dame Jeanne de Fradet de St Oust, veuve de Haut et Puissant Seigneur Mre Jacques du Plessis Chatillon, Chevalier Seigneur Marquis du dit lieu et de Nonain, Comtesse de Château Meillan, Dame des terres de St Oust, Boulaize, Nerez, St Jeuvrain et Lauret, Vicomtesse de la Motte Feuillée et Faye, Dame de la Chastellenie de Cherveux de la terre de Baillette, Marquise de St Gelais, décédée le 15 décembre 1798 » Requiescat in pace.

Louis du Plessis Châtillon né le 31 janvier 1678, seigneur marquis du Plessis Châtillon, de St Jeuvrain, de Nonant, de St Gelais, comte de Château Meillan, vicomte de la Motte Feuillée, lieutenant général des armées du roi, gouverneur du château et ville d'Argentan, épousa en 1718 en 2^{ème} noc^{es}⁴², Pauline Colbert de Torcy, fille de Jean-Baptiste de Colbert de Torcy, seigneur de la Guénaudière en Grez en

Page 221.

Bouère, époux de Catherine Félicité Arnault de Pomponne.

⁴⁰ Voir son testament dans la feuille détachée ci-contre page 187.

⁴¹ Jacques du P. Ch. A à sa charge une aventure peu glorieuse racontée par M. Grosse Dupéron dans les Capucins de Mayenne page 68.

⁴² Il avait épousé en 1^{ère} noc^{es} Anne Neyret (voir feuille 189 détachée ci-contre). Il n'eut d'elle une fille ... voir feuille 189.

C'est lui qui dédia en 1705 la chapelle du château du Plessis. En 1752 il donne procuration à Paris pour aveu à Quittay en St Georges Buttavent.

Le 24 mai 1736 la grosse cloche de l'église de Châtillon fut bénite par Mr Ponthault curé de St Georges et doyen rural de Mayenne. Louis du Plessis en fut le parrain, la marraine était Marie Tréton épouse de Jacques Treton de Fiegerard en Jublains, seigneur de Loré, lieutenant de M.M. les maréchaux de France.

Louis du Plessis avait pour procureur à son château en 1722 Pierre Jacquin époux de Anne Alix et en 1736 Pierre Gerneline, sieur du Buisson, marié à Espérance Bourgeois. En 1744-45 il était en procès à Mayenne avec Charles des Nos, seigneur de Ponnard. Louis du Plessis fut un guerrier qui eut de brillants services militaires en Flandres et en Allemagne. Il était entré aux mousquetaires en 1695 et servit à l'armée de Flandre. Le 27 décembre 1696 il fut mis à la tête d'une compagnie dans le régiment royal des Cravates avec lequel il se trouva au siège d'Ath (1697) qui fut prise par Catinat, au camp de Caudun près de Compiègne 1698. Colonel du régiment d'infanterie Provence 9 mars 1700 il le commanda à l'armée d'Allemagne 1701 au siège de Kehl et à divers combats jusqu'en 1703, à l'armée de Bavière où il combattit à la funeste journée de Hochstedt 1704 où le duc de Marlborough à la tête des troupes anglaises et le prince Eugène de Savoie à la tête des troupes impériales infligèrent un échec désastreux aux Français et aux Bavaois réunis, qui fit perdre la Bavière, et rejeta les Français des bords

Page 222.

du Danube aux bords du Rhin. Personne n'osait prendre sur soi d'instruire Louis XIV d'un revers si accablant, une femme courageuse, Mme de Maintenon se chargea de lui apprendre qu'il n'était plus invincible. Louis du Plessis fut pris avec son régiment au village de Pleintheim.

Brigadier le 26 octobre 1704, il combattit avec la plus grande valeur à Ramillies 1706 où les Anglais et les Allemands sous les ordres de Marlborough infligèrent encore une sanglante défaite aux Français sous les ordres du maréchal de Villeroi.

Après la journée de Ramillies il n'interrompit ses campagnes que par incapacité prolongée par suite de ses blessures, et il reparut en 1713 aux sièges de Landau et de Fribourg, devint maréchal de camp le 8 mars 1718, gouverneur d'Argentan au mois d'août 1729, lieutenant général le 20 février 1734. A cause de ses blessures il se démit de son gouvernement d'Argentan en 1751 en faveur de son fils Louis Henri Félix.

Louis du Plessis mourut le 24 février 1754 et fut inhumé dans l'église le 2 mars suivant. Voici son acte d'inhumation ; « *Le deux mars 1754 par nous, Jacques Apper, curé du Grand Oiseau, du consentement de M^{re} Adrien Deslandes curé de cette paroisse, a été déposé dans le caveau de cette église le corps de Messire Louis Henri du Plessis Châtillon, marquis et seigneur dudit lieu pareillement que du marquisat de Nonant et de St Gelais, comte de Château Meillant, vicomte de la Motte Feuillée, lieutenant général des armées du roi, gouverneur du château et ville d'Argentan, décédé à Paris le 24 février dernier* ». Arch. Paroissiales.

Il laissait deux enfants Louis Henri Félix et Marie Félicité. Il avait eu encore de son second mariage J. Baptiste Joachim Louis, né le 13 mai 1727, mort jeune, Pauline Guillelmine, née le 19 avril 1728, morte en 1733.

Page 223.

Louis Henri Félix du Plessis Châtillon, épousa Madeleine Louise de Barberin d'une famille alliée aux Montmorency, il n'en eut pas d'enfants et mourut peu après son père en 1754. Sa sœur lui succéda.

Marie Félicité du Plessis, marquise du Plessis Châtillon, Nonant et St Gelais, dame de Cherveux, de la Baillette, épousa en premières noces François Antoine comte de Chabannes, dont elle n'eut pas d'enfants et en 2^{ème} noces en 1760 à 37 ans ; Charles Bernard Comte de Narbonne Pelet, maréchal de camp des armées du roi, issu d'une des plus anciennes et des meilleures familles de France. On sait le mot du prince de Conti : « Si je n'étais Bourbon, je voudrais être Pelet ».

Cette comtesse de Narbonne Pelet, fut une bienfaitrice de la paroisse, elle fonda l'école de filles de Châtillon le 21 avril 1774. (Voir p. 76).

La même année le curé de Châtillon, Me Adrien Deslandes lui intenta un procès pour lui faire payer « vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de sept livres dix sols échues du jour et feste Notre dame d'Angevine pour la dotation d'une messe à perpétuité léguée par les prédécesseurs de la dite dame du Plessis Châtillon, laquelle messe ledit sieur Deslandes requérant a toujours acquittées depuis qu'il est curé de ladite paroisse de Châtillon suivant la réquisition verbale de ladite dame de Narbonne Pelet et de ses prédécesseurs seigneurs du Plessis Châtillon ». L 25 mai 1774 Jan Vegeais sergent au duché pairie de Mayenne de Fontaine Daniel, Lavigny et Quittay, il fit assigner « Dame Marie Félicité du Plessis Châtillon, dame des terres fiefs et seigneurie de Châtillon, du Plessis de Châtillon, La Posnière,

Page 224.

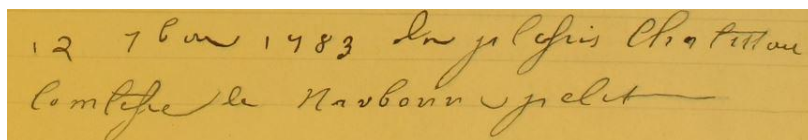
Lécluse et autres lieux, épouse non commune en biens de Monsieur le comte de Narbonne Pellet autorisée à la poursuite de ses droits et actions demeurant à Paris en son hotel rue de la Planche et au domicile du sieur Nicolas Charles Jouanne son procureur et receveur, demeurant à son chateau du Plessis Châtillon, en parlant à sa personne et domicile, auquel j'ay baillé et laissé autant du présent et faire scavoir à la dite dame du Plessis Châtillon d'avoir à comparoir à la huitainne suivant l'ordonnance par devant messieurs les officiers tenant le siège de la Barre Ducale et duché pairie de Mayenne au pallais de ladite ville de Mayenne jour et heure de l'audience pour se voir condamner payer dans huitaine audit sieur Deslandes requérant et ce en deniers ou quittance valable vingt-neuf années d'arrérages etc ... (comme ci-dessus) avec intérêts du montant des dits arrérages et aux dépens ..." »

L'avocat du curé était M^e René François Le Jeune, avocat au parlement et au siège de la barre ducale et duché pairie de Mayenne, demeurant à Mayenne paroisse Notre Dame.

Mme de Narbonne Pelet prétendait que c'était à M^e Benoit Rousseau de la Vienne avocat à Mayenne paroisse St Martin, à payer ladite somme. Elle le fit assigner deux jours après, le 27 mai. L'avocat de la comtesse de Narbonne était M^e Mathurin René Barbeau, avocat à Mayenne paroisse Notre Dame. D'après M^{me} de Narbonne, M^e Rousseau de la Vienne devait supporter la charge de la fondation comme possédant la Sébaudière aux Brossiers, fief de ladite fondation.

Page 225.

Quoiqu'il en soit, le 12 septembre 1789, la comtesse de Narbonne signait la déclaration suivante : « Je soussigné très haute et très puissante dame comtesse de Narbonne Pelet marquise de Châtillon, demeurant à Paris en mon hotel sis rue de la Planche fauxbourg St Germain paroisse St Sulpice reconnois de nouveau que je dois à l'église de Châtillon plusieurs rentes montantes ensemble à quatre-vingt livres onze sols dix deniers dont cinquante-sept livres dix sols par testament de mes ancêtres, onze livres pour les pauvres et douze livres un sol dix deniers à la fabrique de la dite église, dont du tout je m'oblige d'acquitter ou faire acquitter les arrérages à l'avenir comme par le passé de la manière et dans les termes prescrits par lesdits testaments et autres titres. En foi de quoi j'ai délivré la présente reconnaissance à Me Adrien Deslandes curé de ladite paroisse de Châtillon pour servir et valoir ainsi que de raison. Fait en notre dit hotel à Paris le



12 7bre 1783 la jolies Châtillon
Comtesse de Narbonne Pelet

... »

Fac simile de la signature de Marie Félicité du Plessis.

Le comte et la comtesse de Narbonne Pelet restaurèrent le château du Plessis et l'habitèrent momentanément. Ils furent plusieurs fois l'un et l'autre parai et marraine dans l'église de Châtillon. Le nom du Plessis Châtillon n'était pas éteint à la fin du XVIII^e siècle. Le nom était porté par François Félix du Plessis Châtillon, dit le

Page 226.

Chevalier du Plessis, cousin éloigné de Marie Félicité. IL habitait avant la révolution la rue Hillerin Bertin⁴³ à Paris. Il épousa par contrat du 14 mars 1789 Marie Charlotte de Cassagnes de Baufort de Miramon. Aux termes de ce contrat la comtesse de Narbonne Pelet lui assura 200000 livres à prendre spécialement et limitativement sur les terres du Plessis Châtillon pour se libérer de ladite somme. Elle lui constitua 10000 livres de rente annuelle et perpétuelle rachetable à ladite somme de 200000 livres en un seul paiement et en avertissant deux mois auparavant.

Le chevalier du Plessis était peut-être un des descendants de Pierre du Plessis et Anne de Gouë, fils de César Antoine du Plessis qui mourût au château de Montguerré en 1764 et dont les héritiers vendirent le château à François René Picot du Pont Aubray.

Marie Félicité sur les derniers temps habitait presque toujours Paris. Elle s'y tint cachée pendant la Révolution. Arrêtée sur la dénonciation de son médecin, elle fut condamnée à mort le 26 juillet 1793, et à raison de son état de maladie, portée à l'échafaud couchée sur un matelas. Elle avait 70 ans.

Elle avait fait son testament le 26 mars 1788. Elle y dit qu'elle veut être enterrée dans sa terre de Nonant le plus simplement possible. Elle n'eut que la fosse commune à Paris mêlée aux innombrables victimes de la Convention.

A cette époque l'homme d'affaires de la marquise du Plessis était un nommé Gilot. C'est lui qui était maire en 1790.

Les héritiers de la comtesse de Narbonne ayant

Page 227.

démontré qu'elle n'avait pas quitté la France, ses biens ne furent pas confisqués.

Le Plessis passa alors à madame la **comtesse de la Porte de Riantz**, petite fille de Félix Colbert de Bierné, frère de Catherine Pauline de Torcy, mère de Marie Félicité du Plessis, comtesse de Narbonne Pelet⁴⁴.

La comtesse de la Porte mourut le 5 mai 1805, les enfants mirent le Plessis en vente. Il fut adjugé le 6 août 1806 à Charles de la Porte de Riantz, fils de la comtesse moyennant 550000 f. Il en avait offert 625 000 à ses cohéritiers. Il resta possesseur du Plessis jusqu'en 1808. A cette époque il le donna à sa fille unique Adélaïde Charlotte qui épousait le comte Camille de Rougé. Ils le vendirent eux-mêmes postérieurement à 1824 avec ses dépendances à un marchand de biens, M. Cahour qui revendit les métairies une à une sauf une dizaine, vendues avec le château à M. de Hercé. C'est ainsi que se trouva démembré la terre du Plessis Châtillon, l'une des plus belles du Bas-Maine. Elle se composait auparavant de 2000 hectares de terre formant 52 métairies et six moulins, le tout situé dans les paroisses de Châtillon, Oisseau, St Mars, Brecé et Colombiers et rapportait plus de 50000#.

Le château après avoir appartenu à M. Ap'rhice de Morienne est aujourd'hui la propriété de madame Durand Jaillard de Mayenne.

M. Marie Charles Gustave Ap'rhice de Morienne avait épousé Marie Adélaïde Armandine d'Héliand. Il eut six enfants, Marie Bernardine née le 20 août 1839 au Bosc le Hard, les autres nés à Châtillon Marie Agathe, 14 octobre 1840, a épousé M. de

⁴³ Actuelle rue de Bellechasse, 7^e arrondissement.

⁴⁴ Actuellement (1907) au 160^e Régiment d'Infanterie à Toul est capitaine le comte Louis de Chevigné, fils de la comtesse Gaston de Chevigné, fille du marquis de Durfort de Civrac de Lorge et de la marquise née du Plessis Châtillon. Elle habitait le château de Brandy (Loire Inférieure).

Page 228.

Morcour de la Vézouzière, paroisse de Bouère, Marie Joseph le 25 août 1842, ~~Marie Joseph le 12 mai 1844~~, Marie Augustin le 12 mai 1844, Marie Louis Armand le 18 décembre 1847.

En terminant ce chapitre donnons les armoiries des principales familles qui ont été liées avec les seigneurs du Plessis-Châtillon.

De Mathan. De gueules à deux jumelles d'or surmontées d'un lion, de même.

Du Bellay. De sable à trois molettes d'argent.

Du Raynier. D'or au mantelet arrondi d'argent, et deux étoiles d'or, et au chef de même.

De Chiffeeville. De gueules à la croix ancrée d'argent senestrée d'un croissant de même en nouée au cœur d'un sautoir de pourpre.

Du Porc. D'or au sanglier de sable.

De Nonant. D'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois besans d'argent mal ordonné 2 et 1.

De Cilbert. D'or à la leisse d'azur ondoyante en pal.

Chapitre III Château du Plessis Châtillon

Le château consiste actuellement dans un corps de logis central, entresol et premier flanqué à droite et à gauche de deux pavillons carrés, plus élevés. Entre le corps du logis central et le pavillon de droite se dresse une tour hexagone, engagée à demi, contenant un bel escalier de pierre à vis

Page 229.

sur la porte de laquelle on voit les armes seigneuriales les trois quintefeuilles dans un écu et sur le côté principal la date de la construction 1561. Cette tour est surmontée d'un toit couvert d'ardoises imbriquées vers le sommet. Ce toit à la forme d'une cloche. Au-dessus un tourillon rond, qui est recouvert par une calotte de plomb, contient une cloche qui servait de timbre à une horloge actuellement hors d'usage. Sur cette cloche se trouve l'inscription suivante :

- + Marie
- + 1656 Mareine Marie Dauvet, Marquise de Nonant
- + Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth
- + Jean Auli ma faicte.

Dans l'intérieur de ce côté du château, on remarque une cheminée haute, du même temps, ornée sur le manteau de trois quintefeuilles dans un écusson de forme aigue. Une armoire contient les restes de l'ancien château ; deux lions soutenant des volutes et des rinceaux et tirant la langue et au milieu l'écu dont les couleurs sont apparentes et qui indiquent clairement : d'argent à trois quintefeuilles de gueules⁴⁵.

Le salon moderne contient deux portraits sur toile d'une bonne peinture : un chevalier armé et sa femme tenant à la main la pomme de Vénus emblème de la beauté. Ce sont probablement des

⁴⁵ Des objets d'art abandonnés ou mis au rebut sont les témoins d'une gloire passée, par exemple : deux dauphins enlacés en granit qui rejetaient l'eau d'un bassin et surtout la belle balustrade en terre cuite où deux grands lions soutiennent les armoiries des seigneurs du Plessis. Angot, Dict. IV p. 734.

seigneurs de Châtillon du temps de Louis XV, comme le montre leur perruque courte poudrée et frisée.

(Description faite en partie par M. de Martonne et publiée dans le Bulletin hist. Et arch. De la Mayenne, 2^{ème} série, tome IV, 1892).

Page 230.

C'est en 1561 que la construction du château actuel du Plessis a été commencée sous Louis du Plessis qui avait épousé Renée du Bellay. Une pierre d'une porte des combles à gauche de l'escalier porte gravé, ce monogramme **LR** qui signifie Louis (du Plessis) et Renée (du Bellay)⁴⁶.

Une autre pierre de cette même porte a cet autre monogramme qui signifie avec le cœur intercalé entre les lettres **F** et **N**, François du Plessis époux de Nicole de Raynier⁴⁷.

La date de 1569 se trouve sur la porte d'entrée⁴⁸ de la maison du garde servant autrefois de chapelle et qui a dû être construite sous François du Plessis qui faisait son testament en 1579 et mourrait en 1605.

Un troisième monogramme, gravé sur une pierre de la porte dont nous avons parlé, à deux **R** et un **D** entrelacés⁴⁹. René du Plessis qui avait épousé Diane Renée de Poissieux, tout cela semblerait indiquer que René du Plessis aurait terminé la construction du château.

En 1705 Louis du Plessis faisait une restauration au château comme l'indique l'inscription suivante au linteau d'une fenêtre⁵⁰ de l'ancienne chapelle : « *Dédiée en 1705 par Louis du Plessis Châtillon* ». Il fut encore restauré à la fin du XVIII^e siècle par le comte et la comtesse de Narbonne Pelet qui l'habitèrent momentanément. Le château a toujours été fort modeste et l'on s'étonne que les marquis du Plessis qu'au dire de Colbert étaient riches de 50 000 # de rentes se soient contentés d'un château si simple.

D'après les mémoires domestiques, dit l'abbé Angot, le château primitif aurait été rasé pendant les guerres avec l'Angleterre au XIV^e siècle. Voici ce que nous lisons

Page 231.

dans un extrait d'une généalogie en 1598, du Plessis Châtillon communiquée par M. de Malortie à M. Al. Bernard : Entre les châteaux et forteresses qui furent les plus maltraités pendant la première période de la guerre de Cent ans (XIV^e s.) la maison du Plessis ne fut la dernière « *tant à cause qu'elle est proche des frontières de Normandie où les Angloys et Navarroys tenaient plusieurs villes et chateaux que pour ce que ceux de cette maison se tinrent toujours fort constans en fidélité qu'il devoient à leur Roy et prince naturel. Ils se proposaient de suivre la vertu plutôt que de laisser glisser à l'apparence de fortune qui semblait tourner pour ce temps le dos aux français pour favoriser les anglays mais cette vertueuse résignation ou résolution leur fict souffrir plusieurs incommodités et pestes et enfin le bruslement et ruine des maisons du Plessis Châtillon, Ambrières, Châteauneuf, Lescluses et autres* ». Bibliothèque de Laval. Tome IX.

La châtellenie du Plessis Châtillon avons-nous dit, fut érigée en marquisat en 1624. Elle était mouvante de Mayenne avec les terres de la Ponnière, Crapon, Nancé, Montguerré, l'Ecluse,

⁴⁶ Accompagné de la date de 1590 gravée dans le tuffeau.

⁴⁷ Accompagné de la date de 1579.

⁴⁸ Sur le linteau, accompagnant le blason des Plessis Châtillon.

⁴⁹ Ce sont 2 D et 1 R qui sont entrelacés et accompagnés de la date de 159 ?.

⁵⁰ Fenêtre à l'étage. Probablement un remaniement eu réemploi du linteau qui est disproportionné. De plus, la corniche en bois est coupée et la lucarne existante au-dessus pourrait avoir été traversante.

Colombiers, la Gauberdrière. La montré en Placé était un fief et domaine mouvant du Plessis Châtillon.

Chapitre IV

Chapelle du Plessis Châtillon.

L'ancienne chapelle a été transformée en logis d'habitation pour le garde. On voit encore sur la porte la date de 1569 et l'écusson armorial. Au linteau de la fenêtre l'année de la dédicace par Louis de Châtillon en 1705. Une fondation de Sainte Barbe « *en l'honneur de la T. S. Trinité et de la Vierge consolatrice des affligés, fontaine de miséricorde et de toute consolation* » destinée par son fondateur Raoul Girard (20mars 1443) à être desservie dans l'église de Gorron

Page 232.

et celle de St Jacques dotée en 1729 furent transférées dans cette chapelle où une ordination fut faite en 1580 par l'évêque auxiliaire du Mans P. évêque de Roanne, sous l'épiscopat du cardinal Charles d'Angennes et un mariage béni par le curé de Châtillon, Me Pierre Damourettes, maître es-sciences, en 1650.

Voici dit l'auteur de l'histoire des évêques du Mans au sujet de cette fondation : « *l'année suivante le 29 mars 1449 avant Pâques, l'évêque du Mans (Jean d'Hierry) ⁵¹ par son décret donné à Laval, dans le cours des visites de son diocèse ; approuva la fondation que fit Raoul Girard, seigneur de Barenton, de la chapelle de Lahaye dans l'église de Gorron, jusqu'à ce que ce seigneur ou ses successeurs eussent fait bâtir une chapelle ou oratoire où les messes de cette fondation seraient célébrées. Cet oratoire fut établi au château du Plessis, paroisse de Châtillon-sur-Colmont l'an 1594, depuis le mariage de René du Plessis, baron de Courceriers avec Diane de Poissieux, héritière de Jacqueline Girard, bisaïeule* » page 245.

Chapitre V

Chapelains de la chapelle du Plessis Châtillon.

En 1621 était chapelain Louis de Chappedelaine.

En 1624 il permute sans en avoir le droit, avec Samuel Grégoire, en place duquel René du Plessis présenta François Launay, sous diacre de la paroisse de Châtillon. En 1621, il étudiait à Paris, et il mourut le 9 février 1659 à Vauboire en Châtillon.

Le 30 avril 1659, fut présenté par André, marquis du Plessis, F. Jousseume, prêtre curé de St Hilaire des landes, chapelain de la

Page 233.

Fontaine et de la Petite Vannerie en Placé. Il voulut d'abord prendre possession dans l'église de Gorron où avait été fondée primitivement la chapelle, mais il trouva portes closes, le 11 mai il prit possession en la chapelle du château.

En 1717 Mathieu Philibert démissionne. Michel Tronchay prêtre, chanoine de St Michel de laval, présenté par Louis du Plessis, reçut collation du bénéfice par Jacques Auguste Le Vayer, vicaire général de Pierre Rogier du Crévi évêque du Mans. Il était le disciple de Le Nain de Tillemont. Le 29 janvier 1729 Michel du Tronchay démissionne entre les mains du marquis Louis du Plessis, qui présente en sa place René Favry prêtre vicaire à Châtillon qui prend possession le 1^{er} avril 1729. Il

⁵¹ Jean d'Hierry ou d'Ansières, 1439-1451.

quitta sa place de vicaire de Châtillon le 10 août de la même année et mourut en 1758. Après son décès la collation du bénéfice fut faite par monseigneur de Froullay, évêque du Mans à Joseph Jouanne, prêtre de Séez, chanoine de St Cloud, présenté par le seigneur du Plessis et qui resta jusqu'à la Révolution.

Chapitre VI

Sépulture de seigneurs du Plessis Châtillon.

Sous le chœur de l'église actuelle de Châtillon se trouve un caveau funéraire voûté et dans lequel on descend par un escalier de quelques marches. Il porte la date du 1^{er} mai 1626. René du Plessis était alors seigneur du Plessis. C'est le lieu de sépulture de la famille du Plessis. On y voit six grands cercueils en plomb et un septième plus petit, éventrés, en désordre, appuyés sur des pierres brutes. Ils ont été éventrés croit-on pendant la Terreur. On croyait peut-être y trouver

Page 234.

des objets ou ornements d'or et d'argent. Tous ces cercueils sauf un, sont faits de telle façon que la partie où se trouvait la tête du cadavre en a la forme et ont le dessus plat. Une plaque de cuivre avec l'inscription relatée plus haut page 220, se trouvait sur le cercueil de Jeanne de Fradet épouse de Jacques du Plessis. Une autre inscription est gravée sur le cercueil de Renée le Porc épouse d'André du Plessis, et dont la reproduction se trouve page 209.

Il y a en outre un cœur de plomb qui a renfermé le cœur de Magdeleine du Plessis, épouse de Charles de Gaultier de Chiffeville (voir page 207).

Il y a aussi un cylindre de plomb de deux pieds environ. On se demande à quoi il a pu servir : on y a peut-être mis les entrailles d'un cadavre après son embaumement. Dans tous les cas à l'examen des ossements et particulièrement des crânes, on constate que les corps ont été embaumés avant d'être ensevelis.

Voici les noms de ceux qui ont été inhumés dans ce caveau :

1^e – René du Plessis Châtillon, le 1^{er} mai 1629.

2^e – Diane Renée de Poissieux épouse de René du Plessis, morte à Paris le 26 août 1631, inhumée le dimanche 7 septembre suivant.

3^e – Renée Le Porc, épouse d'André du Plessis morte le 15 avril 1698.

4^e – François du Plessis, mort à Bourbon en Bourbonnais le 18 mai 1698.

5^e – André du Plessis mort le 22 septembre 1668.

6^e – Louis Henri du Plessis mort le 2 mars 1754.

Le petit cercueil d'enfant renferme très probablement le corps de Jean-Baptiste du Plessis né le 16 février 1649, d'André du Plessis et Renée Le Comte de Nonant et mort enfant.

Page 235.

Dans le chœur du côté de l'Évangile⁵² a été inhumé François du Plessis le 2 juillet 1605. Il était mort d'apoplexie le 10 juin au château de Courceriers.

Son épouse Nicole de Raynier mourut au même château le 5 mai 1628. Son corps fut rapporté à Châtillon et inhumé à côté de celui de son époux.

Dans la chapelle de la Ste Vierge (cette chapelle n'existe plus) « *damoyse Marguerite du Plessis* » qui par son testament en 1516 demandait un *subvenite* tous les dimanches au retour de la procession sur sa fosse, dans la chapelle de la Ste Vierge.

Dans la chapelle du Rosaire fut inhumé Michel du Plessis, décédé le 2 avril 1619. Me le curé Cordon dit que les restes de ce dernier sont dans le caveau, mais il ne donne pas la raison.

⁵² Le côté de l'Évangile est à gauche de l'autel quand on lui fait face. Le côté droit est celui de l'Épître.

Chapitre VII

Fiefs seigneuriaux de Châtillon.

I- Seigneurs de la Louvraie.

La Louvraie, anciennement la Rouvraye, comme le constate un acte de 1338, était autrefois une terre et seigneurie avec moulin, relevant de Mayenne sous le devoir d'une paire de gants blancs.

En étaient seigneurs :

Jean de la Rouvraye, 1338.

La dame de la Rouvraye fait un leg à la Fabrique en 1367.

Jean de la Rouvraye, 1387

N. de la Rouvraye inhumé à N-D. de Mayenne en 1594.

Page 236.

Jean de Lahaye, écuyer 1669 – 1675 et Françoise Barbe veuve de Louis du Boisbéranger, propriétaires d'une partie et du moulin. 1675.

Louis du Boisbéranger, écuyer 1685.

René Le Frère de Maisons, chevalier, mari de Jeanne Dupont de Grandjardin 1788.

Actuellement à M. le comte de Crouÿ, au château de Mégaudais, dans la commune de saint Pierre des Landes.

La famille Le Frère de Maisons, alliée aux Treton et au Dupont de Grandjardin, posséda la terre du Parc d'Avaugour, de Favières, Brécé et de la Louvraie. Jacques René Le Frère de Maisons emprisonné avec son épouse à Ernée en 1794, pour émigration présumée de leur fils, lieutenant à Phalsbourg en 1790, demandait à François Primaudière son élargissement sous prétexte de la mort probable du lieutenant.

Cette famille possédait aussi la terre de la Maison Neuve qui fut mise en vente nationalement le 1^{er} nivose an IX sur Jacques César Le Frère de Maisons.

II- La Ponnière.

La Ponnière, ferme et moulin. L'ancien logis est détruit. Le moulin existait déjà en 1449. Jaillot y indique château, chapelle, étang. Jacquine Girard qui possédait alors la seigneurie de Châtillon en rend aveu à Mayenne en 1570. Mathurin Lebrun teste au lieu seigneurial de la Ponnière en 1658. Une pierre intercalée dans le chambranle d'une porte est gravée de deux écussons ; celui de dextre chargé de trois quintefeuilles (du Plessis), celui de sénestre de deux chevrons et un lambel.

III- Montaudin.

Il était question du lieu de Montaudin en 1455. On trouve un aveu de Mathurin de Lescorcie, prêtre, à Ambroise de Loré, du 11 octobre 1455 : « *Aujourd'hui Xle jour du mois d'octobre lan mil IIII cinquante cinq Mathurin Lescorchie, prestre, en la price (présence) de Fouquet Morene, Michelet Daillouert, escuier, Guille (Guillaume) Belin chlv (chevalier) et Robin Hervé – a fait homage simple a monsigr (monseigneur) de Loré à cause et p (par) raison du lieu de Montaudin, sittué en la proisse (paroisse) de Chasteillon sur Colmont, en tout et pour tout qu'il y en a tenu de mond (it) Sgr (seigneur). Et a fait le sment (serment) en tel cas acoustumé. Et en tesmoign (age) de ce a esté signé du saign (seing) manuel d'Ambroys Martin tabelle (tabellion) et a greigur (greigeure ; meilleure) confirmacion du saign dud(it) Maturin, cy mis le jour et an dessusd(its) » Signé Martin – M. de Lescorcie.*

(Registre féodal de la Seigneurie de Loré – Brochure – Seigneurie de Loré en Oisseau 1898 – M. Gouvion. Membre de la Soc. Hist. et archéo. de la Mayenne). Cet Ambroise de Loré était le fils du célèbre Ambroise de Loré qui combattit les anglais avec tant de vaillance à Azincourt et ailleurs.

IV- La Brouillère.

Fief appartenant en 1577 à François de la Croix, mari de Louise de Houdon. La famille de la Croix fut alliée aux d'Orange, aux Fontenailles, aux d'Avaugour, aux

Page 238.

Quatrebarbes, etc... Le cartulaire de Fontaine Daniel cite souvent les membres de cette famille qui portait d'argent à la croix de sable et qui s'est éteinte avant la fin du XVI^e siècle.

V- La Bredouillère.

Etait habitée en 1637 par François de Houssemaigne, écuyer, époux d'Urbaine de Cheleu qui en était sieur. La famille de Houssemaigne tirait son nom d'une terre d'Oiseau dont elle ne posséda pas longtemps le principal domaine. François de Houssemaigne fait baptiser à Châtillon le 1^{er} janvier 1636, un fils nommé Philippe et le 5 mai 1637 un autre fils nommé Louis. Urbaine de Cheleu meurt le 25 février 1639.

VI- Les Frênes.

Fief appartenant à Jean Cazet sieur de la Fontaine et des Frênes, fils de Jean Cazet et de Mathurine Frican, époux de Jeanne de Cotteblanche (voir page 200). Il appartient en 1609 à Guillaume Cazet mari de Michelle Ouvrard. Celle-ci était veuve en 1654.

VII- La Rouairie.

En est sieur en 1669, François de Vaumorin écuyer, seigneur de la Montre et de la Rouerie, qui épouse à la Trinité de Laval en 1677, Jeanne Hennier, femme de René Hennier avocat âgé de 50 ans il offre de servir à l'arrière ban étant aidé – 1689- Vaumorin est en St Hilaire des Landes.

Page 239.

Table des matières de l'histoire de la seigneurie de Châtillon.

Armoiries du Plessis Châtillon.	187
Généalogie des seigneurs du Plessis Châtillon.	189
Chap. I. Origine de la seigneurie du Plessis Châtillon.	190
Chap. II. Histoire des seigneurs du Plessis Châtillon.	191
Chap. III. Château du Plessis Châtillon.	228
Chap. IV. Chapelle du Plessis Châtillon.	231
Chap. V. Chapelains de la chapelle du château.	232
Chap. VI. Sépulture des seigneurs du Plessis Châtillon.	233
Chap. VII. Fiefs seigneuriaux de Châtillon.	235
I- La Louvraie ou Rouvraye	235
II- La Ponnière	236
III- Montaudin	237
IV- La Brouillère	237
V- Les Frênes	238
VI- La Rouairie	238

Page 24.

Quatrième partie

Liste et statistiques intéressant l'histoire de la paroisse.

Liste des prêtres, religieux et religieuses de Châtillon actuellement vivant ou récemment décédés.

M.M. François Julien Valette né le 25 janvier 1826 de Jean Valette et Angélique Girault, ordonné en 1852, décédé prêtre habitué à Évron le 9 avril 1890.

Constant Marie Le Gourdelier baptisé le 19 mars 1851, ordonné en 1877, actuellement curé de Ste Gemmes le Robert depuis 1901.

Pierre Fabien Turpin, baptisé le 8 février 1859, ordonné en 1877, décédé à Caen en 1900.

Théodore Lair, né en 1878, ordonné en 1902, a dit sa première grande messe à Châtillon le 22 juin de la même année. Actuellement vicaire à Carelles de M. l'abbé Daguiet, ancien vicaire de Châtillon, qui lui fit faire ses premières études de latin.

Adolphe Hardy, né à Louverné, fit ses premières études à Châtillon, décédé en 1902, clerc minoré et professeur de mathématiques au collège ST Michel à Château Gontier. A été inhumé dans le cimetière de Trans, où réside aujourd'hui sa mère.

- Religieux -

Frère Lebreton, en religion Acaire Denis, actuellement directeur de l'école libre des Frères de Cossé le Vivien.

Frère Recton, en religion Herée, décédé en 1898 à St Laurent sur Sèvres.

Frère Bailleuil, chez les Lazaristes au Brésil.

Religieuses

- I- Congrégation des sœurs d'Évron.
- Sœurs Marie Foucault, déc. à Fougères
Victorine Baglin, act. à St Pierre des Landes
Nathalie Baglin, déc. à Parigné
Marie Baglin déc. à Gesnes
Alexandrine Bourgouin, act. A Beaumont (Sarthe)
Marie Guertault, déc. à Évron
Marie Bourgouin à Craon
Angélique Bourgouin, déc. à Louverné
Marie Bourgouin, à Évron
Hortense Derenne, à Bais
Julie Derenne, à Changé
Thaïs Derenne à Daon
Marie Deslandes, à Évron
Alphonsine Lemonnier à St Louis de Laval
Alexandrine Lebreton à Vibraye
Alphonsine Lory à Quelaines
Mélanie Mottier à Fougerolles
Lucie Verdier décédée à Nuillé

- Zoë Lecomte, déc. à Évron
Hameau à St Mars du Désert
Hameau, décédée

Mottin, décédée à la Selle Craonnaise
Eugénie Girault à St Julien du Mans
Marie Pivette secrétaire à Évron
Volclerc, déc à Ste Marie de Laval
Volclerc, décédée à
Volclerc décédée à

Agathe Beuchaux, déc. en 1893 à Astill ». Elle avait confié ses affaires à régler après sa mort au trop fameux abbé Bruneau qui apporta à Châtillon une somme pour des messes et recommandations. Il fut question en cour d'assises de cette succession de la sœur.

II- Providence de la Flèche.

Sœurs Nourry
Nourry
Jubin Alhonsine
Préhu Marie
Foucher Rosalie
Barré Stéphanie décédée en 1903.
Denis Marie

III- Dames de Picpus

Sœur Marie Launay

Page 244.

IV- Sainte famille.

Sœurs Mathilde Gasnier à Bordeaux
Constance Ernault à Madrid (Espagne).

V- Providence de Sééz.

Sœur Marie Jamin

VI- Augustines de Château Gontier

Sœur Marie Lepont.

VII- Sœur Paris. Décédée dans une congrégation des environs de Paris. Elle était religieuse cloîtrée.

VIII- Sœurs de la Miséricorde de Séés

Sœur Marie Beucher, décédée à Ernée avril 1902.

Page 245.

**Liste des villages de Châtillon sur Colmont avec
l'ordre à suivre pour l'offrande du pain bénit
d'après un document de 1745.**

Nota- Quelques villages ont disparu, d'autres ont été bâtis et nommés, ils sont compris dans cette nouvelle liste. Les noms des villages disparus y sont conservés pour souvenir, avec une note.

1^{er} quartier.

- 1- Le Bourg (Haut)
- 2- La Fontaine.

2^{ème} quartier.

- 3- Le Pont

- 4- La Rabellière
- 5- L'Hôtellerie
- 6- La Bélouse
- 7- La Fleurière
- 8- La Chantepierre
- 9- La Polissière
- 10- L'Angerie. Disparu.
- 11- Les Pilardières
- 12- La Brière
- 13- La Rongnerie
- 14- La Chaîne
- 15- La Grande Houssaie
- 16- La Petite Houssaie

Page 246.

- 17- La Petite Motte
- 18- La Grande Motte
- 19- La Pommerolais
- 20- Le Pré aux Moines
- 21- Terre Rouge – Disparu.
- 22- La Maison Neuve
- 23- Le Grattoir – chapelle
- 24- Le Petit Grattoir
- 25- Le Grand Clou
- 26- Le Petit Clou
- 27- Le Passoir
- 28- La Petite Gibaudière
- 29- La Grande Janvrie
- 30- La Petite Janvrie
- 31- Les Vieux Champs
- 32- La Briancière
- 33- Beau Soleil
- 34- La Gautrie

3^{ème} Quartier.

- 35- Les Barres
- 36- La Buchelière
- 37- La Echardière
- 38- Bougonneau
- 39- La Canière
- 40- La Lamberdière
- 41- Les Cruchères
- 42- La Moucherie – Disparu
- 43- Le Grattoir (auberge)
- 44- La Briconnière
- 45- La Bouffayère

Page 247.

- 46- Launay aux ramiers
- 47- La Roulandière
- 48- La Petite Jacquetière

- 49- La Grande Jacquetière
- 50- La Delayère
- 51- La Godefrayère
- 52- La Chenevarserie
- 53- La Huberdière
- 54- La Grillardière
- 55- La Cottinière
- 56- La Mochinière
- 57- La Cueilleraie
- 58- La Roberdière
- 59- Le Vau Hamelin
- 60- La Burelière
- 61- Les Bouillons

4^{ème} quartier.

- 62- Le Souil
- 63- Les Salles
- 64- La Fosse
- 65- La Gélinière
- 66- Le Pissot
- 67- Les Loges
- 68- La Rousselière
- 69- La
- 70- La Penneterie
- 71- La Grande Gibaudière
- 72- Géhard
- 73- La Bretonnière
- 74- La Maison Rouge

Page 248.

- 75- La Meltière
- 76- Le Petit Bel Air
- 77- Belle Epine
- 78- La Ribardière
- 79- Le Vieil Hêtre
- 80- La Corlière
- 81- Le Treillage
- 82- Le Petit Massiais
- 83- Les Baillées
- 84- Les Landes de Montaudin
- 85- La Gare
- 86- Montaudin
- 87- Anvore
- 88- La Grande Guéretièrre
- 89- Vauboire
- 90- La Fizellerie

5^{ème} quartier

- 91- Bellevue
- 92- La Gougeonnière
- 93- Chat Ouin

- 94- La Grande Louvraie
- 95- La Planche
- 96- La Massiais
- 97- La Hyorbe
- 98- La Blanchardière
- 99- La Moinerie
- 100- La Poterie
- 101- La Petite Jumelière
- 102- La Grande Jumelière
- 103- La La Goyardière

Page 249.

- 104- La Bredouillère
- 105- La Petite Guéretièrre (maintenant de St Georges.
- 106- Gasté
- 107- La Palette
- 108- La Vannerie
- 109- Les Fresnes
- 110- La Plétière
- 111- La Bougrère
- 112- Les Grandes Mées
- 113- Les Petites Mées
- 114- La Croix

6^{ème} quartier.

- 115- La Croix Verte
- 116- Les Haies
- 116bis- Le Bignon
- 117- La Sébaudière
- 118- La Gaufrère
- 119- Coupé
- 120- Le Moulin Clement
- 121- La Chapellièrre
- 122- La Boutrie
- 123- La Morinière
- 124- La Jeusserie
- 125- La Monnerie

7^{ème} quartier.

- 126- La Souvelle
- 127- La Fournerie
- 128- L'Hommerie

Page 250.

- 129- La Locquerie
- 130- La Grande Pollerie
- 131- La Petite Pollerie
- 132- La Gentillèrre
- 133- Nuillé
- 134- La Blandinière
- 135- Le Plessis

8^{ème} quartier.

- 136- Les Brosses
- 137- La Brouillère
- 138- Le tilleul
- 139- La Gasnerie
- 140- La Ponnière
- 141- La Vieille Ponnière
- 142- La Saulnerie
- 143- Le Gué
- 144- La Curazière
- 145- Le Tertre
- 146- La Bôtellerie
- 147- Les Poiriers
- 148- La Pastière [[la Passière](#)]
- 149- La Haute Pastière
- 150- La Gontardière
- 151- La Burelaie
- 152- La Biochère
- 153- Les Jardins
- 154- La Ribouillère
- 155- La Branderie
- 156- La Goupillère
- 157- Les Pommiers

Page 251.

- 158- Le haut Noyer
- 159- Le Bas Rocher
- 160- La Chaire
- 161- La Petite Porte
- 162- La Grande Porte
- 163- La Grainetière
- 164- Les Bas Noyers
- 165- La Derouardière
- 166- Les Hauts Noyers
- 167- La Grande Fourmondière

9^{ème} quartier.

- 168- La Petite Fourmondière
- 169- Les Ruettes
- 170- L Petite Louvraie
- 171- Les Gages
- 172- La Croix Foucault - Disparu
- 173- Heussevin
- 174- La Rouairie
- 175- Les Taillis
- 176- La Chapelle
- 177- La Haute Courie
- 178- La Basse Courie
- 179- Le grand Launay
- 180- La Maladerie

- 181- La Croix Chapeau
- 182- Les Pavements
- 183- Le Bas Bourg.

Page 252.

Croix plus récemment élevées dans la paroisse

Il a été question dans l'histoire de la paroisse de croix anciennes élevées dans la paroisse avant la Révolution. Il est bon de dire un mot aussi de celles qui ont été élevées depuis cette époque. Elles sont nombreuses, j'essaierai de les énumérer toutes en disant un mot de celles qui sont plus importantes.

- 1^e- Il y a d'abord du siècle dernier la croix de pierre du Haut Jarry à l'angle formé par les chemins qui vont du côté du Tertre et de la Chaire. Cette croix de granit porte sculptés ensemble les cœurs de Jésus et de Marie avec la date.
- 2^e- La croix toute récente peinte en rouge qui a remplacé une autre, dans les taillis de la Croix Rouge.
- 3^e- La croix de la Bellonière près des Gages.
- 4^e- La croix du Grattoir.
- 5^e- La croix de la Janvrie élevée par la veuve Hameau et bénite en 1895 à une procession des Rogations.
- 6^e- La croix de l'Echardière.
- 7^e- La croix des Barres.
- 8^e- La croix de la Rabelière.
- 9^e- La croix de la Fourmondière.
- 10^e- La croix de St Guillaume.
- 11^e- La croix de la Croix Chapeau.
- 12^e- La croix de la Gentillière.
- 13^e- La croix des Mées.
- 14^e- La croix de la Gaufrère.
- 15^e- La croix de Montaudin.
- 16^e- La croix de la Louvraie.
- 17^e- La croix de la Planche.

Page 253.

- 18^e- La croix de la Meltière.
- 19^e- La croix du Pissot.
- 20^e- La croix e la Gibaudière.
- 21^e- La croix de la Roberdière, bénite en 1896 aux Rogations.
- 22^e- La croix du Vau Hamelin.
- 23^e- La croix de Thérout.
- 24^e- La croix de la Gougeonnière.
- 25^e- La croix de la Maladrie.
- 26^e- La croix de l'Epine de la Goupillière.
- 27^e- La croix des Bas Noyers.
- 28^e- La croix de mission donnée par M^r et M^{me} Chesnot, bienfaiteurs de l'église et qui fut élevée à la clôture d'une mission prêchée par les R.R.P.P. Oblats de Pontmain sous la direction de leur supérieur le P. Berthelon en 1887. La croix fut portée processionnellement par deux groupes d'hommes au milieu d'une foule très nombreuse chantant des cantiques et acclamant le signe du salut. Lorsque la croix fut élevée le P. Berthelon prit la parole et fit un discours vibrant qui enflamma les cœurs et convertit un pécheur qui jusque-là avait résisté à l'appel de la grâce. Après la mort du P. Berthelon arrivée en avril 1895, l'historien de sa vie a rapporté ce fait. Ce pécheur, homme considérable de la

localité dit l'historien, qui jusque-là était resté sourd à la grâce, n'avait pu s'empêcher d'assister tout en se cachant, à cette grande manifestation de foi ? Caché dans un buisson voisin il avait entendu la voix du Père ; il fut touché et le lendemain il allait le trouver et se réconciliait avec Dieu. Tels sont les souvenirs qui se rattachent à cette croix de Bellevue, élevée par M. et Mme Chesnot

Page 254.

sur leur propriété.

29^e - La croix du Plessis, avec le Christ sanglant de Pontmain élevée par les soins de madame Durand Jaillard, propriétaire du château du Plessis, sur les conseils du R.P. Lemius alors supérieur des Oblats du Sacré-Cœur de Montmartre, et actuellement en exil de par les lois de la République.

Cette croix fut bénite avec grande solennité le dimanche 13 septembre 1895 à l'issue des vêpres. On se rendit en procession depuis l'église jusqu'au Plessis, avec les enfants des classes, dirigés par leurs maîtres et maîtresses, les Enfants de Marie, les chanteuses et une grande foule de fidèles. Plusieurs ecclésiastiques des environs assistaient à la cérémonie. M. les curés d'Oisseau et de Sr Mars sur Colmont, M ; l'abbé Croisé, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Mayenne, M. l'abbé Pottier, vicaire de St Martin de Mayenne, M. l'abbé Trouillard professeur au Petit séminaire de Mayenne, et depuis vicaire de cette paroisse. Avant de procéder à la bénédiction de la croix, le R.P. Lemius prit la parole et de sa voix puissante et éloquente il remua les cœurs en nous enseignant les grandes et belles leçons de la croix. La cérémonie se termina par le chant ; Vive Jésus, vive la croix, que tous les assistants reprirent en chœur.

30^e - La croix avec Christ de Coupé a été donnée par sœur Hortense Derenne, supérieure des sœurs de Bais. Elle fut bénite à une procession des Rogations le mercredi 18 mai 1898.

31^e - La croix de Launay aux Ramiers, donnée par les demoiselles Colin, du bourg, fut bénite le mardi des Rogations 25 mars 1897.

32^e - La croix avec Christ d'Anvove, donnée par la

Page 255.

famille Phelipot, fut bénite le mercredi 23 mai 1900 à une procession des Rogations.

33^e - La croix de la Roulandière.

34^e - La croix dans le bourg sur la propriété de Mlle Pascaline Le Pèlerin.

35^e - La croix de la Cruchère.

36^e - La croix de la Buchelière.

37^e - La croix du Pont.

38^e - La croix des Hauts Noyers.

39^e - La croix de la Chaire.

40^e - La croix des Rottes.

Page 256. Page blanche.

Pages 257 à 261 : Statistiques des baptêmes et mariages enregistrés pendant le 19^e siècle du 1^{er} janvier 1801 au 1^{er} janvier 1901.

[Non transcrites]

Pages 262: Liste des personnes qui avant la Révolution ont fondé des rentes à l'église ou fabrique de Châtillon.

Page 263 à 276 : dates de testaments et noms des notaires. 16^e et 17^e siècles.

Page 277 à 280: Liste des villages avec noms des pièces de terre et immeubles grevés pour les charges de fondations de la paroisse.

Page 281 : table de la quatrième partie.

Page 282, page blanche.

Page 283 à 285 : table générale des matières.

